

Rapport d'activité synthétique 2020

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
RIVES HAUTES
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour Gens du Voyage RIVES HAUTES
332, route de Fuveau à Beaurecueil - 13710 Fuveau

L'environnement du site

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52.
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'entrée principale de l'Aire d'Accueil Rives Hautes se fait depuis la RD46, comptant 23 places famille de 120 m² minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence, l'Aire d'Accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 2013.
- Cet équipement est devenu Métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 1^{er} juillet 2013.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,30 € par jour par place famille
- Eau : 4,00 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	14/10/2020	Qualiconsult
Extincteurs	28/05/2020	ADI protection incendie
Eau	(tous les 6 mois)	ARS (Agence régionale de la santé)

2. Travaux réalisés du 01/01 au 31/12/2020

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
➤ Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent.	➤ Réfection complète des façades intérieures et extérieures des emplacements (Agent technique) ➤ Poursuite de la réfection peinture anti rouille des portes accès SDB et WC ➤ Taille des peupliers (effectué par EDF) ➤ Débroussaillage, ratissage et dépôt des déchets. (Agent Technique) ➤ Tonte des espaces verts (Agent Technique) ➤ Entretien des zones de délimitation de l'aire ➤ Entretien du bassin de rétention ➤ Vérification du système d'arrosage des espaces verts (Agent Technique) ➤ Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo (Agent Technique) ➤ Remplacement de divers robinets extérieur (Agent Technique) ➤ Remplacement de plusieurs abattants de WC (Agent Technique) ➤ Maintenance des écoulements de douches et WC (Débouchage) ➤ Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements évier (Agent Technique) ➤ Remplacement d'ampoules sur les emplacements (Agent technique) ➤ Vérification et nettoyage des bouches d'égout- quotidienne (Agent Technique) ➤ Curage et nettoyage des canalisations et traitement biologique (Assainissement JR) le 25/11/2020 ➤ Remplacement de 4 panneaux de clôture de l'aire de jeux pour enfants (Agent Technique) ➤ Réfection du sol souple de l'aire de jeux pour enfants (Agent Technique) ➤ Remplacement des fils de tous les étendages (Agent Technique) ➤ Entretien des containers poubelles ➤ Entretien des abords et espaces verts ➤ Entretien de la station de potabilisation (SEM, novembre 2020) ➤ Analyses d'eau à raison de deux fois par an (Agence CARSO) ➤ Création de 4 barrières, afin d'empêcher le stationnement et le passage des véhicules sur les espaces verts.

B. Régime financier 2020

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	187 417 (c)	246 649 (c)	32	
Le montant total de la participation de la MAMP	83 924 (d)	138 817 (d)	65	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	45% (d) / (c)	56% (d) / (c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	44 307 (f)	48 138 (f)	9	
Soit en % du budget total	24% (f) / (c)	20% (f) / (c)		
DRDJSCS / ALT2	58 275 (j)	58 436 (j)	0	
Soit en % du budget total	31% (j) / (c)	24% (j) / (c)		
Dépenses réalisées (en €)	186 985	198 476	6	
Montant déficitaire	-			
Montant excédentaire	432	48 173		

Commentaires :

Ce résultat positif s'explique par une augmentation des charges plus faible que ce que prévoit la nouvelle DSP, notamment au niveau des postes charges de personnel.

Du 01/01 au 31/12	2019	2020	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	34 769	39 858	15

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'établissement
- 0,5 Travailleur Social Animation
- 1 Agent technique / Astreintes

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.

Un Responsable du Pôle de Gestion locative et un Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil de la métropole sont nommés. Le Responsable du Pôle de Gestion locative a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP : Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

Le Responsable du Pôle Social Animation a pour mission d'organiser, animer et mettre en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 11 partenaires associatifs.

C. Services effectifs 2020

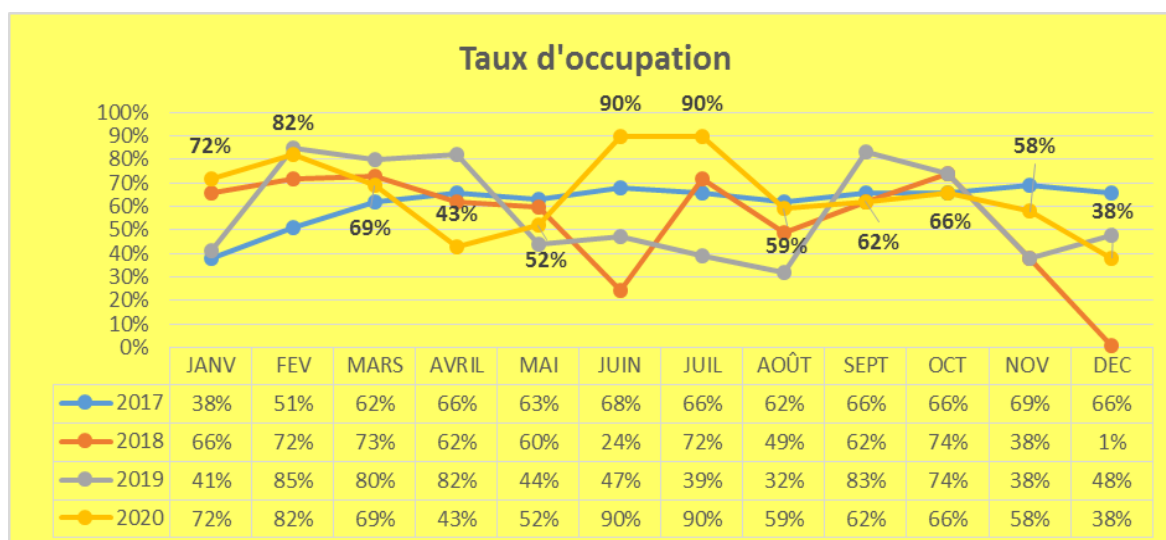
1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, sur l'ensemble de la période.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme de la période des caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes de la période x 100

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception en préfecture : 25/11/2021

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution %
Nombre de caravanes	226	171	-24
Nombre total de personnes accueillies	632	443	-30
Nombre de familles accueillies	168	119	-29
Taux d'occupation annuel (%)	65%	65%	0
Nombre moyen journalier de caravanes)	32	30	-6
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	31	43	39



Le taux d'occupation pour l'Aire d'Accueil de Rives Hautes du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 s'élève à 65%. Ces chiffres traduisent une fréquentation stable de l'aire par rapport à 2019. Toutefois, nous avons accueilli moins de familles (-30% par rapport à 2019) mais ces dernières ont eu une durée de séjour plus longue (+39 points par rapport à 2019) ; expliqué par les périodes de confinement.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution %
Nombre de journées caravanes	5 417	5 466	1
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	43 666	47 847	10

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demande de dérogation de dépassement de séjour durant cette période 2019.

5. Services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre de enfants scolarisés par famille.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi	2019	2020	Evolution %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale)	162	198	22
Nombre de dossiers RSA	0	0	-
Entretiens menés avec les familles	22	25	14

Au niveau de la scolarisation	2019	2020	Evolution %
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	8	12	50
Elèves en primaire (Ecole primaire de la Barque)	73	28	-62

Au niveau de la santé	2019	2020	Evolution %
Information santé / prévention	83	30	-64

Au niveau de l'accès à la culture	2019	2020	Evolution %
Personnes en animation culture et découverte	91	237	160

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole AMP.

CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1^{er} juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficacité au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Rives Hautes, en 2020, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Rapport d'activité synthétique 2020

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LA MALLE
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LA MALLE
260, avenue du Pin Porte Rouge – Quartier La Malle – 13320 Bouc Bel Air

L'environnement du site

- A 14 km d'Aix-en-Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Accessible par la RD 8^N
- Proche des voies de circulation A 51, RD 6 et RD8^N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines.
- A proximité des services de transports publics vers Aix en Provence et Marseille.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'Aire d'Accueil La Malle compte 30 places famille de 120 m2 minimum, dont 2 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la métropole AMP et inaugurée le 18 octobre 2016, l'Aire d'Accueil La Malle est ouverte au public depuis le 9 décembre 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 9 décembre 2016.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,3 € par jour par place famille
- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	09/10/2020	Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201009 Date de télétransmission : 26/11/2021 Date de réception : 25/11/2021 Qualibat
Extincteurs	22/04/2020	ADP protection incendie
Eau	Réseaux de la ville	Société marseillaise des eaux

2. Travaux réalisés du 01/01 au 31/12/2020

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent	- Remise en état du système chasse d'eau (10 blocs). - Remplacement des pommeaux de douche dégradés - Remplacement de la barrière coulissante de l'entrée par artisan Cozon. - Ragréage de la dalle de Ping-pong du Parc enfant. - Réparation de la balançoire du parc enfant par l'artisan Cozon. - Réparation de grilles extérieures - Remplacement des portes locales Poubelle - Réparation grillage extérieur - Entretiens peintures façade blocs - Rafranchissement peinture toboggan - Mise en place d'un meuble de rangement pour cacher le coffre-fort - Curage des évacuations bloc - Elagage - Remplacement de 27 tuyaux évacuation PVC - Remplacement de 15 grilles VMC extérieur - Remplacement de la boîte aux lettres - Réparation de la plaque du compteur d'eau canal Provence. - Remplacement d'un lavabo emplacement 2 - Remplacement serrures WC emp7 - Remplacement disjoncteur 40 ampère TGBT - Remplacement 4 arbres - Remplacement contacteur local technique emplacement 26, 11 et 9 - Changer fusible éclairage extérieur jeux enfants - Remplacement interrupteur va-viens local poubelle - Remplacement de la pompe fluviale - Remplacement pompe de relevage

B. Régime financier 2020

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	235 795 (c)	256 375 (c)	9	
Le montant de la participation de la MAMP	68 174 (d)	110 278 (d)	62	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	29% (d)/(c)	43% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	78 271 (f)	64 661 (f)	-17	
Soit en % du budget total	33% (f)/(c)	25% (f)/(c)		
DRDJSCS / ALT2	88 197 (j)	79 982 (j)	-9	
Soit en % du budget total	37% (j)/(c)	31% (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	211 914	234 859		Accusé de réception en préfecture 013-2020-054807-20211119-7859-DE
Montant déficitaire	-	-		Date de télétransmission : 25/11/2021
Montant excédentaire	23 881	21 516		Date de réception préfecture : 25/11/2021

Commentaires :

Ce résultat positif s'explique par une augmentation des charges plus faibles que ce que prévoit la DSP. Les charges de personnel sont moins importantes que dans le prévisionnel car il existe une grande difficulté à recruter des agents technique sur les aires d'accueil.

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	54 897	46 749	-15

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'établissement
- 1 Travailleur Social Animation
- 1 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.

Un Responsable du Pôle de Gestion locative et un Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil de la métropole sont nommés. Le Responsable du Pôle de Gestion locative a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP : Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

Le Responsable du Pôle Social Animation a pour mission d'organiser, animer et mettre en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 14 partenaires associatifs

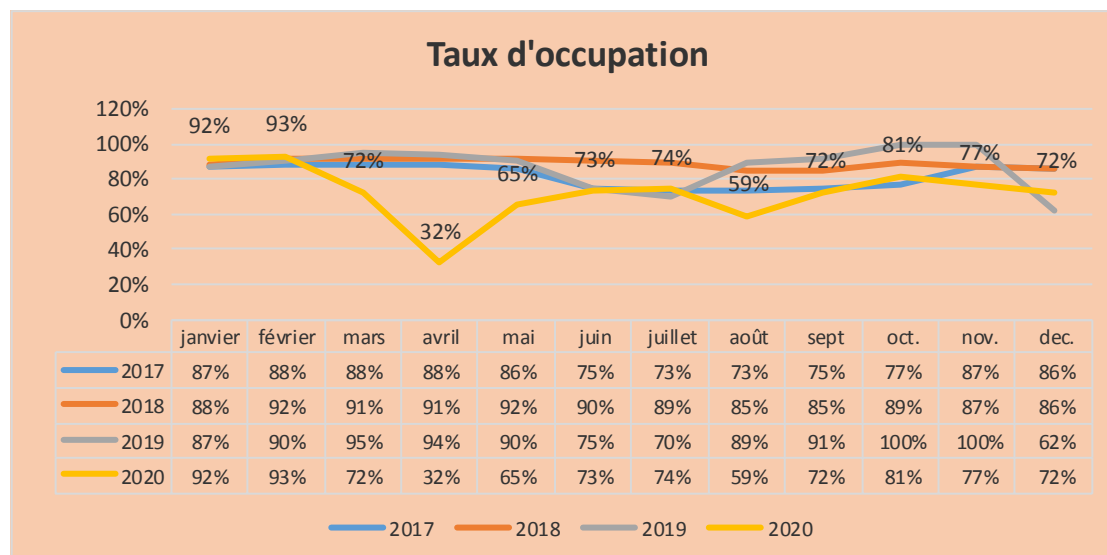
C. Services effectifs 2020

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution %
Nombre de caravanes	255	226	-11
Nombre total de personnes accueillies	595	524	-12
Nombre de familles accueillies	205	174	-15
Taux d'occupation(%)	87%	72%	-15 pts
Nombre moyen journalier de caravanes)	68	43	-37
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	44	45	2



Commentaires :

Le taux d'occupation est important de janvier à mars et baisse à compter d'avril et est moins important par rapport aux autres années. Cette baisse est due en grande partie aux confinements, nos usagers ont préféré rester dans leur région d'origine pour passer le confinement en famille.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

3. Perception des droits

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution %
Nombre de journées caravanes	9 508	7 889	-17
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	78 088	64 621	-17

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour pour cette année.

5. Services rendus

Le tarif appliqué aux enfants du voyage de l'Aire de la Malle est celui appliqué aux enfants de la commune soit de 2.85 euros.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction de ces quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La santé et la prévention

- La scolarisation, la formation et l'emploi
- L'animation et l'accès à la culture

Accusé de réception en préfecture
N° 200054001/2021-1119-00001
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2019	2020	Evolution en %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	182	211	16
Nombre de dossiers RSA	0	0	-
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	36	35	-3

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2019	2020	Evolution en %
Elèves en maternelle (Maternelle de Simiane Collongues Edouard Labeille)	1	0	-100
Elèves en primaire (Ecole primaire de Simiane Collongues Marius Roussel)	6	2	-67

Au niveau de la santé et de sa prévention	2019	2020	Evolution en %
Information santé / prévention	96	49	-49

Au niveau de l'accès à la culture	2019	2020	Evolution en %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	376	177	-53
Personnes en animation culture et découverte	162	174	7
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	9	27	200

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole AMP.

CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1^{er} juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficacité au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Malle, en 2020, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des Aires d'Accueil.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Rapport d'activité synthétique 2020

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LA GARENNE
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LA GARENNE
Route de la garenne 13 300 SALON DE PROVENCE

L'environnement du site

- A 8 km du centre-ville de Salon de Provence
- A proximité de la zone Zones d'emploi les plus proches Salon de Provence, Lançon, Pélissanne...
- Accessible par la RD 70, à l'Est par N 113, au Sud par D19 et à l'Ouest par une parcelle privée
- Proche des voies de circulation A7 et A54
- Pas de services de transports publics à proximité.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'Aire d'Accueil La Garenne compte 25 places famille de 165 m2 minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'un espace de jeux et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée à l'initiative du « SIVU des communes de Salon de Provence, Lançon et Pelissanne », l'Aire d'Accueil de La Garenne est ouverte au public depuis le 10/01/2014 et gérée par ALOTRA dans le cadre d'une Délégation de Service Public des aires d'accueil de « Salon de Provence, Lançon et Pelissanne » pour la période de 2014/2018, transférée à la Métropole AMP Territoire du Pays Salonais au 1^{er} janvier 2018, puis prolongée par avenant jusqu'au 31 mai 2019. Depuis le 1^{er} juin 2019, l'Aire d'Accueil « La Garenne » de Salon de Provence/ Pélissanne/ Lançon de Provence a intégré la DSP de la Métropole AMP, jusqu'en 2026.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,3 € par jour par place famille
- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Vérification de 5 extincteurs	22/10/2020	Accusé de réception : 013-200054007-20211119-7059-DE Date de télétransmission : 25/11/2021 Date de réception : 25/11/2021
Vérification des installations électriques	22/10/2020	Qualiconsult
Analyse légionellose test	25/09/2020	ENIXUS

2. Travaux réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent	- Remise en place des différentes grilles du terrain déboîtées, au besoin, et sécurisation avec chaines et cadenas. - Remplacement des prises de courant ou des caches, au besoin, sur les différents emplacements. - Dépose et repose pour réparation et fixation panneaux accueil et parking PMR arrachés et endommagés régulièrement. - Tailles des arbres et buissons sur l'aire par l'Agent Technique 2 fois par an. - Débroussaillage autour de l'Aire d'Accueil 3 fois par an - Chaque mois, nettoyage des grilles pluviales et au besoin dégagement du conduit pluviale, - Changement des PER sur les emplacements - Débroussaillage de la parcelle boisée au fond du terrain et de l'allée accès pompiers - Réfection des portes des sanitaires (6, 17, 25) - Changement des gonds des portes (13.14.15) - Changement du robinet d'eau du local poubelle - Réfection des arrêtes des éviers de la totalité des emplacements. - Démolition et évacuation des carrelages de la terrasse, entrée bâtiment administratif.

B. Régime financier 2020

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	246 391 (a)	258 038 (c)	5	
Le montant total de la participation de la MAMP	126 941 (b)	142 356 (d)	12	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	52% (b)/(a)	55% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	52 643 (e)	49 778 (f)	-5	
Soit en % du budget total	21% (e)/(a)	19% (f)/(c)		
DRDJSCS / ALT2	66 688 (i)	65 765 (j)	-1	
Soit en % du budget total	27% (i)/(a)	25% (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	222 826	219 923	-1	
Montant déficitaire				
Montant excédentaire	246 391	258 038		

Commentaires :

→ Ce résultat positif s'explique par des charges de personnel moins importantes que dans le prévisionnel car il existe une grande difficulté à recruter des agents technique sur les Aires d'Accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Du 01/01 au 31/12	2019	2020	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	43 255	40 553	-6

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'établissement
- 0,5 Travailleur Social Animation
- 1 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.

Un Responsable du Pôle de Gestion locative et un Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil de la métropole sont nommés. Le Responsable du Pôle de Gestion locative a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP : Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

Le Responsable du Pôle Social Animation a pour mission d'organiser, animer et mettre en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP

B. Partenariat

Il y a 16 partenaires institutionnels et 10 partenaires associatifs

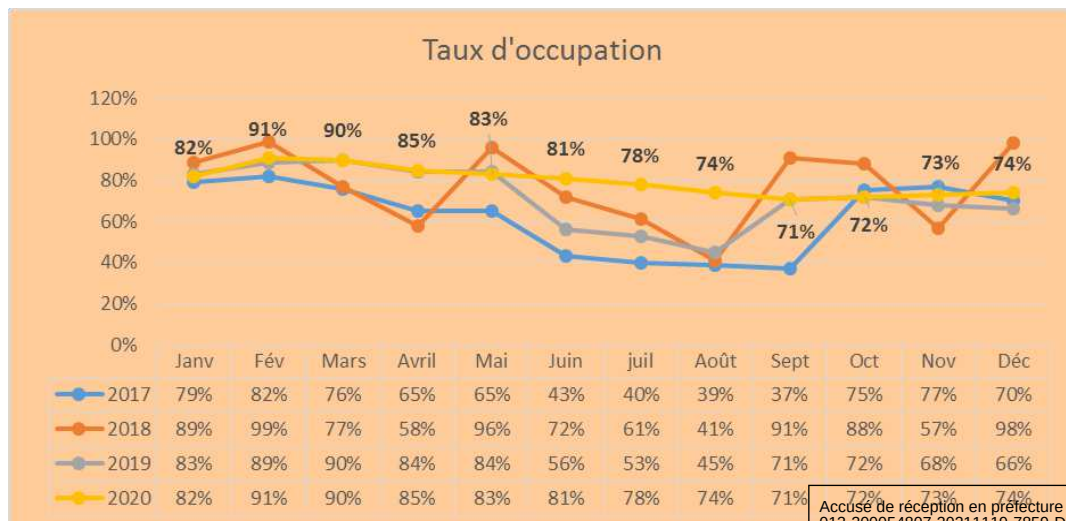
C. Services effectifs 2020

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Du 01/01 au 31/12	2019	2020	Evolution %
Nombre de caravanes	260	202	-22
Nombre total de personnes accueillies	433	354	-18
Nombre de familles accueillies	140	112	-20
Taux d'occupation annuel (%)	72	70	-2 pts
Nombre moyen journalier de caravanes	52	45	-13
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	46	57	24



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Commentaires :

Nous observons une légère baisse du taux d'occupation (- 2 pts) ainsi que du nombre de personnes accueillies (- 25%) par rapport à 2019. A contrario la durée moyenne annuelle de séjour par famille qui se fixe à 57 jours, voit une augmentation de 9 jours.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

3. Perception des droits

Du 01/01 au 31/12	2019	2020	Evolution %
Nombre de journées caravanes	6 560	6 392	-3
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	52 643	49 778	-5

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la **gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour pour cette année.

5. Services rendus

Pour la cantine, les tarifs sont :

- 1,64 € sur la commune de Salon,
- 3 € pour l'école maternelle et 3,20 € pour l'école primaire sur la commune de Lançon,
- 3,25 € sur la commune de Pelissanne.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2019*	2020
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	40	106
Nombre de dossiers RSA	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	40	106

**Le recensement des données liées à l'accompagnement social n'est recueilli que depuis le 1^{er} juin 2019. En effet, les modalités de gestion étant uniformisées, le Pôle Social Animation (PSA) a harmonisé ses outils et pratiques, afin de répondre à l'objectif d'équité entre les aires, attendu par la MAMP.*

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2019	2020	Evolution en %
Elèves en maternelle	42	20	-52
Elèves en primaire	61	32	-48
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	0	10	-
Elèves en soutien scolaire	1	3	200
Elèves inscrits au CNED par les parents	30	21	-30

Au niveau de la santé et de sa prévention	2019	2020	Evolution en %
Information santé / prévention	49	56	14

Au niveau de l'accès à la culture	2019	2020	Evolution en %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	134	211	57
Personnes en animation culture et découverte	10	190	1800
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	76	70	-8

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole.

CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1^{er} juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Garenne, en 2020, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des Aires d'Accueil.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

DELEGATION SERVICE PUBLIC

Une aire d'accueil est un lieu destiné aux gens du voyage pour un séjour de durée variable et plafonnée.

La gestion de l'aire se définit par l'application stricto sensu de la délégation contractée, en application du Règlement Intérieur en vigueur, afin :

- D'assurer le bon fonctionnement au quotidien de l'aire,
- De répondre aux problématiques liées à la gestion technique et d'entretien de cet équipement,
- De veiller à la sécurité sur l'aire
- Et, enfin, d'assurer un accueil et une orientation des personnes.

En plus d'être un lieu d'accueil et de stationnement, l'aire d'accueil des gens du voyage est aussi un lieu de vie et de séjour d'une population qui a ses modes de vie et ses particularités. C'est à travers un projet local d'accueil et un mode de gestion adapté aux besoins et aux modes de vie que cet équipement est respecté.

	LE REALTOR	RIVES HAUTES	LA MALLE	LA GARENNE
Lieu (secteur de référence)	Aix en Provence	Fuveau / Meyreuil	Bouc Bel Air / Simiane-Collongue	Salon/ Lançon/Pélissane
Date d'ouverture au public	22 mars 2017	1 ^{er} juillet 2013	9 décembre 2016	10 janvier 2014
Type de gestion	DSP 2019/2026	DSP 2019/2026	DSP 2019/2026	DSP 2019/2026
Gestionnaire locatif et social	ALOTRA	ALOTRA	ALOTRA	ALOTRA
Date prise en gestion par le délégataire	1 ^{er} février 2004	15 avril 2013	26 septembre 2016	10 janvier 2014
Nombre de places	80	23	30	25
Durée de fonctionnement	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Durée maximum de séjour	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Coût du droit d'usage	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,20 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 4 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,60 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,50 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €
Public accueilli	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation			
Accueil du public	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.			

GESTION FINANCIERE - CHARGES

01/01 au 31/12	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle		La Garenne		TOTAL MAMP		Evolution 2020
CHARGES	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	Vs 2019
60 - Achats	117 054	137 078	45 304	53 026	66 083	59 649	58 309	56 565	286 750	306 318	7%
1 - Achats non stockés (eau, élec)	94 608	108 104	33 421	38 531	53 464	45 279	39 398	36 943	220 892	228 856	4%
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	3 681	1 998	317	1 304	652	1 427	365	998	5 014	5 727	14%
3 - Fournitures d'ent. & petit éq	2 457	8 779	5 819	5 726	5 220	5 874	8 957	7 961	22 454	28 340	26%
5 - Fournitures Admin & Autres	2 636	1 840	1 231	763	1 358	470	2 726	1 205	7 951	4 279	-46%
6 - Animations / Actions sociales	13 671	16 357	4 517	6 701	5 389	6 600	6 863	9 458	30 440	39 116	29%
61 - Services extérieurs	42 747	72 669	14 601	12 638	22 512	20 821	13 908	6 068	93 768	112 196	20%
1 - Sous traitance générale	-	-	-	-	-	-	4 465	-	4 465	-	-100%
2 - Locations mobilières et immo	2 150	2 619	834	823	1 191	1 180	834	823	5 010	5 445	9%
3 - Entretien et réparation	33 445	61 620	12 400	9 283	18 811	16 157	7 283	2 742	71 939	89 802	25%
5 - Assurance	6 454	7 699	1 152	2 318	2 257	3 179	993	2 146	10 856	15 341	41%
7 - Cotisations diverses	698	731	214	215	252	305	333	357	1 497	1 608	7%
62 - Autres services extérieurs	24 896	40 734	39 755	4 594	3 282	5 091	26 910	35 640	94 843	86 058	-9%
1 - Rémunération d'intermed & Hono	19 186	32 343	36 940	- 0	1 472	-	20 107	27 941	77 704	60 283	-22%
2 - Publicité, publications...	13	-	13	-	13	-	13	-	52	-	-100%
3 - Déplt, Mission & Réception	1 577	736	1 362	149	323	491	2 882	872	6 144	2 249	-63%
4 - Frais postaux et télécom	3 959	4 496	1 402	1 356	1 433	1 505	3 857	3 726	10 652	11 082	4%
5 - Services bancaires	131	89	38	38	42	44	51	45	261	215	-18%
7 - Formation	-	3 051	-	3 051	-	3 051	-	3 051	-	12 203	
Divers	30	20	-	-	-	-	-	5	30	25	-17%
63 - Impôts et taxes	16 835	15 298	3 928	7 147	6 379	9 960	6 198	7 480	33 341	39 886	20%
1 - Impôts et taxes sur rém.	15 278	13 585	3 828	7 026	6 279	8 666	6 198	6 163	31 584	35 440	12%
2 - Autres impôts et taxes	1 557	1 713	100	122	100	1 294	-	1 317	1 757	4 446	153%
64 - Charges de personnel	208 407	203 603	64 299	102 616	90 231	118 584	99 770	93 468	462 707	518 271	12%
1 - Rémunérations du personnel	147 134	145 424	47 416	74 102	63 676	82 619	72 766	66 995	330 991	369 140	12%
2 - Charges sociales	61 274	58 180	16 883	28 514	26 555	35 966	27 004	26 473	131 716	149 132	13%
65 - Autres charges de gestion courante	30 826	27 820	12 324	12 205	14 509	14 291	16 714	13 808	74 373	68 124	-8%
1 - Créances Irrécouvrables	104	-	23	-	-	-	-	-	126	-	-100%
2 - Charges de Structure	26 633	27 800	12 286	12 200	14 495	14 200	16 325	13 700	69 738	67 900	-3%
Divers	4 089	20	15	5	15	91	389	108	4 508	224	-95%
66 - Charges financières	18 970	2 837	5 454	816	7 114	1 064	-	-	31 537	4 717	-85%
68 - Dotation amortissements, provisions	1 917	8 993	1 320	5 433	1 805	5 398	1 017	6 895	6 058	26 719	341%
1 - Dotations aux amortissements	1 917	5 725	1 320	5 433	1 805	5 398	1 017	4 661	6 058	21 218	250%
2 - Dotations aux provisions	-	3 268	-	-	-	-	-	2 234	-	5 501	
TOTAL DES CHARGES	461 652	509 031	186 985	198 476	211 914	234 859	222 826	219 923	1 083 975	1 062 284	7%

Date de réception préfecture : 25/11/2021
 Date de réception préfecture : 25/11/2021
 Date de réception préfecture : 25/11/2021

GESTION FINANCIERE - PRODUITS

du 01/01 au 31/12	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle		La Garenne		TOTAL MAMP		Evolution 2020 Vs 2019
PRODUITS	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
70 - Prestations de services	132 597	157 605	44 307	48 138	78 271	64 661	52 643	49 778	307 819	320 181	4%
1 - Prestations d'hébergement	48 850	58 265	17 134	18 038	30 135	26 034	21 318	21 094	117 438	123 430	5%
2 - Fluides quittancés	80 196	94 355	26 531	29 809	47 952	38 588	31 325	28 561	186 005	191 313	3%
3 - Produits annexes	3 551	4 984	642	291	184	40	-	123	4 376	5 438	24%
74 - Subventions d'exploitation	358 770	408 413	142 199	197 253	156 371	190 260	193 629	208 121	850 970	1 004 047	18%
CAF	5 028	4 998	-	-	-	-	-	-	5 028	4 998	-1%
CNAF	67 693	68 709	-	-	-	-	-	-	67 693	68 709	2%
Commune (projets spécifiques)	4 850	4 850	-	-	-	-	-	-	4 850	4 850	0%
Métropole AMP	83 490	125 549	83 924	138 817	68 174	110 278	126 941	142 356	362 529	517 000	43%
Département	7 774	7 774	-	-	-	-	-	-	7 774	7 774	-
Etat : DRAC	3 500	-	-	-	-	-	-	-	3 500	-	-
Etat : Aide à la Gestion des Aires d'Accueil	186 435	196 533	58 275	58 436	88 197	79 982	66 688	65 765	399 596	400 716	0%
75 - Produits divers de gestion	0	51	5	70	5	154	101	139	111	414	272%
Divers	0	51	5	70	5	154	101	139	111	414	272%
78 - Reprise sur amortissement et prov.	104	-	-	-	-	-	-	-	104	-	-
79 - Transfert de charges	1 436	1 524	906	1 189	1 147	1 300	18	-	3 507	4 013	14%
TOTAL DES PRODUITS	492 907	567 592	187 417	246 649	235 795	256 375	246 391	258 038	1 162 510	1 328 655	14%

RESULTAT DE L'EXERCICE	31 255	58 561	432	48 173	23 881	21 516	23 566	38 115	79 134	166 366	110%
-------------------------------	---------------	---------------	------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------	-------------

ANALYSE - OCCUPATION & ACTIVITES SOCIALES

	LE REALTOR			RIVES HAUTES			LA MALLE			LA GARENNE			AIRES D'ACCUEIL MAMP		
	2019	2020	%	2019	2020	%	2019	2020	%	2019	2020	%	2019	2020	%
OCCUPATION															
Taux d'occupation annuel	52%	60%	+8 pts	65%	65%	0 pts	87%	72%	-15 pts	72%	70%	-2 pts	69%	67%	-2pts
Nombre de caravanes	497	438	-12	226	171	-24	255	226	-11	260	202	-22	1238	1037	-16
Nombre total de personnes accueillies	1210	952	-22	632	443	-30	595	524	-12	433	354	-18	2870	2273	-21
<i>Dont nombre d'enfants</i>	450	357	-21	281	207	-26	240	209	13	142	150	6	1113	923	-17
Nombre de familles accueillies	367	293	-20	168	119	-29	205	174	-15	140	112	-20	880	698	-21
Nombre de journées caravanes	15 544	16 041	3	5 417	5 466	1	9 508	7 889	-17	6 560	6 392	-3	37 029	35 788	-3
Nombre moyen journalier de caravanes	42	36	-14	32	30	-6	68	43	37	52	45	-13	48	38	-21
Durée moyenne du séjour/famille (en jours)	42	60	43	31	43	39	44	45	2	46	57	24	41	51	26
ACTIVITES SOCIALES															
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	80	0
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale...)	1164	937	-20	162	198	22	182	211	16	40	106	165	1548	1452	-7
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1164	937	-20	22	25	14	36	35	-3	40	106	165	1262	1103	-13
Nombre d'enfants scolarisés en établissement	164	141	-12	81	40	-51	7	2	-72	103	52	-50	351	245	-30
Elèves en soutien scolaire	55	10	-82	0	0	0	0	0	0	1	3	200	56	13	-77
Nombre de personnes inscrites dans une démarche de soins ou de bien être	78	103	32	83	30	- 64	96	49	-49	49	56	14	306	238	-23
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	89	109	22	20	45	125	9	27	200	76	70	-8	194	251	30
Personnes en animation culture et découverte	262	336	28	91	237	160	162	174	7	10	190	180	525	937	79
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	919	682	-26	496	218	-56	376	177	-53	382	211	-45	2173	1288	-41

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE D'AIX-EN-PROVENCE LE REALTOR



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III.	LES DONNEES COMPTABLES 2020	9
A.	Régime financier et des biens	9
1.	Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	9
2.	Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	10
3.	État des variations du patrimoine immobilier.....	10
4.	Situation des biens et immobilisation	11
5.	Suivi du programme contractuel d'investissement	11
6.	Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés	11
7.	Inventaire des biens désignés au contrat.....	11
8.	Engagements à incidences financières.....	11
9.	État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	11
B.	Personnel et entretien	12
1.	Effectifs du délégataire	12
2.	Travaux réalisés en 2020.....	15
3.	Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2020	18
4.	Adaptations à envisager en 2021	19
IV.	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	20
A.	Action de gestion	20
1.	Moyens techniques	20
2.	Services effectifs	24
B.	Actions socio-éducatives et animations	31
1.	Accueil et du suivi des familles.....	34
2.	Scolarisation et soutien scolaire.....	42
3.	Santé et prévention.....	47
4.	Accès à la culture et à la découverte de son environnement	50
5.	Activités de loisirs.....	53
V.	COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	61
A.	Tarification	61
1.	Le droit d'usage.....	61
2.	Perception du droit	61
3.	Tarification cantine scolaire et services rendus	62
4.	Consommations et coûts des fluides	62
B.	Les subventions et participations.....	63
C.	Rappel de faits de 2020.....	64
VI.	CONCLUSION.....	65
5.	ANNEXES	66

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gère essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2020, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 Aires d'Accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités, Le Vieux Moulin/Saint Joseph et La Renaude/Hérodote, dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllis, dans le 16^{ème} arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1^{er} février 2004.

Accusé de réception en préfecture
4013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Au 1^{er} janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer La Délégation de Service Public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018, prolongé à nouveau jusqu'au 31 mai 2019.

En mai 2019, Alotra a été retenu pour une nouvelle DSP du 01/06/2019 au 31/05/2026 .Le périmètre de cette concession comprend au moment de sa prise d'effet les quatre aires suivantes: «Le Réaltor» d'Aix-en-Provence, «La Malle» de Bouc-Bel-Air, «Rives Hautes" de Fuveau et « La Garenne » de Salon.

ALOTRA a été, à nouveau retenu, pour la DSP 2019-2026, à partir du 1^{er} juin 2019.

Ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil Le Réaltor du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage d'AIX EN PROVENCE

Le Réaltor

Adresse de la structure

Route du Jas de Marroc
Plateau de l'Arbois
13290 Aix en Provence
Tel : 04.42.69.12.42 - Tel : 04 42 69 18 53
(Gestion Locative) (Gestion Sociale)
Fax: 04.42.63.05.58
Mail: gl.realtor@alotra.fr
psa.realtor@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Aix en Provence (Plateau de l'Arbois) sur un terrain de 37 203 m² sis sur les parcelles cadastrées LB 354, LB 355 et LB 357.
- A 12 km d'Aix en Provence et 5 km de Vitrolles.
- A proximité de la gare ferroviaire AIX-TGV.
- Proche des voies de circulation RD9 et A7 ainsi que des commerces et Equipements Publics d'Aix Les Milles et des communes voisines, Cabriès et Vitrolles.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence, Vitrolles et l'aéroport de Marseille-Provence.
- Proche de la retenue d'eau du Réaltor et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 80 places de 120 m² minimum, dont 4 affectées aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Le Réaltor s'effectue depuis la RD9 et la RD9g.
- Chaque place dispose de :
 - 1 bloc sanitaire composé de :
 - 1 WC isolé.
 - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
 - 1 évier et sa paillasse.
 - 1 espace cuisine/buanderie.
 - 1 auvent en dur.
 - 1 accès à l'énergie électrique.
 - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
 - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
 - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
 - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
 - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
 - 1 étendoir à linge.
 - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 327 m², abritant les services de gestion, composé par :
 - 1 hall d'accueil.
 - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
 - 1 bureau pour la gestion sociale.
 - 1 bureau pour la gestion des animations.
 - 1 bureau administratif.
 - 1 bureau pour les permanences médicales.
 - 1 salle de réunions et d'animations modulable.
 - 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
 - 2 WC.
 - 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
 - 1 atelier disposant de locaux techniques et des espaces de rangement.
 - 1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 logement de fonction en rez de chaussée, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m², disposant :
 - 1 stationnement.
 - 1 garage.
 - 1 terrasse privative.
 - 1 jardin privatif.
- 1 école maternelle, TICKNO NIGLO, en rez de chaussée, meublée, de 232 m², abritant :
 - 1 salle de classe.
 - 1 salle de motricité.
 - 1 salle de repos.
 - 1 bureau du directeur.
 - 1 local de rangement.
 - 1 local à vélos.
 - 2 WC.
 - 1 salle de propreté pour les élèves.
 - 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
 - 1 vestiaire/douche pour le personnel.
 - 1 préau.
 - 1 cour de récréation.
- 1 patio central paysager constituant un puits de lumière naturelle.
- 34 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 12 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 micro station d'épuration 400 EH pour le traitement des eaux usées et son champ d'épandage.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau du secteur géographique.

Au titre des biens et équipements

- 10 conteneurs poubelles.
- 5 colonnes pour tri sélectif.
- 51 candélabres d'éclairage dont 2 pour le carrefour d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 2 boudoirs.
- 2 parcs à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans, dont un doté d'une table de Ping-Pong.
- 1 espace de loisirs.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 10 places de parking privatives.
- 2 barrières divisionnaires répartitrices des stationnements.
- 3 bassins de rétention des eaux pluviales.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Horaires et temps de séjour

L'accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés.

Une astreinte technique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 9h00 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois.
Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin - 13004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU

Directeur général : Marc JEANJEAN

ALOTRA a obtenu un agrément Centre Social pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage Le Réaltor ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement. Ces agréments valent également pour les autres Aires d'accueil de la Métropole AMP Territoire du Pays d'Aix.

Selon les disponibilités, 80 familles peuvent bénéficier d'une domiciliation administrative sur cette Aire d'Accueil.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

III. LES DONNEES COMPTABLES 2020

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

CHARGES	2019	2020	Evolution	Commentaires
	Réalisé	Réalisé		
60 - Achats	117 054	137 078	17%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	94 608	108 104	14%	Hausse du taux d'occupation + 7pts
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	3 681	1 998	-46%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	2 457	8 779	257%	Remise en état des blocs sanitaires
5 - Fournitures Admin & Autres	2 636	1 840	-30%	
6 - Animations / Actions sociales	13 671	16 357	20%	
61 - Services extérieurs	42 747	72 669	70%	
2 - Locations mobilières et immo	2 150	2 619	22%	
3 - Entretien et réparation	33 445	61 620	84%	Remise en état des blocs sanitaires
5 - Assurance	6 454	7 699	19%	
7 - Cotisations diverses	698	731	5%	
62 - Autres services extérieurs	24 896	40 734	64%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	19 186	32 343	69%	Intérim AT
2 - Publicité, publications...	13	-	-100%	
3 - Déplt, Mission & Réception	1 577	736	-53%	
4 - Frais postaux et télécom	3 959	4 496	14%	
5 - Services bancaires	131	89	-32%	
7 - Formation	-	3 051	-	Formation CAP MED
Divers	30	20	-33%	
63 - Impôts et taxes	16 835	15 298	-9%	
1 - Impôts et taxes sur rém.	15 278	13 585	-11%	
2 - Autres impôts et taxes	1 557	1 713	10%	Redevance d'occup. du domaine public
64 - Charges de personnel	208 407	203 603	-2%	
1 - Rémunérations du personnel	147 134	145 424	-1%	
2 - Charges sociales	61 274	58 180	-5%	
65 - Autres charges de gestion courante	30 826	27 820	-10%	
1 - Créances Irrécouvrables	104	-	-100%	
2 - Charges de Structure	26 633	27 800	4%	Selon DSP
Divers	4 089	20	-100%	
66 - Charges financières	18 970	2 837	-85%	
2 - Autres charges financières	18 970	2 837	-85%	Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	1 917	8 993	369%	
1 - Dotations aux amortissements	1 917	5 725	199%	Véhicule de service
2 - Dotations aux provisions		3 268	-	Provision Usagers en dettes
Total général	461 652	509 031	10%	

Commentaires :

L'augmentation globale des charges s'explique principalement par la remise en état des blocs sanitaires. Certains postes sont en baisse car les restrictions sanitaires de la COVID-19, en a limité leur utilisation.

Ces charges restent moins importantes que le prévisionnel de la DSP notamment le poste : charge de personnel. En effet, il y a de réelles difficultés à recruter des agents techniques.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

b. Recettes et évolution

PRODUITS	2019	2020	Evolution	Commentaires
	Réalisé	Réalisé		
70 - Prestations de services	132 597	157 605	19%	
1 - Prestations d'hébergement	48 850	58 265	19%	Hausse de 7 pts du TOC
2 - Fluides quittancés	80 196	94 355	18%	
3 - Produits annexes	3 551	4 984	40%	
74 - Subventions d'exploitation	358 770	408 413	14%	
Autres Financements	72 721	73 707	1%	Selon nouvelle DSP année pleine DRAC
CAF	5 028	4 998	-1%	
CNAF	67 693	68 709	2%	
Collectivités Territoriales	21 718,92	80 601,00	271%	
Commune (projets spécifiques)	4 850	4 850	0%	
Département	7 774	7 774	0%	
Territoire du Pays d'Aix	83 490	125 549	50%	
Etat	189 935	196 533	3%	
AGAA	186 435	196 533	5%	
Divers	3 500	-	-100%	
75 - Produits divers de gestion	0	51	11439%	
Divers	0	51	11439%	
78 - Reprise sur amortissement et prov.	104	-	-100%	
79 - Transfert de charges	1 436	1 524	6%	
Total général	492 907	567 592	15%	

Commentaires :

L'augmentation des recettes est dû à une hausse du taux d'occupation et la hausse du tarif du droit d'usage au 1^{er} juin 2019 et donc sur une année pleine en 2020. Selon la nouvelle DSP, la contribution de la Métropole AMP du TPA est plus importante car est aussi sur une année pleine en 2020.

RESULTAT GLOBAL	2019	2020	Evolution %
	31 255	58 521	87%

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

Certains postes de dépenses n'ont pas pu être à la hauteur du prévisionnel et les produits sont légèrement supérieurs, ce qui fait apparaître un résultat positif.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 914€ répartis en fonction de la masse salariale des Aires d'accueil d'ALOTRA - Dont 731 € pour Le Réaltor

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire d'Aix en Provence Le Réaltor	Zéro

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

4. Situation des biens et immobilisation

Description des biens :

Un véhicule utilitaire Peugeot Partner,
Une quote part d'un véhicule Peugeot 208

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

- A. Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire .

6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés

L'ouverture de la nouvelle Aire d'Accueil LE REALTOR en mars 2017 n'a pas engendré de dépenses de renouvellements.

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Bien de reprise par la Métropole AMP :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner
- Véhicule Peugeot 208

Bien propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif :
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériels d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable Pole Gestion Locative	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau Bac	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Poste 2 / 1 ETP				
Chef d'Etablissement	Laurent FERNANDEZ	CDI (fin de période d'essai)	BAC+2	Du 01/10/2020 au 28/10/2020
	Carine VERCHIER	CDI	BAC +4	Du 01/01/2020 au 31/08/2020
Poste 3 / 2 ETP				
Agent Technique /accueil	Michel MEYER	CDI	Niveau Bac	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Agent Technique /Astreinte	Franck ALAGNA	CDI	Niveau Bac	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
	Pascal HUY	CDI	Sans	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
	Bachir BOUKHORS	CDI(Période essai non renouvelé)	sans	Du 03/08/2020 au 02/10/2020
Agents technique/Agents intérimaires	Michel CURUK	INTERIMAIRE	sans	Du 01/01/2020 au 12/01/2020
	Mohamed AIMEUR	INTERIMAIRE	sans	Du 13/01/2020 au 09/02/2020
	Mustapha BERROUBA	INTERIMAIRE	sans	Du 03/02/2020 au 09/02/2020
	Abdallah ARHLA	INTERIMAIRE	Plombier	Du 06/07/2020 au 02/08/2020
	Sébastien AMADOR	INTERIMAIRE	sans	Du 21/09/2020 au 22/09/2020
Poste 4 / 0,2 ETP				
Responsable Pole Social Animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	DEJEPS	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Poste 5 / 2 ETP				
Travailleur Social Animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	DEJEPS	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
	Aymeline PARROT	INTERIMAIRE	Bac +2	Du 01/01/20 au 14/09/20
Travailleur Social Animation	Lucie CASANO	APPRENTIE	BAC +2 CESF	Du 14/09/2020 au 31/12/2020
Gestionnaire Social	Julie ZOZI	CDI	CESF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020 (congrés maternité à compter du 22/10/2020)
Gestionnaire Sociale	Margot MOLINERO	CDD remplacement	CESF	Du 22/10/2020 au 31/12/2020

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes Aires d'accueil de la Métropole AMP.

Au 1^{er} juin 2019, un poste de **Responsable du Pôle de Gestion Locative des Aires d'accueil de la Métropole AMP** a été créé. Il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion locative :

- Le Chef d'établissement, Responsable de Gestion Locative à temps plein, Chef d'établissement, est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect du règlement intérieur ;
- L'Agent Technique est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements... Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.
- L'Agent d'Astreinte assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture du samedi 12 h au lundi 9h.

La Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP
- L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux Chefs d'établissement
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation,

- Le Travailleur Social Animation **met en place les différentes actions socio-éducatives** et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP)

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'établissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par le Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux d'Alotra, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En raison de la crise sanitaire, un certain nombre de formations prévues en 2020 ont été annulées, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Une formation sur **l'analyse des pratiques professionnelles** a été suivie par la Responsable du Pôle Social Animation et la Gestionnaire Sociale, en raison de la pandémie, une seule séance a eu lieu en 2020 avec l'UNAFO.
- Formation OPTICOURSES par le CODEPS 13 suivie par la gestionnaire sociale

Les projets de formation pour 2021 sont les suivantes :

- Reconstitution de la formation **sur l'analyse des pratiques professionnelles** pour l'ensemble des salariés des sites.
- formation **sur l'illettrisme** dans le cadre du CRI (centre lutte contre l'illettrisme)
- Formation **secouriste sauveteur du travail** pour un salarié du site
- **Equipier de 1^{ère} intervention incendies** par INFS
- **Habilitation électrique**
- **Comprendre et diagnostiquer la précarité** numérique par Emmaüs connect
- **Animer des ateliers collectifs** par Emmaüs connect

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Formation action de 3 jours: « démarche et méthodologie de projet » avec le cabinet convergences pour la Responsable du Pôle Social Animations et la Responsable du Pôle Gestion Locative

Dans le cadre du projet d'évaluation du Projet social, La Responsable du Pôle de Gestion locative et la Responsable du Pôle Social Animation bénéficient d'une formation – action animée par Cap Méditerranée, depuis juillet 2019 et ce, pour une période de 3 ans, visant :

- l'élaboration des référentiels d'évaluation (effectivité et impact) adaptés au projet social
- l'acquisition d'une méthodologie et d'outils de collecte des données de l'évaluation :
- l'exploitation des données collectées : traitements statistiques, traitement d'observations et de contenus textuels.
- l'analyse itérative au regard de la norme posée par le projet en terme de bonnes pratiques et de résultats.

Pour la période du 02/09/2019 au 02/05/2020, nous avons reçu **une stagiaire** Audrey COURT **préparant le diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants** avec l'IRTS PACA CORSE. Sous le couvert de la Responsable du Pôle Social Animation, elle est intervenue sur les 4 Aires d'accueil de la Métropole AMP.

2. Travaux réalisés en 2020

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/ jour	X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/ jour	X		
Nettoyage des abords de l'aire, dans un périmètre de 70 mètres à l'extérieur des limites	quotidien	Tous les jours	X		
Nettoyage des locaux techniques	quotidien	Tout au long de l'année	X		
Nettoyage des installations de chauffage	1 fois par semestre	Contrat entretien auprès de l'entreprise Sud Art	X		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	X		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Curage du réseau d'eaux usées	Selon besoins	néant	X		
Entretien de la Step et évacuation des déchets	2 fois/Semaine	Tout au long de l'année	X		
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Peinture					
Entretien des façades	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins		X		
Maçonnerie					
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins		X		
Plomberie/sanitaire					
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins		X		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins		X		
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	Qualiconsult le 20/10/2020 Vérification des extincteurs par ADI le 18/02/2020		X	

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	2 fois par an		X		
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Contrôle Qualiconsult le 20/10/20		X	
Espaces verts					
Débroussaillage de l’Aire et des abords	Plusieurs fois dans l’année	De mai à octobre	X		
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d’ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l’année.		X	
Changement de vitrerie	Selon besoins			X	
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins		X		
Contrôle et entretien du portail de l’Aire (système de glissière)	Selon besoins	2 fois /an		X	
Entretiens et réparation de l’enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Graissage des systèmes d’ouvertures et réparation portail		X	
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins		X		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins		X		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins		X		



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2020

Travaux réalisés par la Métropole AMP Du 01/01 au 31/12/2020	Travaux réalisés par ALOTRA Du 01/01 au 31/12/2020
• Août 2020 : mise en place d'un barreaudage de limitation d'accès au toit du bâtiment administratif.	• Rénovation des enduits sur plusieurs blocs • Remplacement de plusieurs chasses d'eau sur différents emplacements • Remplacement de nombreux mitigeurs évier. • Remplacement de nombreux robinets extérieurs. • Réparation sur différentes fuites d'eau sur robinets. • Réparations de chasse d'eau sur de nombreux emplacements. • Réparation de différents panneaux de grillage. • Débroussaillage et tonte sur l'ensemble du site • Entretien des 3 bassins de rétention (tonte et enlèvement des détritiques) • Dératisation + traitement anti guêpes • Taille des arbres • Réparation du Pac clim (entreprise SUD ART ; panne répétitive) • Elimination fréquente de graffitis sur les murs des emplacements • Entretien tout au long de l'année de la station des traitements des eaux usées par entreprise (ODE) • Réparation de plusieurs serrures : 9/10/23/25/28/33/41/46/48/51/63/73/80 • Entretien périodique du local poubelle • Changement régulier des fils étendages • Réparation du rideau métallique du bâtiment administratif • Nettoyage fréquent des emplacements inoccupés • Entretien mensuel du local encombrant • Réfection des plafonds salle de bain dû à l'humidité des emplacements : 2/50/55/80 • Reprise de plusieurs enduits par agent et entreprise (70% des emplacements env.) • Reprise en peinture des murs par agent et entreprise (70% des emplacements env.) • Reprise en peinture des portes des douches et wc par entreprise • Reprise en peinture de 4 claustras • Changement de 4 faïences crédence évier • Réparation d'un grand nombre de pvc d'évacuation des eaux sales effectuée par intérimaire plombier (trop fragile)

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20211119-7859-DE
 Date de télétransmission : 25/11/2021
 Date de réception préfecture : 25/11/2021

4. Adaptations à envisager en 2021

Travaux à envisager	Commentaires
• Envisager l'adaptation des limiteurs de puissance • Reprise des enduits à poursuivre • Reprise des peintures à poursuivre • Réfection de la barrière d'entrée • Enrochement à envisager à différents endroits du site, afin d'éviter les stationnements sur les espaces verts ainsi que le déversement d'encombrants dans les bassins de rétentions des eaux pluviales. • Protection des arrêtes des murs • Envisager à la fermeture par un toit la zone encombrant (pour éviter tout dépôt sauvage)	• Inadaptés • Enduit trop fragile • De nombreuses tâches (cuisine) • Celle-ci est régulièrement tordue par les véhicules ; en cours de réparation. Devis validé. Prise en charge assurance. • Demande de prise en charge au délégant • Demande de prise en charge au délégant • Demande de prise en charge au délégant

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	20/10/20	QUALICONSULT
Extincteurs	18/02/20	ADI
Eau chaude	11/09/2019 pas d'analyse en 2020	LABORATOIRE CARSO
Contrôle éclairage de sécurité	14/01/20	ADI
TPA Direction des risques	Non effectué en 2020	Territoire du Pays d'Aix

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2020 au 31/12/2020	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI
Contrôle éclairage de sécurité	ADI
Travaux électriques	ECB
Direction des risques bâtiments	Territoire du Pays d'Aix
Contrôle alarme	Groupe Fauché
STEP	Occitane d'environnement
Désinsectisation	SUD HYGIENE
Plomberie	SUD ART
Serrurerie	ABC Dépannage/QUINCAILLERIE AIXOISE
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA/COLDIS



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
MAMP Territoire du Pays d'Aix Direction des gens du voyage	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du Pays d'Aix est le délégant.
Territoire du Pays d'Aix Direction des Sports	Institutionnel	Coordination avec les associations sportives	L'accès au sport pour nos publics : clubs de haut niveau et associations sportives du territoire proposent des interventions sportives sur notre site ou des sorties	ALOTRA est inscrit au dispositif PRODAS
Caisse d'allocations Familiale	Institutionnel	Coordination	Agrément centre social	Nouvel agrément 2018-2021
Ville d'Aix en Provence Direction Jeunesse Contrat Enfance Jeunesse	Institutionnel	Coordination Partenariat financier	Régie de recettes pour la caisse des écoles Convention de mise à disposition des locaux scolaires pour les activités périscolaires Accompagnement et soutien technique dans les projets ponctuels	Convention signée
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenaire
Pôle insertion du Conseil Département al 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation bénéficiaires RSA	Convention signée
Centre Communal D'action sociale Ville d'Aix-en- Provence	Institutionnel	Partenariat social	Aide sociale	Partenaire

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
DRJSCS	Institutionnel	Cadre Réglementaire	Agrément Accueil Collectif pour Mineurs (ALSH) Soutien technique Contrôle	Attestation annuelle
Service Culture de la Ville d'Aix	Institutionnel	Partenariat culturel	Projet Culturel avec la Ville	Partenaire
Directeur de l'Ecole Maternelle Tickno Niglo	Institutionnel	Coordination/ actions socioéducatives	Favoriser la scolarisation en maternelle Projets d'activités communs (atelier cuisine, santé, fête de l'école...)	Ecole maternelle présente sur le site <i>Convention signée</i>
Bibliothèque Méjanes	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Action culturelle : ateliers de lecture de rue Prêt d'ouvrages	Développement d'action autour de l'accès à la culture
Pompiers sans Frontières	Associatif	Réalisations d'actions de prévention	Sessions d'initiation aux gestes de premiers secours, ateliers de prévention des accidents de la vie courante.	Convention signée
Institut de Formation en soins Infirmiers	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers alimentation : les sucres cachés / enquête terrain pour le projet 2020	Convention Signée
Apport Santé	Associatif	Réalisation action prévention	Séance de prévention sur les maladies cardio vasculaire	Partenaire
ARCADES dépiages des cancers dans les bouches du Rhône	Associatif	Information	Opération octobre Rose Sensibilisation au dépistage du cancer du sein en direction des femmes de plus de 50 à 74 ans	Fournitures de documentation
CODEPS 13	Associatif	Projets santé multipartenaires	Formations étudiants IFSI, actions santé	Subvention projet ARS
L'atelier de Margoulette	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers art plastiques, projet autour de l'œuvre de Gabi Jiménez	Prestataire
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Ateliers de sensibilisation à l'opéra, rencontre en musique auprès de nos publics	Partenaire
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : Atelier Art plastique	Prestataire
Ludothèque Le cerf-volant	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
Jean Luc Irondelle	Associatif	Réalisation d'actions artistiques	Ateliers musique et écriture projet Nomad Land	Prestataire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Image Clé	Associatif	Réalisation d'ateliers	Ateliers durant la semaine de lutte contre l'illettrisme / journée des droits de l'enfant	Prestataire
Educ Sport 13	Associatif	Réalisation d'actions sportives et d'expression	Ateliers sportifs et musique	Prestataire
Unis Cite Méditerranée	Associatif	Réalisation d'actions	Animations d'ateliers environnement, et projets lecture	Convention d'intermédiation
Association Origen	Associatif	Réalisation actions concrètes	Initiation danse des caraïbes	Convention signée
Les petits Débrouillards PACA	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers scientifiques autour du numérique	Prestataire
La RE SI FA S'il	Associatif	Réalisation d'actions	Activités manuelles fabrication d'instruments en argile	Prestataire
Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers poterie	Prestataire
Association Enseignes de Contes	Associatif	Réalisation d'actions Concrètes	Ateliers lecture	Prestataire
Association Art & Co	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier bien être femme	Prestataire
Wimoov	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Prévention routière	Prestataire
Copie Carbonne	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier d'initiation aux medias radio	Prestataire
Les Ornicarinks	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier art plastique	Prestataire
Les FRANCAS	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers citoyenneté : les droits de l'enfant	Prestataire



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

c. Agréments

Agréments	Institutions	Dates
Centre social	CAF 13	01/01/2018 au 31/12/2021
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Accueil Collectif pour Mineurs)	Direction Régionale Jeunesse et Sport Cohésion Sociale	31/07/ 2021
Domiciliation	Préfecture et DRDJSCS	Renouvellement du 01/09/2020 au 31/08/2023
Accès professionnel par internet	CAF Professionnel 13	Depuis 05/03/2009

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :

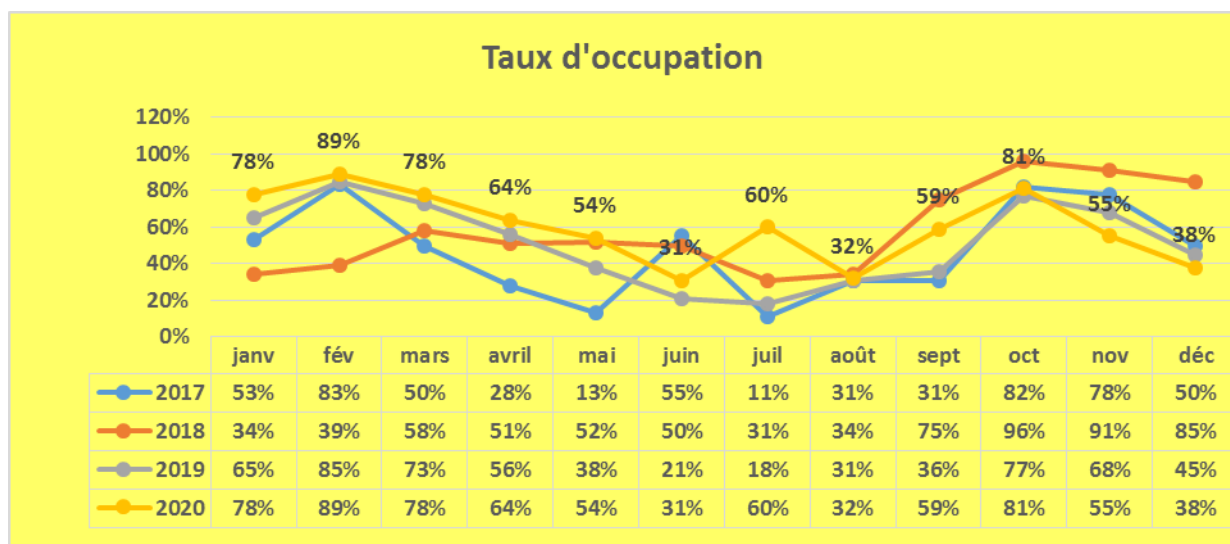
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'Aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'Aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'Aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

Chiffres pris en considération du 1 ^{er} janvier au décembre	2017	2018	2019	2020
Nombre de caravanes	253	555	497	438
Nombre total de personnes accueillies	833	1232	1210	952
Nombre de familles accueillies	263	386	367	293
Taux d'occupation (%)	43%	58%	53%	60%
Nombre moyen journalier de caravanes	43	47	42	36
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	44	43	42	60

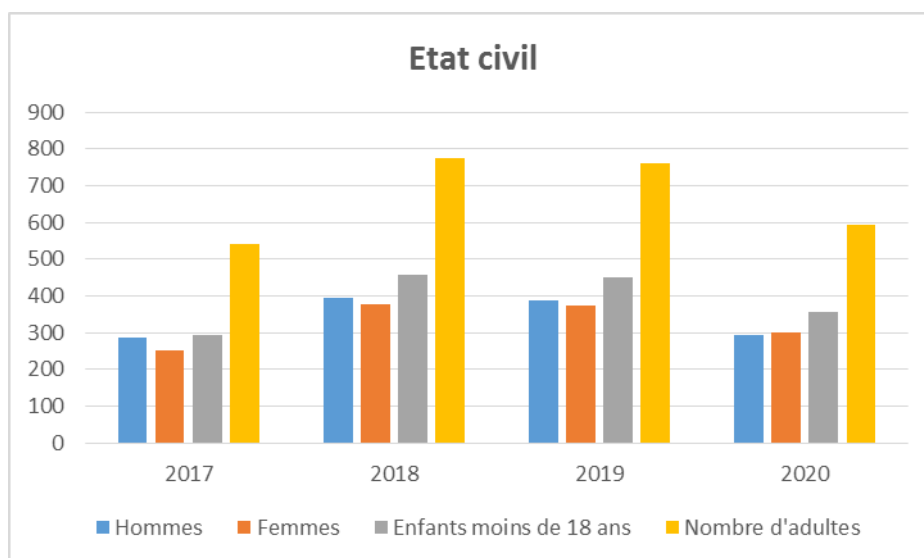
Observations :

- Nous observons une hausse légère du taux d'occupation par rapport à 2019 (+ 7 pts) mais avec un nombre total de personnes accueillies en baisse (258 familles de moins soit 20 % de moins)
- La durée moyenne annuelle de séjour par famille qui se fixe à 60 jours, voit une augmentation de 18 jours par rapport à l'année 2019. Cette progression se justifie également par la période de confinement des mois de mars à mai suite à la pandémie.
En effet, de par la crise sanitaire, nous avons accueillis moins de familles mais les temps de séjour ont été plus important (confinements)
- Malgré l'éloignement de cet équipement public des principaux services et son environnement peu agréable (stationnements illicites et des dépôts sauvages des déchets), l'Aire d'Accueil fait néanmoins l'objet d'une forte demande et d'une réelle attente des usagers.
- La mise en place d'une équipe solidaire et compétente participe à ce bilan encourageant, sur un équipement particulièrement difficile par rapport à son gigantisme.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021



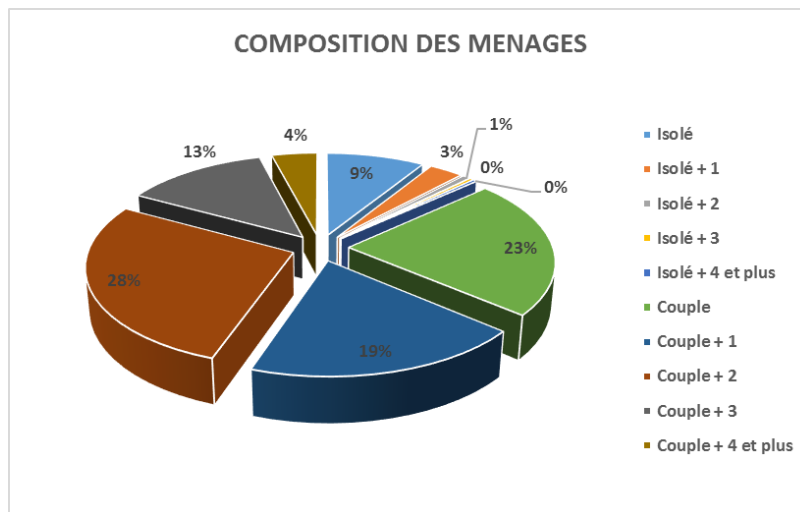
<u>Etat civil</u> Du 01/0/2020 au 31/12/2020	2017	2018	2019	2020
Hommes	288	395	387	293
Femmes	253	379	373	302
Enfants de moins de 18 ans	292	458	450	357
Nombre d'adultes	541	774	760	595



Observations :

Nous avons accueillis 21.71 % d'adultes en moins et 20.66 % d'enfants par rapport à la même période de 2019. Exceptionnellement cette année les femmes sont majoritaires à l'égard des hommes (environ 3 % de plus).

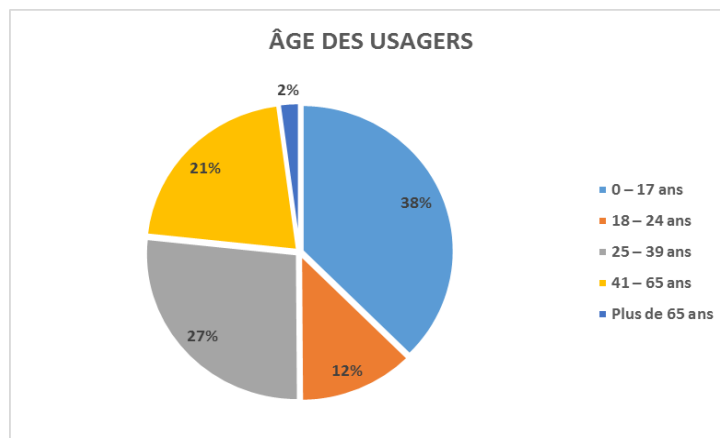
Composition des ménages Du 01/01/2020 au 31/12/2020	2017	2018	2019	2020
Isolé	24	52	38	26
Isolé + 1	8	8	8	9
Isolé + 2	13	12	10	2
Isolé + 3	4	2	2	1
Isolé + 4 et plus	0	1	0	1
Couple	71	81	78	67
Couple + 1	31	63	62	56
Couple + 2	69	92	91	81
Couple + 3	31	54	56	38
Couple + 4 et plus	12	21	22	12



Commentaires : En ce qui concerne la composition familiale, nous pouvons observer que nous avons reçu moins de familles monoparentales que de couples avec enfants. En effet, comme les précédentes années, nous constatons que la part relative aux couples est 3 fois plus importante.

L'Aire conserve sa vocation familiale comme le prouve la part significative de l'accueil des familles avec enfants.

Age des usagers Du 01/01/2020 au 31/12/2020	2017	2018	2019	2020
0 – 17 ans	292	458	450	357
18 – 24 ans	131	127	137	118
25 – 39 ans	226	325	321	255
41 – 65 ans	166	296	273	202
Plus de 65 ans	18	26	29	20

**Commentaires :**

50% du public accueilli se compose de jeunes de moins de 24 ans, 38% sont des enfants.

Caractéristiques socio-économiques

L'activité économique d'une partie des gens du voyage généralement non-salariée, est soumise à d'importants aléas.

Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché mais aussi une vulnérabilité face à une concurrence accrue.

Les difficultés sont multiples : la disparition de bon nombre de leurs métiers, la forte concurrence (recyclage des métaux soumis aux valeurs du marché), durcissement de l'attribution des places sur les marchés fragilisent leur activité économique.

Ils font face également à des difficultés en matière d'insertion économique. Des cas de discriminations directes à l'embauche ou à l'acquisition de marché sont fréquents. L'illettrisme et l'absence de diplôme peuvent en partie l'expliquer.

La faible activité économique de nombreux gens du voyage conduit à une précarité plus importante.

b. Accueil

Cette année singulière fut marquée par l'arrivée du Covid 19 avec la crise sanitaire et ses mesures de confinement prises en Mars 2020. La réorganisation à mi-temps en présence sur le site, pendant le premier confinement a réduit notre champ d'action et ne nous a pas permis de mener à bien nos missions. Il nous a fallu répondre à l'urgence de cette situation et adapter notre intervention à ces nouvelles mesures.

Dès les premiers jours, une organisation s'est mise en place « au fur et à mesure », il fallait « aller à l'essentiel » : la mise en place des gestes barrières.

Le discours de prévention quotidien était accompagné des gestes barrière et c'est poursuivi tout au long de cette année. Ce travail au quotidien fut très chronophage. Notre présence restreinte fut frustrante par rapport aux tâches non accomplies durant le confinement et il a fallu rattraper par la suite, le retard accumulé.

Accusé de réception en préfecture
013-200654807-20211119-7858-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



Cet été, le virus circule toujours.

Ensemble continuons d'appliquer les gestes barrières.

Le maintien du lien social et la santé sont devenus les axes prioritaires dans notre travail.

Nous avons ainsi mis en place des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les usagers et les enfants permettant de respecter les mesures barrières pour éviter la transmission du COVID 19 :

- Communication par voie d'affichage sur l'obligation du port du masque et le respect de la distanciation physique (pose de marquage au sol) et mise à disposition de solution hydro alcoolique.

- Les demandes d'accompagnement sociales sont dans la mesure du possible traitées par téléphone. Le travailleur social reçoit uniquement sur rendez-vous, une seule personne n'est autorisée à se présenter dans le bureau du travailleur social. Après chaque passage d'un usager des règles sanitaires strictes sont appliquées pour éviter la transmission du virus : désinfection avec produit virucide et aération des bureaux.

Toutefois, on note que les usagers et les participants se sont adaptés facilement au protocole sanitaire mis en place.

Définition

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre d'usagers	1119	1150	1164	937
Nombre d'adhérents	80	80	80	80
Nombre participants*	927	1307	1465	1230

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire Le Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages ...). Elle permet des relations constantes avec les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la **gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'Aire. Depuis loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 et l'abrogation de la loi de 1969, la présentation du livret de circulation n'est plus une condition d'accès sur les Aires d'accueil (cf. Le RI) ;
- De présenter l'aire et la place familles qui leur sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'Aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution ...).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins, du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, de l'Aire d'Accueil. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **A compter du 1^{er} décembre 2019**, un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil qui se décompose comme suit :
Les horaires d'accueil des caravanes : L'ouverture de l'Aire est assurée de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
Accueil du public : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'Aire.

Depuis le 1^{er} juin 2019, la durée de séjour est portée à 6 mois par an (sous l'ancienne DSP la durée de séjour était de 5 mois par an) sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'Aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre Aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

La durée moyenne du séjour par famille est en augmentation. Les nombres de séjours de moins de 3 mois sont en baisse.

La tendance est au rallongement de la durée de séjour, qui s'explique notamment par l'impact de la période du Covid19.

Du 01/01/2020 au 31/12/2020	2017	2018	2019	2020
Moins de 1 mois	120	195	202	114
De 1 à 3 mois	119	141	161	115
3 à 6 mois	24	46	8	56
6 à 8 mois	2	1	4	8

Durée moyenne de séjour par famille du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 : 60 jours

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de caravanes	418	555	497	438
Nombre de familles accueillies	263	386	367	293
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	44	43	42	60
Dépassement des temps de séjour (en familles)	2	1	4	8
Nombre de procédures justice engagées	0	0	3	4

Dépassement de séjours :

8 familles ont été en dépassement de séjour à cause de la période du Covid19.

4 procédures en justice ont été engagées **en fin d'année 2020**. Ces familles refusaient de quitter le site début décembre, prétextant vouloir passer les fêtes de fin d'année sur le site, malgré la disponibilité de places sur les autres Aires d'Accueil.

Ces 4 familles sont en interdiction de terrain sur toutes les Aires d'Accueil de la Métropole AMP pour une période de 6 mois et doivent s'affranchir des frais de justice avant de pouvoir de nouveau stationner sur les 4 Aires d'Accueil.

Il s'avère que les familles ont du mal à accepter à se déplacer sur les autres Aires d'Accueil de la Métropole AMP, qui sont La Malle (Bouc Bel Air/Simiane-Collongue), Rives Hautes (Fuveau/Meyreuil) et La Garenne (Salon). Cela entraîne de longues négociations générant parfois des conflits.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des Aires d'Accueil.

En mai 2019, ALOTRA a été retenu comme concessionnaire pour la gestion, l'entretien et l'animation des Aires d'Accueil sur le territoire d'AMP, pour une durée de (7) sept ans et ce à compter du 01 juin 2019.

Dans le cadre de cette consultation, un Projet Social a été proposé. Celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur les Aires d'accueil relevant de la Délégation de service public. Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les Aires d'Accueil sont rattachées à **un Pôle Social Animation** qui a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'Accueil
- L'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux responsables de sites
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque Chef d'établissement affecté sur chacune des Aires d'Accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social Animation déployée auprès des Chefs d'établissement favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Une autre partie au siège du Pôle Social Animation localisé sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par le gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, celui d'Accueil de Loisirs sans Hébergement depuis le 18 février 2009 renouvelé tous les ans au mois d'août.

Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans**, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation... ;
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses ;
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,) ;
- Favoriser l'autonomie du public ;
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...) ;
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec le réseau.

Accusé de réception en préfecture
N° 2021-0201
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

En tant que délégataire de service public depuis 2004, ALOTRA ne peut pas faire l'économie d'évaluer le Projet Social Animation et l'ensemble des actions conduites par les équipes en direction des gens du voyage.

C'est en 2017, à la demande de la Métropole, qu'ALOTRA a commencé cet important travail d'évaluation du projet social animation en vue de le faire évoluer, de l'améliorer et de renforcer ces actions (élaboration d'un diagnostic, analyse de la qualité du service formulations d'objectifs et d'indicateurs.).

Le renouvellement de la DSP en 2019 a été l'occasion pour ALOTRA de s'emparer de la démarche d'évaluation. Pour ce faire, ALOTRA a fait appel à un cabinet conseil CAP Méditerranée afin de permettre aux équipes d'effectuer eux-mêmes l'évaluation des actions dont ils assurent la conduite. Le suivi de cette démarche d'évaluation se fait au sein du **comité technique d'évaluation (CTE)**. Cette instance est constituée : des représentants de la Métropole et des deux territoires concernés Pays d'Aix et Pays Salonnais ; pour ALOTRA du Directeur de la Gestion locative sociale, de la Directrice du Développement sociale, de la Responsable du pôle gestion locative et de la Responsable du Pôle social Animation. Le cabinet conseil est présent en tant qu'invité.

Le CTE s'est réuni à 5 reprises à l'occasion d'étapes importantes de la démarche :

- 09/12/2019 : présentation de la méthode proposée (référentiel, collecte des données) et de son contexte :
- 17/01/2020 : observations de la Métropole sur le référentiel et recommandations pratiques (forme, nature des documents) :
- 11/03/2020 : restitution des premiers résultats de la collecte et de l'analyse faite par les équipes :
- 30/09/2020 : réorganisation du CTE liée à la nouvelle organisation de la Métropole : les représentants de la Métropole étant excusés pour cette rencontre :
- 15/12/2020 : réorganisation du CTE, point d'étape sur le référentiel, recommandations opérationnelles pour les livrables (restitution des données d'évaluation au CTE)

La prochaine réunion du CTE se déroulera en janvier 2021. Il est à noter que nous avons dû adapter le calendrier de nos réunions en fonction de la crise sanitaire.

Le travail d'appropriation de la démarche d'évaluation par les équipes s'est déroulé en plusieurs temps et a consisté à la mise en œuvre d'une méthodologie type.

→ **Conception par les équipes d'ALOTRA d'un référentiel spécifique pour l'évaluation du Projet Social Animation.** Son élaboration a mobilisé l'encadrement, les services administratifs et de gestion du siège, les équipes intervenants sur le champ de la gestion locative et du projet social animations. Ce travail a été soutenu par l'accompagnement de CAP Méditerranée dans le cadre d'une formation action. **Ce référentiel qui a une fonction de grille de collecte des données évaluatives a été décliné à partir des termes même du projet.**

Il se compose des deux grandes parties : les process de gestion et le développement des activités du projet social. La partie sur le développement du projet social reflète les 4 axes du projet social cités ci-dessus et les catégories des actions programmées ; elle comporte 13 domaines :

Santé des enfants, santé des adultes ; accès aux soins, santé des femmes, vie sociale et loisirs ; culture ; projets jeunes ; lecture ; scolarisation, accompagnement social adultes ; lutte contre l'illettrisme ; numérique ; accompagnement administratif à la création d'entreprises. L'analyse des actions menées dans chaque domaine s'appuie sur des indicateurs qui sont de deux ordres : des indicateurs d'effectivité et des indicateurs d'impacts

→ Sur la base de ce référentiel, le deuxième temps de la démarche consiste pour les équipes en **une collecte des données d'évaluation au plus près du terrain et à leur retranscription sur le référentiel.** Cette collecte de données, est assurée en interne de manière continue.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- **Enfin**, pour chaque domaine traité, l'évaluation donne lieu à une synthèse qui met en évidence les points forts de l'activité (son organisation, son impact) et les points à améliorer. A partir de ces synthèses, les pistes de progrès sont identifiées et un plan d'amélioration de la qualité est défini.

Il est à noter que l'exercice d'évaluation ne peut se faire sans une participation active de nos partenaires. Aussi, une formation action a été organisée le 10 novembre 2020, elle permet une appropriation par le plus grand nombre de la pratique et de la culture de l'évaluation. Une seconde formation est prévue en janvier 2021 avec d'autres partenaires.

A la lumière des informations recueillies, des résultats obtenus et de l'interprétation qui s'en dégage, des pistes d'améliorations seront présentées au Comité Technique d'évaluation pour validation, avant de diffuser et communiquer des résultats auprès des élus de la Métropole et des différents territoires.

En devenant l'affaire de tous, et en s'imposant comme une étape normale de notre activité, la démarche proposée contribue à assurer la qualité du service proposé aux voyageurs stationnant sur les aires d'accueil Métropolitaines.

1. Accueil et du suivi des familles

L'Aire d'Accueil accueille toute personne dite « gens du voyage » dont l'habitat permanent est la caravane (résidence mobile) et qui souhaite séjourner temporairement sur le site. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative sur le Realtor, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de familles domiciliées sur le site*	80	80	80	80
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	1119	1150	1164	937
Nombre de dossiers RSA	136	80	222	139
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1119	1150	1164	937

*L'agrément Domiciliation a été accordé par la DRJSCS pour 80 ménages maximum.

Observations

La Gestionnaire Sociale a **reçu en rendez-vous physique 438 personnes** entre le 01 janvier et le 31 décembre 2020 pour des rendez-vous liés aux démarches d'accompagnement social et administratif.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'Aire d'Accueil.
- Une orientation des familles vers le droit commun et un accompagnement social des familles de passage en lien avec le travailleur social référent.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

pôle d'insertion. Réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans. Mise en relation avec l'ADIE pour des demandes de micro crédit entreprise.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Des actions spécifiques liées à l'accompagnement social proposé sont :

- **La domiciliation** : la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté abroge les spécificités relatives au statut des gens du voyage elle entérine : l'abrogation du rattachement à une commune, l'élection de domicile comme unique domicile légal pour les gens du voyage et l'instauration d'un délai transitoire de deux ans durant lequel une personne précédemment rattachée à une commune sans domicile ni résidence fixe et qui n'a pas établi de domiciliation est de droit rattachée à un CCAS ou CIAS. Le décret d'application est paru en novembre 2017

Le nombre de familles domiciliées est constant, 80 familles (220 personnes) sont domiciliées au centre social Le Réaltor. Hormis sa fonction première d'accès aux droits, la domiciliation permet aux familles de bénéficier d'un accompagnement social. Nous notons un réel attachement des familles à cette domiciliation, les familles sont suivies depuis plusieurs années maintenant et une relation de confiance s'est instaurée avec la Gestionnaire Sociale.

En 2019, l'équipe sociale avait initié un travail sur la réorganisation du service domiciliation avec la FNASAT (**Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage**). **Ce travail s'était traduit par :**

- La réactualisation du règlement de la domiciliation et du service postal avec l'attribution d'un numéro de service postal à chaque famille, la mise en place d'horaires pour le retrait du courrier les après-midis de 14h00 à 16h30 en conformité avec le rythme de vie des familles qui se présentaient rarement le matin pour retirer le courrier. **Après un an d'exercice, nous observons que les horaires de retrait du courrier sont assimilés** par les familles. **En revanche, l'attribution du numéro postal ne fonctionne pas. En effet les personnes n'ont pas retenu ce numéro ni effectué les démarches de changement d'adresse auprès des administrations pour y intégrer le numéro postal. Or pour nous, ce numéro postal, faciliterai le tri du courrier pour les nombreux homonymes domiciliés (le père et le fils ou cousins). Il nous faudra donc accompagner les personnes pour effectuer cette petite démarche de modification de leur adresse.**
- L'expérimentation d'un logiciel de gestion du courrier DOMIFA (innovation provenant d'une startup d'Etat). Ce logiciel facilite la gestion du service de domiciliation par les organismes domiciliaires pour les personnes sans domicile stable. Cet outil permet de dématérialiser une partie de la procédure de domiciliation et d'automatiser le suivi des dossiers (enregistrement et instruction des demandes, suivi des dates d'échéance et de l'archivage des dossiers...).

Le logiciel DOMIFA a été mis en fonctionnement de manière effective par ses concepteurs en mai 2020. Après l'avoir expérimenté durant un an avec l'accompagnement d'un chargé de déploiement, nous utilisons aujourd'hui pleinement ses fonctionnalités. Ce logiciel nous a permis de répondre d'une part aux difficultés liées à la gestion quotidienne du courrier qui devenait chronophage pour le travailleur social et d'autre part d'éviter aux domiciliés des ruptures de droits, par exemple, **lorsqu'ils n'ont pas effectué de demande de renouvellement à temps pour la délivrance de l'attestation de domicile.**

réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Par ailleurs, un rapport d'activité de domiciliation est généré par le logiciel cela nous permet de remplir plus facilement notre obligation légale et réglementaire (Article L 264-8 et Article D 264-8 du code de l'action sociale et des familles) de transmission annuelle des informations relatives à l'activité de domiciliation d'ALOTRA au préfet de département.

- **Le suivi des dossiers RSA** : ALOTRA accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil départemental. Au total, **106 personnes domiciliées sont bénéficiaires du RSA**. **L'agrément pour l'instruction des demandes de RSA et la réalisation des contrats d'engagement réciproque a été renouvelé en septembre 2020** pour une durée de douze mois renouvelable deux fois par tacite reconduction. Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, Education nationale, etc.

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.

La visée de cet accompagnement est bien **l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs**. Ces derniers revendiquent l'accès à la citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.

La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels



AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR – AIX EN PROVENCE

Accompagnent social 2020	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Démarches auprès des administrations publiques : mairies, trésor public, préfectures	25	16	2	4	28	34	3	7	1	8	8	8	144
Aides financières (ccas, croix rouge)	1	1	0	0	1	2	0	2	1	0	3	4	15
CAF RSA : Déclaration trimestrielle et annuelle	22	11	12	4	6	16	10	13	9	1	9	10	123
CAF : Démarches administratives mutation de dossiers, envoi compléments d'informations, régularisation de situations	19	12	4	1	4	18	5	4	2	1	3	7	80
Conseil Départemental : signature du Contrat d'engagement réciproque	9	23	2	0	11	21	9	14	6	5	24	15	139
Divers : adhésion centre social, renouvellement domiciliation, lecture divers courriers	20	19	8	0	21	11	9	12	3	14	11	11	139
Gestion de l'entreprise : démarches diverses autoentrepreneurs	9	11	0	14	4	13	2	3	3	0	1	0	60
Gestion entreprise : déclaration trimestrielle ou annuelle du Chiffre d'affaire	29	14	0	0	4	16	18	4	3	0	5	2	95
Santé : Démarches auprès de la CPAM, renouvellement de droits	14	23	1	0	16	13	16	8	6	5	6	9	117
Insertion professionnelle, actualisation pole emploi	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	1	0	5
Retraite : suivi de dossiers, régularisation ouverture de droits	3	5	2	0	1	2	1	0	3	1	1	1	20
Total des démarches	151	135	31	23	98	147	74	67	37	35	72	67	937
Nombre de rendez-vous domiciliés	50	48	16	16	37	60	28	20	12	11	42	16	356
Nombre des rendez-vous usagers	5	10	0	0	2	8	13	4	12	10	14	4	82

Quelques points d'observations : sur l'année 2020 :

L'année 2020 a été marquée par la propagation de la pandémie COVID 19. ALOTRA a mis en place un plan de continuité de service dès le 16 mars 2020 au regard des recommandations gouvernementales. Cela a bouleversé l'organisation du Pôle social Animation.

- Arrêt de travail pour garde enfant de la gestionnaire sociale du 16/03/2020 au 11 /05 2020.
- Pour la Responsable du Pôle Social Animation :
Présence sur site 3 demies journées par semaine pour répondre aux sollicitations des voyageurs confinés sur l'aire d'accueil et aux appels des domiciliés concernant leurs courriers. Télétravail avec permanences téléphoniques le reste du temps.
- Dès le 11 mai 2020, fin du premier confinement, reprise progressive de l'activité.
Traitement par téléphone des démarches dématérialisées (déclaration CAF, déclaration du chiffre d'affaires...). Rendez-vous sur place pour les démarches tels que la signature des contrats d'engagement réciproques en attente, ou les renouvellements de CMU/ ACS

Le bilan quantitatif 2020 concernant toutes les démarches d'accompagnement social est donc en nette diminution malgré la mise en place de la continuité du service.

Concernant le nombre de personnes accueillies et l'accompagnement des personnes sur l'année 2020, nous avons accueilli et suivi en 2017 1119 personnes, 1150 en 2018, 1164 en 2019 et 937 en 2020

Parmi les personnes accueillies nous distinguons les personnes domiciliées et les personnes de passage pour lesquels l'accompagnement diffère.

Concernant les personnes de passage, **nous proposons un accueil sans rendez-vous le jeudi réservé aux familles du terrain. En 2019 se sont 40 usagers qui ont été reçus, et 82 en 2020.**

Le nombre de rendez-vous usagers a augmenté par rapport à 2019 car les personnes ne pouvaient pas se déplacer vers leurs travailleurs social référent, les déplacements entre région étaient difficiles pour eux notamment en raison de la baisse de revenus liées à la fermeture des marchés ou à l'impossibilité de « chiner » Ils se sont donc adressés à notre gestionnaire sociale pour leurs petites démarches ponctuelles ou de renouvellement de droits. Il ne s'agit pas de démarches d'ouverture de droits. Pour ce type de démarches, notre travailleur social se met en lien avec le référent afin d'assurer un suivi coordonné des démarches. **Nous notons que les familles de passage ont une entière confiance en notre travailleur social, lorsqu'elles la sollicitent, elles déclarent que leurs démarches aboutissent favorablement.**

Il faut signaler que l'agent d'accueil est également sollicité pour des petites démarches qui ne nécessitent pas de rendez-vous social (lecture de courrier, envoi de mail,). Cela évite une trop longue attente car les créneaux de rendez-vous sont pris d'assaut par les personnes domiciliées.

Durant le premier confinement, l'agent d'accueil a été régulièrement sollicité pour l'impression des attestations de déplacement dérogatoire. Les voyageurs n'étaient pas à l'aise avec l'attestation dématérialisée via leur smartphone. Par ailleurs, en raison de leur illettrisme certains voyageurs ont sollicité l'agent pour le remplissage du document.

Concernant les personnes domiciliées, il s'agit d'un accompagnement de proximité sur la durée. Nous notons une diminution des sollicitations concernant les petites démarches, les personnes sont de plus en plus autonomes par exemple appel à la CAF pour s'informer de l'avancée d'une démarche, certaines personnes se rendant directement auprès des institutions : centre des impôts, CPAM...elles ont acquis au fil des années une confiance en leur capacité.

Durant les 2 mois du confinement, les sollicitations de nos domiciliés ont porté sur les questions liées aux aides de l'Etat pour les autoentrepreneurs, leurs craintes par rapport à d'éventuelles ruptures de droits (retard dans la signature des contrats d'engagement réciproques (CER).

Cette période a aussi fait émerger l'attachement des domiciliés à l'équipe du Réaltor. En effet nombreux sont les domiciliés qui nous ont contactés pour prendre de nos nouvelles, certains nous fait part de leur reconnaissance quant à notre présence pour répondre à leurs diverses sollicitations et inquiétudes.

Au niveau des aides financières : 7 en 2017, 23 en 2018 34 en 2019 et 15 en 2020

Nous continuons de solliciter le CCAS de la Ville d'Aix en Provence pour les demandes d'aides financières.

Après une augmentation en 2018 et 2019 due aux nombreux contrôles CAF ayant entraînés des ruptures de droits pour nos domiciliés, **nous notons une nette diminution des demandes en 2020.**

Les difficultés financières liées à la crise sanitaire n'ont pas conduit à une augmentation des demandes d'aides financières. En effet, la plupart des voyageurs ayant le statut d'autoentrepreneurs ont bénéficié des aides de l'état pour la perte de leur chiffre d'affaire. Même s'ils déclarent que leur situation financière est devenue précaire cette année, nous notons une réelle réticence des voyageurs à demander des colis alimentaires auxquels ils pourraient avoir droit (Honte du regard de la communauté)

Il faut signaler que **lors du premier confinement, l'Etat a octroyé à ALOTRA 1380 chèques services d'une valeur de 7 euros pour les familles stationnant sur les Aires d'Accueil Métropolitaines. Ainsi nous avons distribué 676 CAP aux familles présentes sur l'Aire d'Accueil en mars / avril 2020. Cette aide a été accueillie avec enthousiasme et reconnaissance par les familles même si elles déclarent que cette aide n'était pas suffisante pour subvenir à leurs besoins alimentaires.**

Concernant la CAF au niveau des DTR¹ et régularisations, on note, 325 en 2017, 356 en 2018, 154 en 2019 et **123 en 2020.**

Globalement nous notons une forte diminution des sollicitations pour les déclarations de revenus CAF. Ces démarches s'effectuent tous les trimestres via le site internet de la CAF. Nous remarquons que la plupart des familles sont munies de smartphone et utilisent l'application CAF. Cela semble être le résultat de l'accompagnement de la Gestionnaire Sociale. En s'appuyant le plus souvent sur les enfants (plus à l'aise avec l'outil), elle a pu les guider et les former à l'utilisation de l'application. Les personnes sont capables de suivre leurs démarches et contactent la Gestionnaire Sociale dès qu'ils sont alertés par l'application.

S'agissant d'une démarche simple, la dématérialisation n'est pas un frein pour certains individus. En revanche, d'autres sont encore loin de savoir utiliser internet et ont besoin du travailleur social.

Concernant les démarches santé auprès de la CPAM (CMU-C, régularisations des dossiers) : Depuis le 1^{er} janvier en 2020, tous les travailleurs indépendants (y compris les autoentrepreneurs) sont affiliés au régime général et dépendent de la CPAM de leur lieu de résidence 96 dossiers ont été traités en 2017, 109 en 2018 137 en 2019 et **117 en 2020.**

Les familles se déplacent plus facilement vers les institutions de santé et le droit commun. La Gestionnaire Sociale rencontre les familles pour faire un point sur l'évolution de leurs dossiers.

Pour les démarches auprès du Régime Général, il s'agit le plus souvent du renouvellement de la CMU ou de la mise à jour de situations. En outre, pour les bénéficiaires du RSA depuis le 1^{er} avril 2019, les droits CMU-C sont renouvelés automatiquement d'où une diminution des démarches.

Concernant les démarches auprès du RSI² et liées à la gestion d'entreprise : 148 en 2017, 205 en 2018, 56 en 2019 et **60 en 2020.**

Parmi nos domiciliés, 28 personnes ont le statut de travailleurs indépendant.

La plupart des démarches sont à réaliser en ligne, aussi certaines personnes ne se déplacent plus pour un rendez-vous. Nous observons que certaines d'entre elles ont acquis le minimum de compétences pour les réaliser elles-mêmes via le smartphone ou parviennent à se faire aider par des proches.

Concernant les demandes administratives diverses (l'état civil, impôts, préfecture, services contentieux...) : 96 en 2017, 109 en 2018, 216 en 2019 et **144 en 2020.**

Globalement, **ces démarches concernent des institutions pour lesquels la dématérialisation est devenue la règle.** Pour les voyageurs qui ne sont en général pas connectés cela constitue un frein insurmontable et une inégalité criante d'accès aux services publics. La Gestionnaire Sociale les accompagne pour plus d'autonomie avec l'outil numérique (création d'adresse mail, de compte personnel pour l'accès à ses services publics) mais° ce travail est rendu difficile par l'analphabétisme des individus. A l'analphabétisme s'ajoute donc illettrisme

Concernant les démarches liées aux contrats d'engagement réciproque CER (signature et suivi des situations suspendues) 325 CER réalisés en 2017, 358 en 2018, 227 en 2019 et **139 en 2020.**

En 2020, la contractualisation des bénéficiaires RSA a été rendue difficile par les deux confinements.

La fin d'année a été marquée par une augmentation des rendez-vous pour le renouvellement des CER, en effet, de nombreux contrats ont bénéficié d'une prolongation de délai par le pôle d'insertion. Cela a permis d'éviter les

¹ DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA.

² RSI : Régime Social des Indépendants

radiations. Il faut signaler qu'en égard à l'itinérance avérée de nos bénéficiaires, des prolongations de délai sont régulièrement accordées.

Notre objectif est de réaliser des CER adaptés au public qui est confronté à de nombreux freins (illettrisme avéré, itinérance) ne permettant pas une inscription au sein des dispositifs de droits commun.

Traditionnellement, les voyageurs occupent des métiers en tant que travailleurs indépendants (entretien d'espace verts nettoyage des façades, petites maçonnerie, ventes sur les marchés.). **En 2020, 106 personnes constituent «la file active » de nos bénéficiaires RSA.** Parmi eux, **28 ont le statut d'autoentrepreneurs.** Ce sont majoritairement des hommes **seules 8 femmes ont le statut d'autoentrepreneurs** et font les marchés. Généralement les femmes gèrent le foyer, l'éducation des enfants et les démarches administratives,

Concernant les démarches auprès du Pôle emploi, 19 en 2017, 10 en 2018 et 4 en 2019 et 05 en 2020.

Ils ne font la démarche que lorsque le Conseil Départemental les enjoint à le faire afin de valider leurs démarches d'insertion professionnelle.

Nous observons que pour ces quelques personnes il est plus simple de se rendre auprès de leur agence pôle emploi pour solutionner leurs problèmes pour éviter d'avoir à utiliser internet.

Concernant les démarches effectuées auprès de la CARSAT, 1 en 2017, 13 en 2018, 26 en 2019 et 20 en 2020

Il faut noter que parmi nos domiciliés, de plus en plus de personnes sont en âge ou proche de la retraite.

Les démarches pour demander la retraite sont dans la majorité des cas complexes car la plupart des voyageurs n'ont jamais travaillé ou étaient auto entrepreneurs. Les délais de traitement sont plus longs et les personnes sont le plus souvent sans ressources dans l'attente d'une réponse de l'administration. Nous notons donc une précarisation de la situation de personnes âgées suivies par la Gestionnaire Sociale. Pour ses personnes qui se sont sédentarisées, le suivi se fait souvent à distance ou avec un enfant qui se déplace au Réaltor.

L'accompagnement proposé par la Gestionnaire Sociale permet la plupart du temps de faire aboutir les démarches. Cependant dans les cas de rupture de droits CAF, les délais de traitements sont toujours plus longs aussi, nous observons que les personnes n'hésitent plus à se rendre sur place pour faire avancer leurs dossiers.

Nous pouvons souligner que ces voyageurs retirent une certaine satisfaction lorsqu'ils réalisent seuls leurs démarches. **Petit à petit, nous sommes parvenus à les mobiliser sur l'intérêt qu'elles ont à devenir actrices de leur propre vie.** Les personnes peuvent voir dans un délai court les effets concrets de leur implication et les bénéfices pour leur quotidien. Elles acquièrent l'estime d'elle-même et prennent confiance en elles

Toutefois si certains voyageurs sont en voie d'autonomisation, d'autres en sont encore bien loin.

En effet, l'illettrisme voire l'analphabétisme et les habitudes d'assistance représentent un véritable obstacle à l'insertion sociale. **La dépendance administrative est totale, ce qui entraîne une charge de travail et une mobilisation quotidienne importante de la Gestionnaire Sociale. Tout le travail de la Gestionnaire Sociale est de parvenir à les intéresser à leur situation et à donner du sens aux démarches réalisées.**

L'acquisition de l'autonomie est un travail à long terme et les résultats sont très peu visibles tant la désocialisation et l'exclusion sont profondes.

Les enjeux de l'accompagnement social des voyageurs face à la problématique de la rupture numérique, nous a conduit à former la jeune génération plus à l'aise avec l'internet à se familiariser avec l'utilisation du numérique pour les démarches d'accès aux droits. Cette action vise un double objectif : d'une part rendre les familles plus autonomes en impliquant les enfants, qui en sont capables, dans les démarches d'accès aux droits de leurs parents ; et elle vise d'autre part l'autonomie de ces jeunes lorsqu'ils atteindront l'âge adulte.

Nous observons que ces jeunes sont très attentifs aux conseils donnés, qu'ils acquièrent confiance en eux et retirent une certaine fierté lorsque les démarches auxquelles ils ont participées aboutissent.

Nous poursuivrons cette action en 2020 afin de former un maximum de jeunes voyageurs pour qu'ils puissent aider leurs parents et acquérir des compétences qui leur seront utiles pour s'insérer socialement.

Dans notre accompagnement, nous nous attachons à prendre en compte à la fois la donnée temporelle inhérente au processus d'autonomie et d'évolution des personnes mais également, le statut de voyageur (mobilité, vie en caravane, sentiment de discrimination qui persiste) qui peut rendre difficile le suivi administratif.

Les professionnels d'ALOTRA restent les interlocuteurs privilégiés des voyageurs. De par notre proximité, notre connaissance des familles, nous avons à leurs yeux, la capacité à comprendre et à nous rendre compte de leurs difficultés. Cependant, cette proximité avec nos familles a également ses limites. En effet ils ont des difficultés à se rendre dans les services de droits commun en qui ils n'ont pas confiance.

Ce lien privilégié entre les équipes et les voyageurs a été particulièrement marqué en 2020.

En effet, nous avons observé que nos résidents étaient plus sensibles aux croyances irrationnelles liées à la pandémie (surexposition aux médias) cela induit chez certains d'entre eux une anxiété plus élevée. Nous avons dû faire un important travail d'explication et de déconstruction des rumeurs circulant sur les réseaux sociaux ou les médias concernant le virus. La confiance qu'ils nous portent a permis d'en rassurer certains.

Le partenariat incontournable

Dans le cadre de nos missions, nous pouvons distinguer deux types de partenariats : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

L'équipe cherche à développer et renforcer ce partenariat. Nous avons ainsi proposé à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles Harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil...)
- Institut de Formation en Soins Infirmiers Aix en Provence
- FNASAT : travail gestion de la domiciliation
- DOMIFA : plateforme de gestion de domiciliation

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».

De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que l'instruction des enfants de 6 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence sur la scolarisation en fonction des Aires d'Accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines Aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour.

La Loi pour une Ecole de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 porte l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Aussi à partir la rentrée 2019 en lien avec le Directeur de l'école Maternelle, nous avons effectué un réel travail de médiation afin d'encourager les parents pour qu'ils scolarisent leurs enfants.

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA. Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire.

Année scolaire : de septembre N à juillet N+1	2017	2018	2019	2020
Elèves en maternelle (sur site)	124	115	116	108
Elèves en primaire	96	77	44	29
Elèves en autres établissements	4	4	4	4
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	13	19	29	19
Elèves en soutien scolaire	152	131	55	10

Commentaires :

Nous observons depuis quelques années maintenant que les familles s'impliquent progressivement dans la scolarité des enfants. Nous notons que le rapport à l'école est avant tout « utilitaire ». En effet, les parents déclarent qu'ils envoient leurs enfants à l'école pour apprendre à lire et à écrire, ils sont conscients que l'illettrisme est un frein, mais l'école ne représente pas un lieu de formation professionnelle. Certaines familles présentes sur le site connaissent les écoles du territoire. Nous avons observé que, lorsque dans « le clan familial » un enfant est inscrit, cela fait naître le désir chez les autres enfants d'aller à l'école avec les « cousins », et rassure les parents. A partir du moment où les familles *qui se passent les informations par le bouche à oreille*, ont confiance dans une école, il n'y a plus trop de problèmes pour scolariser les enfants. On note d'ailleurs que les enfants sont très persuasifs lorsque les parents sont réticents.

Au cours du premier semestre scolaire 2019 /2020, 29 enfants étaient inscrits en école élémentaire avec un taux de fréquentation élevé. Mais dès le mois de février 2020, la pandémie de COVID 19 a entraîné la déscolarisation de tous les enfants inscrits. Les familles ont choisi de ne plus envoyer leurs enfants à l'école, pour ceux qui suivaient pourtant une scolarité dans les écoles du territoire.

Ainsi à la rentrée scolaire 2020/2021, le constat est accablant sur une moyenne de 40 enfants présents sur le site entre septembre et décembre 2020, seuls 2 enfants sont inscrits en école primaire.

Depuis quelques années maintenant, la fréquentation effective augmente au regard du nombre d'enfants présents sur le site en âge d'être scolarisé. Cependant, la moindre actualité anxieuse du type accident de bus

scolaire, agression sur enfant...suscite peurs et rumeurs et entraine une déscolarisation immédiate. La pandémie que nous connaissons vient confirmer ces observations

Il est important de souligner que cette déscolarisation a été constatée par de nombreux acteurs de terrain qui accompagnent les gens du voyage partout en France. Nos actions de médiation auprès des familles pour inciter à la scolarisation n'ont pas été entendues par les parents chez qui la peur de la contamination a été plus forte.

Cette année, nous observons également un recours massif au CNED pour les enfants d'âges primaire. Sur les 18 dossiers d'inscriptions **11 ont concerné des inscriptions en primaire dont 7 pour des premières inscriptions** (Du CP au CM1). **Sur ces 7 inscriptions 6 concernaient des enfants scolarisés régulièrement en école.**

Ce décrochage massif marque une rupture avec l'évolution positive que nous avons constaté ces dernières années sur l'aire d'accueil. Les parents ont perdu confiance en l'école et ne sentent pas leurs enfants en sécurité.

Concernant la maternelle, l'abaissement de l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans en 2019 nous a conduits à effectuer un travail important de sensibilisation sur le terrain. Ce travail porte ses fruits, mais nous observons que la séparation des mères avec leur enfants de 3 ans est difficile voire impossible. Un aménagement des horaires a été proposé par le Directeur de l'école. L'accueil de ses enfants se déroulant uniquement le matin pour une adaptation progressive au rythme scolaire d'une journée de classe.

Le Directeur observe que plus la scolarisation est précoce plus l'adaptation est facile et rapide.

Il est important de noter que la crise sanitaire n'a pas eu d'impacts important sur la scolarisation en maternelle. En effet, entre septembre 2019 et début mars 2020 sur moyenne de 15 enfants présents sur le site, la grande majorité des enfants était scolarisée. Le nombre d'enfants a chuté pour passer à 6 avant le début du confinement.

Pour l'année scolaire 2020/2021 de septembre à décembre 2020 se sont en 18 enfants qui étaient inscrits. Malgré la crainte du virus, nous notons moins de réticence des parents à scolariser leurs enfants en maternelle. Le fait que celle-ci soit sur l'Aire d'Accueil rassure les parents car leurs enfants restent « entre eux » sans se mêler à d'autres enfants qui ne font pas parti de la communauté

Globalement, les enfants inscrits sont régulièrement scolarisés. On observe cependant que pour certains parents l'école est perçue comme une garderie, ils mettent les enfants à l'école pour pouvoir gérer les tâches ménagères ou aller faire des courses.

Cette rentrée scolaire a été également marquée par le départ du Directeur de Tikno Niglo en poste depuis une dizaine d'années. L'enseignant nommé sur le poste est depuis la rentrée en arrêt maladie. Il est remplacé par une « brigade » rattachée à la circonscription. Il est probable que l'enseignant titulaire ne reprenne pas son poste et que l'enseignante soit reconduite.

Nous notons que la transition avec la nouvelle Directrice s'est faite en douceur d'autant que l'ATSEM est restée sur son poste. Certains parents ont demandé après l'ancien Directeur mais le lien de confiance s'est créé facilement.

Nous avons poursuivi nos visites régulières sur le site dans le respect des gestes barrières. Lors de nos échanges avec les parents nous avons noté que les craintes liées à la COVID étaient présentes surtout pour la scolarisation des enfants en primaire.

Au passage au collège, on note une forte déscolarisation parfois contrebalancée par une inscription au CNED En effet, l'inscription au le collège reste marqué par des perceptions négatives chez les voyageurs (risque de perte d'identité, lieu de déperdition. Le collège fait peur et apparait comme un lieu de mauvaises influences).

Cela pose la question de l'obligation scolaire pour ces jeunes qui disparaissent des radars de l'Education Nationale entre le primaire et le collège. L'assise scolaire étant insuffisante pour ses jeunes, cela hypothèque leur insertion professionnelle. Il nous paraît important de proposer aux familles un accompagnement facilitant une formation professionnelle précoce, en dehors de la transmission familiale.

Depuis 2013, Le Realtor est inscrit au réseau relais associatif d'appui aux élèves du CNED.

Nous accompagnons les familles dans la rédaction du dossier d'inscription entre le 1er juillet et le 31 octobre. **Pour l'année scolaire 2020/2021, nous avons inscrit 18 enfants au CNED. Parmi les 18 inscrits, 7 sont d'âges collège.** Afin qu'ils soient inscrits dans le dispositif correspondant le mieux à leur profil pédagogique, nous les accompagnons dans la réalisation des évaluations de français et de mathématique.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA, conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille stationne sur l'Aire d'Accueil, elle est informée de l'obligation de scolariser les enfants et des moyens mis à disposition par la Municipalité et l'Education Nationale : accueil des enfants au sein de l'école maternelle Tickno Niglo située sur le site et dans les écoles des Milles, pour les primaires avec la prise en charge des enfants par un bus spécial.

Pour les inscriptions scolaires, l'équipe de gestion complète les formulaires d'inscription qui sont directement transmis par email aux services de la ville en charge d'affecter les enfants sur l'une des deux écoles du groupe scolaire des Milles : Marie Mauron ou Joseph Roumanille.

Un minibus scolaire récupère et ramène les enfants sur l'Aire d'Accueil. Des séances d'aide aux devoirs sont proposées aux enfants les mercredis matin.

Un service supplémentaire est rendu aux familles pour le paiement de la cantine sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

Aide aux démarches d'Inscription des enfants au CNED et organisation de séances de suivi et soutien deux fois par semaine.

Nous jouons un rôle de médiation entre l'école et les familles. Les familles qui entrent sur les Aires d'Accueil ALOTRA sont systématiquement informées de l'obligation scolaire. Nous sensibilisons également les enfants à l'intérêt de l'école notamment durant les activités ludiques organisées sur le site.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

- **Une école maternelle sur le terrain** : l'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé.
- **Pour la primaire**, l'inscription des enfants se fait auprès du Pôle Social Animation qui assure le lien avec les écoles des Milles et la mairie. Nous jouons un rôle important d'information et de communication avec les établissements scolaires et le service scolarité de la ville. Nos échanges concernent des sujets aussi divers que l'absentéisme, le comportement des élèves en classe et dans l'école, les difficultés d'intégration des enfants, les demandes de changement d'école. **Les familles louent la facilité d'accès à l'inscription ou réinscription de leurs enfants lorsqu'ils stationnent sur le Réaltor.**
La réinscription des enfants dans la même école par la mairie facilite le suivi des acquis scolaires par l'équipe pédagogique.
La mise en place **d'un bus de transport** scolaire par les services de la Métropole Aix Marseille Provence Territoire du Pays d'Aix pour scolariser les enfants dans les écoles des Milles : Les enfants sont pris en charge devant l'Aire d'Accueil et déposés dans l'école par les accompagnatrices. Elles sont un bon relais entre le site et l'école. Leur présence a permis aux familles d'être plus en confiance et donc de scolariser leurs enfants de façon plus régulière.
- La constitution **d'une régie pour l'encaissement de la cantine** scolaire directement sur site auprès du travailleur social : Les enfants bénéficient d'un tarif spécifique. Le repas est à 1,78 € pour l'année scolaire 2019/2020 et 2020/2021
- La possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11,90 € par an au **notre sentiment d'impuissance** face à l'absence d'implication des parents dans la scolarité des enfants et au manque de respect de la réglementation et de l'obligation de scolarisation.
- Le constat que les procédures classiques d'absentéisme sont très difficiles à appliquer aux enfants du voyage car souvent les absences sont justifiées par des motifs de convenance personnelle.

- **Difficultés au niveau des élèves inscrits en primaire :**

Concernant les enfants de 6 ans qui n'ont jamais été scolarisés. Pour les équipes enseignantes, il ressort que ces élèves ont besoin d'un maintien en maternelle or cela n'est pas possible ou exceptionnel après avis de l'inspectrice. Les instituteurs se retrouvent souvent démunis face à ces profils d'enfants qui ne sont pas autonomes et sollicitent les enseignants sur le travail à réaliser.

Concernant les enfants entre 7-11 ans, les instituteurs repèrent un manque d'autonomie, des lacunes importantes en lecture. Aucun devoir n'est donné aux enfants, pour l'équipe en charge de l'aide aux devoirs sur le site, notre accompagnement consiste en l'apprentissage des leçons et un renforcement de la lecture. Le besoin d'un étayage du CASNAV en termes d'outils pédagogiques pour ses enfants se fait sentir. En 2020, le CASNAV n'a pas pu mettre en place de formations pour les enseignants.

- **Difficultés de suivi des élèves inscrits au CNED à deux niveaux :**

En raison de la dématérialisation des cours du CNED, de nombreux enfants ne disposent pas d'un ordinateur et d'un accès facile à internet, ils sont donc freinés dans la réalisation des évaluations à renvoyer. L'espace numérique de l'Aire d'Accueil leur permet de pallier cette difficulté, le temps de leur séjour, mais cela ne paraît pas suffisant.

En raison de l'important retard scolaire constaté chez certains enfants qui doivent encore consolider leurs acquis de primaire, en lecture et en compréhension de texte, pour réaliser les évaluations à renvoyer au CNED. Nombreux sont ceux qui ne décodent pas ou très peu, ils ont besoin d'un accompagnement renforcé qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur famille. Pour ces jeunes élèves, le CNED n'est pas adapté et notre accompagnement reste difficile car nous ne disposons pas des compétences pédagogiques pour les aider au mieux.

Nous observons également, un manque de motivation des jeunes pour l'accompagnement mis en place. Les jeunes viennent 2 fois puis ne reviennent plus. En effet, il s'attendent à ce que nous fassions les devoirs à leur place et lorsqu'ils se rendent compte que ce n'est pas le cas, ils sont démotivés.

Nous insistons sur l'importance de faire les devoirs seuls pour éviter qu'ils ne se retrouvent l'année suivante avec des cours non accessibles.

- **Le suivi des enfants inscrits CNED :** généralement, la demande d'aide aux devoirs émane des parents. Elle a été réalisée par le Pôle Social Animation et ce, 2 fois par semaine de 14h30 à 16h30. Toutefois, nous restons disponibles, à leur demande, pour favoriser la motivation de l'enfant dans sa démarche.

En début d'année scolaire

Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans sur l'Aire d'Accueil. Les demandes d'aides aux devoirs ou les démarches d'inscriptions faites par la RPSA sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription

- **Une collaboration étroite entre ALOTRA, l'Education Nationale**

Tous les ans nous poursuivons notre travail de médiation avec les directeurs afin d'aller à la rencontre des parents sur le terrain. Lors des rencontres, les parents peuvent poser des questions sur les progrès, les difficultés de leurs enfants. Cela nous permet également de rencontrer les parents réfractaires pour les inciter à la scolarisation.

La rentrée scolaire 2019/2020 a été marquée par la nomination d'un, nouvel instituteur UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) qui a pris ses fonctions au sein de l'école Joseph Roumanille pour accompagner les enfants en difficultés.

Le 17/09/2019 En vue de préparer l'année scolaire, deux rencontres ont eu lieu sur le Realtor : en présence des directeurs d'école primaire et maternelle, des accompagnatrices du bus et de la psychologue scolaire. Cela nous a permis de faire un point sur l'organisation de la rentrée scolaire, de mettre en place nos modalités partenariat. A l'issue de la réunion une visite de terrain rapide a été organisée.

Le 04/10/2019, une visite terrain du nouvel enseignant UPE2A à la rencontre des parents dont les enfants sont pris en charge par l'instituteur ; Nous notons la surprise des parents qui ont appréciés la venue de l'instituteur

Le 14 /02/2020 Visite terrain enseignants de Marie Mauron : l'équipe des enseignants et l'instituteur UPE2 A sont venus à la rencontre des parents des enfants scolarisés dans leur classe. Les parents ont semblés rassurés quant à la prise en charge pédagogique de leur enfants par les instituteurs Cela a permis aux parents de voir les enseignants, d'échanger sur le niveau et l'évolution de chaque enfants.

Du côté des instituteurs, ils ont pu se rendre compte du mode de vie des enfants sur le site. Les enseignants ont ressenti que les parents dont les enfants n'étaient pas scolarisés étaient réticents à échanger avec eux. Cette visite n'a pas eu l'effet escompté puisque les enfants n'ont pas repris les chemins de l'école. Les parents ont radiés leurs enfants dès les vacances d'hiver et la possibilité offerte par l'EN de suivre les cours à distance n'a pas pu se mettre en place.

La directrice relève que le lien de confiance ne pourra se créer que si des visites régulières sont organisées sur le site.

Nous avons programmé d'autres rencontres sur site mais le confinement n'a pas permis de le réaliser.

La rentrée scolaire 2020/2021, nous n'avons pas pu organiser une rencontre sur l'aire d'accueil. Mais des échanges réguliers entre les directeurs et la RPSA se sont poursuivis.

Il est important de noter qu'une nouvelle Directrice a pris son poste au sein de l'école Joseph Roumanille. Une rencontre était prévue au premier trimestre de l'année scolaire 2020/ 2021 mais repoussée à deux reprises elle est reprogrammée en janvier 2021.

Le lien avec le CASNAV : Le CASNAV a réorganisé son service en cours de l'année 2020 ainsi les établissements scolaire de référence pour l'aire d'accueil bénéficient de deux formatrices référentes ; une pour l'école maternelle et une autre pour les écoles des Milles.

Cette organisation ne nous semble pas adaptée aux besoins de terrain, il serait plus opportun qu'un formateur CASNAV soit missionné pour toutes les aires de la MAMP. Cela nous permettrait au regard des problématiques rencontrées sur le terrain d'avoir un interlocuteur et une action coordonnée au niveau de la Métropole.

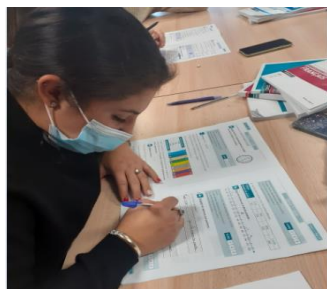
Dès la rentrée 2020, nous avons alerté le CASNAV sur la déscolarisation massive des enfants.

Malheureusement, la crise sanitaire ne nous a pas encore permis d'impulser des actions en direction des familles.

09/10/2020 : rencontre avec la formatrice CASNAV référente de l'école maternelle TIKNO NIGLO sur le Réaltor. Cette rencontre a permis une prise de contact mais nous n'avons pas pu remobiliser ce partenariat

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne et régulière durant leur séjour sur l'aire.
- Poursuivre les liens établis avec l'Inspection académique, les directeurs des écoles des Milles (pour Le Réaltor), de Fuveau (pour Rives Hautes), de Simiane et de Bouc Bel Air (pour La Malle), l'instituteur UPE2A et le CASNAV.
- Poursuivre le travail de réflexion avec le Conseil Départemental 13, l'Education nationale via le CASNAV, les associations de voyageurs et les gestionnaires du Département 13, pour favoriser une réflexion autour de la durée de séjour sur une aire de stationnement en corrélation avec l'apprentissage (lecture, écriture) et le calendrier scolaire (trimestre) des enfants inscrits en primaire.
- Impulser une réflexion au niveau académique pour favoriser la mise en place d'un protocole d'accès au CNED au niveau primaire. L'inscription au CNED ne serait validée que lorsque la grande itinérance des familles est avérée. Ce travail de collaboration se fera en lien avec le CASNAV et le Directeur Académique.
- Engager une réflexion avec les parents concernant l'insertion professionnelle des 12-16 ans, particulièrement pour les jeunes garçons. Nous devons accompagner les parents et les inciter à valider professionnellement les savoirs faire appris par les papas. En effet, le cadre juridique des pratiques professionnelles privilégiées par les voyageurs (auto entrepreneuriat) se durcit et les lacunes dans les savoirs de bases vont à terme hypothéquer l'avenir professionnel de ces jeunes.



La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

Cette année, nous n'avons pas pu mener à bien la totalité de la programmation en raison de la crise sanitaire. Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 16 mars 2020, les activités ont pu se dérouler normalement. Dès la parution du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, nous avons suspendu toutes les activités et observé les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies au niveau national.

Il est à noter que le centre social Le Réaltor dispose d'un agrément accueil de loisirs sans hébergement, nous avons donc mis en application les protocoles reçus de la Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative concernant l'organisation des activités **Les accueils de loisirs sans hébergement ont pu reprendre leurs activités dès le 12 mai dans les conditions prévues dans le décret n°2020-663 du 31 mai 2020. Cependant, entre le 23 mars 2020 et le 06 juillet 2020 aucune animation n'a été organisée sur l'aire d'accueil conformément aux décisions complémentaires prises par la Direction d'ALOTRA.**

Depuis le mois de juillet 2020, un protocole sanitaire strict a été suivi pour l'organisation des animations :

- Organisation des activités par petit groupes restreint 12 personnes maximum encadrant compris
- Nettoyage approfondi de la salle d'activité avec des produits virucide,
- Présence dans la salle d'animation d'équipements et produits nécessaires à l'hygiène et lavage systématique des mains
- Port du masque obligatoire pour les encadrants et les mineurs de 11 ans et plus et dès le mois novembre 2020 (suite au décret du 29 octobre 2020) port du masque obligatoire pour les mineurs à partir de 6 ans.

En 2020, nous avons mis en place des animations autour des différents axes du projet social mais l'organisation des activités a été régulièrement réévaluée pour faire face à l'épidémie de covid-19.

3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courte pour les gens du voyage que pour le reste de la population française.

Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..

Au regard de ces observations, l'axe santé/ prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions d'accès aux soins et de promotion de la santé ciblées en direction des familles.

Généralement, les gens du voyage accueillis par la Gestionnaire Sociale bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la CMU et à l'ACS complémentaire santé solidaire. Ils peuvent la renouveler chaque année avec l'aide du travailleur social de l'Aire d'Accueil.

En termes de soins, les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur les autres Aires d'Accueil de la Métropole Aix Marseille Provence (Malle et de Rives Hautes).

Les Responsables de la Protection Maternelle Infantile de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des professionnels. La Gestionnaire Sociale et la Responsable du Pôle Social Animation développent et animent également des actions de prévention en direction des femmes et des enfants.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre d'enfants visités	3	2	6	0
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	3	2	6	0
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	13	28	5	0
Nombre d'enfants et adultes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	44	112	74	93
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	7	6	4	10

Commentaires :

Au cours de l'année 2020, le Pôle Social Animation a souhaité développer de nombreuses actions de prévention santé en direction des enfants, des adolescents et des adultes. Cependant, la crise sanitaire est venue freiner certains projets qui n'ont pu voir le jour.

Animations prévention santé en direction des enfants/jeunes

Nous avons poursuivi le **partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)** et accueilli le chargé de mission du CODEPS 13 qui a bénéficié d'une subvention 2019/2020 de l'ARS pour mener cette action santé sur les Aires de la MAMP en partenariat avec les étudiants et ALOTRA

Le projet avec les étudiants de l'IFSI devait se dérouler en avril 2020 pour faire suite à l'enquête menée auprès des adultes et des enfants autour de la thématique alimentation en octobre 2019. La construction des questionnaires (adultes et enfants) avait été élaborée avec le soutien du CODEPS 13 et des formateurs IFSI. L'enquête terrain s'est déroulée sur 3 Aires d'accueil AMP (Fuveau, Aix et Bouc Bel Air). **Sur l'Aire du Realtor, 8 adultes et 12 enfants avaient été interrogés.**

Les personnes sollicitées avaient répondu facilement aux questions des étudiants et se sont montrées intéressées par l'enquête. Ce questionnaire a fait émerger les comportements alimentaires des familles interrogées. (Alimentation variée mais riche, aliments sucrés donnés aux enfants). Il est important de signaler que les étudiants ont eu le sentiment que les réponses de certains des adultes n'étaient pas toujours sincères contrairement aux enfants qui ont répondu de manière très spontanée. **Cette enquête devait donc déboucher sur des actions collectives en avril 2020.** Malheureusement le projet n'a pas pu se réaliser en raison de la crise sanitaire. Les étudiants et les formateurs nous ont fait part de leur frustration de ne pas avoir mené à bien ce projet

Pour l'année 2020/2021, le CODEPS 13 a bénéficié du renouvellement de la subvention octroyée par l'ARS.

La nouvelle promotion de 16 étudiants aurait dû commencer le projet en novembre 2020 avec une enquête terrain puis une action collective en mars 2021. L'enquête terrain n'a pas pu se réaliser, en effet tous les stages pratiques du service sanitaire ont été annulés pour les étudiants de deuxième année. Pour permettre de mener à bien ce projet, nous avons proposé que l'équipe réalise le questionnaire sur le site et en transmette les résultats aux étudiants qui pourront réaliser l'action collective de prévention santé nutrition au cours du mois d'avril 2021. Ce projet sera valorisé par une vidéo qui retracera les différentes étapes de l'action.

Dans le cadre des animations prévention nous avons programmé des ateliers sur les risques routiers avec l'association Wimoov et des ateliers d'initiation aux gestes qui sauvent avec Pompiers sans frontières en direction du public adolescent.

Concernant les animations sécurité routière, nous avons ciblé les adolescents mais la difficulté pour les mobiliser nous a conduits à réorienter le projet en direction des 8-12 ans.



L'objectif de l'action était de les sensibiliser aux risques routiers en leur proposant de créer des messages de prévention. Les enfants étaient intéressés par le fait de créer eux-mêmes ces messages. Mais nous avons observé qu'ils ne se sentaient pas à l'aise avec cet exercice. Certains étaient incapables d'écrire en raison de leur faible niveau en lecture et écriture, nous avons observé aussi un manque de confiance en eux, des difficultés à se concentrer, de l'ennui.

L'intervenante a donc réorienté le contenu de l'atelier afin de s'adapter au niveau des enfants (quizz, jeux ludiques, activité manuelle...).

Ces ateliers ont aussi permis d'échanger sur les risques liés aux modes de déplacements comme le vélo, la trottinette et les quads. De nombreux enfants sur les sites en sont équipés mais nous observons qu'ils ne portent pas les protections obligatoires. Lorsqu'on les sensibilise sur les risques, on note qu'ils ont des bonnes connaissances mais qu'ils ne se sentent pas concernés par les dangers. Les enfants déclarent « *chez nous les voyageurs, on ne met pas de casque on a jamais eu d'accidents !* »

Ces déclarations nous interpellent autant qu'elles nous obligent. En 2021, nous continuerons à déployer des actions sur le thème de la sécurité routière afin d'informer et de sensibiliser notre public et surtout les enfants sur les risques spécifiques à la route et sur les facteurs de protection en lien avec les mobilités douces (vélo, trottinettes.)

Actions d'information et de sensibilisation à la santé et au bien être en direction des adultes.

Dans le cadre des ateliers prévention santé, nous avons expérimenté des ateliers bien être avec les femmes. Ces ateliers avaient pour objectifs de proposer des temps de détente et de travail sur l'estime de soi en direction des femmes. Sur le Réaltor ces ateliers ont reçu un écho favorable auprès des femmes elles déclarent être intéressées et avoir besoin de temps pour elle mais nous observons que le taux de fréquentation varie en fonction des clans familiaux présents sur le site. Les femmes. Malgré cela, nous avons poursuivi le partenariat avec l'association « Art and Co » cette année encore. La gestionnaire sociale a programmé des ateliers bien être. Sur les 3 ateliers prévus 2 ont été mis en place : Ces ateliers ont mobilisés 10 participantes

Lors de la première séance, 8 femmes ont bénéficié des conseils de notre partenaire. Nous avons mis en place un temps de garderie pour les enfants animé par la stagiaire Educatrice jeunes enfants. Cela a permis aux femmes de se mobiliser plus facilement. On note qu'elles ont pu se détendre et profiter pleinement de l'atelier qui a duré plus longtemps que prévu. Ce temps de bien être est apprécié par les femmes qui peuvent ainsi échanger sur leur quotidien avec l'intervenante, la parole se libère. **Les participantes prennent des notes, et reviennent nous faire part des connaissances acquises par le biais des achats qu'elles ont effectuées grâce aux conseils entendus durant la séance. L'intervenante a su instaurer un climat de confiance qui permet aux femmes de se livrer et de profiter d'un moment de détente**

Pour le second atelier, nous n'avons mobilisé que 2 femmes malgré le « porte à porte » caravane effectué avant l'atelier avec l'intervenante, les femmes ne sont pas venues.

Le 14/10/2020 : **dans le cadre d'octobre rose**, nous avons mené une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. **L'action a touché 14 femmes âgées de 50 à 74 ans.** Chaque femme sensibilisée s'est vue offrir une rose. Nous notons un manque de mobilisation des gens du voyage quant aux campagnes organisées autour du dépistage des cancers. Nous identifions plusieurs freins :

Cette maladie est vue comme significative de « mort » et reste très tabou chez les gens du voyage.

L'évocation même du mot « cancer » fait peur, ils parlent de « la maladie ».

Les situations d'illettrisme et la méconnaissance des différents dispositifs relatifs à l'accès aux soins et à santé. En effet, les invitations au dépistage sont faites par courriers, nous constatons dans le cadre de la domiciliation postale notamment, que ces courriers sont ignorés et souvent jetés, non pas par désintérêt mais plus par le fait que le destinataire ne peut comprendre le contenu sans aide.

Les différents échanges que nous avons eus ont révélé que de nombreuses familles sont touchées mais une majorité de femmes rencontrées refusent de se faire dépister par crainte : **« non, j'ai peur ! Je ne préfère pas savoir, je ne veux pas attraper la maladie !! »**.

Nous devons donc travailler avec les familles à la déconstruction des idées reçues autour de la prévention du cancer, mener des campagnes d'informations et sensibiliser les familles afin d'augmenter à terme le nombre de dépistages.

Le 22/10/2020 : **action de sensibilisation aux gestes barrières en lien avec le service de santé publique de la ville d'Aix en Provence** (Chef du service, un infirmier et la coordinatrice de l'Atelier Santé Ville) L'équipe médicale est allée à la rencontre des familles sur le terrain « porte à porte caravane »

50 personnes ont été touchées. Globalement, les personnes sont informées des gestes barrières. Les personnes qui travaillent déclarent porter le masque. Cependant on note qu'elles se pensent protégées en étant dans la communauté

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aqua city, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative.

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Nous souhaitons garder et déployer les différentes actions que nous menons afin de sensibiliser un plus grand nombre de familles à l'importance de participer aux activités culturelles et de loisirs pour l'épanouissement de leurs enfants.

Les activités menées nous ont permis d'élaborer un partenariat fort avec les structures locales de loisirs, culturelles et sportives :

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Personnes en animation culture et découverte	305	346	262	336

Observations :

Les animations mises en place autour de cette thématique ont été perturbées par la crise sanitaire mais nous avons poursuivi avec nos partenaires habituels. Nous avons également initié de nouveaux partenariats ; certains se sont concrétisés en 2020 comme par exemple avec : l'association Copie carbone, avec Nomades Kultur et avec l'association Enseignes des contes. D'autres seront développés dès 2021 ce sera le cas par exemple avec le musée Granet d'Aix en Provence.

Animations lecture et lutte contre l'illettrisme :

Les animations autour de la lecture se sont déployées encore cette année sur l'aire d'accueil. Le Médiabus de la bibliothèque Méjanes ne s'est déplacé qu'une seule fois en février. Malheureusement, les autres ateliers « lecture de rue » n'ont pas pu être organisés.

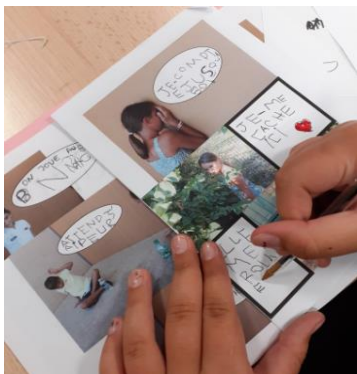
Le constat que nous avons fait d'une déscolarisation massive dès le mois de février 2020 nous a conduits à renforcer les activités autour de la lecture pour pallier au manque de scolarisation des enfants.

Depuis le mois de juillet, l'association Enseignes des Contes intervient sur le site. Nous notons une évolution de l'adhésion des enfants à cet atelier. En effet, les réticences observées chez certains enfants à la prononciation des mots « atelier lecture » se sont rapidement estompées, notamment lorsque sur proposition de l'intervenante, nous avons choisi de remplacer le mot « lecture » par celui « d'histoire ». La lecture renvoyant nombre d'enfant à l'école et à leurs lacunes en lecture. L'instauration d'une ambiance chaleureuse, la recherche du plaisir de la lecture ont également provoqué l'enthousiasme des enfants. L'intervenante a adapté progressivement ses interventions en prenant en compte les difficultés des enfants : (Manque de concentration, lacunes en écriture et en compréhension). Ainsi plusieurs temps sont proposés : un temps histoire contées, un temps de libre accès aux livres emmenés par l'intervenante, on observe que certains enfants acceptent de lire des histoires au groupe avec le soutien de l'intervenante et un temps plus ludique de création manuelle en lien avec l'histoire contée.

On note que les enfants restent toute la durée de l'atelier. Lors des deux dernières interventions, les enfants ont largement empiété sur la fin de l'atelier. Ce partenariat a dépassé toutes nos espérances, l'intervenante est maintenant bien repérée par les enfants, ils sollicitent sa venue et montrent une réelle motivation.

Pour répondre à cet engouement grandissant, nous souhaitons mettre en place des moments de lecture réguliers sur l'aire d'accueil avec l'association. En 2021, nous signerons une convention qui se déploiera sur toutes les aires de la Métropole. Les interventions sur le Réaltor seront bi mensuelles afin d'assurer une régularité et de développer le plaisir de la lecture.

Dans le cadre de la semaine de lutte contre l'illettrisme, nous avons également proposé en partenariat avec l'association Image clé la réalisation de photo roman. Ces ateliers à dimension culturelle d'incitation à la lecture et à l'écriture ont mis en lumière les difficultés de certains enfants, manque de confiance en eux, lacunes en savoirs de bases. Nous avons observé de l'entraide entre les enfants. Malgré les difficultés, les enfants étaient fiers d'avoir réalisé leur photo roman et sont repartis avec leur réalisation.



Animations découverte de l'environnement et les activités scientifiques

Le partenariat avec l'association Image CLE a donné lieu à des ateliers de création manuelle autour du respect de l'environnement marin. *(Diffusion de petits film et quizz qui permettent aux enfants de comprendre les enjeux liés à l'environnement marin. Création d'un slogan par les enfants sur le respect de l'environnement marin Création de « monstres » marins) sous format numérique. Les affiches ont été imprimées en format A3 et en couleur et valorisées sur l'aire d'accueil par un affichage*

Malgré la réticence du début ("je ne touche pas la poubelle", "c'est sale") et les faibles connaissances sur le recyclage (seulement 2 enfants sur 13 connaissaient comment se fait le tri pour le recyclage), les enfants ont ensuite bien accroché à l'animation. Ils étaient réceptifs et sensibilisés au tri à partir du jeu et de la revalorisation

des déchets en les transformant en art. La deuxième séance, a permis de travailler d'ailleurs sur l'écriture (lettres pour le slogan de l'affiche) Le bilan est très positif quant à l'implication et les apprentissages sur le recyclage si l'on compare le début et la fin de l'atelier.



Le partenariat avec l'association les petits débrouillards a aussi permis aux enfants de réaliser des expériences scientifiques autour de thématiques comme les 4 éléments, des expériences dans le cadre de la fête d'halloween. L'intervenante note l'implication et la curiosité des enfants, elle relève qu'ils sont dans le « faire ». et en demande d'expérimentation (manipuler, tester). Elle observe aussi un important manque de confiance chez les enfants qui la sollicite régulièrement pour avoir une validation.

Animations accès à la culture :

Dans le cadre d'ateliers **de création radiophonique avec l'association Copie Carbone**, nous avons voulu revenir sur la période de confinement afin de collecter la parole des enfants sur cette période. Les enfants ont réalisé des interviews sur le confinement. Nous devions interroger les parents mais les sorties sur le terrain étaient difficiles à cause de la forte chaleur de l'été. Le nombre restreint de séance 4 n'a pas permis à l'intervenante de créer un contact de confiance avec les parents qui permette de se confier sur cette période.

Les enfants ont appréciés la thématique confinement, ils ont imaginé un dispositif de fiction où ils interrogeaient le président à propos du confinement. Cependant les retours suite aux 3 premiers ateliers ont fait état de leur difficulté à se distancier de l'évènement et à exprimer leurs affects, certains ont même évoqué la perte de proches. Le thème semblait donc trop anxiogène. Ils ont souhaité parler de la thématique des « voyageurs », sur leur vécu du voyage. L'intervenante a donc répondu à cette attente et réorienter le dernier atelier. Les enfants se sont exprimés sur le ressenti de voyageurs cela a permis de parler des discriminations qu'ils subissent



et réorienter le dernier atelier. Les enfants se sont exprimés sur le ressenti de voyageurs cela a permis de parler des discriminations qu'ils subissent

« on a pas la même façon de parler qu'eux et on nous juge pour cela », de raconter les histoires transmises par leurs grands-parents « nos grands-parents dormaient sous la caravane l'été sur de la paille !! »

Durant l'atelier les enfants ont été initiés aux techniques de prises de sons et d'interviews. Ils ont rapidement pris la main sur les outils techniques (enregistreurs) et ont su les utiliser en autonomie à la fin des ateliers.

Ces ateliers ont donné lieu à la réalisation d'un livret et à la retranscription des interviews.

Un lien vers la création sonore est réalisé et sera transmis aux enfants. Au regard de la réaction des enfants sur le dernier atelier, l'intervenante propose pour 2021 de prolonger l'atelier radio autour de la question : « qu'est-ce qu'être un enfant du voyage aujourd'hui. ».

L'accès à la culture est aussi passé cette année par un partenariat avec la DRAC et l'association Nomades Kultur. Dans le cadre de l'appel à projet « rouvrir le monde ».

Nous avons eu l'honneur d'accueillir Juan CARMONA musicien reconnu au niveau international pour son art le flamenco. Nous avons organisé avec son attaché de presse un atelier musical et une rencontre en musique autour de la découverte de la musique flamenco.

Nous avons proposé à Juan Carmona d'aller sur le terrain à la rencontre des familles par du « porte à porte » caravane pour qu'il se présente et informe les familles du concert du lendemain. Les adultes ne connaissent pas Juan Carmona mais une maman avait vu des vidéos circuler sur les réseaux sociaux suite à l'animation de la veille sur le site de Bouc Bel Air. Les adultes rencontrés ont été enchantés par sa venue « *c'est rare !* » « *On va pouvoir danser le flamenco !* » et ont déclaré qu'ils seraient présents le lendemain pour la rencontre musicale. Suite à cette visite terrain, les enfants ont participé à un atelier pour découvrir l'artiste (visionnage d'un

documentaire de 10min.). Puis Juan Carmona leur a appris certains gestes de flamenco (les 3 pas, la frappe des mains et des notes de musique sur sa guitare). Chacun a pu s'essayer à ses techniques.

Les enfants ont montré un réel intérêt en étant tous volontaires pour s'essayer à la guitare, tester les rythmes et pas de danse montrer par Juan.

Le lendemain nous avons accueilli Juan Carmona et ses musiciens pour un Show case en présence du service communication du Territoire d'Aix en Provence et de la DGDV. Malgré la déclaration des parents 1 seul adulte est venu assister à la rencontre en musique.

Juan Carmona a pu se rendre compte de ce que les enfants avaient retenu de la séance précédente lorsqu'ils ont fait la démonstration devant le public de ce qu'ils avaient appris la veille à la guitare et avec les gestes de bases du flamenco.

A l'issue du concert un moment convivial partagé avec les enfants et les chanteurs a été organisé par l'équipe.

Les retours positifs de part et d'autre, nous encourage à poursuivre ces actions qui permettent à la fois une ouverture culturelle et qui viennent casser les représentations entre les gens du voyage et les « gadjos ».

5. Activités de loisirs

Les jeux vidéo et la télévision occupent une grande place dans la caravane. Les enfants sont de grands consommateurs d'objets à la mode et autres jeux High Tech (téléphone dernier cri, overboard ...). Heureusement, les enfants manifestent une curiosité et une envie de découvrir quand nous leur proposons des activités.

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, nous organisons des activités de loisirs avec des intervenants extérieurs ou la Responsable du Pôle Social Animation.

Le calendrier des événements et fêtes nationales est aussi un prétexte pour la mise en place d'ateliers ludiques et créatifs : halloween, carnaval, pâques, Noël, chandeleur

Nous constatons un réel enthousiasme de nos partenaires lorsqu'ils rencontrent le public. Les activités sont donc des moments d'échanges, de connaissance mutuelle entre le monde des « gadjés » et celui des voyageurs.

Elles permettent de découvrir ou redécouvrir de nouvelles activités : poterie, papier mâché, jeux de société, activités sportives (boxe, capoeira, trottinette sportive...), activités de découverte scientifique, initiation au cirque.

Les animations mises en place sur le site ont toutes une visée éducative. Elles nous permettent de valoriser les

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	475	664	919	682
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	94	145	89	109

enfants, de parler de scolarisation, de porter un autre regard sur eux.

Observations :

Les enfants âgés de 6-11 ans adhèrent facilement à nos activités. **Nos partenaires observent que globalement, les enfants sont impliqués et investis.** Les enfants ont une certaine aisance pour les activités manuelles par rapport à d'autres enfants. Ils notent cependant des comportements plus difficiles lorsque les enfants ne sont pas scolarisés : acceptation de l'autorité, difficultés de concentration... Ils constatent également que certains enfants n'ont pas de contraintes éducatives et qu'ils ont des difficultés à respecter, les règles de vie en groupe et le cadre posé durant l'animation.

Les enfants nous ont fait part de leur satisfaction lors de la reprise des activités suite à la suspension due à la crise sanitaire.

Animations loisirs et sport

Nous avons proposé une large palette d'activités de loisirs avec nos partenaires habituels ou menés par la RPSA et le TSA : des activités manuelles (poterie, peinture) d'expression corporelles et musicale (body stomp, DJing) et des activités sportives (boxe, trottinette).



Animations jeunes



Lorsque nous mettons en place des activités, nous rencontrons des difficultés à mobiliser les jeunes pré-adolescents surtout.

Les jeunes garçons de 12-14 ans qui errent sur le site et s'ennuient, ce qui peut entraîner des incivilités (petites dégradations, troubles du voisinage). Nous essayons de répondre à cette problématique en proposant des activités adaptées à leurs besoins.

Nous notons chez ces jeunes, un intérêt pour les activités manuelles de type construction d'objets, bricolage.

En travaillant avec leur père, ces jeunes acquièrent des savoirs faire (peinture, élagage, maçonnerie...) et développent ainsi des gestes professionnels. Les activités sportives (types sport d'opposition, de combat) sont également très appréciées des jeunes.

La pratique du sport est très rare chez les jeunes voyageurs, ils ont besoin de se dépenser. L'aire d'accueil Le Réaltor ne dispose pas d'un espace de jeux dédié aux adolescents pour leur permettre de jouer au foot par exemple. Ils jouent donc devant les bureaux d'accueil ou sur les emplacements libres et causent des nuisances et dégradations.

Ces comportements entraînent des conflits et des difficultés « relationnelles ». Nous observons que ces difficultés relationnelles sont plus prégnantes vis-à-vis des membres féminins de l'équipe. Ces jeunes garçons prêtent peu d'attention à la parole féminine. En effet, dans la construction de la structure familiale chez les gens du voyage, nous observons une hiérarchie entre les sexes (rôle masculin et féminin), la femme gère le quotidien du foyer et tout le reste revient à l'homme. Les contacts entre certains jeunes et l'équipe sont donc le reflet de cette construction familiale.

Il nous paraît donc primordial de travailler sur les relations de genres lorsque nous proposons des animations aux adolescents. Toutefois, dans la prise en charge de ces jeunes garçons, nous devons prendre en compte le rôle éducatif que pourrait jouer un référent masculin figure d'autorité. La venue de partenaires extérieurs (éducateurs sportifs par exemple) nous permet de répondre en partie à cette problématique.

Pour répondre à la **problématique de l'oisiveté des adolescents**, nous leur avons proposé un projet de **construction d'une desserte avec le soutien de l'association « YES WE CAMP » qui propose des ateliers de**

bricolage. Cette desserte nous permettra d'aller sur le terrain à la rencontre des parents en proposant un « café itinérant ». Les adolescents ont adhéré au projet et se sont impliqués. Ils ont conçu et imaginé la forme de la desserte, puis utilisé du matériel de bricolage pour la réaliser. **On note que ces jeunes ont un esprit technique, ils ont démontré une certaine aisance pour manipuler les outils et une rapidité dans la compréhension du fonctionnement des appareils.**



Les intervenants ont observé qu'ils étaient à l'écoute des consignes de sécurité et respectueux du matériel.

Les jeunes filles ont également pris part à l'atelier, mais malgré nos incitations, elles n'ont pas osé utiliser les machines par crainte du regard des garçons ou par crainte de se blesser

Nous avons également proposé des activités sportives à ces jeunes. Nous notons qu'ils y participent facilement et avec enthousiasme. Nous faisons appel à notre partenaire habituel qui répond facilement à nos sollicitations notamment lorsque nous constatons que les adolescents sont nombreux sur le site.

La relation qui se noue lors des activités de loisirs avec les adolescents est loin d'être secondaire, elle facilite les contacts et l'écoute dont l'équipe peut avoir besoin dans des situations de gestion locative.

Animations de promotion familiale

Le public accueilli sur l'aire d'accueil est majoritairement constitué de couple avec enfants. Notre analyse des relations parents/enfants fait émerger de nombreuses difficultés en lien avec la parentalité.

L'enfant occupe une place importante au sein de la famille. On observe qu'en matière d'éducation, aucun rythme n'est imposé ; l'enfant mange quand il a faim, dors quand il veut, l'enfant décide si il veut ou pas aller à l'école, il jouit d'une grande liberté. C'est principes d'éducation dans lesquels la frustration est évitée rendent la confrontation avec le monde extérieur très difficile notamment au moment de la scolarisation où l'enfant est confronté à l'interdit et aux règles strictes de l'extérieur du groupe. On observe également que les mères consacrent peu de temps pour des loisirs à leurs jeunes enfants. En effet, l'espace dans la caravane étant réduit, les jeunes enfants sont le plus souvent devant des dessins animés « les mickey » ou à l'extérieur pris en charge par leurs aînés. Cela permet aux mères de vaquer à leurs tâches ménagères.

Nos échanges avec les mamans sur le terrain ont fait émerger le besoin d'un espace et d'un temps pour qu'elles puissent tisser des relations différentes avec leurs enfants.

La présence d'une stagiaire Educatrice jeunes enfants de septembre 2019 à mars 2020, a été l'occasion pour l'équipe **de proposer un accueil parents enfants.**



Ainsi, nous avons aménagé la salle d'animation avec des jeux et jouets adaptés au jeune enfant. Il faut signaler ici que l'EJE a mobilisé son réseau d'étudiants et a récolté de nombreux dons (Jeux en bois, peluches, jeux éducatifs...) qui ont été répartis entre les 4 aires d'accueil Métropolitaines.

Sur les 3 séances que nous avons organisées, nous comptons 6 participantes. Les retours des mères sont positifs, elles déclarent être satisfaites de pouvoir bénéficier d'un lieu convivial et spacieux pour jouer avec leurs enfants.

Durant les séances nous avons aussi pu aborder les questions liées à l'éducation des enfants, à la place de la femme dans la famille. Nous souhaitons développer ce projet en 2021 et proposer à des intervenants extérieurs professionnels de la parentalité de participer à ces ateliers parents/ enfants afin de répondre aux problématiques rencontrées par les mamans.

En février 2020, nous avons souhaité proposer un temps familial pour fêter la Chandeleur. Nous l'avons organisé avec l'association Yes We CAMP. Un Food truck a été installé sur l'emplacement libre devant l'accueil. Ce

moment intergénérationnel a connu un vif succès. D'autant que les familles étaient ce jour-là en deuil. Ce moment a permis à certains parents de se retrouver devant le Food truck et de parler du défunt. Les jeunes adultes qui ne sont pas présents habituellement lors de nos activités ont également fait des crêpes pour les distribuer aux enfants et aux parents. Les parents étaient ravis que leurs enfants soient occupés. Nous espérons renouveler l'opération en 2021



Les animations mises en œuvre dans le cadre du Projet social Animations tout au long de l'année 2020 **sur les quatre aires d'accueil Métropolitaines** nous ont permis de nous approprier la démarche d'évaluation, de dresser des constats sur notre public et d'apprécier les impacts de nos actions. Ce travail d'évaluation nous permet à ce moment de la démarche de formuler des propositions afin d'orienter nos actions et de répondre aux problématiques concrètes des voyageurs accueillis sur nos aires d'accueil pour l'année 2021.

Les constats qui ont émergés suites aux actions mises en place

En ce qui concerne les adultes :

- le manque de confiance en soi très présent souvent en lien avec le faible niveau en lecture et écriture qui provoque chez certains des croyances limitantes induisant des comportements tels que le manque d'autonomie une culture de l'immédiateté, des sollicitations « excessives » du travailleur social.
- Des difficultés d'accès aux services de droit commun en raison de leur itinérance, la dématérialisation des démarches administratives qui accentue les difficultés, une méconnaissance des aides et un manque de confiance dans les administrations
- Un mode de vie qui les éloigne des critères d'éligibilité des prestations comme par exemple l'accès à des formations pour les bénéficiaires du RSA
- Une méconnaissance du système de santé, un accès limité à la prévention, (peurs de la maladie et recours tardif aux soins, alimentation, addiction, santé sexuelle) qui peuvent s'avérer être des déterminants défavorables à la santé des familles
- Un lien de confiance qui s'est créé entre les voyageurs et l'équipe

En ce qui concerne les enfants et les jeunes

- Des périodes de scolarisation souvent courtes et fractionnées qui ne permettent pas toujours aux enfants d'acquérir des compétences de bases nécessaires pour réussir leur scolarité. Une déscolarisation ou un recours au CNED pour les enfants à partir de 12 ans. L'année 2020 marquée par une déscolarisation importante et un recours massif au CNED même pour les enfants d'âges primaire
- Des différences de comportements observées durant les animations entre les enfants régulièrement scolarisés et les autres. Ces derniers présentent plus souvent des difficultés de concentration et d'écoute.
- Une motivation et une participation active aux animations proposées (culturelles sportives et manuelles)
- l'absence de contraintes éducatives et un manque de repères et de règles de vie en groupe
- un manque d'implication des adolescents pour les activités proposées qui peut conduire à des actes d'incivilités et des dégradations

Les évolutions constatées à mi-parcours

En ce qui concerne les adultes :

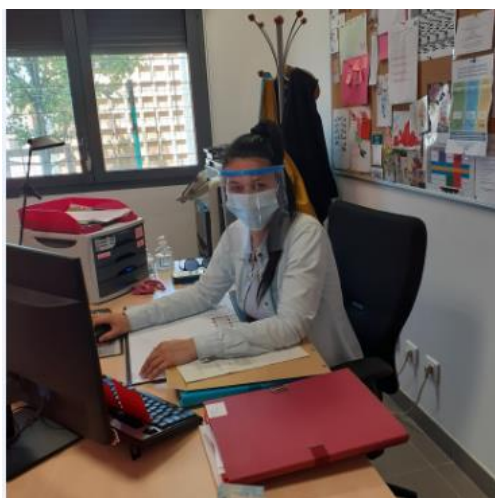
- Une prise de conscience progressive de l'importance de la scolarisation des enfants
- Une implication croissante dans leurs démarches administratives, l'acquisition d'une autonomie pour certains voyageurs domiciliés accompagnés par la gestionnaire sociale

En ce qui concerne les enfants

- Une implication et une curiosité pour les animations proposées
- Des sollicitations pour des ateliers lecture
- L'acquisition de connaissances dans divers domaines : santé, culture
- L'évolution du comportement de certains enfants qui parviennent à se conformer aux règles de vie en groupe

Les pistes d'améliorations et les perspectives

- Renforcer et développer les actions de lutte contre l'illettrisme en direction des enfants et des adultes
- Former les équipes autour d'actions de lutte contre l'illettrisme (participations aux formations du CRI PACA)
- Poursuivre notre travail de médiation sur le terrain en direction des parents pour favoriser la scolarisation
- Poursuivre notre travail avec l'Education Nationale et le CASNAV pour la scolarisation des EFIV
- Développer les actions contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants et accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Poursuivre notre accompagnement vers plus d'autonomie des voyageurs « Faire avec » et non « faire pour », valoriser leurs savoirs afin qu'ils acquièrent confiance en eux
- Développer des actions sanitaires (dépistages, hygiène bucco-dentaire...) en direction des adultes et des enfants
- Développer de projets en direction des jeunes et encourager la participation



ACTIVITES LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités PSA : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique, accueil adolescents...	Janvier à Décembre	172 participants
Animations jeux de société : Ludothèque le Cerf-Volant	Février	19 participants
Animation expression corporelle danse urbaine : Educ sport 13	Janvier et Février	Séance 1 : 23 participants Séance 2 : 18 participants
Animations musicale : LA RE SI FA S'IL		12 participants
Activité manuelles : adolescents : UAG	Février	Séance 1 : 16 participants Séance 2 : 18 participants
Animations sportives enfants Wellington Da Silva	Janvier à Octobre	66 participants
Animations jeunes : Boxe Wellington Da Silva	Janvier à Octobre	75 participants
Animations adolescents : construction d'une desserte Association Yes We camp	Février	Séance 1 13 participants Séance 2 : 12 participants
Animations jeunes menées par le stagiaire Moniteur Educateur	Mars	Séance 1 : 17 participants Séance 2 : 8 participants Séance 3 : 11 participants Séance 4 : 14 participants Séance 5 : 7 participants
Animation sportives boxe Jeunes : Association DUNES	Mars	8 participants
Atelier de création manuelle poterie : association Rouletaterre	Juillet / Aout	Séance 1 : 16 participants Séance 2 : 16 participants Séance 3 : 7 participants
Activité sportives : trottinette Educ sport 13	Juillet/ Aout	Séance 1 : 12 participants Séance 2 : 10 participants
Animations sportives : Ahmed Hjiri	Septembre	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 11 participants
Animation expression corporelle : Body Stomp : Association LA RE SI FA S'il	Septembre	18 participants
Atelier éveil musical enfants association LA RE SI FA S'IL	Octobre	4 participants

Atelier poterie Halloween Association Rouletaterre	Octobre	Séance 1 : 16 participants Séance 2 : 17 participants
Atelier masque d'halloween : association LA RE SI FA S'IL	Octobre	Séance 1 : 7 participants Séance 2 : 6 participants
Atelier de Noël : association LA RE SI FA S'IL	Décembre	Séance 1 : 15 enfants Séance 2 : 10 enfants
PROMOTION FAMILIALE		
Chandeleur : association Yes WE CAMP	Février 2020	34 participants
Groupe de parole adolescents : association Art An Co :	Février	Séance 1 : 10 participants Séance 2 : 4 participants
Rencontre parents/ enfants école maternelle : préparation à la scolarisation en maternelle	Février	9 enfants et 3 parents
Ateliers parents/ enfants : animés par la stagiaire éducatrice jeune enfant	Février/ Mars	Séance 1 : 3 participantes et 3 enfants Séance 2 : 2 participantes et 2 enfants Séance 3 : 1 participante grand- mère et 2 enfants
Projet Nomades : Cie Juan Carmona Show Case	Septembre	22 participants
Spectacle de Noël : contes et chansons Russe	Décembre	14 participants
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES / ENVIRONNEMENT		
Animation : environnement : création d'une affiche de prévention association Image Clé	Juillet	Séance 1 : 13 participants Séance 2 : 11 participants
Activités scientifique association les petits débrouillards	Juillet/Aout	Séance 1 : 13 participants Séance 2 : 7 participants Séance 3 : 8 participants
Activités scientifique halloween : les petits débrouillards	Octobre	Séance 1 : 22 participants s Séance 2 : 12 participants
ATELIERS PREVENTION / SANTE		
Atelier bien être femmes : association Art an Co	Février /Octobre	Séance 1 : 8 femmes Séance 2 : 2 femmes
Initiation gestes premiers secours : Pompiers sans frontières adolescents	Mars	15 participants
Action de prévention COVID 19 VILLE D'AIX EN Provence	Octobre	50 personnes touchées
Ateliers mobilité responsable sécurité routière association WIMOOV	Octobre	Séance 1 : 17 participants Séance 2 : 11 participants

ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
Projet NOMADES LAND Association ornicarinks	Janvier / Février	Séance1 : 5 participants Séance 2 : 9 participants Séance 3 : 8 participants Séance 4 : 5 participants Séance 6 : 11 participants
Animations lecture de rue : bibliothèque Méjanes	Février	6 participants
Atelier de création radiophonique : association Copie Carbone	Juillet	Séance 1 : 5 participants Séance 2 : 10 participants Séance 3 : 10 participants Séance 4 : 12 participants
Atelier lecture : association Enseignes des contes	Juillet / Aout	Séance 1 : 12 participants Séance 2 : 9 participants
Projet Nomades : Juan Carmona	Septembre	Séance 1 : 13 participants
Atelier lecture : Kamishibai des saisons : association Enseignes de contes	Septembre	11 participants
Atelier photo roman : semaine de lutte contre l'illettrisme	Septembre	Séance 1 : 9 participants Séance 2 : 10 participants
Atelier initiation au DJING Educ Sport 13	Octobre	Séance 1 : 16 enfants Séance 2 : 18 enfants Séance 3 : 15 enfants Séance 4 : 13 enfants
Atelier lecture sur le thème des droits de l'enfant : association Enseignes de contes	Novembre	6 participants
Atelier lecture : contes et dessins association Enseigne des contes	Novembre	9 participants
Exposition sur les droits de l'enfant : concours d'affiches FRANCAS animation TSA	Novembre	8 participants
Atelier jeux quizz autour du monde des droits de l'enfant : association les FRANCAS	Décembre	4 participants
Animation lecture thèmes Noël : Enseignes des contes	Décembre	Séance 1 : 9 participants Séance2 : 7 participants

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS poursuivies

ANNEXE 01

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites.

Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement

La démarche PREVENTION CANINE poursuivie

ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3,30 € par jour par place famille (1 ou 2 caravanes)

De janvier à décembre 2020

- Eau : 3,20 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 10€ minimum

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

Adhésion

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire.
- Le montant fixé est de 25 euros par famille pour l'année 2020
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de journées caravanes	14 841	16 951	15 544	16 041
Droits d'usage encaissés (fluides compris)	86 601 €	133 987 €	129 046 €	152 620 €
Impayés	1 497 €	0 €	0 €	3 267 €

L'application du Règlement Intérieur doit là aussi se faire avec rigueur, si l'on veut éviter tout dysfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au Chef d'établissement de l'Aire d'Accueil de réaliser auprès des familles, un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.

Le système de prépaiement pour les fluides permet une gestion plus sereine avec des paiements selon les consommations réelles de chaque famille, dans un cadre agréable, propre et individuel.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Un régisseur principal et son mandataire suppléant sont nommés par arrêté municipal de la Ville d'Aix en Provence pour la régie des recettes relative à la cantine scolaire.

La tarification de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019 /2020 était de 1.78 euros

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Fax, photocopies	45 €	36,75 €	9,75 €	10,51 €*
Cartes d'adhérents	2 850 €	600 €	1 475€	1 975€

*En raison de la période de confinement et des difficultés financières rencontrées par les usagers, le service proposé à l'édition des e-mails et photocopies a été offert aux usagers.

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Taux d'occupation	43%	58%	53%	60%

EAU	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Consommation en m3	6 680	22 571	20 507	23 554	15
Coût total en €	11 360	21 957	21 769	26 216	20

ELECTRICITE	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Consommation en kWh	342 539	465 138	454 465	514 703	13
Coût total en €	54 902	71 340	72 839	81 895	12

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Coût total en €	2 527	3 772	3 959	4 496	14

B. Les subventions et participations

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Subventions	274 634	293 189	275 280	282 864	3%
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	182 273	205 872	186 435	196 533	5%
DRAC			3 500	-	-
CD 13 (Fonctionnement du Centre social)	7 774	7 774	7 774	7774	0%
CAF (Fonctionnement du Centre social)	73 707	74 693	72 721	73 707	1%
REGION PACA	6 530	-	-	-	-
ALSH CEJ (financement des animations)	4 350	4 850	4 850	4850	0%
Participation Métropole AMP TPA	60 853	24 608	83 490	125 449	50%

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitons chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits de 2020

- Passage régulier tout au long de l'année de la police de proximité sur le site.
- **Février** : Rencontre Parents/Enfants du site avec la directrice de l'école maternelle, en vue de la scolarisation des tous petits présents sur Le Réaltor
- **De mars à mai** : PANDEMIE DU COVID-19
 - Le 16 mars 2020, annonce nationale du confinement par le président de la République.
 - Le taux d'occupation à cette période était de 87 % sur Le Réaltor
 - Organisation et mise en place des mesures sanitaires définies au niveau national sur l'aire d'accueil
 - Incompréhension des annonces gouvernementales par notre public.
 - Il a fallu faire face à un mouvement de revendications par les usagers sur la gratuité des fluides ; menaces des usagers de tout brûler ; d'effectuer des branchements illicites sur le compteur général d'EDF.
 - Nous avons dû faire intervenir la police nationale d'Aix en Provence, pour raisonner les usagers qui refusaient de nous entendre.
 - Suite aux passages des forces de l'ordre, le calme est revenu. Nous sommes restés vigilant sur le branchement de l'armoire EDF
 - Un pasteur stationnant sur le site a encouragé (voire forcé) tous les usagers du site à ne plus payer leurs fluides et l'emplacement.
 - Selon les préconisations de la FNASAT, toutes les familles ont été « mise en marche forcée » pour qu'il n'y ait pas de coupure de fluide.
 - L'aire d'accueil est restée ouverte durant toute la période de confinement avec 50 % du personnel présent sur site.
 - Les usagers malgré le confinement, circulent sur le territoire national afin de pouvoir se regrouper en famille ce qui a créé des tensions au sein des familles déjà présentes sur le site, qui voyaient d'un mauvais œil la venue de voyageurs arrivant de zone « rouge » Il est arrivé que des familles fassent eux-mêmes la police pour empêcher des arrivées de région parisienne.
 - Nous avons dû gérer un grand nombre d'entrée en fraude durant cette période, créant les mêmes tensions auprès des familles déjà présentes.
 - L'agent d'accueil a été énormément sollicité pour l'impression d'attestations de circulation.
 - L'équipe du pôle social fût interpellée pour des demandes d'aides ainsi que les risques de coupures de droits RSA.
 - L'état a octroyé à ALOTRA 1380 chèques services d'une valeur de 7 euros pour les familles stationnant sur les aires d'accueil Métropolitaines.
 - Des kits hygiène ont été également distribués aux familles présentes sur les Aires d'Accueil par le biais de l'association « Banlieue Santé »
 - La métropole Aix-Marseille Provence, a pris en charge les coûts des consommations de fluides.
- **Mai** : Reprise à 100 % de tous les salariés du site
- **Juillet** : Distribution de kit anti moustiques aux familles stationnant sur le site, don du SIAO d'Aix en Provence.
- **Septembre** : Projet Nomades en présence du guitariste et compositeur de flamenco Juan CARMONA et ses musiciens. Un petit concert a été donné sur l'aire d'accueil en présence du service communication du Territoire d'Aix en Provence et de la DGDV.
- **Octobre** : Action de prévention COVID 19 via la ville d'Aix en Provence sur le site « Le Réaltor »
- **Décembre** : Comité de suivi annuel

VI. CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Aotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1^{er} juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 Aires d'Accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

ALOTRA souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des Aires d'Accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la Métropole AMP. Aussi, ALOTRA continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des Aires d'Accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor en 2020, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des Aires d'Accueil.

5. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 58
2) Plaquettes « Les animaux sur les Aires d'accueil »	p 59
3) Album photos	p 61

Plaquette « Trier ses déchets »

Annexe 01

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?

N°Azur 0 810 00 31 10
0985 0000 0000

<http://dechets.agglo-paysd Aix.fr>

Aire d'accueil d'Aix-en-Provence
« Le Réaltor »
déchetterie plus proche

Commune	Adresse	Horaires
Aix-La Pinede	Centre de Chasse Lézard	Rd - 12h / 18h - 12h
Beauregard	Centre de Chasse Lézard	Rd - 12h / 18h - 12h
Bouc Bel Air	Centre de Chasse Lézard	Rd - 12h / 18h - 12h
Vitrolles	Centre de Chasse Lézard	Rd - 12h / 18h - 12h

Aire d'accueil du Futrau
déchetterie plus proche

Commune	Adresse	Horaires
Beauregard	Centre de Chasse Lézard	Rd - 12h / 18h - 12h
Bouc Bel Air	Centre de Chasse Lézard	Rd - 12h / 18h - 12h
Vitrolles	Centre de Chasse Lézard	Rd - 12h / 18h - 12h

les déchetteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

LES intrus QUI NE SE RECYCLENT PAS. SE JETTENT DANS VOTRE poubelle HABITUELLE

En déposant votre verre dans les colonnes d'apport volontaire, votre geste contribue à faire progresser la recherche contre le cancer.
Chaque année la Communauté du Pays d'Aix verse à la Ligue contre le cancer 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire communautaire.

Trier ses déchets, un geste pour notre environnement

COLLECTE & VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS
0985 0000 0000

Objectif 100% TRI
Les Pays d'Aix

Attestation d'accès en déchetterie *

PAYS D'AIX

Trier ses déchets, un geste pour l'environnement, un plus pour la propreté...

Verre

Bouteilles
Pots, bocaux en verre

Emballages

Bouteilles métalliques
Bouteilles en plastique
Briques, palets cartons, cartonnages, boîtes d'œufs

Journaux / papiers

Papiers, prospectus, journaux
Magazines
Enveloppes

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?
N°Azur 0 810 00 31 10
<http://dechets.agglo-paysd Aix.fr>

LES EMBALLAGES COLLECTÉS SONT TRIÉS ET ACHÉMINÉS VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE.

Pour les autres déchets la déchetterie, le bon réflexe

Attestation d'accès en déchetterie *

PAYS D'AIX

Autorisation d'accès aux déchetteries du territoire de la communauté du Pays d'Aix pour une durée de 3 mois à partir du :

Volumen maximum autorisé 15m³ par jour.

Nom : _____

N° d'immatriculation du véhicule concerné : _____

Signature et tampon Alotra de l'aire d'accueil obligatoire.

*Document à présenter obligatoirement à l'entrée de la déchetterie.

Plaquette « Les animaux sur les Aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{re} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

- Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

4. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire

- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sevrage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R214-27 DU CODE RURAL		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL Amende de 1 ^{re} classe (ou plus) (50€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L213-19 À L213-25 DU CODE RURAL ART. R622-7 DU CODE PÉNAL Contenance 2 ^e classe (ou plus) (50€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R632-3 DU CODE PÉNAL Contenance 2 ^e classe (ou plus) (50€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL ART. R633-1, R634-1 et R635-1 DU CODE PÉNAL Contenance de 3 ^e (ou plus) (450€), 4 ^e (ou plus) (750€) ou 5 ^e classe (ou plus) (1500€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L214-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Contenance de 1 ^{re} classe (ou plus) (750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contenance jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R214-77 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-72, R215-8, R215-6 et L654-3 DU CODE RURAL Contenance de 3 ^e (ou plus) (450€), 4 ^e (ou plus) (750€) ou 5 ^e classe (ou plus) (1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contenance jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT (réglement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Album Photos

Annexe 03

APRES MIDI CREPES POUR LA CHANDELEUR



ANIMATIONS JEUNES



ACTIVITES DE LOISIRS ENFANTS



ATELIERS DECOUVERTES SCIENCES ENVIRONNEMENT



ATELIERS PARENTS ENFANTS



ANIMATIONS SANTE PREVENTION



ATELIERS DJING



ATELIER CONSTRUCTION DESSERTE ADOLESCENTS



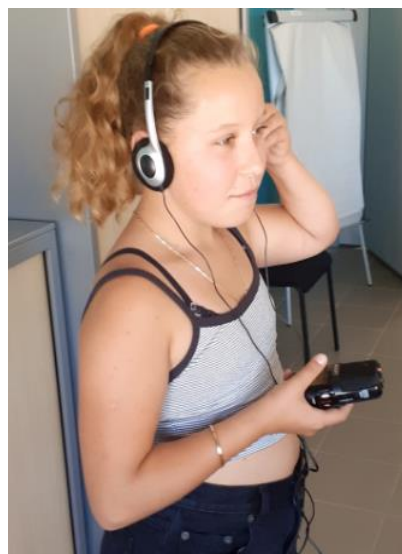
ATELIER LECTURE L'ENSEIGNE DES CONTES



MEDIATION JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



ACTIVITES CAPSULES RADIOPHONIQUES



PARTENARIAT AVEC NOMADE KULTUR



ACTIVITES DE NOEL 2020



SPECTACLE DE NOEL 2020 : DUO CHANT « PETIT RUSSE »

V





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE FUVEAU/MEYREUIL RIVES HAUTES



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2020	8
A. Régime financier et des biens	8
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	8
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	9
3. État des variations du patrimoine immobilier.....	9
4. Situation des biens immobiliers	10
5. Suivi du programme contractuel d'investissement	10
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés	10
7. Inventaire des biens désignés au contrat.....	10
8. Engagements à incidences financières.....	10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	10
B. Personnel et entretien	11
1. Effectifs du délégataire	11
2. Travaux réalisés en 2020, prévus en 2021	13
3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA	16
4. Adaptations à envisager pour l'année 2021.....	17
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	17
A. Action de gestion	17
1. Moyens techniques	17
2. Services effectifs	19
B. Actions socio-éducatives et animations.....	27
1. Accueil et du suivi des familles.....	29
2. Scolarisation et soutien scolaire.....	32
3. Santé et prévention.....	35
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement	37
5. Activités de loisirs.....	40
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXÉCUTION DU SERVICE	47
A. Tarification	47
1. Le droit d'usage.....	47
2. Perception du droit	47
3. Tarification cantine scolaire et services rendus	47
4. Consommations et coûts des fluides	48
B. Les subventions et participation	48
C. Rappel de faits du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020.....	49
VI. CONCLUSION.....	51
VII. ANNEXES	52

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2020, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuyeau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin/Saint Joseph et La Renaude/Herodote, dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllys, dans le 16^{ème} arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de Gestionnaire Social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage «LE REALTOR ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018, prolongé à nouveau jusqu'au 31 mai 2019.

En mai 2019, Alotra a été retenu pour une nouvelle DSP du 01/06/2019 au 31/05/2026 .Le périmètre de cette concession comprend au moment de sa prise d'effet les quatre aires suivantes: «Le Réaltor» d'Aix-en-Provence, «La Malle» de Bouc-Bel-Air, «Rives Hautes" de Fuyeau et « La Garenne » de Salon.

Alotra a donc été **retenue pour la nouvelle DSP Métropolitaine 2019-2026.**

Ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil Rives Hautes du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de FUVEAU/MEYREUIL

Rives Hautes

Adresse

332, Route de Fuveau à Beaurecueil
Quartier Rives Hautes - 13710 Fuveau
Tel : 04.42.26.46.07 - Fax: 04.42.90.87.65
Mail : gl.fuveau@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Fuveau sur un terrain de 23 913 m² sis sur les parcelles cadastrées AL 103 et AL 121.
- A 10 km d'Aix en Provence, 11 km de Trets et 5 km du centre-ville de Fuveau.
- A proximité de la gare de péage autoroutier de La Barque.
- Proche des voies de circulation RD6, A52 et A8 ainsi que des commerces et Equipements Publics de Fuveau et des communes voisines, Châteauneuf le Rouge, Meyreuil, Rousset, Trets et Gardanne .
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence et le département du Var.
- Proche de la station d'épuration biologique de Fuveau.
- Face à la montagne Sainte Victoire et la Barre du Cengle.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 23 places de 120 m² minimum, dont 1 affectée aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Rives Hautes s'effectue depuis la RD6 et la RD46.
- Chaque place dispose :
 - 1 bloc sanitaire composé de :
 - 1 WC isolé.
 - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
 - 1 évier et sa paillasse.
 - 1 espace cuisine/buanderie.
 - 1 auvent en dur.
 - 1 accès à l'énergie électrique.
 - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
 - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
 - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
 - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
 - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
 - 1 étendoir à linge.
 - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 120 m² abritant les services de gestion, composé par :
 - 1 hall d'accueil.
 - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
 - 1 bureau pour la gestion sociale.

- 1 bureau pour les permanences médicales.
- 1 salle de réunions et d'animations.
- 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
- 2 WC.
- 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
- 1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 local pour le rangement de l'outillage.
- 1 logement de fonction au 1^{er} étage, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :
 - 1 stationnement.
 - 1 terrasse privative.
 - 1 jardin privatif.
- 7 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 2 blocs sanitaires quadruples de 36 m² chacun.
- 1 bloc sanitaire individuel de 9 m².
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau de l'Aire d'Accueil.

Au titre des biens et équipements

- 5 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 14 candélabres d'éclairage dont 4 pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans.
- 1 terrain d'évolution pour activités sportives et diverses.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 sortie de secours, valant aussi entrée privative.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement à la station de potabilisation de l'eau.
- 1 raccordement au réseau public d'assainissement.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

<u>Livraison</u>	10 avril 2013
<u>Ouverture au Public</u>	01 ^{er} juillet 2013
<u>Inauguration</u>	03 juillet 2013

Horaires et temps de séjour

Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés.

Une astreinte technique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 9h00 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU

Directeur général : Marc JEANJEAN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes bénéficie aussi des activités et interventions proposées par le Pôle social et d'Animation.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Fuyeau/Meyreuil bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.



III. LES DONNEES COMPTABLES 2020

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public a. Dépenses et évolution

	2019	2020	Evolution	Commentaires
CHARGES	Réalisé	Réalisé		
60 - Achats	45 304	53 026	17%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	33 421	38 531	15%	
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	317	1 304	312%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	5 819	5 726	-2%	
5 - Fournitures Admin & Autres	1 231	763	-38%	
6 - Animations / Actions sociales	4 517	6 701	48%	
61 - Services extérieurs	14 601	12 638	-13%	
2 - Locations mobilières et immo	834	823	-1%	
3 - Entretien et réparation	12 400	9 283	-25%	
5 - Assurance	1 152	2 318	101%	
7 - Cotisations diverses	214	215	0%	
62 - Autres services extérieurs	39 755	4 594	-88%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	36 940	- 0	-100%	
2 - Publicité, publications...	13	-	-100%	
3 - Dépl't, Mission & Réception	1 362	149	-89%	
4 - Frais postaux et télécom	1 402	1 356	-3%	
5 - Services bancaires	38	38	1%	
7 - Formation	-	3 051	-	
63 - Impôts et taxes	3 928	7 147	82%	
1 - Impôts et taxes sur rém.	3 828	7 026	84%	
2 - Autres impôts et taxes	100	122	22%	Redevance occupation domaine Public
64 - Charges de personnel	64 299	102 616	60%	
1 - Rémunérations du personnel	47 416	74 102	56%	
2 - Charges sociales	16 883	28 514	69%	
65 - Autres charges de gestion courante	12 324	12 205	-1%	
1 - Créances Irrécouvrables	23	-	-100%	
2 - Charges de Structure	12 286	12 200	-1%	Selon DSP
Divers	15	5	-66%	
66 - Charges financières	5 454	816	-85%	
2 - Autres charges financières	5 454	816	-85%	Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	1 320	5 433	312%	
1 - Dotations aux amortissements	1 320	5 433	312%	
Total général	186 985	198 476	6%	

Commentaires :

→ Les charges ont globalement augmenté. Notamment les fluides et les postes liés au personnel.

b. Recettes et évolution

	2019	2020	Evolution	Commentaires
PRODUITS	Réalisé	Réalisé		
70 - Prestations de services	44 307	48 138	9%	
1 - Prestations d'hébergement	17 134	18 038	5%	Taux d'occupation identique, hausse du tarif sur une année pleine
2 - Fluides quittancés	26 531	29 809	12%	
3 - Produits annexes	642	291	-55%	
74 - Subventions d'exploitation	142 199	197 253	39%	
Collectivités Territoriales	83 924	138 817	65%	Selon nouvelle DSP /année pleine
Contribution Métropole AMP	83 924	138 817	65%	
Etat	58 275	58 436	0%	Participation de l'Etat
AGAA	58 275	58 436	0%	
75 - Produits divers de gestion	5	70	1331%	
79 - Transfert de charges	906	1 189	31%	
Total général	187 417	246 649	32%	

Commentaires :

→ Les produits sont nettement en hausse, notamment dû à l'augmentation de la contribution de la Métropole AMP selon la nouvelle DSP, sur une année pleine. Le taux d'occupation est identique à celui de 2019, mais l'augmentation du tarif en année pleine laisse apparaître une légère hausse.

	2019	2020	Evolution %
RESULTAT GLOBAL	432	48 173	11 041

Explication du résultat

→ Ce résultat positif s'explique par des charges de personnel moins importantes que dans le prévisionnel car il existe une grande difficulté à recruter des agents technique sur les Aires d'Accueil.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 914 € répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 215 € pour Rives Hautes

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Fuveau/Meyreuil Rives Hautes	Zéro

4. Situation des biens immobiliers

Description des immobilisations :

Un véhicule utilitaire Peugeot Partner,
Une quote part d'un véhicule Peugeot 208

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner

Bien propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît pas au Cadre Financier de Référence de la convention encours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable Pôle Gestion Locative	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau Bac	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Poste 2 / 1 ETP				
Chef d'Etablissement	Véronique FERRIER	CDI	BAC+3	Du 01/04/2020 au 31/12/2020
Poste 3 / 1 ETP				
Agent Technique et Astreintes	Pascal HUY	CDI	Sans	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
	Johan GOREZ	CDI	CAP	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
	Jérôme BATAOUI	Intérim	sans	Du 01/01/2020 au 19/01/2020
	Mickaël LIANCOURT	Intérim	sans	Du 20/01/2020 au 08/03/2020
	Patrick LOUIS	Intérim	Sans	Du 08/06/2020 au 14/06/2020
Poste 4 / 0,1 ETP				
Responsable Pôle Social Animation	Fathia ALI SOUDJA	CDI	DEJEPS	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Poste 5 / 0,5 ETP				
Travailleur Social Animation	Ophelia ABURABI	CDI	D.E Assistante Service Social	Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil de la Métropole AMP.

Au 1^{er} juin 2019, un poste de **Responsable du Pôle de Gestion Locative des Aires d'Accueil de la Métropole AMP** a été créé. Il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion locative :

- Le Chef d'Etablissement, Responsable de Gestion Locative à temps plein, Chef d'établissement, est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect de son règlement intérieur ;

- L'Agent Technique est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements... Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.
- L'Agent d'Astreinte assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture du samedi 12 h au lundi 9h.

La Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil de la Métropole AMP
- L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux chefs d'établissement
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation,

- Le Travailleur Social Animation met en place les différentes actions socio-éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP)

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par le Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'Accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux d'Alotra, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En raison de la crise sanitaire, un certain nombre de formations prévues en 2020 ont été annulées.

Dans le cadre du projet d'évaluation du Projet social, La Responsable du Pôle de Gestion locative et la Responsable du Pôle Social Animation bénéficie d'une formation – action animée par Cap Méditerranée, depuis juillet 2019 et ce, pour une période de 3 ans,

En 2020 Le TSA a également suivi une formation sur la mise en œuvre du référentiel

Les projets de formation pour 2021 sont les suivantes :

- Reconduction de la formation **sur l'analyse des pratiques professionnelles** pour l'ensemble des salariés des sites.
- Formation **secouriste sauveteur du travail** pour un salarié du site
- Equipier de 1eres interventions incendies
- Habilitation électrique
- Comprendre et diagnostiquer la précarité numérique par Emmaüs connect
- Animer des ateliers collectifs par Emmaüs connect
- Formation action de 3 jours: « démarche et méthodologie de projet » avec le cabinet convergences pour la Responsable du Pôle Social Animations et la Responsable du Pôle Gestion Locative

Pour la période du 02/09/2019 au 02/05/2020, nous avons reçu **une stagiaire** Audrey COURT **préparant le diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants** avec l'IRTS PACA CORSE. Sous le couvert de la Responsable du Pôle Social Animation, elle est intervenue sur les 4 aires d'accueil de la métropole.

2. Travaux réalisés en 2020

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/jour	X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	X		
Nettoyage des abords de l’aire.	Quotidien	Tous les jours	X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois/semaine	Tout au long de l’année	X		
Nettoyage quotidien de l’Aire d’Accueil	Matin et soir	365 jours par an	X		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d’entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l’ensemble des canalisations	Selon les besoins	Plusieurs fois dans l’année	X		
Entretien des travaux d’évacuation d’eaux usées jusqu’au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Selon besoin	x		
Curage du réseau d’eaux usées	Selon les besoins	Selon besoin			
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	Selon les besoins	Plusieurs fois dans l’année	X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	Selon les besoins	Septembre/décembre 2020	X		
Remplacement partiel d’élément de couverture	Selon besoins	Néant	X		

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Façade					
Entretien des façades	Selon besoins	Suivi des fissures	X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Néant	X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Maçonnerie					
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant	X		
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant	X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Néant	X		
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Plomberie et sanitaire					
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant	X		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Tout au long de l'année		X	
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	14/10/ 2020	X		

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	07/12/2020	X		
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	14/10/ 2020	X		
Espaces verts					
Débroussaillage de l’aire et des abords	Selon besoins	De mars à octobre 2020	X		
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d’ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l’année	X		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Néant	X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Néant	X		
Contrôle et entretien du portail de l’aire (système de glissière)	Selon besoins	Mars 2020	X		
Entretien et réparation de l’enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Tout au long de l’année	X		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Tout au long de l’année	X		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Mars/avril 2020	X		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Remplacement des fils selon besoin	X		



3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2020

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
➤ Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent	➤ Réfection complète des façades intérieures et extérieures des emplacements (Agent technique) ➤ Poursuite de la réfection peinture anti rouille des portes accès SDB et WC ➤ Taille des peupliers (effectué par EDF) ➤ Débroussaillage, ratissage et dépôt des déchets. (Agent Technique) ➤ Tonte des espaces verts (Agent Technique) ➤ Entretien des zones de délimitation de l'aire ➤ Entretien du bassin de rétention ➤ Vérification du système d'arrosage des espaces verts (Agent Technique) ➤ Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo (Agent Technique) ➤ Remplacement de divers robinets extérieur (Agent Technique) ➤ Remplacement de plusieurs abattants de WC (Agent Technique) ➤ Maintenance des écoulements de douches et WC (Débouchage) ➤ Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements éviers (Agent Technique) ➤ Remplacement d'ampoules sur les emplacements (Agent technique) ➤ Vérification et nettoyage des bouches d'égout- quotidienne (Agent Technique) ➤ Curage et nettoyage des canalisations et traitement biologique (Assainissement JR) le 25/11/2020 ➤ Remplacement de 4 panneaux de clôture de l'aire de jeux pour enfants (Agent Technique) ➤ Réfection du sol souple de l'aire de jeux pour enfants (Agent Technique) ➤ Remplacement des fils de tous les étendages (Agent Technique) ➤ Entretien des containers poubelles ➤ Entretien des abords et espaces verts ➤ Entretien de la station de potabilisation (SEM, novembre 2020) ➤ Analyses d'eau à raison de deux fois par an (Agence CARSO) ➤ Création de 4 barrières, afin d'empêcher le stationnement et le passage des véhicules sur les espaces verts.

4. Adaptations à envisager pour l'année 2021

Travaux à envisager	Commentaires
➤ Réfection de tous les poteaux des étendages (peinture antirouille) ➤ Aire de jeux pour enfants réfection du sol souple ➤ Réfection des volets du bâtiment administratif ➤ Plafonds des auvents à peindre en blanc ➤ Réfection des bas de portes des douches et sanitaires (peinture antirouille)	➤ Alotra ➤ Alotra ➤ Alotra (en cours) ➤ Alotra

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations électriques	14/10/2020	Qualiconsult
Extincteurs	28/05/2020	ADI protection incendie
Eau potable	Tous les 6 mois	ARS (Agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2020 au 31/12/2020	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI PROTECTION INCENDIE
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA TERRE D'HYGIENE/COLDIS

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio- éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Directeur du groupe scolaire La Barque	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de formation en Soins Infirmiers	institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Ateliers alimentation : les sucres cachés/ enquête terrain projet 2020	Convention signée
Lis Relie	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers lecture	Partenariat
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'art plastique	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira	Prestataire
Association Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier poterie	Prestataire
Association Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier de découverte scientifique et de santé	Prestataire
Jean Luc Irondelle	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Dub Poésie	Prestataire
Wimoov	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Atelier de prévention routière	Prestataire
Educ sport 13	Associatif	Réalisations d'actions concrètes	Ateliers sportifs	Prestataire
La Ré Si Fa s'il	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'art plastique	Prestataire
Le Fil D'Ariane	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers d'expression : cirque	Prestataire
Delphine Bournet	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier lecture	Prestataire

c. Agréments

- Agrément CAF 13 pour le Centre social Le Realtor mutualisé pour les Aires d'Accueil Rives Hautes et Bouc Bel Air.

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

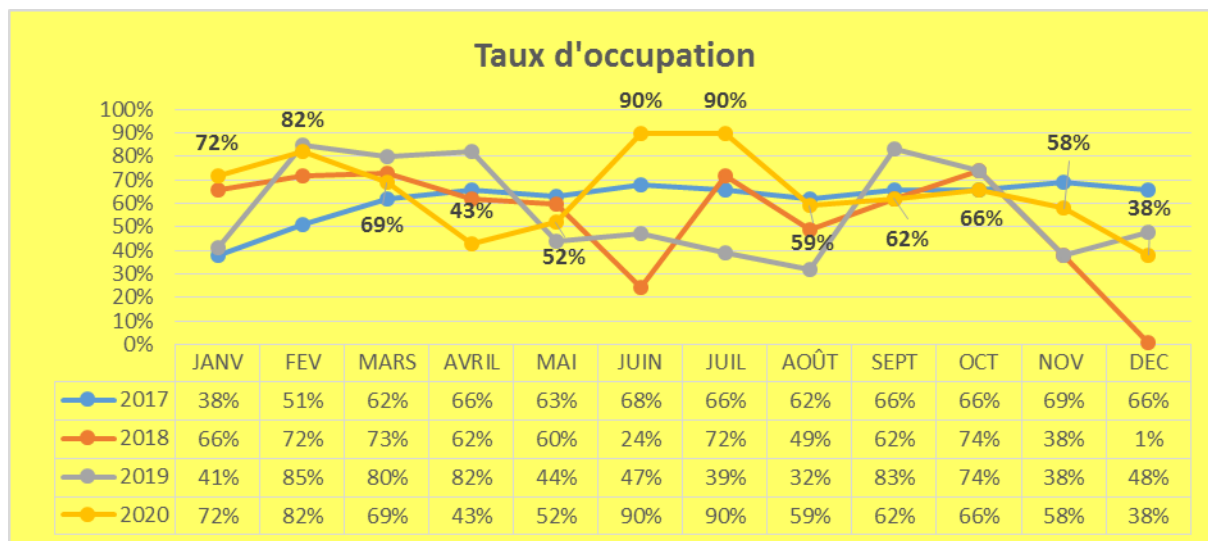
Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

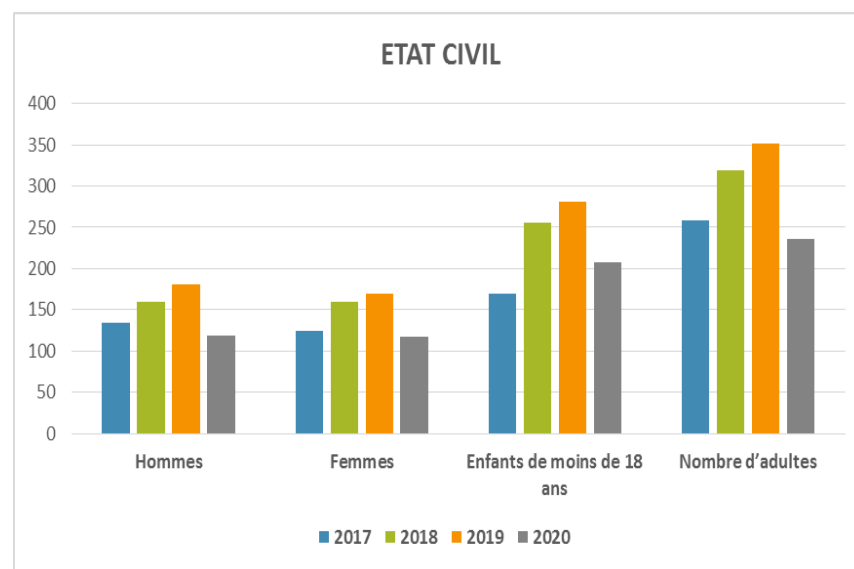
Chiffres pris en considération du 1 ^{er} janvier au décembre 2020	2017	2018	2019	2020
Nombre de caravanes	183	203	226	171
Nombre total de personnes accueillies	429	574	632	443
Nombre de familles accueillies	117	150	168	119
Taux d'occupation	55%	58%	65%	65%
Nombre journalier moyen de caravanes	25	27	32	30
Durée moyenne de séjour / famille (en jours)	39	31	31	43

Observations :

- Le taux d'occupation pour l'Aire d'Accueil de Rives Hautes du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 s'élève à 65%. Ces chiffres traduisent une fréquentation stable de l'aire par rapport à 2019.
- En ce qui concerne le nombre total de personnes accueillies en 2020, ce dernier s'élève à 443 personnes, tous âges confondus. Soit un accueil de 189 personnes en moins par rapport à la même période de l'année 2019.
- La durée moyenne de séjour par famille, quant à elle est en hausse, par rapport à l'année 2019. Elle se traduit par une moyenne de l'ordre de 43 jours par famille soit + 12 jours par rapport à 2019. Cette augmentation du temps de séjour s'explique par les deux périodes de confinement que nous avons connu pendant l'année.
- Au niveau de l'accueil, nous avons pu constater que les familles reviennent régulièrement sur l'aire, au cours de mêmes périodes. Nous avons ainsi pu comptabiliser le retour d'un nombre important d'habitues. Chiffre auquel, nous devons ajouter les effectifs de nouvelles familles, qui apprécient le calme et la sérénité de cette Aire d'Accueil à échelle humaine et à vocation familiale.



Etat civil Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Hommes	134	160	181	119
Femmes	125	159	170	117
Enfants de moins de 18 ans	170	255	281	207
Nombre d'adultes	259	319	351	236

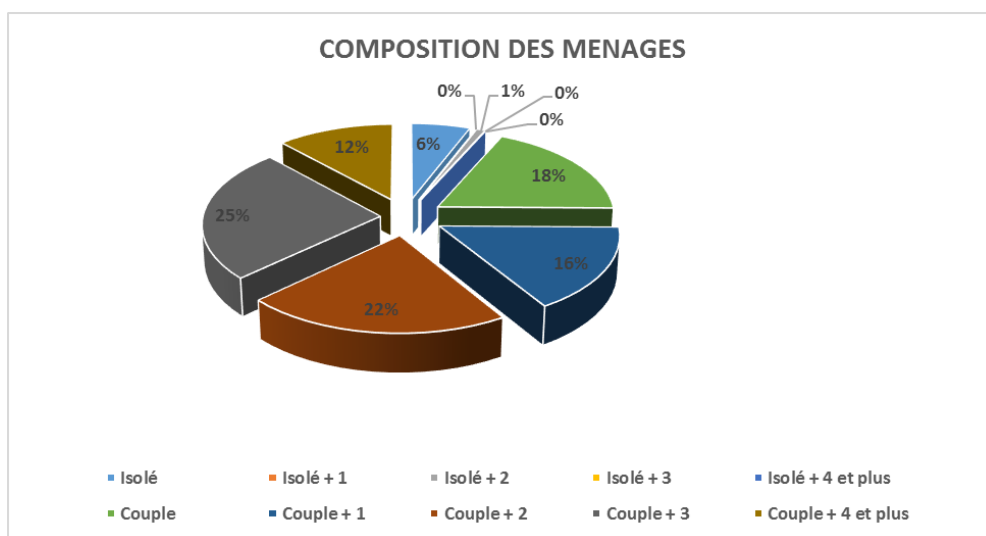
**Observations :**

En cette d'année 2020, la part d'adultes accueillis est de 53%, contre 47 % d'enfant. En 2019, la part des adultes était de 55% contre 45% pour les enfants de moins de 18 ans.

Ces chiffres traduisent à nouveau la vocation familiale de l'Aire d'Accueil de Fuyeau, avec une augmentation d'année en année du nombre d'enfants de moins de 18 ans accueillis

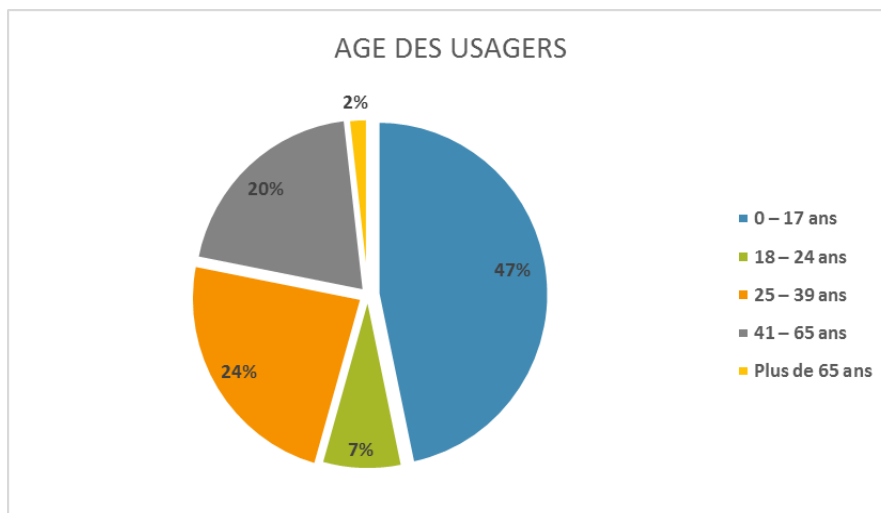
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Composition des ménages Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Isolé	6	4	12	7
Isolé + 1	2	1	6	0
Isolé + 2	3	3	4	1
Isolé + 3	3	0	2	0
Isolé + 4 et plus	0	0	0	0
Couple	17	20	27	22
Couple + 1	22	28	33	19
Couple + 2	32	44	32	26
Couple + 3	25	32	26	30
Couple + 4 et plus	8	18	26	14

**Commentaires :**

En ce qui concerne la composition familiale, nous pouvons observer que l'année 2020, a accueilli, 76% de ménages avec des enfants. L'aire conserve sa vocation familiale comme le prouve cette part significative.

Age des usagers Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
0 – 17 ans	170	255	281	207
18 – 24 ans	57	66	78	34
25 – 39 ans	104	141	156	105
41 – 65 ans	98	109	108	89
Plus de 65 ans	0	3	9	8

**Commentaires :**

Nous pouvons constater qu'en 2020 comme en 2019, la population est relativement jeune 54% ont moins de 25 ans ;

Les tranches d'âge restent en proportion identiques à l'année dernière

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, L'AAH¹, l'allocation spéciale vieillesse.

b. Accueil

Cette année singulière fut marquée par l'arrivée du Covid 19 avec la crise sanitaire et ses mesures de confinement prises en Mars 2020. La réorganisation à mi-temps en présence sur le site, pendant le premier confinement a réduit notre champ d'action et ne nous a pas permis de mener à bien nos missions. Il nous a fallu répondre à l'urgence de cette situation et adapter notre intervention à ces nouvelles mesures.

¹ Allocation Adulte Handicapé

Dès les premiers jours, une organisation s'est mise en place « au fur et à mesure », il fallait « aller à l'essentiel » : la mise en place des gestes barrières.

Le discours de prévention quotidien était accompagné des gestes barrière et c'est poursuivi tout au long de cette année. Ce travail au quotidien fut très chronophage. Notre présence restreinte fut frustrante par rapport aux tâches non accomplies durant le confinement et il a fallu rattraper par la suite, le retard administratif pris. Le maintien du lien social et la santé sont devenus les axes prioritaires dans notre travail.

nous Avons ainsi mis en place des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les usagers et les enfants permettant de respecter les mesures barrières pour éviter la transmission du COVID 19 :



- Communication par voie d'affichage sur l'obligation du port du masque et le respect de la distanciation physique (pose de marquage au sol) et mise à disposition de solution hydro alcoolique.

- Les demandes d'accompagnement sociales sont dans la mesure du possible traitées par téléphone. Le travailleur social reçoit uniquement sur rendez-vous, une seule personne n'est autorisée à se présenter dans le bureau du travailleur social. Après chaque passage d'un usager des règles sanitaires strictes sont appliquées pour éviter la transmission du virus : désinfection avec produit virucide et aération des bureaux.

Toutefois, on note que les usagers et les participants se sont adaptés facilement au protocole sanitaire mis en place.

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/06 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre d'usagers	248	235	712	443
Nombre participants*	324	518	690	530

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes est le deuxième équipement aménagé, géré et animé sur le Territoire du Pays d'Aix. Jusqu'en mars 2017, les 93 places familles disponibles (Aix en Provence - Fuyeau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'Aire Le Réaltor II de 80 places familles a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'Aire Le Réaltor de 40 places familles, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'Aire Rives Hautes remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du Territoire du Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement apprécié par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire d'Accueil assure des relations constantes avec les services de la Métropole AMP, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'Aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'Aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'Aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'Aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution ...).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'entretien courant et des menues réparations des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- L'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil et procède au nettoyage, au minimum trois fois par jour. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **A compter du 1^{er} décembre 2019**, un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil qui se décompose comme suit :
Les horaires d'accueil des caravanes : L'ouverture de l'aire est assurée de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
Accueil du public : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

Depuis le 1^{er} juin 2019, la durée de séjour est portée à 6 mois par an (sous l'ancienne DSP la durée de séjour était de 5 mois par an) sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement

Éventuel En fin, un courrier
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demande de dérogation de dépassement de séjour durant l'année 2020.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Moins de 1 mois	58	99	108	65
De 1 à 3 mois	46	40	55	36
3 à 6 mois	13	10	5	22

Durée moyenne de séjour par famille du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 : 43 jours

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de caravanes	183	203	226	171
Nombre de familles accueillies	117	150	168	119
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	31	31	43
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	0	0
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	0

Commentaires

Nous pouvons observer sur l'année 2020 une baisse de nombre de familles accueillies par rapport à l'an passé. A contrario La durée du temps de séjour a augmenté. En effet la crise sanitaire a considérablement bouleversé les habitudes ; Nous avons reçu moins de voyageurs mais ces derniers sont restés plus longtemps.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des aires d'accueil.

En mai 2019, ALOTRA a été retenu comme concessionnaire pour la gestion, l'entretien et l'animation des aires d'accueil sur le territoire d'AMP, pour une durée de (7) sept ans et ce à compter du 01 juin 2019.

Dans le cadre de cette consultation, un Projet Social a été proposé. Celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur les Aires d'Accueil relevant de la Délégation de service public. Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, **les Aires d'Accueil sont rattachées à un Pôle Social Animation** qui a pour mission :

-
-
- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des Chefs d'Etablissement à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

La nouvelle Convention de Délégation de Service Public pour l'animation, la gestion et l'entretien des aires d'accueil AMP prévoit un personnel supplémentaire Travailleur Social Animation pour le Pôle Social Animations. Ce nouvel agent a pris ses fonctions en août 2019. Il exerce ses missions à mi-temps sur le site de Rives hautes. (Lundi, mardi et mercredi matin) et à mi-temps sur le site de la Malle (mercredi après-midi, jeudi et vendredi).

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Des permanences d'aides aux démarches administratives avec un travailleur social.
-

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation(PSA) de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

En tant que délégataire de service public depuis 2004, ALOTRA ne peut pas faire l'économie d'évaluer le Projet Social Animations et l'ensemble des actions conduites par les équipes en direction des gens du voyage.

C'est en 2017, à la demande de la Métropole, qu'ALOTRA a commencé cet important travail d'évaluation du projet social animations en vue de le faire évoluer, de l'améliorer et de renforcer ces actions (élaboration d'un diagnostic, analyse de la qualité du service formulations d'objectifs et d'indicateurs.).

Le renouvellement de la DSP en 2019 a été l'occasion pour ALOTRA de s'emparer de la démarche d'évaluation. Pour ce faire, ALOTRA a fait appel à un cabinet conseil CAP Méditerranée afin de permettre aux équipes d'effectuer eux-mêmes l'évaluation des actions dont ils assurent la conduite. Le suivi de cette démarche d'évaluation se fait au sein du **comité technique d'évaluation (CTE)**. Cette instance est constituée : des représentants de la Métropole et des deux territoires concernés Pays d'Aix et Pays Salonnais ; pour ALOTRA du Directeur de la Gestion locative sociale, de la Directrice du Développement sociale, de la Responsable du pôle gestion locative et de la Responsable du Pôle social Animations. Le cabinet conseil est présent en tant qu'invité.

Le CTE s'est réuni à 5 reprises à l'occasion d'étapes importantes de la démarche :

- 09/12/2019 : présentation de la méthode proposée (référentiel, collecte des données) et de son contexte :
- 17/01/2020 : observations de la Métropole sur le référentiel et recommandations pratiques (forme, nature des documents) :
- 11/03/2020 : restitution des premiers résultats de la collecte et de l'analyse faite par les équipes :
- 30/09/2020 : réorganisation du CTE liée à la nouvelle organisation de la Métropole : les représentants de la Métropole étant excusés pour cette rencontre :
- 15/12/2020 : réorganisation du CTE, point d'étape sur le référentiel, recommandations opérationnelles pour les livrables (restitution des données d'évaluation au CTE)

La prochaine réunion du CTE se déroulera en janvier 2021. Il est à noter que nous avons dû adapter le calendrier de nos réunions en fonction de la crise sanitaire.

Le travail d'appropriation de la démarche d'évaluation par les équipes s'est déroulé en plusieurs temps et a consisté à la mise en œuvre d'une méthodologie type.

- Conception par les équipes d'ALOTRA d'un référentiel spécifique pour l'évaluation du Projet Social Animations. Son élaboration a mobilisé l'encadrement, les services administratifs et de gestion du siège, les équipes intervenants sur le champ de la gestion locative et du projet social animations. Ce travail a été soutenu par l'accompagnement de CAP Méditerranée dans le cadre d'une formation action. Ce référentiel qui a une fonction de grille de collecte des données évaluatives a été décliné à partir des termes même du projet.
Il se compose des deux grandes parties : les process de gestion et le développement des activités du projet social. La partie sur le développement du projet social reflète les 4 axes du projet social cités ci-dessus et les catégories des actions programmées ; elle comporte 13 domaines : Santé des enfants, santé des adultes ; accès aux soins, santé des femmes, vie sociale et loisirs ; culture ; projets jeunes ; lecture ; scolarisation, accompagnement social adultes ; lutte contre l'illettrisme ; numérique ; accompagnement administratif à la création d'entreprises. L'analyse des actions menées dans chaque domaine s'appuie sur des indicateurs qui sont de deux ordres : des indicateurs d'effectivité et des indicateurs d'impacts
- Sur la base de ce référentiel, le deuxième temps de la démarche consiste pour les équipes en **une collecte des données d'évaluation au plus près du terrain et à leur retranscription sur le référentiel**. Cette collecte de données, est assurée en interne de manière continue.
- **Enfin, pour chaque domaine traité, l'évaluation donne lieu à une synthèse qui met en évidence les points forts de l'activité (son organisation, son impact) et les points à améliorer. A partir de ces synthèses, les pistes de progrès sont identifiées et un plan d'amélioration de la qualité est défini.**

Il est à noter que l'exercice d'évaluation ne peut se faire sans une participation active de nos partenaires. Aussi, une formation action a été organisée le 10 novembre 2020, elle permet une appropriation par le plus grand nombre de la pratique et de la culture de l'évaluation. Une seconde formation est prévue en janvier 2021 avec d'autres partenaires.

A la lumière des informations recueillies, des résultats obtenus et de l'interprétation qui s'en dégage, des pistes d'améliorations seront présentées au Comité Technique d'évaluation pour validation, avant de diffuser et communiquer des résultats auprès des élus de la Métropoles et des différents territoires.

En devenant l'affaire de tous, et en s'imposant comme une étape normale de notre activité, la démarche proposée contribue à assurer la qualité du service proposé aux voyageurs stationnant sur les aires d'accueil Métropolitaines.

1. Accueil et du suivi des familles

Le Pôle Social Animation accompagne les familles séjournant sur les aires d'accueil d'AMP dans leurs démarches administratives et sociales. Un Travailleur Social Animation (TSA) assure des permanences sur l'aire d'accueil.

Le travailleur social et animation, accueille les familles sur rendez-vous : le mardi et le vendredi matin. Le mardi après-midi est consacré à l'accueil sans rendez-vous. Il assure les animations le mercredi.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...) devis factures, lecture de courriers...	248	235	162	198
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	0	0	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	13	21	22	25

Observations

Globalement, on observe que les usagers ont identifié les jours de permanence du travailleur social et honorent les rendez-vous.

Les démarches d'accompagnement social et administratif réalisées sont de simples démarches de maintien de droits. En effet la plupart des familles stationnant sur le site sont bénéficiaires des minimas sociaux (RSA) et suivies par un référent social de leur lieu de domiciliation. Le TSA est donc là pour les accompagner dans la réalisation de démarches ponctuelles telles qu'un renouvellement de droit à la sécurité sociale ou une déclaration de ressources trimestrielles pour le maintien des droits CAF. **Un travail important d'écrivain public** est réalisé, en effet beaucoup d'usagers rencontrent des difficultés de lecture et écriture.

Quelques points d'observations : sur l'année 2020 :

L'année 2020 a été marquée par la propagation de la pandémie COVID 19. ALOTRA a mis en place un plan de continuité de service dès le 16 mars 2020 au regard des recommandations gouvernementales. Cela a bouleversé l'organisation du Pôle social Animation. Les locaux étaient ouverts de 9 h 00 à 12h00 du lundi au samedi.

- **Pour le Travailleur Social Animations mise en absence justifiée rémunérée du 16/03/2020 au 11 /05 2020.**
- **Pour la Responsable du pôle social animation présente sur le site du Réaltor , 3 demies -journée par semaine. Durant cette période, le RPSA est venue en soutien au chef d'établissement pour répondre aux sollicitations des voyageurs confinés sur l'Aire d'Accueil de Fuveau.** Durant cette première période, les voyageurs n'ont pas sollicité l'équipe de terrain pour des questions d'ordre sociales
- **Dès le 11 mai 2020, fin du premier confinement, reprise progressive de l'activité.**

Traitement par téléphone des démarches dématérialisées (déclaration CAF, déclaration du chiffre d'affaires...). Rendez-vous sur place pour les démarches tels que la signature des contrats d'engagement réciproques en attente, ou les renouvellements de CMU/ ACS

En 2020, le TSA a effectué 198 interventions administratives.

Il faut signaler que lors du premier confinement, l'Etat a octroyé à ALOTRA 1380 chèques services d'une valeur de 7 euros pour les familles stationnant sur les aires d'accueil Métropolitaines. Ainsi nous avons distribué 251 CAP aux familles présentes sur l'Aire d'Accueil en mars / avril 2020. Cette aide a été accueillie avec enthousiasme et reconnaissance par les familles même si elles déclarent que cette aide n'était pas suffisante pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

A la fin du premier confinement 11/05/2020 : le PSA a repris progressivement ses activités. Le Travailleur Social Animations traitait par téléphone les démarches dématérialisées (déclaration CAF, déclaration du chiffre d'affaires...) ou proposait des rendez-vous sur place pour les démarches urgentes. Tout usager qui pénètre dans les locaux doit porter le masque et respecter les gestes barrières. Dans le cadre de l'accompagnement social, le TS accueille une seule personne dans son bureau.

Au niveau économique, les gens du voyage ont été touchés de plein fouet par la crise sanitaire. En effet, traditionnellement, une partie non négligeable des voyageurs occupent des métiers en tant que travailleurs indépendants dans les marchés, l'entretien d'espaces verts, le nettoyage des façades. La crise sanitaire du coronavirus a entraîné une baisse conséquente de revenus. Au premier confinement, de nombreux autoentrepreneurs étaient dans l'impossibilité de faire du démarchage « chiner » au domicile de potentiels clients, les marchés hors alimentaire étant interdits, les stands de marchandises n'ont pas pu être exposés. Les voyageurs ont bénéficié des aides de l'Etat mais déclarent que leur situation reste difficile.

On note que le TSA orienté **15 familles pour des demandes d'aides alimentaires et financières** contre 2 en 2019.

Les difficultés financières liées à la crise sanitaire ont conduit à une augmentation des demandes d'aides financières. Surtout en fin d'année 2020. Même si on observe une réticence des voyageurs à demander des aides financières, les résidents de l'aire de Fuveau n'ont pas hésité à solliciter le TSA.

L'action sociale d'ALOTRA en direction des gens du voyage séjournant sur les aires d'accueil MAMP prend en compte les besoins et attentes des voyageurs.

Il est proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif se traduisant par :**

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existant

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. Réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2013, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Aussi, le travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours engagé depuis 2015, s'est poursuivi en 2019, pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles s'est ainsi développé.

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2019, l'équipe a poursuivi le développement et le renforcement du partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture

- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil)

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que l'instruction des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence sur la scolarisation en fonction des aires d'accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour. Il faut noter que l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans depuis la rentrée 2019 nous a conduit à effectuer un réel travail de médiation afin d'inciter les parents à inscrire leurs enfants en maternelle.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	12	7	8	12
Elèves en primaire (Ecole de la Barque)	24	33	73	28

Pour les inscriptions en élémentaire et en maternelle, nous observons que les familles scolarisent leurs enfants très facilement. La scolarisation des garçons et celle des enfants d'âge maternelle est plus difficile.

Durant leur séjour, les enfants sont inscrits à la cantine et les parents acceptent plus facilement que leurs enfants participent aux sorties scolaires.

Les parents connaissent l'école et les équipes enseignantes pour certaines depuis le l'ouverture de l'Aire d'Accueil de Rives Hautes. Une relation de confiance s'est nouée avec la Directrice et les retours des familles sont très positifs quant aux apprentissages et aux progrès scolaires des enfants. Ces retours positifs incitent fortement les parents à scolariser leurs enfants lorsqu'ils stationnent sur l'aire.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 40 enfants ont été scolarisés dans les écoles de la commune (qui regroupe la maternelle et l'élémentaire).

Si l'on compare l'année scolaire 2019/2020 et **2020/2021, on note une forte diminution du nombre d'enfants inscrits**. En effet, la propagation de la pandémie a eu un impact très visible sur la scolarisation.

Les familles apeurées ont retiré leurs enfants des écoles dès le mois de février avant même l'annonce du confinement. Elles déclarent qu'elles vivent en communauté et qu'il y a avec eux des personnes à risques.

Durant la première période de confinement en mars, les écoles avaient mis en place une continuité scolaire via un accès au portail « famille » pour que les enfants puissent poursuivre l'école à distance. Les familles n'ayant pas accès à internet, l'équipe de l'aire s'est proposée de faire le lien avec l'école (impression des exercices et documents transmis par les enseignants aux familles et renvoi des devoirs par mail aux instituteurs) cependant aucune famille n'a souhaité s'en saisir.

Pour l'année scolaire 2020/2021 les enfants stationnant sur l'Aire de Rives Hautes ont déserté les bancs de l'école malgré le travail de médiation mis en œuvre quotidiennement par le travailleur social.

Pour éviter une scolarisation dans le droit commun, la quasi-totalité des parents ont émis le souhait d'inscrire leurs enfants au CNED. **Sur les 13 demandes d'inscriptions CNED d'enfants d'âges primaire renseigner par le travailleur social, tous ont été refusés par les Inspections Académique (IA) du lieu de résidence des familles.**

Les IA ont privilégié les inscriptions en classe ordinaire, car les écoles étaient ouvertes donc les enfants pouvaient et devaient s'y inscrire. Nous avons constaté que les décisions de refuser ou non une inscription à un enfant pouvaient varier selon les académies et parfois au sein de la même académie suivant les demandes.

Les réticences et résistances vis-à-vis du collège sont parfois plus fortes du côté des familles du voyage (crainte de perdre son identité, du mariage hors du milieu de la communauté, de la délinquance et des discriminations). Aussi, dans la communauté des gens du voyage, **la scolarisation au collège n'apparaît pas comme une perspective envisageable.**

Ainsi, au passage au collège, on note une forte déscolarisation parfois contrebalancée par une inscription au CNED. Pour répondre à la demande des parents pour la scolarisation via le CNED, le travailleur social accompagne les familles dans leurs démarches et assure le lien entre le CNED et les inspections académiques. Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans sur l'aire d'accueil. Les demandes d'aides aux devoirs ou les démarches d'inscriptions faites par le TS sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription.

A la rentrée 2020/2021, le travailleur social a effectué 8 démarches d'inscriptions pour des enfants à partir de 12 ans. Tous les dossiers ont été acceptés. Le CNED étant considéré peu ou prou comme une solution par défaut à la déscolarisation des enfants du voyage au secondaire.

Certaines familles sont autonomes dans leurs démarches administratives, elles arrivent à effectuer le suivi de leur demande. Néanmoins elles apprécient avoir le soutien du service social lorsqu'il faut joindre les administrations, lorsque les demandes ou l'envoi des dossiers prennent du temps.

Globalement, les parents souhaitent que leurs enfants apprennent à lire et à écrire car eux-mêmes rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA, conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale.

Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent, à scolariser leur(s) enfant(s).

Lorsqu'un parent souhaite inscrire son enfant, il est orienté par le chef d'établissement vers le travailleur social qui accompagne les familles dans les démarches d'inscriptions. Les familles se rendent ensuite au service enfance jeunesse pour finaliser l'inscription. Sur place elles définissent avec l'agent responsable l'inscription cantine et règle un forfait d'avance. Les inscriptions cantines et les encaissements ne sont plus gérés par le chef d'établissement.

Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'Aire d'Accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

- Une collaboration étroite entre ALOTRA, l'Education Nationale

Le travailleur social est en contact avec la directrice de l'école de la Barque.

Lors du premier jour de présence de l'enfant à l'école jusqu'à son départ. Le TSA est disponible et à l'écoute des demandes de l'équipe enseignantes en cas de difficultés, d'incompréhensions entre les parents et l'école.

Le 07/05 : lien avec l'école de la barque pour la suivi des enfants continuité éducative, voir si les parents ont pu accéder via internet aux cours / PSA à recouper le lien pour prendre les devoirs des enfants et les faire distribuer aux familles sur le site

Le 11/05 : lien donné à la Responsable Pole social par la directrice de la barque vers le site internet pour les enfants scolarisés afin qu'ils puissent faire les devoirs : 4 enfants encore inscrits à ce jour

- Une collaboration étroite entre ALOTRA et les services de la commune

Le service enfance jeunesse et le TS sont en lien régulier pour faire le point sur les inscriptions et le départ des familles. Le service social et le service jeunesse travaille en étroite collaboration et ont observé une nette amélioration de la gestion des dossiers et une baisse considérable d'impayés concernant les inscriptions à la cantine. Les familles se sont adaptées aux changements sans difficultés et se sont approprié les nouvelles informations

Le 07/05 la Responsable du Pôle Social a pris contact avec le service scolarité de la ville de Fuyeau pour faire un point sur les éventuelles scolarisations des enfants de l'aire (premier groupe GS / CP et CM2) 1 enfant était en âge de faire sa rentrée mais il n'a pas poursuivi sa scolarité.

- Le suivi des enfants inscrits CNED :

Le travailleur social assure l'accompagnement scolaire des élèves inscrits au CNED. Des créneaux sont proposés durant les permanences du travailleur social sur le site. Elle peut par ailleurs se libérer à la demande pour encourager les jeunes à venir faire les devoirs.

Nous constatons qu'il y a très peu de demandes émanant des jeunes se sont surtout les parents qui sollicitent le travailleurs social. Malgré les temps dédiés nous avons eu seulement un ou deux suivi durant l'année scolaire 2019/2020.

Les difficultés rencontrées :

- La difficulté à vérifier que certains enfants sont réellement scolarisés via le CNED.

En effet, certains parents déclarent que leur enfant est scolarisé, alors que l'on repère sa présence sur l'Aire d'Accueil, pendant le temps scolaire. Cette année, on note un retard important dans l'envoi des cours par le CNED, ce qui entraîne des inquiétudes chez certains parents qui craignent « d'être embêter », car les enfants ont renvoyé les évaluations en retard. Notre travail a consisté à les rassurer par rapport à ces dysfonctionnements internes au CNED.

On note également, que le niveau scolaire des enfants est très faible. Ils n'ont pas acquis toutes les bases en lecture et écriture, ce qui rend difficile la réalisation des devoirs. De plus, au sein des familles, les enfants ont peu l'occasion de pratiquer l'écrit ou même la lecture. Ces deux dernières années, nous observons une augmentation des inscriptions CNED pour les enfants d'âge primaire. Il est difficile pour le TSA d'accompagner ces enfants car la grande majorité ne savent ni lire ni écrire

- L'absence d'implication des parents dans la scolarité des enfants.

- Le sentiment d'impuissance des équipes face au manque de respect de la réglementation et de l'obligation de scolarisation par les gens du voyage

- Le constat que les procédures classiques d'absentéisme sont très difficiles à appliquer aux enfants du voyage car souvent les absences sont justifiées par des motifs de convenance personnelle.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation :

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Poursuivre le travail de réflexion avec le Conseil Départemental 13, l'Education nationale via le CASNAV, les associations de voyageurs et les gestionnaires du Département 13, pour favoriser une réflexion autour de la durée de séjour sur une aire de stationnement en corrélation avec l'apprentissage (lecture, écriture) et le calendrier scolaire (trimestre) des enfants inscrits en primaire.
- Renforcer le lien avec le CASNAV
- **Déployer le projet d'exposition itinérante au sein de l'école de la Barque en partenariat avec le service jeunesse de la ville qui a été remis en cause en 2020 par la crise sanitaire**



La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courte pour les gens du voyage que pour le reste de la population française.

Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..

Au regard de ces observations, l'axe santé/ prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions de d'accès aux soins et de promotion de la santé ciblées en direction des familles.

Généralement, les gens du voyage accueillis par les travailleurs sociaux sur les sites bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), anciennement Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C). Ils peuvent la renouveler chaque année avec l'aide du travailleur social de l'Aire d'Accueil.

Un médecin généraliste (qui intervient également sur les sites de la Malle et du Réaltor) et des infirmières libérales de Fuyeau se déplacent à la demande des patients.

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'aire d'accueil Rives Hautes. Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. Le Travailleur Social Animation développe et anime également des actions de prévention.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	12	38	83	30

Au cours de l'année 2020, le Pôle Social Animation a souhaité développer de nombreuses actions de prévention santé en direction des enfants, des adolescents et des adultes. Cependant, la crise sanitaire est venue freiner certains projets qui n'ont pu voir le jour.

Animations prévention santé en direction des enfants/jeunes

Nous avons poursuivi le **partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)** et accueilli le chargé de mission du CODEPS 13 qui a bénéficié d'une subvention 2019/2020 de l'ARS pour mener cette action santé sur les Aires de la MAMP en partenariat avec les étudiants et ALOTRA

Le projet avec les étudiants de l'IFSI devait se dérouler en avril 2020 pour faire suite à l'enquête menée auprès des adultes et des enfants autour de la thématique alimentation en octobre 2019. La construction des questionnaires (adultes et enfants) avait été élaborée avec le soutien du CODEPS 13 et des formateurs IFSI. L'enquête terrain s'est déroulée sur 3 Aires d'accueil AMP (Fuyeau, Aix et Bouc Bel Air).

Sur l'Aire de Rives –Hautes, **7 adultes et 11 enfants ont été interrogés**. Les personnes sollicitées se sont montrées intéressées par l'enquête et ont répondu facilement aux différentes questions posées par les étudiants. L'objectif de ce questionnaire était de faire émerger les comportements alimentaires des familles. Il en est ressorti que les familles ont une alimentation variée mais riche, et que les parents donnent beaucoup d'aliments sucrés aux enfants. Nous noterons que les étudiants ont eu le sentiment que les réponses de certains adultes n'étaient pas toujours sincères contrairement aux enfants qui ont répondu de manière très spontanée.

Cette enquête devait donc déboucher sur des actions collectives en avril 2020. Malheureusement le projet n'a pas pu se réaliser en raison de la crise sanitaire. Les étudiants et les formateurs nous ont fait part de leur frustration de ne pas avoir mené à bien ce projet.

Pour l'année 2020/2021, le CODEPS 13 a bénéficié du renouvellement de la subvention octroyée par l'ARS.

La nouvelle promotion de 16 étudiants aurait dû commencer le projet en novembre 2020 avec une enquête terrain puis une action collective en mars 2021. L'enquête terrain n'a pas pu se réaliser, en effet tous les stages pratiques du service sanitaire ont été annulés pour les étudiants de deuxième année. Pour permettre de mener à bien ce projet, nous avons proposé que l'équipe réalise le questionnaire sur le site et en transmette les résultats aux étudiants qui pourront réaliser l'action collective de prévention santé nutrition au cours du mois d'avril 2021. Ce projet sera valorisé par une vidéo qui retracera les différentes étapes de l'action.

Dans le cadre des animations prévention nous avons programmé également **des ateliers sur les risques routiers** avec l'association Wimoov et des **ateliers d'initiation aux gestes qui sauvent** avec Pompiers sans frontières en direction du public adolescent.

Concernant les animations sécurité routière sur les deux séances programmées, une séance a pu être réalisée. En effet en fin d'année 2019, l'Aire de Rives hautes ne comptait aucune famille. La deuxième séance a été reportée à 2020. Lors de cette séance, 7 enfants étaient présents. Ils ont été sensibilisés aux comportements à risques via des jeux pédagogiques et ludiques (quizz sur les dangers de la route, sensibilisation aux risques du téléphone et de l'alcool au volant).

Nous constatons que les enfants ont de bonnes connaissances et s'expriment facilement sur les comportements de leurs parents (téléphone au volant, fatigue liée à leur long trajet en caravane, vitesse.). Ils ont donc conscience du risque et déclarent vouloir transmettre la bonne attitude à leurs parents.

Actions d'information et de sensibilisation à la santé et au bien être en direction des adultes.

Dans le cadre des ateliers prévention santé, nous avons mis en place des **ateliers santé naturelle et bien être** en partenariat avec l'association Art an Co. Ces ateliers ont pour objectifs de proposer des temps de détente et de libre expression aux femmes et jeunes femmes. Via l'utilisation des huiles essentielles les femmes peuvent parler de leurs émotions, se faire masser mains et dos, apprendre l'auto massage.

Ces ateliers ont reçu un écho favorable auprès des femmes, elles déclarent être intéressées et avoir besoin de temps pour elles. Ainsi pour mobiliser et motiver les femmes, le travailleur social et l'intervenante vont à leur rencontre sur leurs emplacements en amont de l'atelier. Cela a favorisé la création du lien de confiance et la connaissance mutuelle. **En 2020 12 femmes ont participé aux ateliers proposés.** Nous remarquons que les femmes sont force de proposition sur les thèmes qu'elles souhaitent aborder lors de ses séances (vie du voyage, le couple, l'alimentation le stress ...) Pour répondre à cette demande et renforcer la dynamique autour de l'atelier, nous proposerons en 2021 des séances à intervalle plus régulier (2 fois par mois).

Le 06/10/2020 **dans le cadre d'octobre rose**, nous avons participé à la campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans.

Cette année, **notre action a touché 8 femmes.** Parce que le thème suscite des peurs et touche à l'intimité, les voyageuses n'abordent pas facilement le sujet, lors de nos discussions, elles ne prononcent pas le mot « cancer », elles parlent de « la maladie ». Cette année encore, nous avons opté pour une sensibilisation individuelle en allant sur le terrain à la rencontre des femmes. Nous relevons que les femmes sont informées des démarches de dépistages car elles reçoivent un courrier de la part de la sécurité sociale les invitant à prendre rendez-vous. Toutes ont pris le temps d'écouter le message de prévention transmis par le TS mais n'ont pas souhaité s'étendre sur le sujet.

Il faut signaler qu'en fin d'année 2020 les usagers des aires d'accueil ont bénéficié de kit hygiène composé de gel douche, shampoing et déodorant.

Ces dons provenaient d'un partenariat entre ALOTRA et l'association banlieue santé dans le cadre d'une action de prévention liée au COVID. Les chefs d'établissement ont distribués les kits destinés aux hommes et femmes de chaque foyer présent sur l'aire.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement, par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Les partenaires existants sont ceux qui interviennent sur l'Aire d'Accueil du Réaltor d'Aix en Provence.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Personnes en animation culture, découverte	56	173	91	237

Animations lecture et lutte contre l'illettrisme :

Les animations autour de la lecture se sont développées en lien avec différents partenaires. **Le constat que nous avons fait d'une déscolarisation massive dès le mois de février 2020 nous a conduits à renforcer les activités autour de la lecture pour pallier au manque de scolarisation des enfants.**

Deux projets lecture réguliers se sont on déployées cette année sur l'Aire d'accueil de Fuveau.

Un projet lecture est mis en œuvre en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement qui développe le programme « **Lire et faire lire** » dans le département en mettant à disposition des bénévoles pour des ateliers lecture dans les structures partenaires. Une bénévole de l'association intervient donc tous les mercredis matin sur l'Aire d'accueil de Fuveau. La pandémie nous a conduit à adapter l'atelier dès la reprise des interventions (notamment pour le respect des gestes barrières). Le choix des ouvrages et des thèmes abordés se fait en lien avec le TSA. Durant la séance l'intervenante raconte des histoires puis propose aux enfants qui le souhaitent et qui sont à l'aise de lire pour le groupe, certains enfants préfèrent lire seuls.

On note un engouement grandissant pour ces séances de lecture. Les enfants restent concentrés durant la lecture à voix haute, les plus petit prennent plaisir à toucher l'objet livre et à regarder les images.

Depuis plusieurs mois maintenant, l'association Enseignes des Contes intervient sur 2 aires de la MAMP, l'Aire de Salon de Provence et l'Aire d'Aix en Provence.



Après la phase d'expérimentation positive sur ces deux sites (retour enthousiaste des enfants, plaisir d'écouter et de lire les contes ou histoires,) nous avons déployé en fin d'année 2020 les ateliers sur Fuveau et Bouc Bel Air. En 2021, nous signerons avec cette structure une convention qui se déploiera sur toutes les aires de la Métropole.

Les interventions sur Fuveau et Bouc Bel Air se dérouleront une fois par mois afin d'assurer une régularité et de développer le plaisir de la lecture.

Dans le cadre de **la semaine de lutte contre l'illettrisme, nous avons proposé un projet d'écriture de Roman Photo** avec l'association Image Clé.

Cet atelier à dimension culturelle d'incitation à la lecture et à l'écriture a mis en lumière les difficultés de certains enfants, manque de confiance en eux, lacunes en savoirs de bases (méconnaissance de l'Alphabet.) Lors du premier atelier, les

enfants étaient très en demande et ont beaucoup sollicité l'intervenant aussi pour l'atelier suivant, il nous a proposé d'être soutenu par un autre animateur de l'association. On relève que cela a facilité le bon déroulement de l'atelier, les enfants pris en charge individuellement ont pu prendre confiance en eux et écrire. Sur l'Aire de Fuveau, les enfants ont imaginés une histoire sur le thème d'halloween et ont rédigés les Bulles du Roman.

Animations découverte de l'environnement et activités scientifiques

Nous avons poursuivi cette année encore **les animations pour sensibiliser les enfants au respect de l'environnement**. Comme tous les enfants des aires métropolitaines, les enfants de Fuyeau ont participé aux ateliers menés par l'association Image CLE. Sur Fuyeau les enfants ont été sensibilisés au respect de l'environnement dans la ville : (visionnage de petits film et quizz qui permettent aux enfants de comprendre les enjeux liés à l'environnement. Création d'un slogan par les enfants sur le respect de l'environnement urbain) les créations manuelles ont été informatisées et l'affiche finale mise sous format numérique. Les 4 affiches réalisées par les enfants des 4 AA ont été imprimées en format A3 et en couleur et valorisées sur l'Aire d'Accueil.

Le bilan est très positif quant à l'implication et les apprentissages sur le recyclage si l'on compare le début et la fin de l'atelier.

Durant l'été, les enfants ont participé à une animation menée par l'association Les Petits Débrouillards avec la création de fusée et atelier sur l'espace. Lors de la première séance le nombre d'enfants étant trop important le TS a fait deux groupes. Nous avons constaté que l'animation n'était pas adaptée pour les enfants de moins de 7 ans. (Selon l'agilité). Le premier groupe a expliqué le déroulé de l'activité au deuxième groupe qui attendait à l'extérieur. On note qu'ils ont utilisé le vocabulaire adapté et acquis durant l'animation. Ils ont su transmettre ce qu'ils avaient appris à leurs pairs

Animations accès à la culture :

Dans le cadre des ateliers culturels, nous avons développé le **projet Nomad Land** qui s'est également déployé sur les autres aires de la Métropole. Chaque aire d'accueil découvrant au travers d'ateliers un peuple nomade. Les ateliers ont donné lieu à la réalisation d'un livret qui sera remis à chaque participant.

Ce projet a mobilisé deux partenaires sur plusieurs semaines : Jean Luc Irondelle et l'association les Ornicarinks qui sont intervenus en deux temps : Mr Jean Luc Irondelle sur la découverte des peuples nomades (visionnage de documentaire, lecture d'ouvrages.) et l'association les Ornicarinks autour d'activités manuelles (réalisation de maquettes en tissus, couture, collage en papier mâché.)

Ce projet financé par la DRAC était destiné aux adolescents 12-15 ans mais sur le site de Fuyeau, aucun adolescent n'a participé à l'atelier. Nous avons beaucoup de difficultés à les faire participer surtout quand très peu sont présents sur l'Aire.

L'effet de groupe est important chez les adolescents. Nous avons donc réorienté les ateliers et proposé aux enfants à partir de 8 ans d'y participer aussi. Au travers des ateliers de Mr Irondelle, les enfants ont rédigé des textes qu'ils ont enregistrés, puis avec les Ornicarinks ils ont réalisé des maquettes pour illustrer le livret. Ce projet a suscité un réel intérêt auprès des plus jeunes. Tous se sont impliqués et ont fait le lien avec leur mode de vie.

Il faut noter que le turn over des familles sur le terrain influence la mise en œuvre de ce type de projet qui dure plusieurs semaines.

En effet, certains enfants présents lors des premiers ateliers avec Mr Irondelle avaient quitté le site lors de l'intervention des Ornicarinks qui à son tour a vu l'arrivée de nouveaux enfants.

L'intervenante a su associer les nouveaux venus au projet.

L'accès à la culture est aussi passé cette année par un partenariat avec la DRAC et l'association Nomades Kultur. **Dans le cadre de l'appel à projet « rouvrir le monde »**. Comme tous les enfants des aires d'accueil MAMP, les enfants de l'Aire de Rives-Hautes ont participé au **projet « Nomades »** avec l'artiste **Juan Carmona**.

célèbre joueur de guitare Flamenca. L'artiste est venu sur l'aire pour animer un atelier de découverte du flamenco. Il a sensibilisé les jeunes à la pratique instrumentale, au chant et à la danse à travers des extraits de films documentaires, des présentations musicales et son récit de vie. Les enfants ont beaucoup apprécié de jouer à la guitare « *comme les gitans* ». Ils étaient tous impatients de passer chacun leur tour afin de prendre l'instrument en main et reproduire avec fierté ce que l'artiste leur avait appris. Cependant, la totalité des enfants présents étaient anglophone, le TSA a donc dû adapter l'atelier et prendre le temps de reformuler et traduire en Anglais la présentation de l'Artiste.

L'intervention de Juan Carmona a donné lieu le lendemain à un « show-case » avec deux autres musiciens et chanteurs. Les familles ont pu avoir un aperçu de ce qu'est la musique Flamenco.



Un atelier de création sonore a été proposé avec l'association Copie Carbone. **L'intervention a eu lieu sur 3 aires du Territoire Pays d'Aix en 2020. Elle sera mise en œuvre en 2021 sur Salon de Provence.**

Les enfants ont été très enthousiastes et se sont "*regalés*". Les mêmes groupes d'enfants ont participé aux différents ateliers même s'ils étaient éloignés de plusieurs jours ou semaines. L'intervenante a identifié l'acquisition de nouveaux savoirs, les enfants ont en effet su résumer les différents ateliers antérieurs auxquels ils avaient participé et ont acquis l'utilisation d'outils en autonomie (enregistreurs).

On observe une différence entre les enfants majoritairement scolarisés (à Fuveau), qui ont un goût pour l'écriture, et sont en demande de ce type d'exercice, et les enfants qui sont majoritairement déscolarisés (à Bouc-Bel-Air) pour qui la maîtrise de l'écriture est très difficile et qui vont préférer l'enregistrement sonore qui les mettra moins en difficulté. **Ce constat montre l'importance de penser, au sein d'un même atelier thématique sur plusieurs aires, des ateliers adaptables en fonction du public spécifique de chaque aire**

5. Activités de loisirs

Les jeux vidéo et la télévision occupent une grande place dans la caravane. Les enfants sont de grands consommateurs d'objets à la mode et autres jeux High Tech (téléphone dernier cri, overboard ...). Heureusement, les enfants manifestent une curiosité et une envie de découvrir quand nous leur proposons des activités.

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, nous organisons des activités de loisirs avec des intervenants extérieurs ou la Responsable du Pôle Social Animation.

Le calendrier des événements et fêtes nationales est aussi un prétexte pour la mise en place d'ateliers ludiques et créatifs : halloween, carnaval, pâques, Noël, chandeleur

Nous constatons un réel enthousiasme de nos partenaires lorsqu'ils rencontrent le public. Les activités sont donc des moments d'échanges, de connaissance mutuelle entre le monde des « gadjés » et celui des voyageurs.

Elles permettent de découvrir ou redécouvrir de nouvelles activités : poterie, papier mâché, jeux de société, activités sportives (boxe, capoeira, trottinette sportive...), activités de découverte scientifique, initiation au cirque.

Les animations mises en place sur le site ont toutes une visée éducative.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	224	287	496	218
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture,...)	32	20	20	45

Observations :

La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes est en grande partie prise en charge par des partenaires extérieurs particulièrement les mercredis après-midi. En effet, depuis le mois d'Août, le TSA n'est présent sur le site que le mercredi matin et exceptionnellement, le mercredi après-midi en fonction du taux d'occupation et de l'animation mise en place. Le partenariat développé depuis quelques années maintenant, avec diverses associations du territoire, nous permet de proposer une diversité d'activités culturelles ludiques et de découverte.

Les enfants savent que des animations sont proposées. Ils adhèrent facilement aux activités et font preuve de curiosité. Nous notons une préférence pour les activités manuelles de type peinture, et poterie.

Les animations jeux avec la ludothèque sont des temps éducatifs car ils permettent aux enfants de découvrir des jeux différents : jeux en bois, jeux du monde, jeux de stratégie. Leur participation à cette activité favorise chez certains enfants, la concentration, l'écoute et la coopération.

Les adolescents sont encore plus difficiles à mobiliser sur ce site, ils restent dans leur caravane et sortent peu pour participer à nos animations. Nous observons une différence de comportement chez certains adolescents, lorsqu'ils stationnent sur ce site. En effet, la localisation géographique (campagne loin des centres économiques) et la taille du site semblent contribuer à une certaine tranquillité.

Il faut noter que la mise en place d'animations durant l'été est difficile à organiser. En effet, de nombreux opérateurs culturels et de loisirs prennent des congés et le taux d'occupation en période estivale varie d'une année sur l'autre. Aussi, nous tentons d'adapter notre programmation pour permettre aux familles présentes de bénéficier de temps de loisirs.

La reprise des animations suite à la suspension due à la crise sanitaire a suscité un réel enthousiasme auprès des enfants, ils nous ont fait part de leur satisfaction et nous avons constaté une implication et une motivation importante.

Animations loisirs et sport

Les enfants âgés de 6-11 ans adhèrent facilement à nos activités de loisirs. **Nos partenaires observent que globalement, les enfants sont impliqués et investis.** Les enfants ont une certaine aisance pour les activités manuelles par rapport à d'autres enfants. Ils notent cependant des comportements plus difficiles lorsque les enfants ne sont pas scolarisés : (acceptation de l'autorité, difficultés de concentration...) Ils constatent également que certains enfants n'ont pas de contraintes éducatives et qu'ils ont des difficultés à respecter, les règles de vie en groupe et le cadre posé durant l'animation. **En 2020, 218 enfants** ont participé à différentes activités de loisirs proposées par le travailleur social animations et les partenaires :

Activité trottinette avec l'association Educ sport 13, activité boxe avec Wellington Da Silva ; activités manuelles et d'expression avec l'association la Re SI FA S'IL et poterie avec l'association Rouletaterre.

Le TSA a également animé des temps avec les enfants : par exemple dans la cadre de la journée internationale des droits de l'enfant, des ateliers d'écriture et de danse ;

Animations de promotion familiale

Dans le cadre des animations familiales comme sur tous les sites ALOTRA, nous avons proposé **de fêter la Chandeleur** avec l'association Yes We CAMP.

Malgré la pluie, l'intervention du partenaire s'est déroulée dans une ambiance conviviale. Les intervenants se sont installés avec une remorque aménagée en cuisine. Tout au long de l'après-midi les résidents ont pu venir déguster des crêpes confectionnées par les enfants. De la musique a été diffusée et nous avons vu des enfants danser. Ce fut un moment de convivialité partagé entre l'équipe et les voyageurs, ce fut aussi l'occasion d'échanger sur la mise en place des gestes barrière avec les usagers.



Le TSA a souhaité développer **un café des parents** une fois tous les quinze jours, le mardi ou le vendredi, en fonction des rendez-vous. L'atelier café des parents a pour objectif de permettre aux participants d'échanger librement sur le thème de la famille, leur quotidien, leur ressenti ou tout autre sujet qu'ils souhaitent aborder avec le TSA. Ce sont aussi des moments conviviaux où l'équipe espère recenser les doléances des familles concernant le quotidien sur l'Aire d'Accueil. En 2020 nous n'avons mis en place qu'un atelier 3 personnes ont participé à l'atelier. Malheureusement la crise sanitaire n'a pas permis de mettre en place une programmation régulière. La mise en place de ce café des parents a mis en lumière que les personnes ciblées par ces ateliers (les femmes notamment) sont souvent réticentes à se rendre dans les locaux pour prendre du temps et échanger avec nous autour d'un café. En effet, nous relevons que pour elles, le bâtiment reste plutôt associé aux services rendus par l'équipe (règlement des fluides, rendez-vous sociaux), ou animations pour les enfants. Nous constatons que les échanges se font plus naturellement lorsque nous allons à la rencontre des usagers sur leurs emplacements, les usagers particulièrement les femmes nous proposent régulièrement de nous installer le temps d'un café. L'initiative ne vient plus de l'équipe mais des familles.

Ce constat nous conforte dans notre projet de mettre en place un « café itinérant ». Projet qui consistera à construire une desserte mobile pour nous permettre d'aller à la rencontre des familles sur le site et proposer de partager un café.

Ce projet sera pour nous l'occasion d'impliquer des adolescents à la réalisation de la desserte nous proposerons aux jeunes des ateliers de bricolage avec un partenaire extérieur pour penser et réaliser la desserte.

Pour faciliter la participation des femmes, et suite à l'expérimentation menée par l'EJE stagiaire entre 2019 et 2020, nous proposerons en 2021 d'aménager le bureau PMI en garderie jeux ainsi, les jeunes enfants pourront jouer pendant que les mamans profitent d'un temps avec le TSA autour d'un café discussion.

Les animations mises en œuvre dans le cadre du Projet social Animations tout au long de l'année 2020 **sur les quatre aires d'accueil Métropolitaines nous ont donc permis de nous approprier la démarche d'évaluation, de dresser des constats sur notre public et d'apprécier les impacts de nos actions. Ce travail d'évaluation nous permet à ce moment de la démarche de formuler des propositions afin d'orienter nos actions et de répondre aux problématiques concrètes des voyageurs accueillis sur nos Aires d'Accueil pour l'année 2021.**

Les constats qui ont émergés suites aux actions mises en place

En ce qui concerne les adultes :

- le manque de confiance en soi très présent souvent en lien avec le faible niveau en lecture et écriture qui provoque chez certains des croyances limitantes induisant des comportements tels que le manque d'autonomie une culture de l'immédiateté, des sollicitations « excessives » du travailleur social.
- Des difficultés d'accès aux services de droit commun en raison de leur itinérance, la dématérialisation des démarches administratives qui accentue les difficultés, une méconnaissance des aides et un manque de confiance dans les administrations
- Un mode de vie qui les éloigne des critères d'éligibilité des prestations comme par exemple l'accès à des formations pour les bénéficiaires du RSA
- Une méconnaissance du système de santé, un accès limité à la prévention, (peurs de la maladie et recours tardif aux soins, alimentation, addiction, santé sexuelle) qui peuvent s'avérer être des déterminants défavorables à la santé des familles
- Un lien de confiance qui s'est créé entre les voyageurs et l'équipe

En ce qui concerne les enfants et les jeunes

- Des périodes de scolarisation souvent courtes et fractionnées qui ne permettent pas toujours aux enfants d'acquérir des compétences de bases nécessaires pour réussir leur scolarité. Une déscolarisation ou un recours au CNED pour les enfants à partir de 12 ans. L'année 2020 marquée par une déscolarisation importante et un recours massif au CNED même pour les enfants d'âges primaire
- Des différences de comportements observées durant les animations entre les enfants régulièrement scolarisés et les autres. Ces derniers présentent plus souvent des difficultés de concentration et d'écoute.
- Une motivation et une participation active aux animations proposées (culturelles sportives et manuelles)
- L'absence de contraintes éducatives et un manque de repères et de règles de vie en groupe
- Un manque d'implication des adolescents pour les activités proposées qui peut conduire à des actes d'incivilités et des dégradations

Les évolutions constatées à mi-parcours

En ce qui concerne les adultes :

- Une prise de conscience progressive de l'importance de la scolarisation des enfants
- Une implication croissante dans leurs démarches administratives, l'acquisition d'une autonomie pour certains voyageurs domiciliés accompagnés par la gestionnaire sociale

En ce qui concerne les enfants

- Une implication et une curiosité pour les animations proposées
- Des sollicitations pour des ateliers lecture
- L'acquisition de connaissances dans divers domaines : santé, culture
- L'évolution du comportement de certains enfants qui parviennent à se conformer aux règles de vie en groupe

Les pistes d'améliorations et les perspectives

- Renforcer et développer les actions de lutte contre l'illettrisme en direction des enfants et des adultes
- Poursuivre notre travail de médiation sur le terrain en direction des parents pour favoriser la scolarisation
- Poursuivre notre travail avec l'Education Nationale et le CASNAV pour la scolarisation des EFIV
- Développer les actions contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Poursuivre notre accompagnement vers plus d'autonomie des voyageurs « Faire avec » et non « faire pour », valoriser leurs savoirs afin qu'ils acquièrent confiance en eux
- Développer des actions sanitaires (dépistages, hygiène bucco-dentaire...)
- Développer de projets en direction des jeunes et encourager la participation



ACTIVITES DE LOISIRS EXPRESSIONS ARTISTIQUES ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
ANIMATIONS TSA	Janvier 2020 à septembre 2020	36 participants
Animations Sportives association Educ sport 13	Janvier 2020 à septembre 2020	39 participants
Animations sportives WELLINTON: sport d'opposition	Janvier 2020 à septembre 2020	35 participants
LUOTHEQUE	Janvier 2020 : 3 séances	30 participants
Atelier d'expression musicale association LA RE SI FA S'IL	Janvier 2020	4 participants
Ateliers manuels : association LA RE SI FA S'IL	Juillet 2020	Séance 1: 20 participants Séance 2: 22 participants
Atelier manuels poterie : Roultaterra	Juillet 2020	9 participants
Atelier créatif sur le thème d'Halloween : Association LA RE SI FA SIL	Octobre 2020	12 participants
Atelier créatif sur le thème de Noël : Association LA RE SI FA SIL	Décembre 2020	11 participants
PROMOTION FAMILIALE		
Café des parents : TSA	Janvier à Décembre 2020	3 participants
Association Caravanade : Association Chanteleur	Février 2020	24 participants
PROJET NOMADES : Compagnie JUAN CARMONA : Show case pour les familles	Aout 2020	Séances 2 : 18 participants
ATELIERS PREVENTION SANTE		
WIMOOV' : Prévention routière / Sécurisation des déplacements piétons	Février et Septembre 2020 :	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 10 participants
Atelier Bien être femmes (Massage et huiles essentielles) : association Respire	Aout 2020 :	4 participantes
Atelier Bien être femmes (Massage et huiles essentielles) : association Respire	Novembre : 2 Séances	Séance 1 : 5 participantes Séance 2 : 3 participantes
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES ENVIRONNEMENT		
Voyage dans l'univers : Association les petits débrouillards	Aout 2020	Séance 1 : 14 participants Séance 2 : 15 participants
Sensibilisation à l'environnement : IMAGE CLE	Octobre 2020 : 2 Séances	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 12 participants

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET OU CREATIVITE		
Projet NOMAD LAND : Association Ornicarinks	Janvier et février 2020 : 6 séances	séance 1 : 6 participants séance 2 : 13 participants séance 3 : 5 participants séance 4 : 7 participants séance 5 : 6 participants séance 6 : 6 participants
Association « Lire et faire lire »	Mars à décembre 2020	66 participants
PROJET NOMADES : Compagnie JUAN CARMONA	Aout 2020	Séance 1 : 14 participants
Atelier d'initiation à la création radiophonique : Juliette Chartier	Octobre 2020 : 4 séances	Séance 1 : 7 participants Séance 2 : 8 participants Séance 3 : 10 participants Séance 4 : 10 participants
Atelier Roman Photo : IMAGE CLE	Octobre 2020 : 2 Séances	Séance 1 : 10 participants Séance 2 : 8 participants
Atelier Lecture de conte : Association enseigne de contes	Décembre 2020	12 participants



V.COMPTES RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3,30€ par jour par place famille (1 ou 2 caravanes)

- Eau : 4,00 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement régulier est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de journées caravanes	4 578	4 816	5 417	5 466
Droits d'usage encaissés (Fluide compris)	37 894 €	40 321 €	43 666 €	47 847€
Impayés	0 €	0 €	0 €	0 €

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement nous ne sommes pas sujets aux impayés. Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour cette année.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuyeau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille ; sur une base de revenus plancher à 1 500€, soit

- 1 enfant/foyer : 0,97€
- 2 enfants/foyer : 0,91€
- 3 enfants/foyer : 0,86€
- + de 4 enfants/foyer : 0,81€

Tarifs garderie soir court (16h30-17h30)

- 1 enfant /foyer : 0,42€
- 2 enfants/foyer : 0,37€
- 3 enfants /foyer : 0,32€
- + de 4 enfants/foyer : 0,26€

Tarifs garderie soir long (16h30-18h30)

- 1 enfant/foyer : 0,77€
- 2 enfants /foyer : 0,66€
- 3 enfants/foyer : 0,56€
- + de 4 enfants/foyer : 0,45€

En matière d'encaissement de fonds publics, le gestionnaire de l'Aire d'Accueil Rives Hautes est sous la responsabilité du régisseur de la mairie de Fuveau, qui vient récupérer ces fonds pour le Trésor Public.

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Taux d'occupation	55%	58%	65%	65%

EAU	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Consommation en m3	2 346	2 208	2 379	2 804	18
Coût total en €	9 947	8 249	10 613	11 220	6

ELECTRICITE	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Consommation en kWh	144 928	142 793	140 500	169 242	20
Coût total en €	21 721	22 703	22 807	27 311	20

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Coût total en €	1 869	1 760	1 348	1 327	-2

B. Les subventions et participation

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Subventions	62 046	60 259	58 275	58 436	0
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	62 046	60 259	58 275	58 436	0
Participation Métropole AMP	34 990	7 075	83 924	138 817	

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitons chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Janvier 2020 :

Projet « OrnicaRinks » en 5 ateliers. Les enfants ont fait un projet autour des voyageurs du monde et ont pu se questionner sur leur avenir et leurs rêves.

Février 2020 :

« Coravanade » fête de la chandeleur : présence d'un camion cuisine sur site. Les enfants ont fait des crêpes avec les animateurs et les ont distribués, malgré la pluie les enfants et les parents étaient présents. La musique a apporté une touche de festivité et un moment de partage.

Cela a permis à l'équipe de créer un lien avec les voyageurs présents ce jour- là et réciproquement.

Mars 2020 :

Confinement à compter du 17 mars 2020, mise en place d'une permanence sur site par le chef d'établissement ;

En raison du confinement aucune animation n'a été possible. Le suivi social de première urgence a été assuré par le chef d'établissement. Le confinement ne permettant pas aux usagers de s'acquitter régulièrement de leur redevance, un système de dérogation fut mis en place afin de ne pas interrompre l'alimentation en fluides. Les voyageurs essaient de payer leurs dettes au jour le jour.

Avril 2020 :

Les animations sont toujours suspendues mais on a poursuivi le suivi social de première nécessité. Délivrance des attestations de Sorties.

Les conséquences économiques liées au confinement entraînent des difficultés de paiement.

Mai 2020 :

Les animations sont toujours suspendues

ALOTRA s'organise pour la prévention des gestes barrières et la reprise de l'activité suite à décision de mettre fin au confinement .

Distribution des chèques services.

Distribution des kits hygiène

Juin 2020 :

L'activité a repris à temps plein

Le Feu s'est déclenché sur le site le 25/06/20, en effet un arbre touchait la ligne haute tension.

Les pompiers sont intervenus, Il a fallu faire déplacer les caravanes le temps de l'intervention pour mettre les voyageurs en sécurité.

Nombreuses demandes sociales principalement liées à des demandes de droit santé.

Juillet 2020 :

Les vacances se sont installées. Joie et bonne humeur sur le site.

Aout 2020 :

Petits soucis de dégradations suite aux passages des irlandais sur le site.

Le site est occupé à 70% par les Irlandais.

JUAN CARMONA le chanteur et ses musiciens ont fait un show case pour les familles sur site.

Peur des voyageurs de re- scolariser leurs enfants.

Septembre 2020 :

Beaucoup de coupure de courant sur le site

Les voyageurs souhaiteraient obtenir les cours sur site pour enseigner la lecture et l'écriture aux enfants
Bonne entente avec les voyageurs actuellement sur site.

Octobre 2020 :

Toujours beaucoup de coupure de courant

Novembre 2020

2 eme confinement

Décembre 2020 :

Suite à la crise sanitaire que nous avons subi courant de l'année, l'aire par rapport à l'année précédente a accueilli moins de familles mais ces familles sont restées plus longtemps.

L'équipe a soutenu les voyageurs aussi bien concernant leur angoisse des paiements que leur angoisse du COVID.

Les voyageurs ont reconnu qu'ils avaient été soutenus aussi bien dans les démarches administratives que dans l'accompagnement humain.

Au cours de l'année :

- Passage de la police municipale
- Perquisition chez deux voyageurs et mise en examen pour produits illicites.



VI. CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1^{er} juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Rives Hautes, en 2020, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 46
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 47
3) Album photos	P 49

Plaquette « Trier ses déchets »

Annexe 01

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?
 ☎ N°Azur 0 810 00 31 10
 http://dechets.agglo-paysdax.fr

Aire d'accueil d'Aix-en-Provence « Le Bâtier »
 déchèteries les plus proches

Aix La Parade Quartier de Châteauneuf Rue des Mûres Lundi-jeudi 8h - 12h / 14h - 18h Déchèterie à jour de date 8h - 12h	Aire d'accueil du Futuro déchèteries les plus proches
BOLAC DELAI Lieu de l'École St-Jean - 13100 Lundi-jeudi 8h - 12h / 14h - 18h Déchèterie à jour de date 8h - 12h	Centre de Déchets Val d'Or Quartier des Châtaigniers Lundi-jeudi 8h - 12h / 14h - 18h Déchèterie à jour de date 8h - 12h
VITROLLES 23100 Lundi-jeudi 8h - 12h / 14h - 18h Déchèterie à jour de date 8h - 12h	Centre de Déchets Val d'Or Quartier des Châtaigniers Lundi-jeudi 8h - 12h / 14h - 18h Déchèterie à jour de date 8h - 12h

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

LES intrus QUI NE SE RECYCLENT PAS. SE JETTENT DANS VOTRE poubelle HABITUELLE

Emballages plastiques
Emballages de produits de nettoyage, lessive et autres produits.

Plaques de plâtre
Plaques de plâtre de toutes tailles.

Boîtes en carton
Boîtes de carton de toutes tailles.

Sachets poubelles
Sachets poubelles de toutes tailles.

Véhicules, Proximité
Véhicules, Proximité.

Coques-carnets
Coques-carnets, notes, pros, etc.

En déposant votre verre dans les colonnes d'apport volontaire, votre geste contribue à faire progresser la recherche contre le cancer.
 Chaque année la Communauté du Pays d'Aix verse à la Ligue contre le cancer 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire communautaire.

Trier ses déchets, un geste pour notre environnement
 COLLECTE & VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS
 Une question, un doute, un dysfonctionnement ?
 ☎ N°Azur 0 810 00 31 10

Attestation d'accès en déchèterie *
 PAYS D'AIX
 Alotra

Trier ses déchets, un geste pour l'environnement, un plus pour la propreté...

Verre
 Bouteilles
 Pots, bocaux en verre

Emballages
 Boîtes métalliques
 Bouteilles en plastique
 Briques, puits cartons, cartonnages, boîtes d'œufs

Journaux / papiers
 Papiers, prospectus, journaux
 Magazines
 Enveloppes

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?
 ☎ N°Azur 0 810 00 31 10
 http://dechets.agglo-paysdax.fr

LES EMBALLAGES COLLECTÉS SONT TRIÉS ET ACHÉMINÉS VERS LES USINES DE RECYCLAGE.

Collecte → **Centre de tri** → **Transformation** → **Conditionnement** → **Vérification**

Pour les autres déchets la déchèterie, le bon réflexe

À CHAQUE TYPE DE DÉCHÉRIE, SON CARRON ASSOCIÉ

Verre
Bois
Plastique
Carton
Électronique
Verre cassé
Verre de cuisine
Verre de jardin
Verre de cuisine
Verre de jardin

Attestation d'accès en déchèterie *
 PAYS D'AIX
 Alotra

Autorisation d'accès aux déchèteries du territoire de la communauté du Pays d'Aix pour une durée de 3 mois à partir du :

Volume maximum autorisé 1.5m³ par jour.

Nom : _____

N° d'immatriculation du véhicule concerné : _____

Signature et tampon Alotra de l'aire d'accueil obligatoire.

*Document à présenter obligatoirement à l'entrée de la déchèterie.

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

- Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

4. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire

- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sevrage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE
	ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R234-27 DU CODE RURAL		ART. L212-10; R215-15 DU CODE RURAL Amende de 1 ^{re} classe (ou plus) (50€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L213-19-1 À L213-25 DU CODE RURAL ART. R622-1 DU CODE PÉNAL Contravention 2 ^e classe (ou plus) (50€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R622-1 DU CODE PÉNAL Contravention 2 ^e classe (ou plus) (50€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL ART. R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL Contravention de 3 ^e (ou plus) (400€), 4 ^e (ou plus) (750€) ou 5 ^e classe (ou plus) (1500€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L214-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Contravention de 1 ^{re} classe (ou plus) (50€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R214-77; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R215-6 et L654-3 DU CODE RURAL Contravention de 3 ^e (ou plus) (50€), 4 ^e (ou plus) (750€) ou 5 ^e classe (ou plus) (1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT (réglement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

ACTIVITES SPORTIVES



ATELIER DES DROITS DE L'ENFANT



ATELIERS DE LUTTE CONTRE L'ILLETRISME



Atelier culturel ludique : PROJET « NOMADES » AVEC JUAN CARMONA



Atelier culturel créatif : POJET NOMAD LAND avec les ORNICARKINS





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE LA MALLE



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III.	LES DONNEES COMPTABLES 2020	9
A.	Régime financier et des biens	8
1.	Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	8
2.	Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	9
3.	État des variations du patrimoine immobilier.....	9
4.	Situation des biens et immobilisation	9
5.	Suivi du programme contractuel d'investissement	10
6.	État des autres dépenses de renouvellements réalisés	10
7.	Inventaire des biens désignés au contrat.....	10
8.	Engagements à incidences financières.....	10
9.	État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	10
B.	Personnel et entretien	11
1.	Effectifs du délégataire	11
2.	Travaux réalisés en 2020, prévus en 2021	13
3.	Autres travaux réalisés par la Métropole et ALOTRA en 2020.....	16
4.	Adaptations à envisager en 2021	16
IV.	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	17
A.	Action de gestion	17
1.	Moyens techniques	17
2.	Services effectifs	19
B.	Actions socio-éducatives et animations	27
1.	Accueil et du suivi des familles.....	29
2.	Scolarisation et soutien scolaire.....	33
3.	Santé et prévention.....	37
4.	Accès à la culture et à la découverte de son environnement	39
5.	Activités de loisirs.....	42
V.	COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	49
A.	Tarification	49
1.	Le droit d'usage.....	49
2.	Perception du droit	49
3.	Tarification cantine scolaire et services rendus	49
4.	Consommations et coûts des fluides	50
B.	Les subventions et participation	50
C.	Rappel de faits de l'année	51
VI.	CONCLUSION.....	52
VII.	ANNEXES	53

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2020, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin/Saint Joseph et Les Côteaux/Restanques, dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllys, dans le 16^{ème} arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de Gestionnaire Social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la Délégation de Service Public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018, prolongé à nouveau jusqu'au 31 mai 2019.

En mai 2019, Alotra a été retenu pour une nouvelle DSP du 01/06/2019 au 31/05/2026 .Le périmètre de cette concession comprend au moment de sa prise d'effet les quatre aires suivantes: «Le Réaltor» d'Aix-en-Provence, «La Malle» de Bouc-Bel-Air, «Rives Hautes" de Fuveau et « La Garenne » de Salon.

Alotra a donc été **retenue pour la nouvelle DSP Métropolitaine 2019-2026.**

Eu égard au renouvellement de la délégation de service public, en date du 1^{er} Juin 2019, ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil La Malle, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE La Malle

Adresse

260, Avenue du Pin Porte Rouge
Quartier La Malle - 13320 Bouc Bel Air
Tel : 04.42.60.93.90 - Fax: 04.42.63.05.58
Mail : gl.lamalle@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Bouc Bel Air sur un terrain de 12 710 m² sis sur la parcelle cadastrée CN 21.
- A 14 km d'Aix en Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Proche des voies de circulation A51, RD6 et RD8^N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines, Simiane-Collongue, Cabriès, Les Pennes Mirabeau et Septèmes Les Vallons.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence et Marseille.
- Mitoyenne des bassins de rétention des eaux pluviales du quartier.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 30 places de 120 m² minimum, dont 2 affectées aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil La Malle s'effectue depuis la RD8^N.
- Chaque place dispose :
 - 1 bloc sanitaire composé de :
 - 1 WC isolé.
 - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
 - 1 évier et sa paillasse.
 - 1 espace cuisine/buanderie.
 - 1 auvent en dur.
 - 1 accès à l'énergie électrique.
 - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
 - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
 - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
 - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
 - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
 - 1 étendoir à linge.
 - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 221 m², abritant les services de gestion, composé par :
 - 1 hall d'accueil.
 - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
 - 1 bureau pour la gestion sociale.

- 1 bureau pour les permanences médicales.
- 1 salle de réunions et Animations.
- 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
- 2 WC.
- 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
- 1 atelier disposant de locaux techniques et des espaces de rangement.
- 1 local technique centralisé pour, le système de télégestion- prépaïement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 logement de fonction en rez de chaussée, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :
 - 1 stationnement.
 - 1 garage.
 - 1 terrasse privative.
 - 1 jardin privatif.
- 10 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 10 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.

Au titre des biens et équipements

- 8 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 18 candélabres d'éclairage et 11 candélabres pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 boulodrome.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 3 à 6 ans, également doté d'une table de Ping-Pong.
- 1 espace de loisirs équipé d'un barbecue.
- 1 barrière de régulation des entrées/sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales (mutualisé).
- 1 raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable.
- 1 raccordement au réseau d'assainissement public.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison 26 septembre 2016

Inauguration 18 octobre 2016

Ouverture au Public 09 décembre 2016

Horaires et temps de séjour

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés

Une astreinte technique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 9h00 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU
Directeur général : Marc JEANJEAN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes bénéficie aussi des activités et interventions proposées par le Pôle social et d'Animation.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Bouc bel air/Simiane-Collongue bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.



III. LES DONNEES COMPTABLES 2020

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2019	2020		
CHARGES	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaire
60 - Achats	66 083	59 649	-10%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	53 464	45 279	-15%	Baisse du taux d'occupation Véhicule de service
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	652	1 427	119%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	5 220	5 874	13%	
5 - Fournitures Admin & Autres	1 358	470	-65%	
6 - Animations / Actions sociales	5 389	6 600	22%	
61 - Services extérieurs	22 512	20 821	-8%	
2 - Locations mobilières et immo	1 191	1 180	-1%	véhicule de service FNASAT
3 - Entretien et réparation	18 811	16 157	-14%	
5 - Assurance	2 257	3 179	41%	
7 - Cotisations diverses	252	305	21%	
62 - Autres services extérieurs	3 282	5 091	55%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	1 472	-	-100%	Formation CAP MED
2 - Publicité, publications...	13	-	-100%	
3 - Déplt, Mission & Réception	323	491	52%	
4 - Frais postaux et télécom	1 433	1 505	5%	
5 - Services bancaires	42	44	5%	
7 - Formation	-	3 051	-	
63 - Impôts et taxes	6 379	9 960	56%	
1 - Impôts et taxes sur rém.	6 279	8 666	38%	Redevance d'occupation du domaine public
2 - Autres impôts et taxes	100	1 294	1194%	
64 - Charges de personnel	90 231	118 584	31%	
1 - Rémunérations du personnel	63 676	82 619	30%	Augmentation de l'effectif selon DSP
2 - Charges sociales	26 555	35 966	35%	
65 - Autres charges de gestion courante	14 509	14 291	-2%	
2 - Charges de Structure	14 495	14 200	-2%	Selon DSP
Divers	15	91	521%	
66 - Charges financières	7 114	1 064	-85%	
2 - Autres charges financières	7 114	1 064	-85%	Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	1 805	5 398	199%	
1 - Dotations aux amortissements	1 805	5 398	199%	Véhicule de service
Total général	211 914	234 859	11%	

=> Les charges ont augmenté, cette augmentation s'explique par

- Le poste charges de personnel est en année pleine par rapport à 2019, même s'il reste inférieur au prévisionnel, dû à une difficulté de recrutement des agents techniques sur les aires en général. L'amortissement des véhicules est également en année pleine.
- La baisse du taux d'occupation fait apparaître une baisse des consommations des fluides.

b. Recettes et évolution

	2019	2020		
PRODUITS	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaire
70 - Prestations de services	78 271	64 661	-17%	
1 - Prestations d'hébergement	30 135	26 034	-14%	-15 pts du Taux d'occupation
2 - Fluides quittancés	47 952	38 588	-20%	
3 - Produits annexes	184	40	-78%	
74 - Subventions d'exploitation	156 371	190 260	22%	
Collectivités Territoriales	68 174	110 278	62%	Selon nouvelle DSP
Contribution Métropole AMP	68 174	110 278	62%	
Etat	88 197	79 982	-9%	Participation de l'Etat
AGAA	88 197	79 982	-9%	
75 - Produits divers de gestion	5	154	2980%	
79 - Transfert de charges	1 147	1 300	13%	
Total général	235 795	256 375	9%	

=> Les recettes ont augmenté et cela s'explique par l'augmentation de la contribution de la Métropole AMP selon la nouvelle DSP en année pleine car le taux d'occupation est de 15 points moins élevé, ce qui baisse également l'aide de l'Etat.

	2019	2020	Evolution %
RESULTAT GLOBAL	23 881	21 516	-10

→ Ce résultat positif s'explique par des charges de personnel moins importantes que dans le prévisionnel car il existe une grande difficulté à recruter des agents technique sur les aires d'accueil.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 914 € répartis en fonction de la masse salariale n-1 des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 305€ pour La Malle

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Bouc Bel Air/ Simiane-Collongue La Malle	Zéro

4. Situation des biens et immobilisationDescription des immobilisations :

1 utilitaire Peugeot Partner

Une quote part d'un véhicule Peugeot 208

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant.

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner

Biens propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.



B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable Pole Gestion Locative	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau Bac	Du 01/01 au 31/12/2020
Poste 2 / 1 ETP				
Chef d'Etablissement	Raoul SANTIAGO	CDI	BAC +5	Du 01/01 au 31/12/2020
Poste 3 / 1 ETP				
Agent Technique /Astreinte	Menasse SOLOMON	CDI	Sans	Du 01/01 au 31/12/20
	Pascal HUY	CDI	Sans	Du 01/01 au 31/12/20
	Jérôme BATAOUI (agent volant sur BBA et Fuveau)	INTERIMAIRE	Sans	Du 01/01 au 19/01/20
	Mickaël LIANCOURT (agent volant sur BBA et Fuveau)	INTERIMAIRE	Sans	Du 20/01 au 08/03/20
	Abdallah ARHLA	INTERIMAIRE	CAP Plombier	Du 06/07 au 02/08/20
	Arkadiuz MALASINSKI (agent volant sur BBA et Fuveau)	CDI	Sans	Du 01/12 au 31/12/20
Poste 4 / 0,1 ETP				
Responsable Pole Social Animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	DEJEPS	Du 01/01 au 31/12/2020
Poste 5 / 0,5 ETP				
Travailleur Social Animation	Ophilia ABURABI	CDI	DE Assistante Service Social	Du 01/01 au 31/12/2020

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille Provence.

Au 1er juin 2019, un poste de **Responsable du Pôle de Gestion Locative des Aires d'Accueil de la Métropole AMP** été créé. Il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion locative :

- Le Chef d'Etablissement, responsable de Gestion Locative à temps plein, responsable du site, est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect de son règlement intérieur ;
- L'Agent Technique est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du

public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements... Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.

- L'Agent d'Astreintes assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture du samedi 12 h au lundi 9h.

Le responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil de la Métropole AMP
- L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux chefs d'établissement
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation,

- **Le Travailleur Social Animation met en place les différentes actions socio-éducatives** et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP)

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par le Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'Accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux d'Alotra, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En raison de la pandémie, les formations initialement prévues ont dû être annulées.

Les projets de formation pour 2021 sont les suivantes :

- Reconstitution de la formation **sur l'analyse des pratiques professionnelles** pour l'ensemble des salariés des sites.
- formation **sur l'illettrisme** dans le cadre du CRI (centre lutte contre l'illettrisme)
- Formation **secouriste sauveteur du travail** pour un salarié du site
- **Equipier de 1^{er} intervention incendies** par INFS
- **Habilitation électrique**
- **Comprendre et diagnostiquer la précarité** numérique par Emmaüs connect
- **Animer des ateliers collectifs** par Emmaüs connect

Dans le cadre du projet d'évaluation du Projet social, La responsable du Pôle de Gestion locative et la responsable du Pôle Social Animation bénéficie d'une formation – action animée par Cap Méditerranée, depuis juillet 2019 et ce, pour une période de 3 ans, visant :

- l'élaboration des référentiels d'évaluation (effectivité et impact) adaptés au projet social
- l'acquisition d'une méthodologie et d'outils de collecte des données de l'évaluation :
- l'exploitation des données collectées : traitements statistiques, traitement d'observations et de contenus textuels.
- l'analyse itérative au regard de la norme posée par le projet en terme de bonnes pratiques et de résultats.

Pour la période du 02/09/2019 au 02/05/2020, nous avons reçu **une stagiaire** Audrey COURT **préparant le diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants** avec l'IRTS PACA CORSE. Sous le couvert de la Responsable du Pôle Social Animation, elle est intervenue sur les 4 aires d'accueil de la métropole.

2. Travaux réalisés en 2020

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/jour	X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	X		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	X		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an			X	
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins				
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	22/10/20			
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	04/11/20		X	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an			X	
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins			X	
Peinture					
Entretien des façades	Selon besoins	Campagne de réfection des murs (en cours)	X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an		X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	Selon besoins		X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins		X		
traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins		X		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2019		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Maçonnerie					
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins		X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins		X		
Plomberie / Sanitaire					
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins		X		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins			X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant	X		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année		X	
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins			X	
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	09/10/20		X	
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	17/01/20		X	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	17/01/20		X	
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	18/03/20 06/08/20		X	

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Selon besoins		X	
Changement de vitrerie	Selon besoins		X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins		X		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	JANVIER 2020		X	
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	1 fois/semaine	X		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Selon besoins	X		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Selon besoins	X		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Tout au long de l'année	X		



3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2020

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent	- Remise en état du système chasse d'eau (10 blocs). - Remplacement des pommeaux de douche dégradés - Remplacement de la barrière coulissante de l'entrée par artisan Cozon. - Ragréage de la dalle de Ping-pong du Parc enfant. - Réparation de la balançoire du parc enfant par l'artisan Cozon. - Réparation de grilles extérieures - Remplacement des portes locales Poubelle - Réparation grillage extérieur - Entretiens peintures façade blocs - Rafranchissement peinture toboggan - Mise en place d'un meuble de rangement pour cacher le coffre-fort - Curage des évacuations bloc - Elagage - Remplacement de 27 tuyaux évacuation PVC - Remplacement de 15 grilles VMC extérieur - Remplacement de la boîte aux lettres - Réparation de la plaque du compteur d'eau canal Provence. - Remplacement d'un lavabo emplacement 2 - Remplacement serrures WC emp7 - Remplacement disjoncteur 40 ampère TGBT - Remplacement 4 arbres - Remplacement contacteur local technique emplacement 26, 11 et 9 - Changer fusible éclairage extérieur jeux enfants - Remplacement interrupteur va-viens local poubelle - Remplacement de la pompe fluviale - Remplacement pompe de relevage

4. Adaptations à envisager en 2021

Travaux à envisager	Commentaires
- Entretiens des peintures façades (en cours) - Traitement Antirouille des portes et portails - Réparation des chasses d'eau - Remplacement de 3 grillages	- Par Alotra - Par Alotra - Par Alotra - Par Alotra

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations électriques	09/10/20	Qualiconsult
Extincteurs	22/04/20	ADI protection incendie
Eau potable	Réseaux de la ville	Société marseillaise des eaux

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2020 au 31/12/2020	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI PROTECTION INCENDIE
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA TERRE D'HYGIENE/COLDIS



b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP est le délégant.
Protection Maternelle et Infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Pôle Insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de Formation en Soins Infirmiers	institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Hygiène buccodentaire, vaccination	Convention signée
Pompiers sans frontières	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Initiation aux gestes de premiers secours	Convention signée
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira/ boxe	Prestataire
Educ Sport 13	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers sportifs et d'expressions artistiques	Convention
La Ré si fa si 'il	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier art plastique	Prestataire
Jean Luc Irondele	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Atelier Culturel lecture/ écriture	Prestataire
Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Scientifique	Prestataire
Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'action concrète	Atelier Art plastique	Prestataire
Art & Co	Associatif	Réalisation d'actions santé	Atelier Bien être femmes adolescents	Prestataire
Peuple et culture Marseille	Associatif	Réalisation d'action Concrète	Atelier lecture	Prestataire
Image Clé	Associatif	Réalisation d'action concrète	Atelier environnement et atelier lutte contre l'illettrisme	Prestataire

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Service socio artistique festival d'Art lyrique	Associatif	Réalisation d'action culturelle	Atelier d'expression artistique dans le cadre du festival	Partenaire
Lire et faire Lire	Associatif	Réalisation d'actions lecture	Atelier lecture	Convention
Yes We Camp	Associatif	Réalisation d'action concrète	Intervention Caravanade cantine dans le cadre de la Chandeleur	Prestataire
Copie Carbone	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier d'initiation a la création sonore	Prestataire
Wimoov	Associatif	Réalisation d'action de santé	Ateliers de prévention routière	Prestataire
Enseignes des Contes	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier d'expression, salon de lecture contes et chansons	Prestataire

c. Agréments

- Agrément CAF 13 pour le Centre social le Realtor mutualisé pour les aires d'accueil et de Bouc Bel Air et de Fuveau.

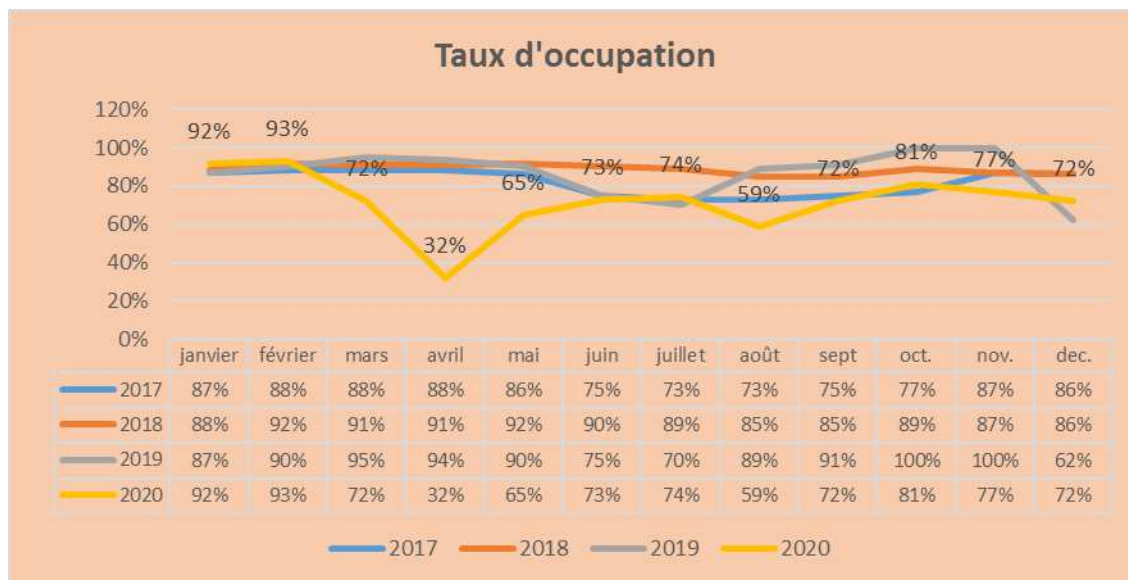
2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :

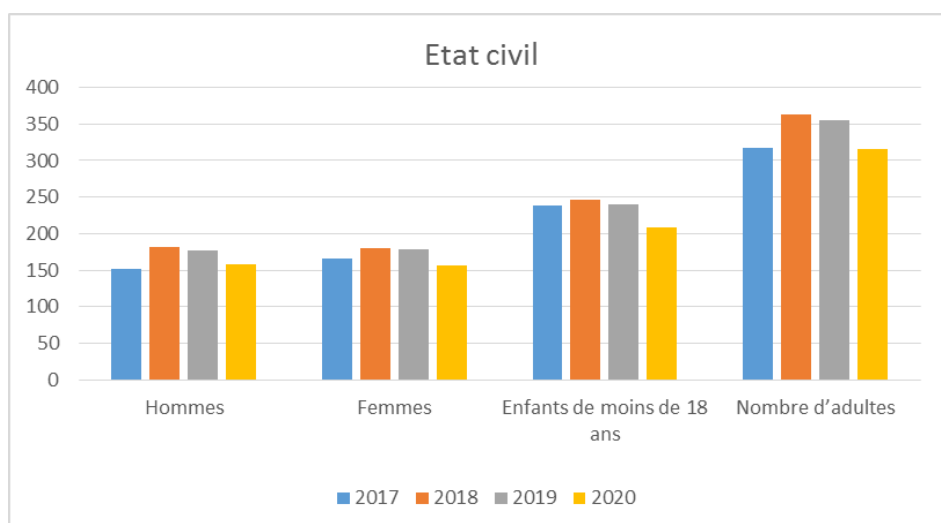
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres pris en considération du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2020	2017	2018	2019	2020
Nombre de caravanes	244	249	255	226
Nombre total de personnes accueillies	556	609	595	524
Nombre de familles accueillies	165	183	205	174
Taux d'occupation (%)	75%	85%	87%	72%
Nombre moyen journalier de caravanes	45	46	68	43
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	50	48	44	45

**Commentaires :**

Le taux d'occupation est important de janvier à mars et baisse à compter d'avril. Il est cependant moins important par rapport aux autres années (-15 points par rapport à 2019). Cette baisse est due en grande partie aux 2 confinements, nos usagers ont préféré rester dans leurs régions d'origine pour passer le confinement en famille.

Etat civil Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Hommes	152	182	177	158
Femmes	166	181	178	157
Enfants de moins de 18 ans	238	246	240	209
Nombre d'adultes	318	363	355	315



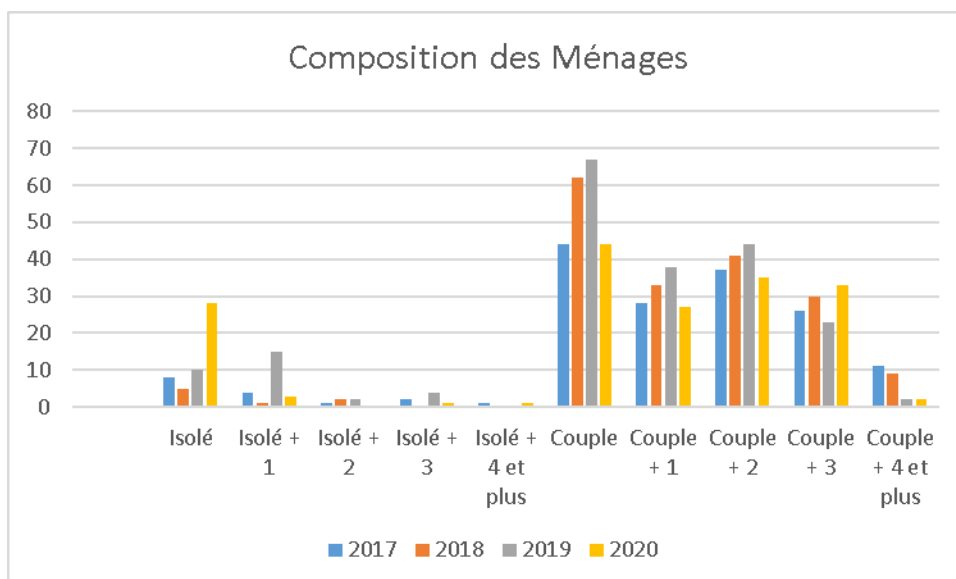
Commentaires :

Nous constatons une baisse de personnes accueillies en 2020 par rapport à 2019, cette diminution peut être expliquée par le contexte sanitaire qui a bouleversé les habitudes de déplacement de nos usagers habituels. Malgré la baisse du nombre d'usager sur l'Aire de « la Malle » la répartition de nos usagers en fonction de leurs âges est quasi-similaire. En effet les enfants de moins de 18 ans représentaient 40% et les adultes 60% de la population totale en 2019, En 2020, les enfants de moins de 18 ans représentaient 39.8 % et les adultes 61.8% de la population totale de « la Malle ».

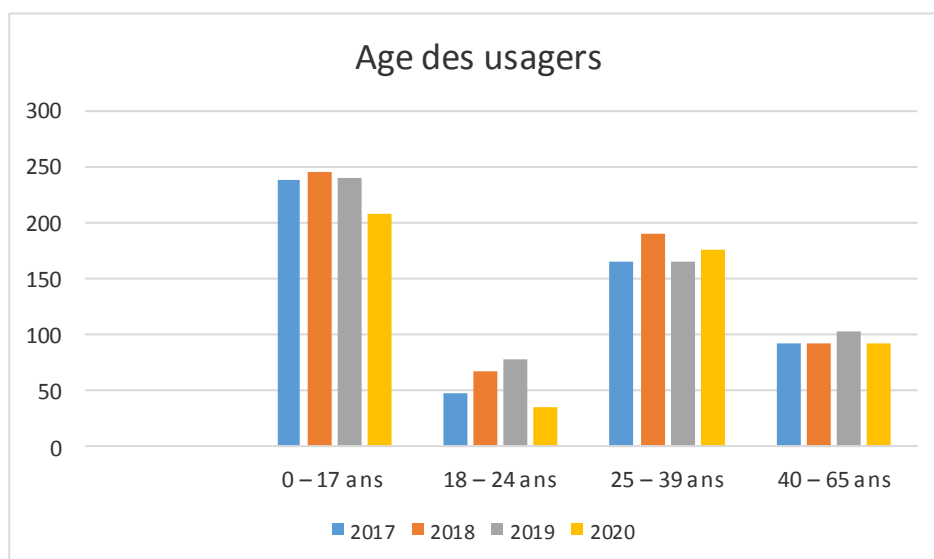
Composition des ménages Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Isolé	8	5	10	28
Isolé + 1	4	1	15	3
Isolé + 2	1	2	2	0
Isolé + 3	2	0	4	1
Isolé + 4 et plus	1	0	0	1
Couple	44	62	67	44
Couple + 1	28	33	38	27
Couple + 2	37	41	44	35
Couple + 3	26	30	23	33
Couple + 4 et plus	11	9	2	2

Commentaires :

Pour l'année 2020, nous avons eu plus du double de personnes isolés sans enfant, mais le total des isolés est quasi le même que celui de 2019 (33 en 2020 contre 31 en 2019). L'accueil des couples avec enfants restent relativement stable mais nous pouvons toutefois noter une augmentation dans les couples+3 (10 couples supplémentaires).



Age des usagers Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
0 – 17 ans	238	246	240	209
18 – 24 ans	47	67	78	36
25 – 39 ans	165	191	166	176
40 – 65 ans	93	93	103	92
Plus de 65 ans	13	12	8	11



Commentaires :

Lors de l'année 2020, nous avons accueilli une population jeune ; 39.8% du public accueilli est constitué d'enfants. Toutes les tranches d'âges ont connu une baisse de fréquentation en 2020, hormis la tranches d'âge des 25-39 ans qui a vu sa population augmenté de 6.02% par rapport à 2019.

A l'âge de la retraite, les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'Aire d'Accueil (2%). Leur temps de séjour dépend le plus souvent des périodes de soins dans les hôpitaux marseillais.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, l'AAH¹, l'allocation spéciale vieillesse.

¹ Allocation Adulte Handicapé

b. Accueil

L'année 2020 a été marquée par la nécessité pour ALOTRA de mettre en place des règles strictes pour éviter la transmission du virus COVID 19.

Les équipes présentent sur l'aire ont dû respecter et faire respecter un protocole sanitaire strict. En effet, le port du masque est devenu incontournable et obligatoire, et les gestes barrières ont dû être mis en place

Les sites ont été équipés par ALOTRA : masque à usage unique pour les salariés, gel hydro-alcoolique et produits virucide pour la désinfection des locaux.

Concernant l'accompagnement social, depuis la fin du confinement en mai 2020, le Travailleur Social Animations reçoit uniquement sur rendez-vous une seule personne est admise avec le masque dans les bureaux du TSA. Après chaque rendez-vous le travailleur social désinfecte les surfaces utilisées avec les produits virucides et aère les bureaux.

Les équipes n'ont pas rencontrés de difficultés particulières pour faire respecter l'obligation du port du masque. En effet, Le public des gens du voyage étant assez craintif par nature, on observe qu'ils se sont rapidement adaptés aux règles mises en place par ALOTRA.

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre d'usagers	254	251	679	524
Nombre participants*	416	410	643	427

**Le nombre de participants est variable en fonction du type Animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante. / ** Ouverture de l'Aire d'Accueil le 9 décembre 2016*

L'Aire d'Accueil a été ouverte au public le 9 décembre 2016. L'accueil a été axé sur l'installation des familles, ce qui explique l'absence de statistiques en 2016.

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil La Malle est le troisième équipement aménagé, géré et animé sur le territoire du Pays d'Aix. Les 133 places familles disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'Aire Le Réaltor II de 80 places familles a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'Aire Le Réaltor de 40 places familles, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des Aires d'Accueil des gens du voyage.

L'Aire La Malle remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du territoire Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement apprécié par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire de Stationnement assure des relations constantes avec les Services de la Métropole AMP, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes ;
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies ;
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité ;
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies ;
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés ;
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation) ;
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution ...).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation ;
- L'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Du 1^{er} juin au 1 décembre 2019, les horaires d'accueil des caravanes** sont de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. **Pour l'accueil du public**, les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi)
- **A compter du 01 décembre 2019, un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil et d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi : 9h à 12h30 / 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.** Le relais est assuré par l'Agent d'Astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée ;
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Moins de 1 mois	78	81	88	94
De 1 à 3 mois	63	75	81	63
3 à 6 mois	24	27	34	17

Durée moyenne de séjour par famille du 01 janvier au 31 décembre 2020 : 45 jours

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de caravanes	244	249	255	226
Nombre de familles accueillies	165	183	205	174
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	50	48	44	45
Dépassement des temps de séjour (en familles)	13	1	0	1
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	0

Dépassement de séjour : La durée annuelle de séjour est de 6 mois avec un séjour limitée à 3 mois maximum et une interruption minimale entre deux séjours de 30 jours, nous avons eu une seule famille qui n'a pas voulu respecter la règle de la durée annuelle, elle a cumulé 181 jours, alors qu'elles ne peuvent pas dépasser les 180 jours de séjours sur une année civile.

Nous avons 1 famille en dépassement cette année, expliqué par le 1er confinement.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des aires d'accueil.

En mai 2019, ALOTRA a été retenu comme concessionnaire pour la gestion, l'entretien et l'animation des Aires d'Accueil sur le territoire d'AMP, pour une durée de (7) sept ans et ce à compter du 1^{er} juin 2019.

Dans le cadre de cette consultation, un Projet Social a été proposé. Celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur les Aires d'Accueil relevant de la Délégation de service public. Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions Animation et socio-éducatives, **les Aires d'Accueil sont rattachées à un Pôle Social et Animation** qui a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'Accueil
- L'accompagnement des Chefs d'établissement à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA. (uniquement sur l'Aire du Réaltor car concerne les familles domiciliées)

La nouvelle Convention de Délégation de Service Public pour l'animation, la gestion et l'entretien des aires d'accueil AMP prévoit un personnel supplémentaire Travailleur Social Animation pour le Pôle Social Animation. Il exerce ses missions à mi-temps sur le site de Rives hautes (mardi, mercredi matin et vendredi) et à mi-temps sur le site de la Malle (lundi, mercredi après-midi, et jeudi).

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Chef d'établissement » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social Animation déployée auprès des « Chefs d'établissement » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions Animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Des permanences d'aides aux démarches administratives avec un travailleur social.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet Animation (PSA) de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

En tant que délégataire de service public depuis 2004, ALOTRA ne peut pas faire l'économie d'évaluer le Projet Social Animations et l'ensemble des actions conduites par les équipes en direction des gens du voyage.

C'est en 2017, à la demande de la Métropole, qu'ALOTRA a commencé cet important travail d'évaluation du projet social animations en vue de le faire évoluer, de l'améliorer et de renforcer ces actions (élaboration d'un diagnostic, analyse de la qualité du service formulations d'objectifs et d'indicateurs.).

Le renouvellement de la DSP en 2019 a été l'occasion pour ALOTRA de s'emparer de la démarche d'évaluation. Pour ce faire, ALOTRA a fait appel à un cabinet conseil CAP Méditerranée afin de permettre aux équipes d'effectuer eux-mêmes l'évaluation des actions dont ils assurent la conduite. Le suivi de cette démarche d'évaluation se fait au sein du **comité technique d'évaluation (CTE)**. Cette instance est constituée : des représentants de la Métropole et des deux territoires concernés Pays d'Aix et Pays Salonnois ; pour ALOTRA du Directeur de la Gestion locative et sociale, de la Directrice du Développement sociale, de la Responsable du pôle gestion locative et de la Responsable du Pôle social Animations. Le cabinet conseil est présent en tant qu'invité. Le CTE s'est réuni à 5 reprises à l'occasion d'étapes importantes de la démarche :

- 09/12/2019 : présentation de la méthode proposée (référentiel, collecte des données) et de son contexte' :
- 17/01/2020 : observations de la Métropole sur le référentiel et recommandations pratiques (forme, nature des documents) :
- 11/03/2020 : restitution des premiers résultats de la collecte et de l'analyse faite par les équipes :
- 30/09/2020 : réorganisation du CTE liée à la nouvelle organisation de la Métropole : les représentants de la Métropole étant excusés pour cette rencontre :
- 15/12/2020 : réorganisation du CTE, point d'étape sur le référentiel, recommandations opérationnelles pour les livrables (restitution des données d'évaluation au CTE)

La prochaine réunion du CTE se déroulera en janvier 2021. Il est à noter que nous avons dû adapter le calendrier de nos réunions en fonction de la crise sanitaire.

Le travail d'appropriation de la démarche d'évaluation par les équipes s'est déroulé en plusieurs temps et a consisté à la mise en œuvre d'une méthodologie type.

Conception par les équipes d'ALOTRA d'un référentiel spécifique pour l'évaluation du Projet Social Animations. Son élaboration a mobilisé l'encadrement, les services administratifs et de gestion du siège, les équipes intervenants sur le champ de la gestion locative et du projet social animations. Ce travail a été soutenu par l'accompagnement de CAP Méditerranée dans le cadre d'une formation action. **Ce référentiel qui a une fonction de grille de collecte des données évaluatives a été décliné à partir des termes même du projet.**

Il se compose des deux grandes parties : les process de gestion et le développement des activités du projet social. La partie sur le développement du projet social reflète les 4 axes du projet social cités ci-dessus et les catégories des actions programmées ; elle comporte 13 domaines :

Santé des enfants, santé des adultes ; accès aux soins, santé des femmes, vie sociale et loisirs ; culture ; projets jeunes ; lecture ; scolarisation, accompagnement social adultes ; lutte contre l'illettrisme ; numérique ; accompagnement administratif à la création d'entreprises. L'analyse des actions menées dans chaque domaine s'appuie sur des indicateurs qui sont de deux ordres : des indicateurs d'effectivité et des indicateurs d'impacts

- Sur la base de ce référentiel, le deuxième temps de la démarche consiste pour les équipes en **une collecte des données d'évaluation au plus près du terrain et à leur retranscription sur le référentiel.** Cette collecte de données, est assurée en interne de manière continue.
- **Enfin, pour chaque domaine traité, l'évaluation donne lieu à une synthèse qui met en évidence les points forts de l'activité (son organisation, son impact) et les points à améliorer. A partir de ces synthèses, les pistes de progrès sont identifiées et un plan d'amélioration de la qualité est défini.**

Il est à noter que l'exercice d'évaluation ne peut se faire sans une participation active de nos partenaires. Aussi, une formation action a été organisée le 10 novembre 2020, elle permet une appropriation par le plus grand nombre de la pratique et de la culture de l'évaluation. Une seconde formation est prévue en janvier 2021 avec d'autres partenaires.

A la lumière des informations recueillies, des résultats obtenus et de l'interprétation qui s'en dégage, des pistes d'améliorations seront présentées au Comité Technique d'évaluation pour validation, avant de diffuser et communiquer des résultats auprès des élus de la Métropoles et des différents territoires.

En devenant l'affaire de tous, et en s'imposant comme une étape normale de notre activité, la démarche proposée contribue à assurer la qualité du service proposé aux voyageurs stationnant sur les Aires d'Accueil Métropolitaines.

1. Accueil et suivi des familles

Le Pôle Social Animation accompagne toute personne dite « gens du voyage » dont l'habitat permanent est la caravane et qui souhaite séjourner temporairement sur les Aires d'Accueil d'AMP.

L'année 2020 a été marquée par la propagation de la pandémie COVID 19. ALOTRA a mis en place un plan de continuité de service dès le 16 mars 2020 au regard des recommandations gouvernementales. Cela a bouleversé l'organisation du Pôle social Animations.



- Mise en absence rémunérée pour le TSA du 16/03 au 11 /05 2020.
- Pour la Responsable du pôle social animations :

Présences sur le site du Realtor 3 demies journées par semaine pour répondre aux sollicitations des voyageurs et télétravail avec permanences téléphoniques le reste du temps.

- Dès le 11 mai 2020, fin du premier confinement, reprise progressive de l'activité :

Traitement par téléphone des démarches dématérialisées (déclaration CAF, déclaration du chiffre d'affaires...). Rendez-vous sur place pour les démarches tels que la signature des contrats d'engagement réciproques en attente, ou les renouvellements de CMU/ ACS

En 2020, le TSA a donc reçu les usagers pour les demandes sociales dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le bilan quantitatif 2020 concernant toutes les démarches d'accompagnement social est donc en nette diminution malgré la mise en place de la continuité du service.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...) lecture courriers, factures, devis autoentrepreneur	254	251	182	211
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	0	0	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	35	29	36	35

Observations :

Depuis l'arrivée du Travailleur Social Animations (TSA) en août 2019, l'accueil des personnes se fait sur rendez-vous les lundis et jeudis matin et sans rendez-vous le lundi après-midi. Certaines personnes, considèrent que leur requête est très urgente et que l'accompagnement doit se faire dans l'immédiat. En effet, elles ont du mal à se projeter dans l'avenir, oublient les rendez-vous, ou ne souhaitent tout simplement pas attendre les jours de permanences du TSA. Elles sollicitent alors de façon récurrente le Gestionnaire Locatif.

On observe que les usagers ont progressivement assimilé cette organisation. Grâce à un travail de fond et régulier auprès des voyageurs habitués à se rendre sur les Aires de Fuveau et Bouc Bel Air, les familles ont acquis certains automatismes vis-à-vis des rendez-vous.

L'accompagnement social reste marqué par « l'assistanat » souvent liées à une situation d'illettrisme ou de méconnaissance du fonctionnement des administrations. De façon individuelle, la TSA propose aux familles un accompagnement vers plus d'autonomie grâce à la mise en place d'outils qui facilitent la compréhension (utilisation du logo des administrations pour organiser les papiers, achats de petits carnets pour noter les informations importantes...).

Les familles non domiciliées stationnant sur ce site et bénéficiaires du RSA sont suivis par leur référent social pour l'instruction de leur dossiers RSA ce qui explique l'absence de démarches pour ce dispositif

Le Travailleur Social Animation joue un rôle important d'écrivain public. Il explique ou aide à la rédaction d'un courrier et oriente ou accompagne les familles dans les démarches à suivre en cas de difficultés. Nous notons **que la majorité des interventions sociales sur ce site concernent des démarches ponctuelles.**

En effet, un suivi n'est dans la plupart des cas, pas possible car les voyageurs ont déjà un référent social. Le TSA assure donc le lien avec celui-ci et agit si besoin en complémentarité afin d'éviter des doublons dans les démarches ce qui rallongerait les délais de traitement des dossiers.

Il convient aussi de souligner que certaines familles stationnant sur La Malle et domiciliées au Realtor peuvent prendre rendez-vous pour des accompagnements ponctuels cependant nous observons qu'elles préfèrent se déplacer sur le Réaltor car la gestionnaire sociale dispose des leurs dossier social et qu'ils peuvent également prendre leur courriers.

Nous observons que cette aire requière une disponibilité importante des agents auprès des familles. En effet, certaines familles habituées ont créé un lien de confiance fort avec l'équipe. Les voyageurs sollicitent facilement le Chef d'Etablissement pour échanger sans avoir de demandes sociales spécifiques. Contrairement à l'année précédente, le GL ne répond plus aux demandes « urgentes », il propose aux usagers de prendre rendez-vous les jours de permanences du TSA

L'action sociale d'ALOTRA en direction des gens du voyage séjournant sur les Aires d'Accueil MAMP prend en compte les besoins et attentes des voyageurs.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles stationnant temporairement sur la Malle. Il s'agit d'une aide pour la réalisation de démarches ponctuelles ne nécessitant pas la présence du référent social qui les suit habituellement.
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.
-

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien et accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives ; ouverture et le maintien des droits sociaux, médiation entre les voyageurs accueillis et les organismes de droits communs. La grande majorité des gens du voyage accompagnés par le travailleur social dépendent des minimas sociaux, en tête le RSA. A l'accueil d'une personne, un bilan social est réalisé, en fonction de la situation, le travailleur social l'informe sur ses droits et obligations, par la suite, il assure l'accompagnement ou oriente vers les organismes de droit communs, comme les MDS ou les CCAS.
- **Accès à l'emploi et la formation** : La gestionnaire sociale accompagne les travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes et les orientes vers les organisations en lien avec leur statut professionnel comme par exemple la Caisse d'Allocation Familiale ou vers le Régime Social des Indépendant qui devient désormais la Sécurité Sociale des Indépendants.
Il est plus rare d'orienter et d'informer les voyageurs vers les différents dispositifs relatifs à l'emploi.
En effet, on remarque que la plupart du temps, les enfants se forment auprès de leurs parents et n'accèdent pas à la formation professionnelle. Il faut aussi prendre en compte et s'adapter à leur statut, ce sont des personnes qui ont un mode de vie itinérant. Le travailleur social est donc amené à jouer un rôle de médiateur avec les différentes institutions et à réaliser un travail de réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs.
Les jeunes de moins de 25 ans peuvent être orientés vers les missions locales du territoire dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : Les familles sont sensibilisées au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par exemple) et informer sur la nécessité de déclarer un référent médical lorsqu'ils n'en ont pas (déclaration de médecin traitant obligatoire). La plupart des familles
- **Sensibilisation à la scolarisation** : Un travail important de sensibilisation à la scolarisation et à l'obligation d'instruction est mené sur le site. On remarque que les enfants en âge d'entrer au collège sont automatiquement inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED), la communauté se montre très craintive. L'Aire d'Accueil propose un accompagnement à la scolarisation et du soutien scolaire à la demande de la famille et de l'enfant. Le TSA propose une aide aux leçons pour les enfants d'âges primaires le mercredi après-midi et le jeudi après-midi pour les jeunes inscrits au CNED.
- **Accès à la culture et au sport** : Nous avons proposé toute l'année des ateliers, principalement animés par des partenaires ou des prestataires, les mercredis et durant les vacances scolaires.
(Atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité) ; Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2016, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles du territoire s'est étoffé : nous avons domicilié une famille auprès du CCAS de la ville de Bouc Bel Air ; orienter 2 jeunes vers la mission locale de la ville

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2019, l'équipe a développé et renforcé son partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.)

Parmi ces partenaires institutionnels :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence, domiciliation administrative
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (RAM, mutuelle du soleil, harmonie mutuelle ...)

Le TSA est identifié en qualité de référent en lien avec une personne ressource de l'institution, cela facilite le suivi des démarches administratives. Il faut souligner que nous entretenons des liens privilégiés avec certains de ces partenaires (CARSAT, MDPH, mission locale

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences.
Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis. Certaines personnes sont autonomes dans leurs démarches mais rencontrent des difficultés pour comprendre le langage administratif. Ils sollicitent le travailleur social qui prend le temps de leur expliquer contrairement aux agents des administrations limité dans leur temps d'accueil.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que l'instruction des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence concernant la scolarisation en fonction des Aires d'Accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour.

Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'Aire d'Accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité. **La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA.**

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Elèves en maternelle	1	15	1	0
Elèves en primaire Ecole Marius Roussel Simiane Collongue	12	16	6	2

Observations

Nous rencontrons beaucoup de difficultés avec la scolarisation des enfants séjournant sur la Malle.

Les obstacles rencontrés par les parents lors de l'ouverture de l'aire en décembre 2016 et durant l'année 2017, expliquent en partie la faiblesse du taux de scolarisation. En effet, **Les familles s'étaient vu refuser par les municipalités, l'inscription de leurs enfants dans les écoles primaires et maternelles de Bouc Bel Air et Simiane-Collongue.**

A l'issue des différentes interventions institutionnelles, c'est la ville de Simiane qui a accueilli les enfants à partir de la rentrée 2017/2018, mais sans l'autorisation de bénéficier de la restauration scolaire.

Alertée par le directeur de l'école Marius Labeille, l'association de parents d'élève FCPE avait écrit en février 2018, un courrier au maire de la ville de Simiane (une copie de ce courrier a été transmise au Préfet de Région, et au Sous-préfet, ainsi qu'à l'Inspectrice de circonscription) lui rappelant ses obligations légales, en matière de restauration scolaire vis-à-vis de tous enfants inscrits dans les écoles. L'impact de ce courrier a été immédiat.

Depuis, les enfants sont inscrits normalement dans les établissements scolaires de Simiane.

Malheureusement, **ces événements sont restés dans la mémoire collective et n'encouragent pas les parents à scolariser leurs enfants à Simiane.**

Durant l'année, le turnover des familles fait apparaître que, **certaines familles séjournant sur l'Aire de La Malle et sur l'Aire de Rives Hautes scolarisent leurs enfants lorsqu'ils stationnent sur l'Aire d'Accueil de Fuveau.** Il semble donc que les parents restent méfiants vis-à-vis de la municipalité de Simiane.

Les parents déclarent également avoir des difficultés, car les écoles de Simiane sont trop éloignées du site, notamment lorsque le couple ne dispose que d'un véhicule qui sert de véhicule professionnel au père.

Il n'y a pas de transport scolaire effectuant les allers/retours, entre les écoles et le site mais les écoles de Simiane se trouvent à moins de 5 km de l'Aire d'Accueil.

Le manque de volonté des parents de scolariser leurs enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe, voire la remise de courriers rappelant le Règlement Intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.

La crise sanitaire a accentué la problématique. Pour l'année scolaire 2019/2020, dès le mois de février 2020, (peu de temps avant l'annonce du premier confinement), la totalité des enfants scolarisés, a cessé de se rendre à l'école.

Les Directeurs des écoles de Simiane ont essayé de maintenir le lien avec les familles. Pour le suivi scolaire, ils ont proposé comme pour tous les enfants l'utilisation de l'outil informatique. Cependant, les familles n'étant équipées que de smartphone, cela était difficile voire impossible. En lien avec les enseignants, le TSA a proposé d'imprimer les exercices et les leçons aux enfants, cependant, aucun des parents ne s'est saisie de cette opportunité pour assurer la continuité de la scolarisation.

Pour l'année scolaire 2020/2021, la fréquentation en école primaire et maternelle est très insuffisante. Le travail de terrain mené par l'équipe pour inciter à la scolarisation n'a pas porté ses fruits. Cette déscolarisation a été constatée par de nombreux acteurs de terrain qui accompagnent les gens du voyage partout en France.

La quasi-totalité des parents accompagnés par le TSA ont émis le souhait d'inscrire leurs enfants au CNED. Ainsi **depuis septembre 2020, nous notons un recours massif au CNED pour les enfants d'âges primaire.** Cependant, toutes les demandes d'inscriptions en élémentaire effectuées par le TSA auprès des académies ont été refusées au motif que les écoles étant ouvertes, les parents ont la possibilité de les y inscrire.

Concernant la scolarisation des 12-16 ans. Les parents choisissent en général l'inscription au CNED.

- Chez les voyageurs, **le collège reste marqué par des perceptions négatives** (risque de perte d'identité, lieu de déperdition et du collège, le collège fait peur et apparaît comme un lieu de mauvaises influences). Aussi, les familles privilégient l'inscription au CNED à partir de l'entrée en 6ème.
- Parmi les enfants inscrits au CNED, on constate que les jeunes filles perdent plus facilement leurs acquis scolaires car cantonnées à des tâches ménagères très tôt, alors que certains jeunes garçons semblent plus aptes à suivre les cours car ils aident leurs pères dans leurs activités professionnelles (écriture des commandes et des devis par exemple) et ont un intérêt aux jeux vidéo qui demandent des aptitudes plus importantes en lecture.
- Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans sur l'Aire d'Accueil. Les demandes d'aides aux devoirs ou les démarches d'inscriptions faites avec l'aide du TSA sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

ALOTRA met l'accent sur un accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille. Le TSA a pour objectif de favoriser les inscriptions des enfants à l'école, en lien direct avec les familles, conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par les municipalités.

Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire, les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent, à scolariser leur(s) enfant(s).

La gestion de la scolarisation est prise en charge par le TSA.

Les modalités d'inscription ont été fixées en lien avec les services de la ville. Lorsqu'il y a une demande d'inscription, le TSA (ou en son absence, le chef d'établissement) aide au remplissage du dossier d'inscription si besoin, et les parents sont orientés vers les services de scolarité de la ville de Simiane. Ils doivent présenter aux services, une attestation de séjour signée par le gestionnaire de site, indiquant la date d'arrivée ainsi que la durée estimée du séjour. Les enfants peuvent aller à l'école, dès le lendemain.

Pour la restauration scolaire, le tarif cantine appliqué aux enfants du voyage s'élève à **2.85€**, comme tous les enfants de la commune.

Lors des inscriptions, un accord moral est conclu entre le service de la restauration scolaire et la famille, afin de ne facturer que les repas consommés. Ainsi, les parents doivent se rendre en mairie quand ils quittent l'Aire d'Accueil pour régler la facture. A ce jour, aucune dette n'est recensée par le service de la ville.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

Une attention particulière est portée à la scolarisation des enfants sur ce site. Nous effectuons un travail de médiation important pour inciter les parents à scolariser leurs enfants : contacts directs et réguliers sur les emplacements, rappel de l'obligation de scolarisation.

Tout au long de l'année, des contacts réguliers entre les directeurs et le TSA, notamment lorsqu'ils constatent un absentéisme prolongé. Le directeur de l'école primaire, en totalité est joignable facilement.

Il fait le lien entre le corps enseignant et le TSA pour le suivi des devoirs. Ce lien a été renforcé durant la période de confinement.

Le 10 décembre 2020 : rencontre entre la TSA et le directeur de l'école primaire de Simiane. Il a été convenu que si une famille émettait le souhait de scolariser son enfant avec quelques réticences, une visite de l'école et une rencontre avec les enseignants pouvait être organisée, afin de les rassurer et créer le lien. En effet, la question du lien de confiance est primordiale dans la communauté des gens du voyage et beaucoup de parents

restent « craintifs » ou « méfiant » quand ils ne connaissent pas. Il est important de prendre du temps avec les familles pour favoriser la scolarisation

Avec l'équipe sociale et l'équipe pédagogique de l'école, nous avons programmé une visite terrain « porte à porte caravane » à la rencontre des parents afin de tisser des liens de confiance et échanger sur les craintes et appréhension en lien avec l'école et la prise en charge des enfants avec la COVID.

Malheureusement, le contexte sanitaire, n'a pas permis cette rencontre avant la fin 2020. Nous espérons que cette rencontre pourra se tenir en 2021.

Les difficultés rencontrées

- Les parents rappellent souvent les difficultés rencontrées les deux premières années, pour justifier la non scolarisation « je ne souhaite pas inscrire mes enfants dans des écoles qui ne veulent pas d'eux ! ».
- La difficulté à vérifier que certains enfants sont réellement scolarisés. En effet, certains parents déclarent que leur enfant est scolarisé, alors que l'on repère sa présence sur l'Aire d'Accueil, pendant le temps scolaire.
- Des difficultés ont été rencontrées au niveau du suivi des enfants inscrits au CNED. Cette année, on note un retard important dans l'envoi des cours par le CNED, ce qui entraîne des inquiétudes chez certains parents qui craignent « d'être embêter » car les enfants ont renvoyé les évaluations en retard. Notre travail a consisté à les rassurer par rapport à ces dysfonctionnements internes au CNED. On note également, que le niveau scolaire des enfants est très faible. Ils n'ont pas acquis toutes les bases en lecture et écriture, ce qui rend difficile la réalisation des devoirs. De plus, au sein des familles, les enfants ont peu l'occasion de pratiquer l'écriture ou même la lecture. **Ces deux dernières années, nous observons une augmentation des inscriptions CNED pour les enfants d'âge primaire. Il est difficile d'accompagner ces enfants car la grande majorité ne savent ni lire ni écrire**
- L'absence d'implication des parents dans la scolarité des enfants.
- **Le sentiment d'impuissance des équipes face au manque de respect de la réglementation et de l'obligation de scolarisation par les gens du voyage**
- Le constat que les procédures classiques d'absentéisme sont très difficiles à appliquer aux enfants du voyage car souvent les absences sont justifiées par des motifs de convenance personnelle.
- **A ces difficultés conjoncturelles, s'ajoute la crainte des contaminations liées à la COVID. Malgré l'important travail de médiation sur le terrain, nous ne sommes pas parvenus à augmenter le taux de fréquentation scolaire.**

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'information sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Repérer les enfants en âge d'être scolarisés et sensibiliser les parents aux bienfaits d'une scolarisation dès le plus jeune âge.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11.90 € qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Organiser une rencontre par trimestre sur l'Aire d'Accueil pour essayer de tisser un lien entre les parents et le corps enseignant.
- Poursuivre les contacts réguliers avec les Directeurs des écoles de Simiane Collongue : école élémentaire Marius Roussel et école maternelle Edouard Labeille.
- Renforcer le partenariat avec le CASNAV pour impulser une dynamique sur le territoire pour une meilleure scolarisation des enfants
- Développer des actions Animations spécifiques en direction des enfants pour donner le goût de la lecture et favoriser la scolarisation.



L'école est un espace social essentiel à la socialisation, les enfants y apprennent les règles de vie en communauté et le vivre ensemble, nécessaire à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courte pour les gens du voyage que pour le reste de la population française.

Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : Pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..

Au regard de ces observations, l'axe santé/prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions d'accès aux soins et de promotion à la santé ciblées en direction des familles

Généralement, les gens du voyage accueillis par les travailleuses sociales animations sur les sites bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la Complémentaire Santé Solidaire (anciennement Couverture Maladie Universelle). Ils peuvent la renouveler chaque année, avec l'aide du TSA de l'Aire d'Accueil.

En termes de soins, les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur le site du Réaltor et de Rives Hautes. Des infirmières libérales de Bouc Bel Air se déplacent également à la demande des patients.

Les Responsables de la Protection Maternelle Infantile de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site, au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains). Des sages-femmes interviennent cependant facilement au domicile des personnes de façon ponctuelle à la demande des familles et lorsque la TSA identifie un besoin de suivis comme un suivi de naissance par exemple.

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'Aire d'Accueil de la Malle.

Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. Le Travailleur Social Animation développe et anime également des actions de prévention.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	42	26	96	49

Observations :

Au cours de l'année 2020, le Pôle Social Animation a souhaité développer de nombreuses actions de prévention santé en direction des enfants, des adolescents et des adultes. Cependant, la crise sanitaire est venue freiner certains projets qui n'ont pu voir le jour.

Animations prévention santé en direction des enfants

Le partenariat avec l'IFSI se déploie sur les 4 AA MAMP. Depuis 2019, notre partenariat s'est étoffé avec l'intervention du CODEPS 13 qui bénéficie d'un financement via l'ARS pour accompagner ce projet santé sur le thème de l'alimentation et des activités physique.

Le projet avec les étudiants de l'IFSI devait se dérouler en avril 2020 suite à l'enquête menée sur l'Aire de la Malle auprès des adultes et des enfants autour de la thématique alimentation en octobre 2019. La construction des questionnaires (adultes et enfants) a été élaborée avec le soutien du CODEPS 13 et des formateurs IFSI. L'enquête terrain s'est déroulée sur 3 Aires d'accueil AMP (Fuveau, Aix et Bouc Bel Air). **Sur l'Aire de la Malle, 8 adultes et 10 enfants ont été interrogés.**

Les personnes sollicitées ont répondu facilement aux questions des étudiants et se sont montrées intéressées par l'enquête. Ce questionnaire a fait émerger les comportements alimentaires des familles interrogées. (Alimentation variée mais riche, aliments sucrés donnés aux enfants). Il est important de signaler que les étudiants ont eu le sentiment que les réponses de certains des adultes n'étaient pas toujours sincères contrairement aux enfants qui ont répondu de manière très spontanée. **Cette enquête devait donc déboucher sur des actions collectives en avril 2020. Malheureusement le projet n'a pas pu se réaliser en raison de la crise sanitaire. Les étudiants et les formateurs nous ont fait part de leur frustration de ne pas avoir mené à bien ce projet**

Pour l'année 2020/2021, le CODEPS 13 a bénéficié du renouvellement de la subvention octroyée par l'ARS.

La nouvelle promotion de 16 étudiants aurait dû commencer le projet en novembre 2020 avec une enquête terrain puis une action collective en mars 2021. L'enquête terrain n'a pas pu se réaliser. En effet, tous les stages pratiques du service sanitaire ont été annulés pour les étudiants de deuxième année. Pour permettre de mener à bien ce projet, nous avons proposé que l'équipe réalise le questionnaire sur le site et en transmette les résultats aux étudiants qui pourront réaliser l'action collective de prévention santé nutrition au cours du mois d'avril 2021

Ce projet sera valorisé par une vidéo qui retracera les différentes étapes de l'action.

En décembre, nous avons concrétisé le partenariat avec l'association Wimoov pour la mise en place **d'actions de sécurité routière et mobilité responsable**. Le projet ciblait en priorité les adolescents mais sur les deux séances organisées, ils n'ont participé qu'à la première séance. Les intervenants ont noté un manque d'attention et une faible implication lors de la séance, certains n'ont pas participé jusqu'au terme de la séance. Aussi, lors de la seconde séance, les supports et contenus ont été adaptés et nous avons ciblé les plus jeunes. Les enfants ont été sensibilisés aux comportements à risques via des jeux pédagogiques et ludiques (quizz sur les dangers de la route, sensibilisation aux risques du téléphone et de l'alcool au volant).

Nous constatons que les enfants ont de bonnes connaissances et s'expriment facilement sur les comportements de leurs parents (téléphone au volant, fatigue liée à leur long trajet en caravane, vitesse.). Ils ont donc conscience du risque et déclarent vouloir transmettre la bonne attitude à leurs parents.

Depuis maintenant plusieurs années le PSA travaille en lien avec **l'association Pompiers sans Frontières** pour développer des actions de prévention des risques.



Les enfants et les jeunes sont initiés aux gestes qui sauvent et sensibilisés aux risques domestiques.

L'intervention a concerné les enfants âgés entre 4-15 ans.

L'intervenante note l'intérêt suscité par ces ateliers prévention mais observe que les plus jeunes rencontrent des difficultés à comprendre les termes et faire appliquer les gestes. Les plus âgés n'ont pas voulu faire la PLS (timidité), mais se sont laissés convaincre de pratiquer la RCP (massage cardiaque).

La participation du TSA à la fin de la séance sur les gestes qui sauvent a encouragé les plus timides à se lancer. Ils lui ont fait part des connaissances acquises lors de la séance. Au cours de cette séance, les jeunes ont appris : les numéros d'urgence et quoi dire au téléphone en appelant les pompiers.

Actions d'information et de sensibilisation à la santé et au bien être en direction des adultes.

Comme tous les ans, les campagnes nationales de promotion et de prévention de la santé nous permettent de mettre en place un programme d'actions en direction des adultes.

En octobre 2020, une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein a été mise en place dans le cadre d'« octobre rose ». Nos observations de terrain nous ont conduits à orienter l'action en allant à la rencontre des femmes sur leurs emplacements. En effet les séances d'informations collectives sur la thématique santé ne mobilisent pas les usagers. De plus, parler du cancer avec les familles est tabou. Les voyageurs parlent d'ailleurs de « La Maladie » pour nommer le cancer.

Nous constatons que de nombreux voyageurs sont touchés de près ou de loin par le cancer, certains nous font part de guérisons miraculeuses liées à leur croyance religieuses : « *nous avons beaucoup priés et le mal est parti !, c'est un miracle* »

Lors de notre action, nous avons noté que les femmes avaient connaissance de la campagne de prévention, elles déclarent connaître les démarches santé à réaliser pour se faire dépister.

d'écouter le message porté par le TSA, cependant le mot « cancer » n'a jamais été prononcé comme si ce mot pouvait attirer le malheur.

Il semble par ailleurs, que les messages de prévention diffusés par les médias soient entendus, les familles reçoivent également le courrier de la sécurité sociale qui les invitent à se faire dépister.

Nous avons poursuivi les actions bien être en direction des femmes Les femmes plébiscitent ces ateliers, aussi nous avons proposé un second atelier autour des bienfaits des huiles essentielles, animé par notre intervenante.



De formation éducatrice spécialisée, elle a su créer un lien de confiance, ce qui a encouragé les femmes à s'exprimer librement. Elles ont abordé leur vie de femmes au sein de la communauté des gens du voyage et les relations hommes/femmes.

Les femmes présentes nous ont fait part de leur satisfaction, elles apprennent à utiliser les huiles et certaines d'entre elles déclarent utiliser les huiles essentielles de façon autonomes et se rendent compte des bienfaits que cela procure à toute la famille.

Notre partenaire a souligné l'implication et la curiosité des participantes, elle nous fait remarquer l'intérêt porté par les femmes aux conseils prodigués durant la séance.

Lors des ateliers, ce sont toujours des femmes d'une même famille, ou d'une même communauté, qui y assistent. En effet, après plusieurs interventions, un lien s'est créé avec les femmes qui fréquentent les Aires d'Accueil du territoire. L'Aire de Bouc Bel Air est très familiale, la plupart du temps les usagers se déplacent en famille élargie. Donc une seule et même famille peut se retrouver sur le terrain, ce qui facilite les échanges avec l'intervenante.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les enfants ou les adolescents sont ceux que nous arrivons le plus à mobiliser en fonction de ce qui est proposé. Ces ateliers sont encadrés et permettent aux participants d'acquérir les règles de vie en groupe et en société.

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Personnes en animation culture, découverte	110	94	162	174

Observations :

Les animations mises en place autour de cette thématique ont été perturbées par la crise sanitaire mais nous avons poursuivi avec nos partenaires habituels. Nous avons également initié de nouveaux partenariats ; certains se sont concrétisés en 2020 comme par exemple avec : l'association Copie carbone, avec Nomades Kultur et avec l'association Enseignes des contes. D'autres seront développés dès 2021 ce sera le cas par exemple avec le musée Granet d'Aix en Provence.

Le travailleur social observe que la présence de clans familiaux sur l'Aire d'Accueil peut avoir un impact sur le bon déroulement des animations. En effet il peut exister des rivalités et des tensions entre les groupes de voyageurs « roms » et « manouches » qui vivent sur l'aire. Ces tensions ont une influence sur le comportement des enfants. Le TSA effectue régulièrement un travail autour de la tolérance et du respect auprès des enfants.

Animations lecture et lutte contre l'illettrisme :

Le partenariat avec le Ligue de l'enseignement dans le cadre du programme lire et faire lire a pu se déployer sur le site à partir du mois de septembre 2019. Durant les séances, le bénévole lit des histoires et des contes pour enfants. Les enfants se sont montrés attentifs et concentrés. Nous notons que certains des enfants présents non scolarisés ont su rester calmes et ont pris plaisir à écouter les histoires. Nous avons également proposé un atelier lecture parents enfants. Sept mamans ont participé à l'atelier. Elles ont partagé un moment privilégié avec leur jeune enfant et ont apprécié ce temps de lecture.

La bénévole qui intervenait sur le site a dû mettre fin à ses interventions suite à la première période de confinement en mars 2020. Nous sommes dans l'attente d'une nouvelle bénévole pouvant intervenir sur l'Aire d'Accueil.

L'association Peuple et culture Marseille est également intervenue auprès des enfants pour des ateliers de lecture partagée : trois jours, trois livres, trois animations.

L'association Image CLE est également intervenue dans le cadre de la semaine de lutte contre l'illettrisme autour d'un projet d'écriture d'un roman Photo. Les difficultés en lecture et en écriture constatées sur les autres aires d'accueil ont conduit l'intervenant à nous proposer d'être soutenu par une deuxième personne de l'association pour le bon déroulement de l'atelier. En effet, les sollicitations des enfants sont importantes : (méconnaissance de l'alphabet, difficultés à écrire, manque de confiance en ses capacités). Les enfants ont imaginés une histoire et rédigés les bulles du roman photo. Tous les enfants sont repartis avec leur réalisation.

Animations découverte de l'environnement et les activités scientifiques

Le PSA a souhaité déployer un **projet autour du respect de l'environnement sur toutes les aires de la Métropole**. Chaque site a travaillé sur une thématique en lien avec les déchets recyclables qui a donné lieu à une réalisation artistique. Ce projet porté par l'association image clé avait pour finalité la création d'une affiche par aire d'accueil. Toutes les affiches étant exposées dans les locaux des aires.



Sur l'Aire de la Malle, l'intervenant a travaillé autour de **l'environnement au sein des villes, des aires d'accueil ou encore du littoral**. Les enfants ont été sensibilisés au tri des déchets et à la pollution à travers un support vidéo et un petit jeu. Les enfants ont pensé et créé à travers du découpage, du collage de divers déchets recyclables secs (journaux, papiers, carton, magazines, aluminium, plastique) un décor d'aire d'accueil.

Ce travail a donné lieu à la création d'une affiche et d'un slogan : « **Pour mieux respirer gardons l'Aire propre** ». Affiche exposée dans les locaux avec les autres affiches créées par les enfants des Aires de Fuveau Aix et Salon.

Des activités scientifiques sur le thème de l'espace ont aussi été proposées aux enfants avec l'intervention de l'association Les petits débrouillards. Ces ateliers scientifiques ludiques et éducatifs sont l'occasion pour les enfants d'explorer différentes catégories de savoirs. Les deux ateliers ont suscités intérêt et curiosité. On note que l'animatrice s'est adaptée aux difficultés de compréhension des enfants (vocabulaire adapté, reformulation). En partant du quotidien des enfants, ces ateliers les valorisent et mettent en lumière leurs capacités.



Animations accès à la culture :

Dans le cadre des ateliers culturels, nous avons développé le **projet Nomad Land** qui s'est également déployé sur les autres Aires de la Métropole. Chaque aire d'accueil découvrant au travers d'ateliers un peuple nomade les ateliers ont donné lieu à la réalisation d'un livret qui sera remis à chaque participant.

Ce projet a mobilisé deux partenaires sur plusieurs semaines : Jean Luc Irondelle et l'association les Ornicarinks qui sont intervenus en deux temps Mr Jean Luc Irondelle sur la découverte des peuples nomades (visionnage de documentaire, lecture d'ouvrages.) et l'association les Ornicarinks autour d'activités manuelles (réalisation de maquettes en tissus, couture, collage en papier mâché.)

Ce projet financé par la DRAC était destiné aux adolescents 12-15 ans mais sur le site de la Malle, on note que ce sont les jeunes adolescentes qui ont participé au projet (les jeunes garçons on note un manque de motivation et d'intérêt pour la thématique).



Nous avons donc réorienté les ateliers et proposé aux enfants à partir de 8 ans d'y participer aussi. Au travers des ateliers de Mr Irondelle, les enfants ont rédigés des textes qu'ils ont enregistrés, puis avec les Ornicarinks ils ont réalisé des maquettes pour illustrer le livret.

Ce projet a suscité un réel intérêt auprès des plus jeunes. Tous se sont impliqués et ont fait le lien avec leur mode de vie. Le TSA note la tristesse des enfants à la fin du projet. Ils étaient tous très fiers d'en parler à l'équipe de l'aire ainsi qu'à leurs parents.

Il faut noter que le turn over des familles sur le terrain influence la mise en œuvre de ce type de projet qui dure plusieurs semaines. En effet, certains enfants présents lors des premiers ateliers avec Mr Irondelle avaient quitté le site lors de l'intervention des Ornicarinks qui à son tour a vu l'arrivée de nouveaux enfants. L'intervenante a su associer les nouveaux venus au projet.

L'accès à la culture est aussi passé cette année par un partenariat avec la DRAC et l'association Nomades Kultur. **Dans le cadre de l'appel à projet « rouvrir le monde ».** Comme tous les enfants des Aires d'Accueil MAMP, les enfants de l'Aire de La Malle ont participé au **projet « Nomades » avec l'artiste Juan Carmona**, célèbre joueur de guitare Flamenco. L'artiste est venu sur l'aire pour animer un atelier de découverte du flamenco. Il a sensibilisé les jeunes à la pratique instrumentale, au chant et à la danse à travers des extraits de films documentaires, des présentations musicales et son récit de vie. Les enfants ont beaucoup apprécié de

jouer à la guitare « *comme les gitans* ». Ils étaient tous impatients de passer chacun leur tour afin de prendre l'instrument en main et reproduire avec fierté ce que l'artiste leur avait appris.

L'intervention de Juan Carmona a donné lieu le lendemain à un « show-case » avec deux autres musiciens et chanteurs. Les familles ont pu avoir un aperçu de ce qu'est la musique Flamenco. Cet événement a marqué les familles présentes, elles ont réalisés des vidéos qu'elles ont partagé sur les réseaux sociaux.



Nous avons aussi proposé aux enfants des ateliers de création sonore avec l'association Copie Carbone

L'intervention a eu lieu sur 3 aires du Territoire Pays d'Aix en 2020 elle sera mise en œuvre en 2021 sur Salon de Provence.

La première intervention a eu lieu sur le Realtor et le bilan réalisé sur le site a permis à l'intervenante de réajuster ses interventions pour Fuveau et Bouc Bel Air.

Tout au long de l'atelier, les enfants ont tenu un carnet de bord sonore qui regroupe les différents travaux réalisés. Le fil rouge de l'atelier est parti du questionnement : « qu'est-ce qu'être un enfant voyageur aujourd'hui ? » Les enfants ont rapidement pris en main les outils techniques (enregistreurs) et les ont utilisés en autonomie. Ils ont réalisé des portraits chinois sonores pour se présenter, des exercices d'écriture pour présenter chaque aire, et un atelier collage autour du thème « si j'étais président.e ». Les enfants ont partagé avec leur famille ce qu'ils avaient fait lors des ateliers ; on observe ainsi une assimilation de l'atelier.

Les enfants revenaient à l'atelier au cours des différentes séances, même lorsqu'elles étaient éloignées de plusieurs jours.

On note une différence entre les enfants majoritairement scolarisés (à Fuveau), qui ont un goût pour l'écriture, et sont en demande de ce type d'exercice, et les enfants qui sont majoritairement déscolarisés (à Bouc-Bel-Air) pour qui la maîtrise de l'écriture est très difficile et qui vont préférer l'enregistrement sonore qui les mettra moins en difficulté. **Ce constat montre l'importance de penser, au sein d'un même atelier thématique sur plusieurs aires, des ateliers adaptables en fonction du public spécifique de chaque aire**

5. Activités de loisirs

Les animations s'organisent les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.

La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil La Malle est en grande partie prise en charge par les partenaires extérieurs et par le TSA depuis sa prise de poste.

Les animations mises en place sur le site ont toutes une visée éducative. Elles nous permettent de valoriser les enfants, de parler de scolarisation, de porter un autre regard sur eux. La relation qui se noue facilite les

contacts et l'écoute dont peut avoir besoin le gestionnaire de site dans les situations de gestion locative (incivilités, dégradations sur le site).

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	242	216	376	177
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	22	8	9	27

Observations :

Les enfants âgés de 6-11 ans adhèrent facilement à nos activités. **Nos partenaires observent que globalement, les enfants sont impliqués et investis.** Les enfants ont une certaine aisance pour les activités manuelles par rapport à d'autres enfants. Ils notent cependant des comportements plus difficiles lorsque les enfants ne sont pas scolarisés : acceptation de l'autorité, difficultés de concentration... Ils constatent également que certains enfants n'ont pas de contraintes éducatives et qu'ils ont des difficultés à respecter, les règles de vie en groupe et le cadre posé durant l'animation.

Les enfants nous ont fait part de leur satisfaction lors de la reprise des activités suite à la suspension due à la crise sanitaire.

Animations loisirs et sport

Les enfants montrent un véritable attrait quant aux activités qui leur sont proposées. Ils sont particulièrement intéressés par les activités manuelles : poterie, peinture.

Nous observons que les loisirs des femmes sont en lien avec leurs enfants, ce sera plutôt des sorties au cinéma ou au fast food, ou encore dans les magasins, selon le désir de l'enfant. De manière générale, les activités d'ouverture culturelles sont exclues.

Les adolescents sont plus difficiles à mobiliser. La proximité de la zone commerciale semble être une des raisons de cette désaffection.

En effet, ils préfèrent aller dans la zone commerciale de Plan de Campagne pour faire leurs activités, comme tous les adolescents de leur âge. Leurs priorités sont toutes autres : cinéma, foot, salle, Paint Ball.

On remarque aussi qu'ils passent beaucoup de temps enfermés dans leur caravane, à jouer sur les consoles de jeux et leur smartphone.

Durant les activités, nous observons une réelle différence de comportement entre les enfants régulièrement scolarisés et les autres, pour lesquels les règles de vie en groupe sont plus difficiles à intégrer et à respecter.

Chez une majorité d'enfants non scolarisés, nous devons faire face à de nombreux débordements et problèmes de discipline (non-respect des intervenants, du matériel mis à disposition). Face à ce constat, l'équipe a à plusieurs reprises puni certains enfants d'activités ou annulé des animations.

Généralement, on note une évolution positive des comportements suites aux punitions. Le turnover étant important, il est nécessaire de rappeler le cadre quotidiennement. Nous visons l'homogénéité des règles sur chaque Aire d'Accueil de la Métropole AMP, car les familles que nous accompagnons sont souvent des familles que nous avons l'habitude de voir sur les différentes aires du territoire. De ce fait, même s'il est nécessaire de rappeler le règlement, les voyageurs, ont en souvent connaissance.

Animations de promotion familiale

Durant le mois de février, nous avons organisé une après-midi autour de la Chandeleur. Des intervenants de l'association Yes We Camp, sont venus sur l'Aire avec un camion Food truck pour proposer des crêpes aux familles. Initialement, l'après-midi devait se dérouler autour du Food truck avec de la musique pour qu'on propose un moment festif aux familles. Cependant nous avons dû adapter l'intervention suite à un décès survenu sur l'aire le jour même. Pour respecter la famille endeuillée nous avons choisi de réaliser le projet dans la salle d'animation et de ne pas mettre de musique. Les enfants se sont tout de même mobilisés ainsi que quelques parents et les familles présentent pour la veillée funèbre avant l'enterrement. Les enfants étaient ravis de pouvoir participer à la réalisation des crêpes et de les distribuer aux personnes présentes.



Atelier parents / enfants

Le TSA a initié un atelier café des parents de façon régulière, une fois toutes les deux semaines, le lundi ou le jeudi, en fonction des rendez-vous. Durant l'année, seulement 3 personnes ont participé à l'atelier.

L'atelier « café des parents » a pour objectif de permettre aux participants d'échanger librement sur le thème de la famille, leur quotidien, leur ressenti ou tout autre sujet qu'ils souhaitent aborder avec le TSA. Ce sont aussi des moments conviviaux où les animateurs peuvent recenser la demande des familles ou leurs interrogations.

Cependant, nous observons que les personnes ciblées par ces ateliers (les femmes notamment) sont réticentes à se rendre dans les locaux pour prendre du temps et échanger avec nous autour d'un café. En effet, il semblerait que pour elles, le bâtiment soit plutôt associé aux services rendus par l'équipe (règlement des fluides, rendez-vous sociaux, ou animations pour les enfants).

Nous constatons que les échanges se font plus naturellement lorsque nous allons à la rencontre des usagers sur leurs emplacements. Durant nos visites terrain, ils nous proposent régulièrement de nous installer et prendre le temps de boire un café sur leur emplacement. L'initiative ne vient plus de l'équipe mais des familles. Ce constat nous conforte car nous envisageons de mettre en place un « café itinérant ». Projet qui consistera à construire une desserte mobile pour nous permettre d'aller à la rencontre des familles sur le site et proposer de partager un café.

Ce projet sera pour nous l'occasion d'impliquer des adolescents à la réalisation de la desserte nous proposerons aux jeunes des ateliers de bricolage avec un partenaire extérieur pour penser et réaliser la desserte.

Ce projet « d'aller vers » ne sera mis en œuvre lorsque les conditions sanitaires le permettront.

L'éducatrice jeune enfant a également proposée des ateliers parents enfants avec l'aménagement de la salle PMI pour l'accueil du jeune enfant pour des après-midi jeux et socialisation. En effet le manque de place dans la caravane ne permet pas toujours au jeune enfant de s'épanouir et découvrir des jeux adaptés à leur âge



Les animations mises en œuvre dans le cadre du Projet social Animations tout au long de l'année 2020 **sur les quatre Aires d'Accueil Métropolitaines nous ont donc permis de nous approprier la démarche d'évaluation, de dresser des constats sur notre public et d'apprécier les impacts de nos actions. Ce travail d'évaluation nous permet à ce moment de la démarche de formuler des propositions afin d'orienter nos actions et de répondre aux problématiques concrètes des voyageurs accueillis sur nos Aires d'Accueil pour l'année 2021.**

Les constats qui ont émergés suites aux actions mises en place

En ce qui concerne les adultes :

- Le manque de confiance en soi très présent souvent en lien avec le faible niveau en lecture et écriture qui provoque chez certains des croyances limitantes induisant des comportements tels que le manque d'autonomie une culture de l'immédiateté, des sollicitations « excessives » du travailleur social.
- Des difficultés d'accès aux services de droit commun en raison de leur itinérance, la dématérialisation des démarches administratives qui accentue les difficultés, une méconnaissance des aides et un manque de confiance dans les administrations
- Un mode de vie qui les éloigne des critères d'éligibilité des prestations comme par exemple l'accès à des formations pour les bénéficiaires du RSA
- Une méconnaissance du système de santé, un accès limité à la prévention, (peurs de la maladie et recours tardif aux soins, alimentation, addiction, santé sexuelle) qui peuvent s'avérer être des déterminants défavorables à la santé des familles
- Un lien de confiance qui s'est créé entre les voyageurs et l'équipe
- Peu de cohésion sociale, entre les différents groupes « roms » et « voyageurs » qui fréquentent le site de la Malle en particulier

En ce qui concerne les enfants et les jeunes

- Des périodes de scolarisation souvent courtes et fractionnées qui ne permettent pas toujours aux enfants d'acquérir des compétences de bases nécessaires pour réussir leur scolarité. Une déscolarisation ou un recours au CNED pour les enfants à partir de 12 ans. L'année 2020 marquée par une déscolarisation importante et un recours massif au CNED même pour les enfants d'âges primaire
- Des différences de comportements observées durant les animations entre les enfants régulièrement scolarisés et les autres. Ces derniers présentent plus souvent des difficultés de concentration et d'écoute.
- Une motivation et une participation active aux animations proposées (culturelles sportives et manuelles)
- L'absence de contraintes éducatives et un manque de repères et de règles de vie en groupe
- Inactivité sur les aires et manque d'implication des adolescents notamment qui peut conduire à des actes d'incivilités et des dégradations
- Relations difficiles entre les enfants des différents groupes « roms » et « voyageurs » sur le site de la Malle en particulier qui créent des tensions lors des animations

Les évolutions constatées à mi-parcours

En ce qui concerne les adultes :

- Une prise de conscience progressive de l'importance de la scolarisation des enfants
- Une implication croissante dans leurs démarches administratives, l'acquisition d'une autonomie pour certains voyageurs domiciliés accompagnés par la gestionnaire sociale

En ce qui concerne les enfants

- Une implication et une curiosité pour les animations proposées
- Des sollicitations pour des ateliers lecture
- L'acquisition de connaissances dans divers domaines : santé, culture
- L'évolution du comportement de certains enfants qui parviennent à se conformer aux règles de vie en groupe

Les pistes d'améliorations et les perspectives

- Renforcer et développer les actions de lutte contre l'illettrisme en direction des enfants et des adultes
- Poursuivre notre travail de médiation sur le terrain en direction des parents pour favoriser la scolarisation
- Poursuivre notre travail avec l'Education Nationale et le CASNAV pour la scolarisation des EFIV
- Développer les actions contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Poursuivre notre accompagnement vers plus d'autonomie des voyageurs « Faire avec » et non « Faire pour », valoriser leurs savoirs afin qu'ils acquièrent confiance en eux
- Développer des actions sanitaires (dépistages, hygiène bucco-dentaire...)
- Développer de projets en direction des jeunes et encourager la participation
- Favoriser le lien social et le mieux vivre ensemble sur le site de la Malle entre les différentes communautés « roms » et les familles qui se déclarent « gens du voyage »



ACTIVITES DE LOISIRS EXPRESSIONS ARTISTIQUES ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités ludique et loisirs TSA	Janvier à Septembre 2020	13 participants
Association : Educ Sports 13	Janvier à Septembre 2020 :	33 participants
Wellinton : Sport de défense	Janvier à décembre 2020	35 participants
Activité d'expression musicale : Association La Ré Si Fa S'Il	Janvier 2020 :	8 participants
Ludothèque : Association ludothèque le cerf-volant	Janvier et février 2020 :	33 participants
Activités manuelles association : La Ré Si Fa S'Il	Janvier à décembre 2020 : 4 séances	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 10 participants Séance 3 : 8 participants Séance 4 : 10 participants
Activité manuelle de poterie : Association ROULTATERRE	Juillet 2020	12 participants
Initiation aux droits de l'enfant : TSA	Octobre 2020	7 participants
PROMOTION FAMILIALE		
TSA : Café des parents	Janvier à décembre 2020	3 participants
Chandeleur : TSA + Association YESWECAMP : Projet Caravanade	Février 2020	24 participants
ATELIERS PREVENTION SANTE		
Gestes qui sauvent : Association pompiers sans frontières	Janvier 2020	10 participants
Risque d'accident domestique : Association pompiers sans frontières	Juillet 2020	8 participants
Massage et huiles essentielles : Bien être femme : Association ART N CO	Juillet à décembre 2020 :	Séance 1 : 4 participantes Séance 2 : 10 participantes Séance 3 : 5 participants
Sécurisation des déplacements piétons : Association WIMOOV'	Juillet – Aout 2020	12 participants



ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES ENVIRONNEMENT		
Ateliers de découverte scientifique : association les Petits Débrouillards	Juillet 2020 :	Séance 1 : 15 participants Séance 2 : 5 participants
Projet environnement sur les Aires : Association image CLE	Septembre 2020 :	Séance 1 : 6 participants Séance 2 : 6 participants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET OU CREATIVITE		
Projet NOMADE LAND : Association OrnicaRinks	Janvier et Février 2020 :	Séance 1 : 9 participants Séance 2 : 4 participants Séance 3 : 4 participants Séance 4 : 6 participants Séance 5 : 5 participants
Projet JUAN CARMONA : Association Nomade KULTUR	Septembre 2020 :	Séance 1 : 12 participants Séance 2 : 16 participants
Atelier initiation à la création radiophonique : Juliette Chartier	Octobre 2020 :	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 7 participants Séance 3 : 6 participants Séance 4 : 9 participants
Projet lutte contre l'illettrisme Roman Photo : Image CLE	Octobre 2020 :	Séance 1 : 7 participants Séance 2 : 9 participants
Peuple et Culture	Octobre 2020 :	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 6 participants Séance 3 : 10 participants
Enseigne des contes : Contes et chansons de Noel	Décembre 2020	16 participants

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS engagée**ANNEXE 01**

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites

De plus, une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE engagée**ANNEXE 02**

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société Protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3,30 € par jour par place famille (1 ou 2 caravanes)

- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/06 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de journées caravanes	8 256	9 331	9 508	7 889
Droits d'usage encaissés (fluides compris)	62 064 €	75 280 €	78 088 €	64 621 €
Impayés	0	0 €	0 €	0 €

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes pas sujets aux impayés.
Nous n'avons eu aucun dépassement, ni interdit de séjour pour cette année.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Le tarif appliqué aux enfants du voyage de l'Aire de la Malle est celui appliqué aux enfants de la commune soit de 2.85 euros.

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Taux d'occupation	75%	85%	87%	72%

EAU	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Consommation en m3	3 353	4 529	4 449	3 947	-11
Coût total en €	13 307	14 065	13 225	12 117	-8

ELECTRICITE	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Consommation en kWh	213 894	290 528	277 716	210 666	-24
Coût total en €	31 642	38 724	40 239	33 161	-18

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Coût total en €	1 953	1 321	1 433	1 471	3

B. Les subventions et participation

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Subventions	87 539	89 011	88 197	79 982	-9
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	87 539	89 011	88 197	79 982	-9
Participation Métropole AMP	45 640	9 228	68 174	110 278	62

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, une subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2) est sollicitée auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le montant mensuel de l'aide forfaitaire est à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits de l'année 2020

Mars :

- 17 Mars 2020 jusqu'au 11 Mai 2020 : confinement National : le confinement à était très mal vécu par nos usagers, la majorité d'entre eux sont retournés dans leur région d'origine afin de passer le confinement en famille, l'autre minorité est resté mais a eu de grosses difficultés à régler les fluides.
- Durant ce confinement, les usagers ont eu très peur de la covid 19,

Juin :

- 03/06/20 : Intervention des services de police pour une Arrestation d'un de nos résidents, un autre est en fuite.
- 16/06/20 : Suite à un contrôle quotidien de la BAC, certain des résidents ont mis la pression sur le personnel ALOTRA, sur la raison de la venue des forces de l'ordre.
- 24/06/20 : En soirée bagarre entre voyageurs présents sur sites et d'individus extérieurs de l'Aire d'Accueil.
- 25/06/20 : Lors d'un état des lieux, le personnel ALOTRA a découvert des armes à feu, la gendarmerie a été prévenue.
- 26/06/20 : Bagarre entre deux familles de l'Aire d'Accueil.

Juillet :

- 13/07/20 : Deux familles ont été interdites, suite à des menaces et insultes proférées sur le personnel ALOTRA.

Aout :

- 31 Aout-1 Septembre : Intervention de Juan CARMONA célèbre Guitariste Flamenca, il a le 31 Aout fait découvrir la musique flamenco aux enfants et raconté son histoire, et le 1 septembre il a fait un Showcase aux parents.

Septembre :

- 30/09/20 : Tentative de vol du toboggan du parc enfant.

Novembre :

- 02/11/20 : Suite à des tensions entre deux groupes de familles, de multiples coup de feu ont été entendus.

VI. CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1^{er} juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Malle, en 2020, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 44
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 45
3) Album photos	P 47

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

4. Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

5. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire

- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sevrage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE
	ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R214-27 DU CODE RURAL		ART. L212-10; R215-15 DU CODE RURAL Amende de 1 ^{re} classe (ou plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L213-19-1 À L213-25 DU CODE RURAL ART. R623-1 DU CODE PÉNAL Contrevenction 2 ^e classe (ou plus 150€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R632-1 DU CODE PÉNAL Contrevenction 2 ^e classe (ou plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL ART. R633-1, R634-1 et R635-1 DU CODE PÉNAL Contrevenction de 3 ^e (ou plus 450€), 4 ^e (ou plus 750€) ou 5 ^e classe (ou plus 1500€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L214-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Contrevenction de 1 ^{re} classe (ou plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contrevenction jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R214-77; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R215-6 et L654-3 DU CODE RURAL Contrevenction de 3 ^e (ou plus 450€), 4 ^e (ou plus 750€) ou 5 ^e classe (ou plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contrevenction jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT (réglement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

ACTIVITES SPORTIVES



ANIMATIONS LUDUDOTHEQUE



ACTIVITES MANUELLES



PROJET NOMAD LAND ATELIER CREATIF



ATELIER PREVENTION « GESTES DE PREMIERS SECOURS »



PROJET ENVIRONNEMENT SUR LES AIRES « LES AIRES D'ACCUEIL »



PROJET DECOUVERTE SCIENTIFIQUE « COMMENT SE DEPLACER DANS L'ESPACE »



PROJET DROITS DE L'ENFANT



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE SALON DE PROVENCE/ LANÇON-PROVENCE/PELISSANNE LA GARENNE



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

SOMMAIRE :

I. INTRODUCTION	3
II. DESCRIPTIF DU SITE.....	5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2020	8
A. Régime financier et des biens	8
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	8
2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	9
3. État des variations du patrimoine immobilier.....	9
4. Situation des biens et immobilisation	10
6.État des autres dépenses de renouvellements réalisés	10
7. Inventaire des biens désignés au contrat.....	10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	10
B. Personnel et entretien	11
1. Effectifs du délégataire	11
2. Travaux réalisés en 2020.....	14
3. Autres travaux réalisés du 01/01/20 au 31/12/2020.....	17
4. Adaptations à envisager en 2021	17
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	18
A. Action de gestion	18
1. Moyens techniques	18
2. Services effectifs	21
B. Actions socio-éducatives et animations.....	30
1. Accueil et du suivi des familles.....	33
2. Scolarisation et soutien scolaire.....	35
3. Santé et prévention.....	38
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement	39
5. Activités de loisirs.....	42
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	46
A. Tarification	46
1. Le droit d'usage.....	46
2. Perception du droit	46
3. Tarification cantine scolaire :	47
4. Consommations et coûts des fluides	47
B. Les subventions.....	47
C. Rappel de faits de l'année 2020	49
VI. CONCLUSION.....	50
VII. ANNEXES	51

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2020, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 22 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La Garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le Bargemont pour la Commune de Martigues,

- **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
- **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités Le Vieux Moulin/Saint Joseph et La Renaude /Hérodote, dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille.
- « CDC Habitat social » (Ex-NLP - Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora/La Villa/Les Amaryllis, dans le 16^{ème} arrondissement de Marseille.

Près de 5200 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

Le SIVU des communes de Salon de Provence, Lançon et Pelissanne a procédé en septembre 2012 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage « Aire de la Garenne ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 06 janvier 2014.

En octobre 2013, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage de La Garenne pour une durée de 5 ans, jusqu'au 10 janvier 2019. A compter du 01/01/2018, la compétence de la gestion de l'Aire d'Accueil est transférée à la Métropole Aix Marseille Provence.

En mai 2019, Alotra a été retenu pour une nouvelle DSP du 01/06/2019 au 31/05/2026 .Le périmètre de cette concession comprend au moment de sa prise d'effet les quatre aires suivantes: «Le Réaltor» d'Aix-en-Provence, «La Malle» de Bouc-Bel-Air, «Rives Hautes" de Fuveau et « La Garenne » de Salon.

Alotra a donc été **retenue pour la nouvelle DSP Métropolitaine 2019-2026.**

Ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil La Garenne du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

II. DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les gens du voyage de SALON DE PROVENCE / LANÇON-PROVENCE / PELISSANNE LA GARENNE

Adresse

Route de La Garenne
13330 Salon de Provence
Tel : 04.42.56.35.95 - Fax: 04.42.11.78.23
Mail : gl.salon@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Salon de Provence sur un terrain de 22 000 m² sis sur la parcelle cadastrée CS93.
- A moins de 8 km du centre-ville de Salon de Provence.
- A proximité de la zone commerciale de Salon de Provence et de sa zone d'emploi.
- Proche des voies de circulation RD70, RD19, RD113^N, A54 et A7 ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines, Lançon-Provence, Grans et Pélissanne.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 25 places de 165 m² chacune avec distribution et comptage individualisés des fluides.
- L'accès à l'Aire d'Accueil La Garenne s'effectue depuis la RD70.
- Chaque place dispose :
 - 1 bloc sanitaire composé de :
 - 1 WC isolé.
 - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de patères et douche.
 - 1 local technique.
 - 1 évier.
 - 1 espace cuisine/buanderie.
 - 1 accès à l'énergie électrique.
 - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
 - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
 - 1 dispositif de coupure ciblée d'électricité.
 - 1 étendoir à linge.
 - 165 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 95 m² abritant les services de gestion, composé par :
 - 1 hall d'accueil.
 - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
 - 1 bureau pour la gestion sociale.
 - 1 espace lecture/télévision.
 - 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- 1 espace polyvalent cuisine/détente pour le personnel et réunions occasionnelles.
- 1 WC.
- 1 local pour le rangement de l'outillage et les compteurs du bâtiment.

- 1 bâtiment polyvalent surélevé avec rampe d'accès abritant :

- 1 salle pour les animations et son hall d'entrée de 10 m² environ.
- 2 sanitaires pour PMR d'environ 8 m² équipées de 2 WC, 1 douche, 2 lavabos, 1 bidet.
- 1 local technique centralisé de 10 m² abritant les compteurs individualisés des fluides (eau, électricité), le TGBT, le système d'arrosage automatique des espaces verts, les disjoncteurs différentiels...

- 11 blocs sanitaires doubles d'environ 32 m² chacun.
- 3 blocs sanitaires simples d'environ 18 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.

Au titre des biens et équipements

- 10 conteneurs à poubelles.
- 45 candélabres d'éclairage dont 7 pour les abords et la voie publique.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans.
- 1 terrain d'évolution pour activités diverses.
- 1 portail de régulation des entrées / sorties.
- 7 places de parking visiteurs.
- 1 sortie de secours.
- 1 barrière séparative.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable.
- 1 station de refoulement des eaux usées et son raccordement au réseau public d'assainissement.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

<u>Livraison</u>	06 janvier 2014
<u>Ouverture au Public</u>	10 janvier 2014
<u>Inauguration</u>	23 janvier 2014

Horaires et temps de séjour :

L'Accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les week-ends et les Jours Fériés

Une astreinte technique téléphonique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 9h00 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois.

Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU

Directeur général : Marc JEANJEAN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.



III. LES DONNEES COMPTABLES 2020

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

CHARGES	2019	2020	Evolution	Commentaires
60 - Achats	58 309	56 565	-3%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	39 398	36 943	-6%	Véhicule de service
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	365	998	174%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	8 957	7 961	-11%	
5 - Fournitures Admin & Autres	2 726	1 205	-56%	
6 - Animations / Actions sociales	6 863	9 458	38%	
61 - Services extérieurs	13 908	6 068	-56%	
1 - Sous traitance générale	4 465	-	-100%	Véhicule de service
2 - Locations mobilières et immo	834	823	-1%	
3 - Entretien et réparation	7 283	2 742	-62%	
5 - Assurance	993	2 146	116%	
7 - Cotisations diverses	333	357	7%	
62 - Autres services extérieurs	26 910	35 640	32%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	20 107	27 941	39%	Remplacement Absence
2 - Publicité, publications...	13	-	-100%	
3 - Déplt, Mission & Réception	2 882	872	-70%	
4 - Frais postaux et télécom	3 857	3 726	-3%	
5 - Services bancaires	51	45	-12%	
7 - Formation	-	3 051	-	
63 - Impôts et taxes	6 198	7 480	21%	
1 - Impôts et taxes sur rém.	6 198	6 163	-1%	Redevance occupation domaine public
2 - Autres impôts et taxes	-	1 317	-	
64 - Charges de personnel	99 770	93 468	-6%	
1 - Rémunérations du personnel	72 766	66 995	-8%	Absence maladie
2 - Charges sociales	27 004	26 473	-2%	
65 - Autres charges de gestion courante	16 714	13 808	-17%	
2 - Charges de Structure	16 325	13 700	-16%	Selon DSP
Divers	389	108	-72%	
66 - Charges financières	-	-		
2 - Autres charges financières	-	-		
68 - Dotation amortissements, provisions	1 017	6 895	578%	
1 - Dotations aux amortissements	1 017	4 661	358%	
2 - Dotations aux provisions	-	2 234	-	
Total général	222 826	219 923	-1%	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Commentaires :

Il y a une légère baisse globale des charges, notamment sur les divers postes de charges du personnel et de maintenance.

b. Recettes et évolution

PRODUITS	2019	2020	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	52 643	49 778	-5%	
1 - Prestations d'hébergement	21 318	21 094	-1%	Baisse du taux d'occupation (-2 pts)
2 - Fluides quittancés	31 325	28 561	-9%	
3 - Produits annexes	-	123	-	
74 - Subventions d'exploitation	193 629	208 121	7%	
Collectivités Territoriales	126 941	142 356	12%	
Département			-	Selon DSP
Contribution Métropole AMP - TPS	126 941	142 356	12%	
Etat	66 688	65 765	-1%	Participation de l'Etat
DDCS : AGAA	66 688	65 765	-1%	
75 - Produits divers de gestion	101	139	38%	
Divers	101	139	38%	
79 - Transfert de charges	18	-	-100%	
Total général	246 391	258 038	5%	

Commentaires :

L'augmentation de la participation de la Métropole AMP selon la nouvelle DSP a permis une augmentation des recettes même avec une petite baisse du taux d'occupation.

	2019	2020	Evolution %
RESULTAT GLOBAL	23 566	38 115	62

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

→ Ce résultat positif s'explique par des charges de personnel moins importantes que dans le prévisionnel car il existe une grande difficulté à recruter des agents technique sur les aires d'accueil.

2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 914€ répartis en fonction de la masse salariale des Aires d'accueil d'ALOTRA Dont 357 € pour La Garenne

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de La Garenne Salon de Provence	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

- Véhicule de service Peugeot Partner
- Quote part d'un véhicule Peugeot 208

Programme d'investissement :

- Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :
Les investissements Aotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par la métropole :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner
- Défibrillateur

Biens propre au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

ALOTRA ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Personnel et entretien**1. Effectifs du délégataire**

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué, leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable Pole Gestion Locative	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau Bac	Du 01/01 au 31/12/2020
Poste 2 / 1 ETP				
Chef d'établissement	Ludivine ANTHOUARD	CDI	Bac +2	Du 01/01 au 31/12/2020
Poste 3 / 1 ETP				
Agents Technique	Richard DELERIA	CDI	Sans	Du 01/01 au 31/12/2020
	Patrick SINALBADI	INTERIMAIRE	BEP	Du 10/02 au 08/03/2020
	Allouache MASSINISSA	INTERIMAIRE	BEP	Du 29/06 au 05/07/2020
	Camil BENNOUIOUA	INTERIMAIRE	BAC	Du 06/07 au 02/08/2020
	Lucas MEDINA	INTERIMAIRE	sans	Du 03/08 au 06/09/2020
	Samir BOURIDJ	CDI	CAP	Du 10/11 au 31/12/2020
Astreinte week-end	Thierry MARCHESANO	CDI	Sans	Du 01/01 au 31/12/2020
Poste 4 / 0,1 ETP				
Responsable Pole Social Animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	DEJEPS	Du 01/01 au 31/12/20
Poste 5 / 0,5 ETP				
Travail Social Animation	Aymeline PARROT	INTERIMAIRE Contrat apprentissage	DE en cours	Du 01/01 06/09/2020 07/09 au 31/12/2020

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille Provence.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Au 1^{er} juin 2019, **un poste de Responsable du Pôle de Gestion Locative des Aires d'Accueil de la Métropole AMP** été créé. Il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion Locative :

- **Le Chef d'Etablissement** est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect de son règlement intérieur ;
- **L'Agent Technique** est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements... Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.
- **L'agent d'astreintes** assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture du samedi 12h au lundi 9h.

La Responsable du Pôle Social Animation des aires d'accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil de la métropole AMP
- L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux chefs d'établissement
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation :

- **Le Travailleur Social Animation** met en place les différentes actions socio-éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP)

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par la Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'Accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux d'Alotra, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En raison de la crise sanitaire, les formations prévues en 2020 ont été annulées. En fonction de l'évolution de la pandémie, les formations seront reportées sur l'année 2021.

Aymeline Parrot, bénéficie d'un contrat d'apprentissage sur le poste de TSA (Travailleur Social Animation) pour effectuer son DE (diplôme d'état de conseillère en économie sociale et familiale) sur une durée d'un an.

Dans le cadre du projet d'évaluation du Projet social, La Responsable du Pôle de Gestion locative et la Responsable du Pôle Social Animation bénéficie d'une formation – action animée par Cap Méditerranée, depuis juillet 2019 et ce, pour une période de 3 ans,

En 2020 Le TSA a également suivi une formation sur la mise en œuvre du référentiel

Les projets de formation pour 2021 sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Reconduction de la formation sur l'analyse des pratiques professionnelles pour l'ensemble des salariés des sites.
- Formation secouriste sauveteur du travail pour un salarié du site
- Equipier de 1^{eres} interventions incendies par l'INFS
- Habilitation électrique
- Comprendre et diagnostiquer la précarité numérique par Emmaüs connect
- Animer des ateliers collectifs par Emmaüs connect
- Formation action de 3 jours: « démarche et méthodologie de projet » avec le cabinet convergences pour la Responsable du Pôle Social Animations et la Responsable du Pôle Gestion Locative

Pour la période du 02/09/2019 au 02/05/2020, nous avons reçu **une stagiaire** Audrey COURT **préparant le diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants** avec l'IRTS PACA CORSE. Sous le couvert de la Responsable du Pôle Social Animation, elle est intervenue sur les 4 aires d'accueil de la métropole.

2. Travaux réalisés en 2020

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	3 fois/semaine	x		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Matin	3fois à 4 fois semaine	x		
Nettoyage des abords de l’aire.	quotidien	Tous les jours	x		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par mois	Tout au long de l’année	x		
Nettoyage quotidien de l’Aire d’Accueil	Matin et après-midi	Tous les jours	x		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d’entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l’ensemble des canalisations (pluvial)	4 fois par an	Tout au long de l’année	X		
Vidange bacs hydrocarbure et boues	1 fois par an	20/09/20	X		
Curage du bassin de rétention	1 fois par an	20/09/20	X		
Entretien des tuyaux d’évacuation d’eaux usées jusqu’au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Tout au long de l’année	X		
Curage du réseau d’eaux usées	1 fois par an	20/09/20		X	
Passage camion hydro cure station de pompage	1 fois/trimestre	30/03/20		X	
Toiture					
Entretien, évènements en toiture	Selon les besoins		X		
Remplacement partiel d’élément de couverture	Selon besoins		X		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon les besoins	Tout au long de l'année	X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon les besoins		X		
Contrôle des installations électriques (chauffage compris)	1 fois / an	22/10/20	X		
VMC					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée	1fois/an		X		
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	Selon les besoins	Tout au long de l'année	X		
Plomberie					
Remplacement et entretien de robinetterie	Selon les besoins	Tout au long de l'année		X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon les besoins	Selon besoin		X	
Relevage panier et nettoyage poire station de pompage	2 fois/mois		X		

Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	2020 Du 01/01 au 31/12/2020		
			Entretien	Renouvellement réalisé	Modernisation
Façade					
Entretien des façades	Selon les besoins		X		
Peinture					
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages (4 poteaux préau PMR)	Selon les besoins	Néant	X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,... (bureau GL-cuisine-couloir locaux administratifs)	Selon les besoins	Décembre 2020	X		
Retouche peinture des grilles bordant le terrain	Selon les besoins		X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique (portails entrée et sortie – portes salles d’activités – sanitaires PMR)	Selon les besoins		X		



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

3. Autres travaux réalisés du 01/01/20 au 31/12/2020

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
Réalisations des éventuelles interventions qui leur incombent	- Remise en place des différentes grilles du terrain déboîtées, au besoin, et sécurisation avec chaines et cadenas. - Remplacement des prises de courant ou des caches, au besoin, sur les différents emplacements. - Dépose et repose pour réparation et fixation panneaux accueil et parking PMR arrachés et endommagés régulièrement. - Tailles des arbres et buissons sur l'aire par l'Agent Technique 2 fois par an. - Débroussaillage autour de l'Aire d'Accueil 3 fois par an - Chaque mois, nettoyage des grilles pluviales et au besoin dégagement du conduit pluviale, - Changement des PER sur les emplacements - Débroussaillage de la parcelle boisée au fond du terrain et de l'allée accès pompiers - Réfection des portes des sanitaires (6, 17, 25) - Changement des gonds des portes (13.14.15) - Changement du robinet d'eau du local poubelle - Réfection des arrêtes des évier de la totalité des emplacements. - Démolition et évacuation des carrelages de la terrasse, entrée bâtiment administratif.

4. Adaptations à envisager en 2021

Travaux à envisager	Commentaires
- Réfection de la terrasse entrée bâtiment administratif - Fabrication des plots pour auvent - Changement de la porte d'entrée - Rénovation de la façade bâtiment administratif - Réfection des portes des emplacements - Création d'un portillon accès bureau administratif - Changement des serrures des emplacements (organigramme)	- Métropole (CT3) - Métropole (CT3) - Devis en cours - Devis en cours - Alotra - Devis en cours - Devis transmis au CT3

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Vérification de 5 extincteurs	22/10/2020	ADI
Vérification des installations électriques	22/10/2020	Sté Qualiconsult
Analyse légionellose test	25/09/2020	Société ENIXUS

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2020 au 31/12/2020	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSLT
Contrôle des extincteurs	ADI
Elagage	ALOTRA
Travaux électriques	EPB
Station de pompage	SAUR
Vidange bacs hydrocarbure	JR ASSAINISSEMENT
Curage bassin de rétention	JR ASSAINISSEMENT
Entretien système d'alarme	OBJECTIF SECURITE
Plomberie / Serrurerie / Quincaillerie	SIDER / WELDOM
Entretien imprimante fax multifonction	IMPRESSIO
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA/COLDIS
Contrôle Légionnelle	ENIXUS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

b. Partenariat

Il était important de créer un réseau et un partenariat pour proposer un accueil adapté et pouvoir pérenniser les liens avec les voyageurs. Il est important aussi qu'ils sachent ce qui existe en matière de structure et d'accompagnement sur les communes dont dépend l'aire (Salon, Lançon, Pelissanne). Ainsi que les structures elles-mêmes qui méconnaissent bien souvent ce public. Dans ce but, un travail de partenariat continue à se développer.

NOMS	Services/Lieu d'intervention	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays Salonais	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Orientation	Orientation des familles vers la MDS de secteur	Partenariat
Direction éducation des villes : Salon Lançon/Pelissanne	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Service Communal d'Hygiène et de Santé Centre de Vaccination	Institutionnel	Coordination	Vaccinations gratuites	Partenariat
Services des inscriptions scolaires	3 communes (Salon-Lançon- Pelissanne)	orientation	Contacts réguliers pour inscriptions et radiations	Partenariat
Service cantine	Salon	Orientation	Contacts réguliers pour inscriptions, désinscription et régularisation des paiements	Partenariat
Ecoles	Education Nationale	coordination	Contacts réguliers pour points avec la référente institutrice suivant les enfants des GDV	Partenariat
	Inspection académique	coordination	Contacts avec l'Inspectrice Académique en cas de difficultés d'inscription	Partenariat
	3 communes	coordination	Contacts concernant les problématiques rencontrées	Partenariat
CASNAV	Education Nationale	coordination	Contacts pour échanger sur les problématiques de scolarisation	Partenariat
CNED	Education Nationale	coordination	Contacts pour inscriptions et suivi des dossiers des jeunes	Partenariat

NOMS	Services/Lieu d'intervention	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Service hygiène et santé de la ville de Salon	Service de la ville de Salon	Réalisation d'actions d'orientations	Prévention et vaccination pour les résidents (enfants, adolescents et adultes)	Partenariat
Professionnels de Santé	Médecins généralistes +1 dentiste + 1 gynécologue	Suivi des familles	Contacts réguliers pour suivi médical	Partenariat
CPAM	Institution	Suivi des dossiers	Contacts pour informations sur les droits des résidents	Partenariat
MDS	PMI et service santé + service informations préoccupantes	coordination	Informations et orientation des enfants de 0 à 3 ans + suivi des femmes enceintes + enfance maltraitée	Partenariat
CCAS	Centre Communal Action sociale de Salon et Lançon	Orientation, information et suivi des dossiers des familles + domiciliation	Accueil des familles sans enfants + des personnes en situation d'handicap(s)	Partenariat
CAF	Institution	Suivi des familles (Alloc familiales + RSA)	Orientation et information des résidents	Partenariat
MDPH	Conseil Départemental	coordination	Orientation et suivi des dossiers des personnes atteintes de handicap(s)	Partenariat
Fraternité Salonnaise	Association	coordination	Orientation des résidents pour des demandes d'aides alimentaires	Partenariat
Sauvegarde 13	association	coordination	Protection de l'enfance	Partenariat
Restaurant du cœur	Salon	coordination	Aides alimentaire	Partenariat
Initiative Agglopolé Provence	Salon	coordination	Infos et soutien à la création d'autoentreprise	Partenariat
Assurance GDV	Association	coordination	Orientation pour prise d'assurance	Partenariat
IFSI	Salon	coordination	Action de prévention Santé et alimentation	Partenariat
Art et révélation	Associatif	Réalisation d'activité manuelle	Activité manuelle	Prestataire
Wimoov	Associatif	Réalisation d'action santé	Prévention routière	Prestataire
Educports13	Associatif	Accès à la culture loisirs	Activités sportives	Prestataire
Brigade du jeu	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Jeux de bois	Prestataire
Jean Luc Irondelle	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers Dub Poésie	Prestataire

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

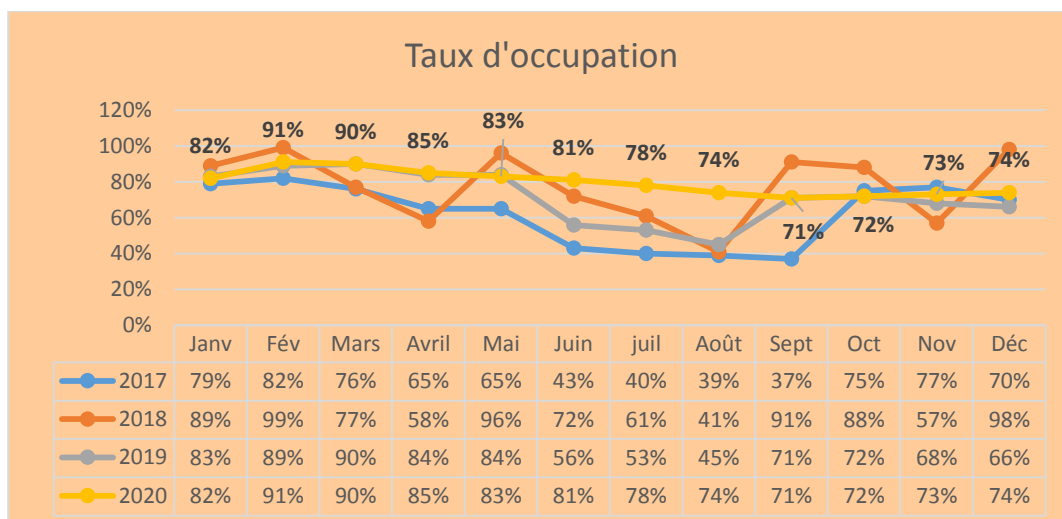
Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

Chiffres pris en considération du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2017	2018	2019	2020
Nombre de caravanes	250	194	260	202
Nombre total de personnes accueillies	451	338	433	354
Nombre de familles accueillies	125	94	140	112
Taux d'occupation (%)	62%	77%	72%	70%
Nombre moyen journalier de caravanes	31	26	52	45
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	46	48	46	57

Observations:

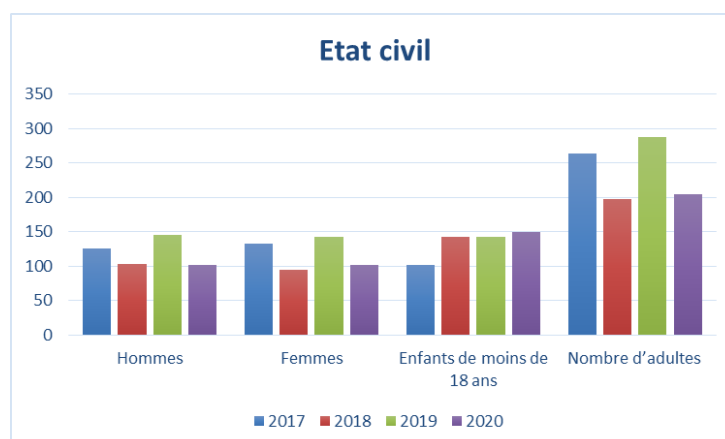
- Nous observons une légère baisse du taux d'occupation par rapport à 2019 (- 2 pts) ainsi que du nombre de personnes accueillies (moins de 25%).
- Nous constatons que durant la période de pandémie (de mars à mai 2020), les familles ont moins circulé.
- La durée moyenne annuelle de séjour par famille qui se fixe à 57 jours, voit une augmentation de 9 jours par rapport à l'année 2019. Cette progression se justifie également par la période de pandémie des mois de mars à mai 2020
- L'Aire d'Accueil de La Garenne est un équipement public qui malgré l'éloignement des centres urbains et l'absence de desserte par les transports en commun, reste assez stable dans son taux d'occupation. Les familles reviennent de façon régulière et apprécie les actions menées par l'équipe en place.



Etat civil (Du 01/01 au 31/12)	2017	2018	2019	2020
Hommes	126	103	145	102
Femmes	133	95	142	102
Enfants de moins de 18 ans	101	142	142	150
Nombre d'adultes	263	198	287	204

Observations :

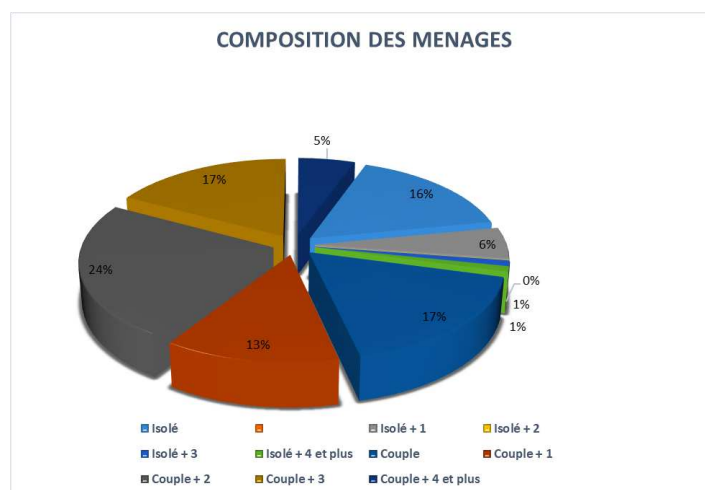
- Nous avons accueilli 30% d'adultes en moins par rapport à l'année 2019. A l'inverse, les enfants sont en augmentation soit environ 6% de plus.



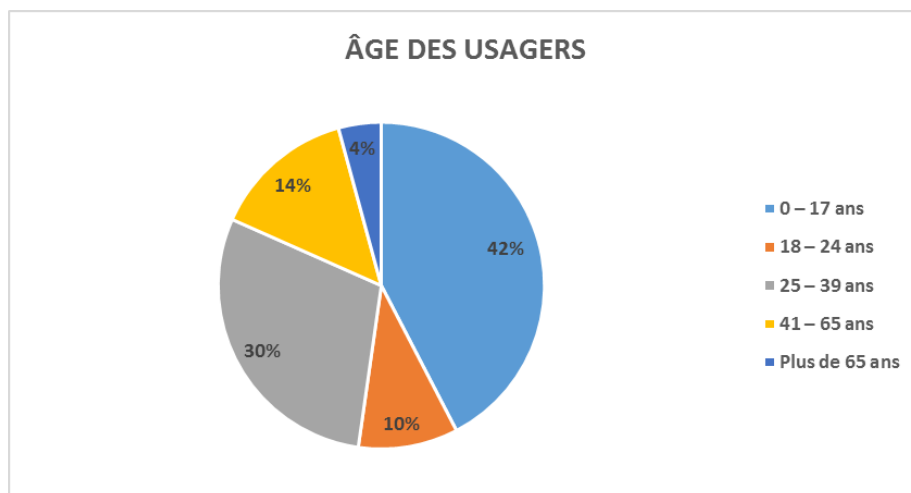
Composition des ménages Du 01/01 au 31/12/2020	2017	2018	2019	2020
Isolé	6	4	7	18
Isolé + 1	4	0	6	6
Isolé + 2	1	1	0	0
Isolé + 3	0	0	2	1
Isolé + 4 et plus	0	0	0	1
Couple	23	22	40	19
Couple + 1	18	16	26	14
Couple + 2	42	25	35	26
Couple + 3	20	20	16	19
Couple + 4 et plus	10	9	8	6

Commentaires :

- On observe une augmentation de personnes isolées sur l'année 2020. Ceci s'explique par la venue des personnes âgées qui se déplacent avec leurs familles.
- On peut constater que les couples avec 2 enfants sont majoritaires mais en règle générale les familles avec enfants sont fortement présentes.
- L'Aire d'Accueil conserve sa vocation familiale comme le prouve la part significative de l'accueil des familles avec enfants.



Age des usagers Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
0 – 17 ans	188	131	142	150
18 – 24 ans	58	45	66	35
25 – 39 ans	118	94	125	104
41 – 65 ans	83	66	91	50
Plus de 65 ans	4	4	5	15

**Observations :**

- On peut observer une augmentation de l'accueil des enfants (+ 6%), ainsi qu'une hausse des plus de 65 ans (5%).
- En revanche, nous constatons une baisse significative sur les tranches d'âges des 18 à 65 ans.
- Cette évolution fait écho à la pandémie des mois de mars à mai 2020, en raison d'un regroupement familial durant le confinement.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode plutôt mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont pour la majorité des statuts d'autoentrepreneurs et donc de travailleurs indépendants. Ils relèvent donc du régime général des travailleurs indépendants et ont des statuts de commerçants ou d'artisans. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de commerce. Les principales activités exercées pour ce statut sont : façadier, peintre en bâtiment, couvreurs, élagueurs. Puis viennent ensuite les marchands ambulants (hommes et femmes). Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, RSA, AAH ou allocation spéciale vieillesse.

b. Accueil

Cette année singulière fut marquée par l'arrivée du Covid 19 avec la crise sanitaire et ses mesures de confinement prises en Mars 2020. La réorganisation à mi-temps en présence sur le site, pendant le premier confinement a réduit notre champ d'action et ne nous a pas permis de mener à bien nos missions. Il nous a fallu répondre à l'urgence de cette situation et adapter notre intervention à ces nouvelles mesures.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Cet été, le virus circule toujours.
Ensemble continuons d'appliquer les gestes barrières.

Dès les premiers jours, une organisation s'est mise en place « au fur et à mesure », il fallait « aller à l'essentiel » : la mise en place des gestes barrières.

Le discours de prévention quotidien était accompagné des gestes barrière et c'est poursuivi tout au long de cette année. Ce travail au quotidien fut très chronophage. Notre présence restreinte fut frustrante par rapport aux tâches non accomplies durant le confinement et il a fallu rattraper par la suite, le retard administratif pris.

Le maintien du lien social et la santé sont devenus les axes prioritaires dans notre travail.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Nous avons ainsi mis en place des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les usagers et les enfants permettant de respecter les mesures barrières pour éviter la transmission du COVID 19 :

- Communication par voie d'affichage sur l'obligation du port du masque et le respect de la distanciation physique (pose de marquage au sol) et mise à disposition de solution hydro alcoolique.

- Les demandes d'accompagnement sociales sont dans la mesure du possible traitées par téléphone. Le travailleur social reçoit uniquement sur rendez-vous, une seule personne n'est autorisée à se présenter dans le bureau du travailleur social. Après chaque passage d'un usager des règles sanitaires strictes sont appliquées pour éviter la transmission du virus : désinfection avec produit virucide et aération des bureaux.

On note que les usagers ont eu des difficultés à respecter les règles de distanciation sociale et le port du masque lorsqu'ils se rendent dans les locaux pour le règlement de leurs factures et les rendez-vous sociaux les agents ALOTRA doivent régulièrement rappeler le respect des gestes barrières. L'accueil des usagers se fait le plus souvent par la fenêtre pour éviter les interactions. Concernant les demandes sociales, les voyageurs se présentent au chef d'établissement qui réoriente vers le TSA en fonction de la demande.

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre d'usagers	299	288	277	106
Nombre participants*	418	346	519	527

Le nombre de participants est étroitement lié aux types d'animations que nous proposons au cours de l'année et qui entraîne la participation d'un public plus ou moins important

Les actions menées dans ce domaine sont l'information et l'accompagnement social.

- Orientation et accompagnement dans la rédaction des courriers, au renouvellement de certains droits (CMU), et à l'élaboration des déclarations (impôts, RSA, RSI ...) et l'accompagnement à la santé vers les professionnels concernés.
- Des liens ont été établis avec des personnes ressources de Pôle Emploi pour des renseignements sur la formation, l'emploi et les statuts de micro entreprises, mais aussi avec BTP Emploi pour des missions en intérim.
- Pour les jeunes de 16 à 25 ans, la Mission locale et ADDAP ont mis en place un suivi pour les accompagner dans leur futur projet (mobilité, stage) ainsi qu'une participation aux activités sportives et culturelles de la commune de Salon.
- Mise en place des campagnes de prévention telles que : la vaccination, la santé, l'hygiène, l'alimentation...

Les outils mis en place pour les usagers :

- Un ordinateur est mis à la disposition du public (femme, homme, adolescent et enfant) ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour les démarches en ligne (sachant que la dématérialisation se

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

développe et que désormais toutes les démarches administratives devront se faire par internet pour les résidents).

- Un panneau d'affichage est installé dans le couloir des bureaux pour mettre à la disposition, un certain nombre de renseignements nécessaires au quotidien
- Un classeur enrichi depuis l'année précédente avec les coordonnées des professionnels de santé du territoire et d'autres informations nécessaires au quotidien (administratives, mobilité, associations caritatives, listing des aires d'accueil environnantes, activités culturelles et éducatives).

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants :

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'une carte nationale d'identité) ;
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification de leur identité, copie des cartes grises et des attestations d'assurance, établissement de la fiche signalétique par famille ...).

Observations :

- L'ouverture de l'aire a créé beaucoup de polémiques et généré beaucoup d'appréhension de la part du voisinage avec lequel nous travaillons sans cesse, pour harmoniser les relations entre lui et les voyageurs.
- La population des gens du voyage rencontre régulièrement des difficultés à assurer les véhicules que ce soit caravanes, fourgons ou voitures. Afin de leur faciliter l'accès à l'Aire d'Accueil, nous leur proposons un accompagnement administratif, afin qu'ils puissent souscrire une assurance. Mais les compagnies d'assurance refusent de plus en plus d'assurer les voyageurs.
- Nous n'avons pas d'espaces pour les chiens et rencontrons régulièrement des difficultés quant à l'emplacement de ceux-ci. Cette situation engendre des problèmes de propreté, mais également des conflits avec le personnel de l'aire, ainsi qu'entre les voyageurs.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Les équipements concernant l'évacuation des eaux usées ne sont pas adaptés à l'usage des voyageurs (manque d'un réseau d'évacuation des eaux usées à même le sol pour l'évacuation des eaux usées des machines à laver, des caravanes et du nettoyage quotidien de tous les véhicules)
- Le local à poubelle arrive vite à saturation et des déchets destinés à la déchetterie tels des pneus, des bouteilles de gaz, des gravats s'accumulent ou sont stockés dans les containers à ordures ménagères et les encombrants.
- De plus, aucune poubelle (types cerclage sur les mats d'éclairage) n'a été installée, nous constatons chaque jour que les enfants et certains adolescents jettent quotidiennement des déchets à même le sol, alors que nous mettons en place des ateliers sur le tri sélectif, afin de les sensibiliser.

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'entretien courant et des menues réparations des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du responsable du pôle travaux et des agents techniques des autres aires de la Métropole, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie ou d'inondation).

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que l'équipe sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du règlement intérieur

En 2019, un nouveau règlement intérieur a été proposé dans le cadre de la Délégation Service Public 2019/2026, pour une application à compter du 1^{er} juin 2019.

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil.

Le règlement intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité.

Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **A compter du 1^{er} décembre 2019**, un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil qui se décompose comme suit :
Les horaires d'accueil des caravanes : L'ouverture de l'aire est assurée de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
Accueil du public : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un

013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

Depuis le 1^{er} juin 2019, la durée de séjour est portée à 6 mois par an (sous l'ancienne DSP la durée de séjour était de 5 mois par an) sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ, bien avant la date limite de son séjour, et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/01 au 31/12/20	2017	2018	2019	2020
Moins de 1 mois	74	33	59	45
De 1 à 2 mois	18	30	64	32
2 à 3 mois	21	15	17	10
3 à 4 mois	8	7	0	12
4 à 5 mois	2	4	0	8
Plus de 6 mois	8	4	0	5

Durée moyenne de séjour par famille du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 : 55 jours

Du 01/01 au 31/12/20	2017	2018	2019	2020
Nombre de caravanes	250	194	159	202
Nombre de familles accueillies	125	97	101	112
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	46	58	46	55
Dépassement des temps de séjour (en nombre de familles et sur l'année)	8	4	0	5

Observations :

- 5 familles ont été en dépassement de séjour à la suite du confinement du Covid19 des mois de mars à mai 2020.
- 2 procédures en justice ont été engagées auprès de familles séjournant sur l'aire. Une des familles, pour un impayé et dépassement de temps de séjour. Cette famille est en interdit pour 6 mois et devra s'affranchir des frais de justice, ainsi que la dette en cours avant de séjourner de nouveau sur les Aires d'Accueil de la Métropole AMP.
- La seconde famille est en interdiction jusqu'à nouvel ordre sur toutes les Aires d'Accueil de la Métropole AMP, en raison d'impayé, de dégradations, de menaces envers le personnel et de dépassement de temps de séjour.



B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un Chef d'établissement ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'Aire d'Accueil.

Depuis le 1er juin 2019, les modalités de gestion et d'animation des aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille Provence sont uniformisées et harmonisées. L'Aire d'Accueil des gens du voyage La Garenne est donc rattachée au Pôle Social Animation. Le Travailleur Social Animation (TSA) assure l'accompagnement social des familles et les activités d'animations.

Le Pôle Social Animation a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des Chefs d'établissement à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social Animation assure une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « chef d'établissement » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social Animation déployée auprès des « chefs d'établissement » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre à titre d'exemple « l'aide aux devoirs », l'accompagnement pour les enfants inscrits au CNED
- La mise en place d'actions de socialisation, d'ateliers éducatifs pour les enfants et les adolescents

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

En tant que délégataire de service public depuis 2004, ALOTRA ne peut pas faire l'économie d'évaluer le Projet Social Animations et l'ensemble des actions conduites par les équipes en direction des gens du voyage.

C'est en 2017, à la demande de la Métropole, qu'ALOTRA a commencé cet important travail d'évaluation du projet social animations en vue de le faire évoluer, de l'améliorer et de renforcer ces actions (élaboration d'un diagnostic, analyse de la qualité du service formulations d'objectifs et d'indicateurs.).

Le renouvellement de la DSP en 2019 a été l'occasion pour ALOTRA de s'emparer de la démarche d'évaluation. Pour ce faire, ALOTRA a fait appel à un cabinet conseil CAP Méditerranée afin de permettre aux équipes d'effectuer eux-mêmes l'évaluation des actions dont ils assurent la conduite. Le suivi de cette démarche d'évaluation se fait au sein du **comité technique d'évaluation (CTE)**. Cette instance est constituée : des représentants de la Métropole et des deux territoires concernés Pays d'Aix et Pays Salonnais ; pour ALOTRA du Directeur de la Gestion locative sociale, de la Directrice du Développement sociale, de la Responsable du pôle gestion locative et de la Responsable du Pôle social Animations. Le cabinet conseil est présent en tant qu'invité.

Le CTE s'est réuni à 5 reprises à l'occasion d'étapes importantes de la démarche :

- 09/12/2019 : présentation de la méthode proposée (référentiel, collecte des données) et de son contexte :
- 17/01/2020 : observations de la Métropole sur le référentiel et recommandations pratiques (forme, nature des documents) :
- 11/03/2020 : restitution des premiers résultats de la collecte et de l'analyse faite par les équipes :
- 30/09/2020 : réorganisation du CTE liée à la nouvelle organisation de la Métropole : les représentants de la Métropole étant excusés pour cette rencontre :
- 15/12/2020 : réorganisation du CTE, point d'étape sur le référentiel, recommandations opérationnelles pour les livrables (restitution des données d'évaluation au CTE)

La prochaine réunion du CTE se déroulera en janvier 2021. Il est à noter que nous avons dû adapter le calendrier de nos réunions en fonction de la crise sanitaire.

Le travail d'appropriation de la démarche d'évaluation par les équipes s'est déroulé en plusieurs temps et a consisté à la mise en œuvre d'une méthodologie type.

→ **Conception par les équipes d'ALOTRA d'un référentiel spécifique pour l'évaluation du Projet Social Animations.** Son élaboration a mobilisé l'encadrement, les services administratifs et de gestion du siège, les équipes intervenants sur le champ de la gestion locative et du projet social animations. Ce travail a été soutenu par l'accompagnement de CAP Méditerranée dans le cadre d'une formation action. **Ce référentiel**

qui a une fonction de grille de collecte des données évaluatives a été décliné à partir des termes même du projet.

Il se compose des deux grandes parties : les process de gestion et le développement des activités du projet social. La partie sur le développement du projet social reflète les 4 axes du projet social cités ci-dessus et les catégories des actions programmées ; elle comporte 13 domaines :

Santé des enfants, santé des adultes ; accès aux soins, santé des femmes, vie sociale et loisirs ; culture ; projets jeunes ; lecture ; scolarisation, accompagnement social adultes ; lutte contre l'illettrisme ; numérique ; accompagnement administratif à la création d'entreprises. L'analyse des actions menées dans chaque domaine s'appuie sur des indicateurs qui sont de deux ordres : des indicateurs d'effectivité et des indicateurs d'impacts

- Sur la base de ce référentiel, le deuxième temps de la démarche consiste pour les équipes en **une collecte des données d'évaluation au plus près du terrain et à leur retranscription sur le référentiel**. Cette collecte de données, est assurée en interne de manière continue.
- **Enfin**, pour chaque domaine traité, l'évaluation donne lieu à une **synthèse qui met en évidence les points forts de l'activité (son organisation, son impact) et les points à améliorer. A partir de ces synthèses, les pistes de progrès sont identifiées et un plan d'amélioration de la qualité est défini.**

Il est à noter que l'exercice d'évaluation ne peut se faire sans une participation active de nos partenaires. Aussi, une formation action a été organisée le 10 novembre 2020, elle permet une appropriation par le plus grand nombre de la pratique et de la culture de l'évaluation. Une seconde formation est prévue en janvier 2021 avec d'autres partenaires.

A la lumière des informations recueillies, des résultats obtenus et de l'interprétation qui s'en dégage, des pistes d'améliorations seront présentées au Comté Technique d'évaluation pour validation, avant de diffuser et communiquer des résultats auprès des élus de la Métropoles et des différents territoires.

En devenant l'affaire de tous, et en s'imposant comme une étape normale de notre activité, la démarche proposée contribue à assurer la qualité du service proposé aux voyageurs stationnant sur les aires d'accueil Métropolitaines.



1. Accueil et du suivi des familles

Les aires d'accueil gérées par ALOTRA accueillent de nombreuses familles qui bénéficient d'un accompagnement social avec les travailleurs social Animation (TSA). Des permanences sont assurées sur le site. Les principales missions sont un accompagnement individuel vers le droit commun, la mise en place d'actions collectives et d'animations et l'accompagnement des familles pour la scolarisation des enfants.

Du 01/01 au 31/12	2019	2020
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale...)	40	106
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	40	106

Observations :

En 2020, **nous comptabilisons 106 interventions sociales**. En effet, le taux de demande d'accompagnement social est en augmentation. La présence de la nouvelle Travailleuse Sociale Animation depuis aout 2019, a permis d'assurer une permanence sociale régulière. Les usagers sollicitent donc plus régulièrement le TSA.

La bonne connaissance des gens du voyage accueillis sur l'Aire d'Accueil La Garenne nous révèle que **l'accompagnement social sur cette Aire d'Accueil semble lié au portrait social des familles qui fréquentent ce site suivant les périodes de l'année**. Même si la réalité du terrain vient parfois contrebalancer cette observation.

D'octobre à mars, nous accueillons principalement les mêmes familles. Leur attachement au terrain est remarquable, ces **familles mieux insérées dans leur environnement**, sont **en demande en termes d'action sociale et scolarisent plus facilement leurs enfants**. Ce sont des familles qui travaillent, qui ont acquis les compétences de bases en français (lire et écrire). Ancrées sur le territoire, elles connaissent les organismes sociaux et ont moins besoin d'un accompagnement individualisé. Nous observons que certaines familles sont accompagnées par des travailleurs sociaux du CCAS de Salon ou d'autres associations gens du voyage du territoire (AREAT...), ou dans leur commune d'origine.

A partir du mois de mars/ avril, nous accueillons d'autres familles dont l'ancrage hivernal est ailleurs.

Nous notons un **fort taux d'illettrisme et une plus grande précarité de ces familles qui requièrent une présence plus importante et sollicitent plus souvent le TSA**.

Lors de nos visites quotidiennes sur site, nous avons constaté que certaines personnes formulent des demandes d'aides administratives, mais il est fréquent que ces sollicitations ne débouchent pas sur des rendez-vous.

Pour permettre une réponse adaptée aux demandes des voyageurs, la travailleuse sociale animation accueille les voyageurs sans rendez-vous.

La majorité des démarches recensées sur la période sont des démarches administratives simples, d'écrit public qui ne relèvent pas toujours du domaine social ou d'un accompagnement social approfondi (remplissage de dossiers, paiement d'amendes, établissement de factures et devis).

Il faut signaler que **lors du premier confinement, l'Etat a octroyé à ALOTRA 1380 chèques services d'une valeur de 7 euros pour les familles stationnant sur les aires d'accueil Métropolitaines. Ainsi nous avons distribué 285 CAP aux familles présentes sur l'Aire d'Accueil en mars / avril 2020. Cette aide a été accueillie avec enthousiasme et reconnaissance par les familles même si elles déclarent que cette aide n'était pas suffisante pour subvenir à leurs besoins alimentaires**.

Il est proposé aux voyageurs un accompagnement socioéducatif et administratif se traduisant par :

- Un accompagnement dans les démarches administratives ;
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants pour les voyageurs de passage.
- Un poste informatique en libre accès à un ordinateur fixe avec internet pour les démarches administratives (aide du travailleur social)

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; atelier lecture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2014, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage. Aussi, le travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours engagé depuis 2015, se poursuit, pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles s'est ainsi développé.

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles. Et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2019, l'équipe a poursuivi le développement et le renforcement du partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ;
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20211119-7859-DE Date de télétransmission : 25/11/2021 Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil.)

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ces incompréhensions sont des facteurs d'énervement et de confrontations à l'administration. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes s'enferment dans un recours systématique à l'assistance administrative, leur éloignement du système administratif est important. Certains donnent l'impression de percevoir des prestations sociales comme un dû sans y associer de devoir.

2. Scolarisation et soutien scolaire

Bien que la scolarisation des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, le niveau de fréquentation reste faible. La durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour.

Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'Aire d'Accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité. **La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA.**

	2017	2018	2019	2020
Elèves en maternelle	28	20	42	20
Elèves en primaire	102	125	61	32
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	8	9	0	10
Elèves en soutien scolaire	10	5	1	3
Elèves inscrits au CNED par les parents	104	110	30	21

Observations :

En juillet 2019, la loi pour une école de la confiance a porté l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Nous notons que les familles étaient informées, mais que des craintes persistent. Pour de nombreux parents, la séparation avec leurs enfants des 3 ans est un déchirement.

Au cours du premier semestre scolaire 2019 /2020, 29 enfants étaient inscrits en école élémentaire et 21 en maternelle avec un taux de fréquentation élevé. Mais **dès le mois de février 2020**, la propagation de pandémie de COVID 19 en France a entraîné la déscolarisation de tous les enfants inscrits. **Les familles ont choisi de ne plus envoyer leurs enfants à l'école**, pour ceux qui suivaient pourtant une scolarité dans les écoles du territoire.

Cette déscolarisation a été constatée par de nombreux acteurs de terrain qui accompagnent les gens du voyage partout en France.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Nos actions de médiation auprès des familles pour inciter à la scolarisation n'ont pas été entendues par les parents chez qui la peur de la contamination a été plus forte.

Pour la rentrée scolaire 2020/2021 Sur une moyenne de 20 enfants de 3 à 11 ans présents sur le site à la rentrée de septembre 2020, nous ne recensons aucun inscrit dans les écoles maternelles et primaires du territoire.

Nous avons observé une **légère reprise de la scolarisation dès le mois de novembre.**

Pour les enfants d'âge maternel : sur 4 enfants présents sur le site entre novembre et décembre 2020, nous avons inscrit 1 enfant.

Pour les enfants d'âges primaires : sur une moyenne de 10 enfants présents sur le site 3 enfants étaient régulièrement scolarisés

Nous continuons d'informer et de sensibiliser les familles sur l'importance de scolariser leurs enfants.

Cette année, nous observons également un recours massif au CNED pour les enfants d'âges primaire. Sur les 10 dossiers d'inscriptions effectuées par le TSA 09 ont concerné des inscriptions en primaire dont 9 pour des premières inscriptions (Du CP au CM1). Et 1 inscription en maternelle. Il faut noter qu'une famille s'est rétractée donc 2 enfants sont finalement scolarisés en école

Concernant les 12/16 ans, **il n'y a pas eu d'inscriptions enregistrées au collège.** La forte déscolarisation au passage au collège, peut parfois être contrebalancée par une inscription au CNED. Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans résidant sur l'Aire d'Accueil. Les demandes d'aides aux devoirs sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription.

En 2020, 21 enfants de passage sur l'Aire d'Accueil ont été inscrits au CNED, ce qui reste tout de même inférieur à l'année 2019.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

ALOTRA met l'accent sur un accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille. Le TSA a pour objectif de favoriser les inscriptions des enfants à l'école en lien direct avec les familles, conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par les municipalités.

La scolarisation des enfants de l'aire de La Garenne dépend de 3 communes : Salon de Provence, Lançon de Provence et de Pelissanne. L'inscription est réalisée par le Travailleur Social Animation en lien étroit avec les services enfance/jeunesse de ces communes. Les accords conclus lors de la création de l'Aire d'Accueil proposaient une répartition des inscriptions et des effectifs entre ces communes comme suit : 3/5 à Salon de Provence, 1/5 à Pelissanne, 1/5 à Lançon de Provence.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

En intégrant la nouvelle convention de Délégation de Service Public, **l'Aire d'Accueil de Salon de Provence à bénéficier du soutien du Pôle Social Animation qui s'est engagé fortement pour l'année scolaire 2019/2020.**

Cela s'est traduit dès septembre 2019, par la prise de contact direct avec les personnes chargées de l'inscription dans les mairies de Salon de Provence, Lançon de Provence et de Pelissanne. Ces rencontres nous ont permis d'établir des procédures de travail communes et de faciliter l'inscription des enfants.

Il a été convenu que chaque famille résidant sur l'Aire d'Accueil passe par le Travailleur Social Animation pour les inscriptions.

Lors de leur arrivée, les familles prennent connaissance du protocole d'inscription scolaire : les documents nécessaires, les dossiers de cantine et périscolaire sont disponibles auprès du Travailleur Social Animation qui se charge ensuite de les accompagner dans la constitution des dossiers. Une information est transmise par mail aux services qui recevront les parents pour les inscriptions définitives.

Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants dans les écoles des 3 communes du Territoire du Pays Salonnais proches de l'Aire d'Accueil. Les deux communes les plus proches de l'aire sont Salon et Lançon. La demande est donc forte pour scolariser dans ces communes. Or, l'inscription en cours d'année peut être infaisable, lorsque les effectifs d'enfants du voyage de Salon ou de Lançon sont atteints dans les écoles.

Il faut souligner l'engagement des communes en faveur de la scolarisation des enfants qui reviennent tous les ans pour qu'ils puissent réintégrer les écoles déjà fréquentées.

Les difficultés rencontrées :

- Le contexte sanitaire actuel, engendre une baisse de la fréquentation et des inscriptions scolaires.
- Les parents n'avertissent pas toujours l'école lorsqu'ils quittent l'Aire d'Accueil, ce qui cause des difficultés d'une part, aux équipes enseignantes qui n'ont pas eu le temps de préparer un bilan pour l'école suivante et d'autres part, aux services des mairies qui manquent de lisibilité sur les effectifs d'enfants du voyage.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire).
- Les inscriptions scolaires sur la commune de Pelissanne, restent problématiques pour les familles. Un certain nombre de mères ne possèdent pas le permis de conduire ou n'ont pas accès au véhicule principal utilisé par le conjoint pour ses déplacements professionnels. Aussi, les parents choisissent de ne pas scolariser les enfants lorsqu'une inscription est proposée sur cette commune éloignée de 10 km de l'Aire d'Accueil.
- **Le tarif de la restauration scolaire constitue un frein important à la scolarisation.** Pour la commune de Salon, le tarif applicable est calculé à partir du Quotient Familial établi par la CAF (1,64 € minimum). Les revenus des parents sont donc pris en compte. Ce n'est pas le cas pour les communes de Lançon et de Pelissanne.
Lorsqu'un parent inscrit son enfant à Lançon de Provence, il doit s'acquitter de 3€ pour la maternelle et de 3,20€ pour l'élémentaire. A Pelissanne, le tarif s'élève à 3,25 € par enfant. Ces tarifs sont donc prohibitifs pour nos familles lorsqu'elles scolarisent 2 ou 3 enfants. Les parents insistent donc pour inscrire leurs enfants dans les établissements de Salon de Provence.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation :

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués ;
- Renforcer la communication avec le service restauration scolaire, lorsqu'une famille quitte le terrain (pour éviter que des repas soient commandés alors que les enfants sont radiés de l'école), et les services des inscriptions pour une mise à jour des effectifs en temps réel notamment au regard de la répartition des inscriptions par communes.



La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



3. Santé et prévention

L'axe santé/ Prévention du projet social d'ALOTRA est abordé sous l'angle de l'accès aux soins d'une part et des actions de prévention et de sensibilisation en direction des familles d'autre part.

Globalement, les gens du voyage bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la CMU Complémentaire. Ils peuvent la renouveler chaque année avec l'aide du travailleur social de l'Aire d'Accueil.

Un médecin généraliste et un infirmier libéral de Salon de Provence interviennent sur le site à la demande des familles.

Le Travailleur Social Animation développe et anime des actions de

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	15	38	49	56

préventions. Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. **Les familles sont informées des actions de prévention** qui sont proposées sur l'Aire d'Accueil de Salon.

Observations :

Au cours de l'année 2020, le Pôle Social Animation a souhaité développer de nombreuses actions de prévention santé en direction des enfants, des adolescents et des adultes. Cependant, la crise sanitaire est venue freiner certains projets qui n'ont pu voir le jour.

Animations prévention santé en direction des enfants/jeunes

Depuis 2019, nous avons développé un partenariat avec l'association WIMOOV qui intervient sur les aires de la Métropole autour de **la thématique de la mobilité responsable et des risques routiers**.

Les enfants ont été sensibilisés aux comportements à risques, via des jeux pédagogiques et ludiques (quizz sur les dangers de la route, sensibilisation aux risques du téléphone et de l'alcool au volant).



En 2020, nous avons poursuivi le partenariat avec l'association. Les 3 ateliers programmés en 2020 ont été organisés. L'objectif de l'action était de sensibiliser les enfants aux risques routiers en leur proposant de créer des messages de prévention. Les enfants étaient intéressés par le fait de créer eux-mêmes ses messages. Mais nous avons observé qu'ils ne se sentaient pas à l'aise avec cet exercice.

Certains étaient incapables d'écrire en raison de leur faible niveau en lecture et écriture, nous avons observé aussi un manque de confiance en eux, des difficultés à se concentrer, de l'ennui.

Un bilan de l'action avec l'intervenante en fin de parcours nous a permis d'exposer les problématiques rencontrées et les réajustements nécessaires à effectuer pour les prochaines interventions

Nous avons également poursuivi en 2020, le partenariat avec pompiers sans frontières. Ils ont proposé **deux séances d'initiation aux gestes de premiers secours et deux séances d'information sur les risques domestiques**. En raison de la crise sanitaire et des difficultés à recruter des bénévoles pompiers pour l'action, l'association a

reporté des séances aussi sur les 4 séances programmées nous n'avons réalisé que 2 séances. Durant les séances les enfants ont été sensibilisés aux gestes qui sauvent.
Le bilan est positif en effet on note que les enfants ont acquis des connaissances qui leur permettront de réagir face aux dangers.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Personnes en animation culture, découverte	9	8	10	190

Observations :

Les animations mises en place autour de cette thématique ont été perturbées par la crise sanitaire mais nous avons mis en place nos actions dès que cela était possible.

Animations lecture et lutte contre l'illettrisme :

Depuis plusieurs années nous avons fait le constat d'une forte demande de la part des enfants d'animations lecture et jeux (jeux de société). La nouvelle TSA a investi dans l'achat de nouveaux jeux de société ludiques et éducatifs. La ludothèque mise en place dans les locaux est très appréciée des enfants et adolescents qui peuvent venir jouer dans un espace convivial et adapté.

Par ailleurs, pour l'année 2021, une inscription à la bibliothèque de Salon de Provence est prévue. Cela nous permettra d'emprunter des livres et de faire avec les enfants (via le site internet de la bibliothèque) une sélection de livres.

Au regard, du constat que nous avons fait d'une déscolarisation massive dès le mois de février 2020 nous avons renforcé les activités autour de la lecture. Ainsi, nous avons maintenu et développé le partenariat initié à la fin 2019 avec l'association Enseignes des contes

Nous proposons, des animations lecture deux fois par mois le mercredi matin



L'intervention de Mme Bertrand à un impact important auprès du public, et a répondu à une forte attente des enfants.

Dès les premières interventions, de Mme Bertrand, les enfants étaient présents et prenaient un réel plaisir à participer à ce nouvel atelier.

Les ateliers ont évolués avec le temps ; l'intervenante s'adaptant aux besoins des et capacités des participants. Les premiers temps l'intervenante lisaient des contes puis proposait une sélection de livre les enfants lisaient avec son aide ou seuls. Depuis quelques séances, l'intervenante propose des activités d'écriture et des activités manuelles en lien avec les thèmes abordés dans sa lecture à voix haute (Confection de Kamishibai des saisons, dessins alphabet.)

Cela a pris, quelques séances avant que les enfants se sentent à l'aise, et en confiance pour lire devant leurs pairs et l'équipe encadrante.

Grâce à cet atelier, les enfants ont acquis plus de facilité et de confiance face à la lecture. Nous avons pu remarquer une amélioration en lecture au fil des séances de certains enfants.

Animations accès à la culture :

Dans le cadre des ateliers culturels, nous avons développé le **projet Nomad Land** qui s'est également déployé sur les autres aires de la Métropole. Chaque Aire d'Accueil découvrant au travers d'ateliers un peuple nomade les ateliers ont donné lieu à la réalisation d'un livret qui sera remis à chaque participant.

Ce projet a mobilisé deux partenaires sur plusieurs semaines : Jean Luc Irondelle et l'association les Ornicarinks qui sont intervenus en deux temps Mr Jean Luc Irondelle sur la découverte des peuples nomades (visionnage de documentaire, lecture d'ouvrages.) et l'association les Ornicarinks autour d'activités manuelles (réalisation de maquettes en tissus, couture, collage en papier mâché.)

Ce projet financé par la DRAC était destinés aux adolescents 12-15 ans mais sur le site de la Garenne, la faible proportion d'adolescents nous a conduits à réorienter le projet et à le proposer aux enfants à partir de 8 ans

Au travers des ateliers de Mr Irondelle, les enfants ont découvert les peuples de Mongolie les Tsuwas et Tsataans, puis rédigés des textes qu'ils ont enregistrés. Pour la seconde étape du projet, avec les Ornicarinks ils ont réalisé des maquettes de l'habitat mongol.

Ce projet a suscité un réel intérêt. Tous les participants se sont impliqués et ont fait le lien avec leur mode de vie.

Il faut noter que le turn over des familles sur le terrain influence la mise en œuvre de ce type de projet qui dure plusieurs semaines.

En effet, certains enfants présents lors des premiers ateliers avec Mr Irondelle avaient quitté le site lors de l'intervention des Ornicarinks qui à son tour a vu l'arrivée de nouveaux enfants.

L'intervenante a su associer les nouveaux venus au projet.

L'accès à la culture est aussi passé cette année par un partenariat avec la DRAC et l'association Nomades Kultur.

Dans le cadre de l'appel à projet « rouvrir le monde ».

Comme tous les enfants des aires d'accueil MAMP, les enfants de l'aire de La Garenne ont participé au **projet « Nomades »** avec l'artiste **Juan Carmona**, célèbre joueur de guitare Flamenco.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021



L'artiste est venu sur l'aire pour animer un atelier de découverte du flamenco. Il a sensibilisé les jeunes à la pratique instrumentale, au chant et à la danse à travers des extraits de films documentaires, des présentations musicales et son récit de vie. Les enfants ont beaucoup apprécié de jouer à la guitare « *comme les gitans* ». Ils étaient tous impatients de passer chacun leur tour afin de prendre l'instrument en main et reproduire avec fierté ce que l'artiste leur avait appris.

L'intervention de Juan Carmona a donné lieu le lendemain à un « show-case » avec deux autres musiciens et chanteurs. Les familles ont pu avoir un aperçu de ce qu'est la musique Flamenco. Cet événement a marqué les familles présentes.

Animations découverte de l'environnement et les activités scientifiques

Le partenariat avec l'association Image CLE a donné lieu à des ateliers de création artistique et manuelle autour du respect de l'environnement et de la forêt.

Les enfants ont bénéficié de deux séances avec l'association : lors de la première séance, les enfants ont été sensibilisés aux enjeux liés à l'environnement et aux déchets via la diffusion de petits films et de quiz qui ont permis aux enfants de comprendre l'intérêt du respect de l'environnement. Ils ont pu recycler des déchets pour réaliser une affiche de prévention et lors de l'atelier d'écriture ils ont créé un slogan



« *Respectons la forêt, attention aux déchets* ». Le bilan est très positif quant à l'implication et les apprentissages sur le recyclage si l'on compare le début et la fin de l'atelier.

Toutes les affiches créées par les enfants des 4 aires d'accueil sont exposées dans les locaux

Des activités scientifiques ont également été proposées avec l'association les petits débrouillards. Les enfants ont réalisé des expériences « horreur » autour d'halloween. L'intervenante note l'implication et la curiosité des enfants, elle relève qu'ils sont dans le « faire » et en demande d'expérimentation (manipuler, tester).



5. Activités de loisirs

Le volet des activités de loisirs est très important et loin d'être secondaire. La relation qui se noue lors des activités de loisirs peut faciliter l'écoute et les contacts dont peut avoir besoin le gestionnaire lorsqu'il doit gérer des problématiques de comportement et d'incivilités sur le site dues aux enfants par exemple.

Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.

Du 01/01 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	421	432	382	211
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture, informatique...)	48	65	76	70

Observations :

La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil de La Garenne est prise en charge par des partenaires extérieurs et le TSA.

En 2020 de nombreuses animations ont été annulées en raison de la crise sanitaire

Les enfants nous ont fait part de leur satisfaction lors de la reprise des activités suite à la suspension due à la crise sanitaire.

Animations loisirs et sport

Pour l'année 2020, nous avons équipé le site de matériel sportif et de jeux de société. Ce qui a permis au TSA de proposer des activités. On observe que les enfants s'impliquent et prennent plaisir à partager ces moments avec le TSA. Cela crée un lien de confiance et renforce les relations entre l'équipe et les familles sur le site

Le partenariat développé depuis quelques années maintenant, avec **l'association Art et Révélation** nous permet de proposer une **diversité d'activités culturelles, ludiques, de découverte et des ateliers cuisine** en lien avec des thématiques spécifiques : galettes des rois, chandeleur, saint valentin...

Les intervenantes sont bien repérées par les enfants. Il faut souligner que les enfants sont force de proposition et demandent régulièrement de nouvelles activités aux intervenantes qui y répondent dans la mesure du possible. On note une bonne dynamique de groupe, il y a de part et d'autre un grand plaisir à partager ces moments ludiques et éducatifs.

Sur la période, les enfants ont également profité d'activités proposées par l'association Educ sport 13 qui intervient également sur les aires du TPA



Animations promotion familiale

Le partenariat avec l'association Yes We CAMP s'est également déployé sur l'aire de la Garenne comme sur les autres sites, nous avons organisé un après-midi familial de la autour de la confection de crêpes. Ce moment intergénérationnel a connu un vif succès. Parents et enfants ont partagé un moment festif.

L'animation grand jeux en bois proposée en novembre 2019, a été reconduite pour cette nouvelle année. Nous avons observé un impact plus important auprès des familles. Lors de sa dernière intervention, la brigade du jeu a mobilisé 45 personnes soit 24 enfants 11 adolescents et 10 adultes. C'est une activité qui a beaucoup plu aux enfants qui ont pu la partager avec leurs frères et sœurs plus grands ainsi qu'avec leurs parents. Certains pères qui n'ont pas pu profiter pleinement des jeux nous ont sollicité pour renouveler l'opération, en nous demandant de décaler les horaires de l'animation pour prendre en compte leur heure de retour du travail. Nous espérons donc renouveler cette action en 2021 durant les beaux jours.

Le café social a repris en 2020 nous n'avons organisé qu'une séance .Mené par le chef d'établissement et le TSA ce temps a pour objectif de créer du lien avec les usagers, d'instaurer le dialogue. Lors de ces moments le gestionnaire locatif peut également passer des messages concernant le règlement intérieur et la vie sur le site. Le café a concerné 5 participantes. Durant cet atelier, les femmes se sont livrées sur leur vie quotidienne en tant que femmes du voyage. Certaines ont déclaré ne pas apprécier la vie itinérante source de stress et de fatigue pour elles.

Le lien qui se crée entre les femmes et l'équipe durant ces moments d'intimité est précieux. En effet on a pu observer que dans certaines situations conflictuelles entre usagers et gestionnaire, des femmes parmi celles qui ont déjà participé à ces cafés ont joué un rôle de « médiatrices » et permis d'apaiser les tensions.



Les animations mises en œuvre dans le cadre du Projet social Animations tout au long de l'année 2020 **sur les quatre aires d'accueil Métropolitaines nous ont donc permis de nous approprier la démarche d'évaluation, de dresser des constats sur notre public et d'apprécier les impacts de nos actions. Ce travail d'évaluation nous permet à ce moment de la démarche de formuler des propositions afin d'orienter nos actions et de répondre aux problématiques concrètes des voyageurs accueillis sur nos aires d'accueil pour l'année 2021.**

Les constats qui ont émergés suites aux actions mises en place

En ce qui concerne les adultes :

- Le manque de confiance en soi très présent souvent en lien avec le faible niveau en lecture et écriture qui provoque chez certains des croyances limitantes induisant des comportements tels que le manque d'autonomie une culture de l'immédiateté, des sollicitations « excessives » du travailleur social.
- Des difficultés d'accès aux services de droit commun en raison de leur itinérance, la dématérialisation des démarches administratives qui accentue les difficultés, une méconnaissance des aides et un manque de confiance dans les administrations
- Un mode de vie qui les éloigne des critères d'éligibilité des prestations comme par exemple l'accès à des formations pour les bénéficiaires du RSA
- Une méconnaissance du système de santé, un accès limité à la prévention, (peurs de la maladie et recours tardif aux soins, alimentation, addiction, santé sexuelle) qui peuvent s'avérer être des déterminants défavorables à la santé des familles
- Un lien de confiance qui s'est créé entre les voyageurs et l'équipe

En ce qui concerne les enfants et les jeunes

- Des périodes de scolarisation souvent courtes et fractionnées qui ne permettent pas toujours aux enfants d'acquérir des compétences de bases nécessaires pour réussir leur scolarité. Une déscolarisation ou un recours au CNED pour les enfants à partir de 12 ans. L'année 2020 marquée par une déscolarisation importante et un recours massif au CNED même pour les enfants d'âges primaire
- Des différences de comportements observées durant les animations entre les enfants régulièrement scolarisés et les autres. Ces derniers présentent plus souvent des difficultés de concentration et d'écoute.
- Une motivation et une participation active aux animations proposées (culturelles sportives et manuelles)
- l'absence de contraintes éducatives et un manque de repères et de règles de vie en groupe
- un manque d'implication des adolescents pour les activités proposées qui peut conduire à des actes d'incivilités et des dégradations

Les évolutions constatées à mi-parcours

En ce qui concerne les adultes :

- Une prise de conscience progressive de l'importance de la scolarisation des enfants
- Une implication croissante dans leurs démarches administratives, l'acquisition d'une autonomie pour certains voyageurs domiciliés accompagnés par la gestionnaire sociale

En ce qui concerne les enfants

- Une implication et une curiosité pour les animations proposées
- Des sollicitations pour des ateliers lecture
- L'acquisition de connaissances dans divers domaines : santé, culture
- L'évolution du comportement de certains enfants qui parviennent à se conformer aux règles de vie en groupe

ACTIVITES DE LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités manuelles : association Art et Révélation	Janvier à Décembre	125 participants
Animations TSA	Février à Décembre	68 participants
Animations sportives : EDUCSPORTS13	Janvier à Août	18 participants
PROMOTION FAMILIALE		
Caravanade (chandeleur)	Février	20 participants
Café Social	Septembre	5 participants
Animation collective famille grands Jeux de bois : association la Brigade du jeu	Octobre	45 participants
ATELIERS PREVENTION SANTE		
Octobre rose : sensibilisation dépistage cancer du sein	Octobre	10 participants
Pompiers sans frontières (gestes qui sauvent)	Février	Séance 1 : 14 participants Séance 2 : 12 participants
Wimoov (Prévention routière)	Février à décembre	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 8 participants Séance 3 : 4 participants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITES		
Lecture enfants : enseigne des contes	Janvier à Décembre	104 participants
Atelier lecture : Projet partir en livre association les Ornicarinks	Janvier/Février	45 participants
Projet Nomades :	Août	Séance 1 : 8 participants Séance 2 : 14 participants
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES/ENVIRONNEMENT		
Activité environnement déchets : association image Clé	Août	Séance 1 : 2 participants Séance 2 : 6 participants
Activités scientifiques : Les petits débrouillards	Octobre	11 participants

V.COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Tarif journalier 2020

- 3,30 € par jour par place famille (1 caravane simple + 1 double essieux)
- Eau : 3.60 € le M2 (prix courant),
- Electricité : 0.15 € le KW (prix courant),
- Dépôt de garantie : 100 €,

Prestations dispensées à titre payant

- Téléphone : 1€ l'appel,
- Fax : 0.50 € l'envoi,
- Photocopie : 0.30 € la feuille,
- Timbre-poste : à la valeur

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/01/2020 au 31/12	2017	2018	2019	2020
Nombre de journées caravanes	5 690	7 039	6 560	6 392
Droits d'usage encaissés (Fluides compris)	42 513 €	53 257 €	52 643 €	49 655 €
Impayés	0 €	0 €	0 €	2 234 €

Observations :

L'Aire d'Accueil « La Garenne » n'étant pas équipée du système de prépaiement des fluides comme sur les 3 autres aires d'accueil de la métropole AMP ; les impayés sont plus importants et certains partent sans régulariser leur dette ;

3. Tarification cantine scolaire :

- 1,64 € sur la commune de Salon,
- 3 € pour l'école maternelle et 3,20 € pour l'école primaire sur la commune de Lançon,
- 3,25 € sur la commune de Pelissanne.

La commune de Salon a établi une tarification spéciale (la plus basse au niveau du tableau des tarifications) pour les enfants des gens du voyage. Les autres communes n'ont pas souhaité établir de tarification spéciale.

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01/2020 au 31/12/2020	2017	2018	2019	2019	2020
Taux d'occupation	73%	62%	77%	72%	70%

EAU	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Consommation en m3	2 267	3 151	3 638	3 264	-10
Coût total en €	7 866	10 688	12 082	11 023	-9

ELECTRICITE	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Consommation en kWh	155 095	173 666	181 341	167 848	-7
Coût total en €	22 620	25 443	27 317	25 920	-5

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Coût total en €	3 880	3 684	3 857	3 610	-6

B. Les subventions

Du 01/06 au 31/12	2017	2018	2019	2020	Evolution %
Subventions	69 521	76 267	66 688	65 765	-1
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	69 521	71 267	66 688	65 765	-1
Département	-	5 000	-	0	
Participation Métropole AMP TPA	105 955	109 749	126 941	142 356	12

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitons chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le montant mensuel de l'aide forfaitaire est à 56,50 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 75,95 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits de l'année 2020

Février 2020 :

Début des travaux sur la terrasse par ALOTRA
Demande d'égouttage des arbres au voisin

Mars, Avril 2020 :

16 mars : Un état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement, un confinement est appliqué dans la toute France.
Suite aux déclarations du gouvernement, incompréhension de la part des usagers, qui nous réclamés la gratuité totale des consommations.
Difficulté à maintenir le paiement des fluides par les usagers.
Malgré l'interdiction de déplacement, nous avons eu plusieurs entrées en fraude sur le site, provoquant des mouvements de colère de la part des familles présentes sur le site qui craignaient la contamination.
Fonctionnement du site en dégradé (de 9h00 à 12h00)
Arrêt du service social, arrêt des activités.
L'état a octroyé à ALOTRA 1380 chèques services d'une valeur de 7 euros pour les familles stationnant sur les Aires d'Accueil Métropolitaines.
Des kits hygiène ont été également distribués aux familles présentes sur les Aires d'Accueil par le biais de l'association « Banlieue Santé »
La métropole Aix-Marseille Provence, a pris en charge les coûts des consommations de fluides.

Mai 2020 :

11 mai : fin du confinement
Reprise du service social et des activités
Reprise de l'activité du site à 100%

Juin, juillet 2020 :

Intervention de la police pour récupérer une caravane volée en Allemagne, le 10/07/2021 (article joint, fin de rapport d'activité, page 60)

Août, septembre 2020 :

Campagne vaccination sur l'Aire d'Accueil le 20/08/2020
Projet nomades, rencontre musicales, sensibilisation à la pratique instrumentale et concert du chanteur JUAN CARMONA, le 25/08 et le 03/09/2020.
En septembre, aucune inscription ne fut faite dans les écoles, cause COVID19

Octobre 2020 :

2eme confinement du au covid-19, les voyageurs sont restés sur site.
Animation sur les droits de l'enfant et Octobre Rose.

Novembre 2020 :

Maintien de l'activité sur le site

Décembre 2020 :

Livraison du sapin de Noël par la mairie de Salon-de-Provence
Activités de Noël avec l'association ARTS ET REVELATION

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

VI. CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1^{er} juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des aires d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Garenne, en 2020, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Album photos	p.51 à 59
2) Article Journal	p.60

Album Photos

Annexe 01

ATELIERS ART PLASTIQUE

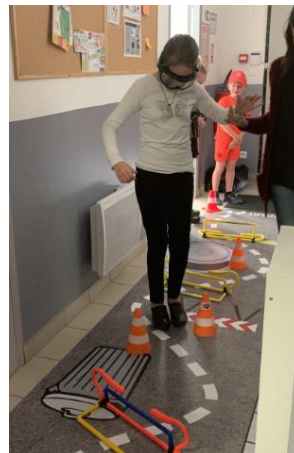


ATELIERS CUISINE



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

PREVENTION ROUTIERE



PREVENTION DES RISQUES



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

LA BRIGADE DU JEU



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

RENCONTRE AVEC JUAN CARMONA



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

ACTIVITES LECTURE : EN ROUTE POUR LES HISTOIRES



CARAVANADE YES WE CAMP FÊTE DE LA CHANDELEUR



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

PROJET NOMAD LAND



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

La police récupère à Salon la caravane volée en Allemagne

Hier, les policiers salonais sont intervenus sur l'aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre d'une coopération internationale entre les polices

Neuf heures hier matin. Un cordon de policiers se met en place autour de l'aire d'accueil des gens du voyage de Salon. Depuis plusieurs jours, des caravanes, dont certaines sont flambant neuves, ont fait leur apparition sur ce site d'accueil que se partagent les communes de Salon, L'Ançon et Pélissanne sur le RN 113 pour satisfaire aux obligations réglementaires en matière d'accueil. A cette heure-là, les enfants commencent à jouer sur le bitume et dans le campement, il reste peu d'hommes, tous partis travailler. C'est ce moment-là qu'ont choisi les policiers du commissariat de Salon pour venir faire quelques vérifications. Bien sûr, ces dernières ne sont pas anodines et ils ont clairement identifié une cible, une belle caravane qui détonne presque avec celles autour. Et pour cause, si celle-ci est neuve, elle a été volée le 6 juillet dernier à Dürmersheim en Allemagne dans un parc spécialisé. Mais l'alerte a été donnée et en vertu des accords de coopérations dans l'espace Schengen, le signalement du véhicule a été largement diffusé dans les pays frontaliers.

Une banale phase de reconnaissance a permis, jeudi soir, de retrouver la trace du véhicule. Du moins, du supposé véhicule, les plaques d'immatriculation étant différentes. Les policiers qui agissaient suite à la demande de coopération de leurs homologues allemands, ont décidé d'investir le camp et de procéder à une série de contrôle. Résultat, le véhicule identifié était bien celui volé le 6 juillet dernier. Le préjudice est consé-



Les policiers ont bouclé le camp des gens du voyage hier matin. Au cours de cette intervention, ils ont pu récupérer la caravane dérobée le 6 juillet dernier en Allemagne.

quent puisque le coût de ce véhicule est de 30 000€. Toujours dans le cadre de ce contrôle, les policiers ont dressé une dizaine de procès-verbaux pour des véhicules dont les plaques d'immatriculation ne correspondaient pas ou des non-mutations de cartes grises. Cette pratique, couramment utilisée, permet à ces itinérants de ne pas être retrouvé et de ne pas payer de contravention. Depuis hier, il sera plus difficile à une dizaine de propriétaires, d'éviter les sanctions.

Hier soir, l'homme suspecté d'avoir dérobé la caravane a été placé en garde à vue.

Stéphane ROSSI



Rapport d'activité synthétique 2020

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LE REALTOR

Plateau de l'Arbois - Route du Jas de Maroc - 13090 Aix en Provence

L'environnement du site

- Proche de la gare d'AIX TGV, d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...), du réservoir du Réaltor qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

- L'accueil prévu sur cette aire est de 80 places famille de 120m² dont 4 affectées au PMR.
- Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), deux espaces de jeux et d'un espace loisirs.
- L'entrée principale de l'Aire d'Accueil Le Réaltor se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Maroc.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la ville d'Aix en Provence, l'Aire d'Accueil est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989.
- La ville d'Aix en Provence transfère l'équipement à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001, celui-ci étant métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis le 1^{er} février 2004.
- L'Aire d'Accueil de 40 places familles a été détruite le 22 mars 2017 pour être remplacée par l'Aire d'Accueil de 80 places familles.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,30 € par jour par place famille
- Eau : 3,20 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	20/10/20	QUALICONSLT
Extincteurs	18/02/20	ADI
Eau chaude	Non effectué en 2020	LABORATOIRE CARSO
Contrôle éclairage de sécurité	14/01/20	ADI
TPA Direction des risques	Non effectué en 2020	Territoire du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2021

2. Travaux réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Travaux réalisés par la Métropole AMP Du 01/01 au 31/12/2020	Travaux réalisés par ALOTRA Du 01/01 au 31/12/2020
• Août 2020 : mise en place d'un barreaudage de limitation d'accès au toit du bâtiment administratif.	• Rénovation des enduits sur plusieurs blocs • Remplacement de plusieurs chasses d'eau sur différents emplacements • Remplacement de nombreux mitigeurs éviers. • Remplacement de nombreux robinets extérieurs. • Réparation sur différentes fuites d'eau sur robinets. • Réparations de chasse d'eau sur de nombreux emplacements. • Réparation de différents panneaux de grillage. • Débroussaillage et tonte sur l'ensemble du site • Entretien des 3 bassins de rétention (tonte et enlèvement des détritrus) • Dératisation + traitement anti guêpes • Taille des arbres • Réparation du Pac clim (entreprise SUD ART ; panne répétitive) • Elimination fréquente de graffitis sur les murs des emplacements • Entretien tout au long de l'année de la station des traitements des eaux usées par entreprise (ODE) • Réparation de plusieurs serrures : 9/10/23/25/28/33/41/46/48/51/63/73/80 • Entretien périodique du local poubelle • Changement régulier des fils étendages • Réparation du rideau métallique du bâtiment administratif • Nettoyage fréquent des emplacements inoccupés • Entretien mensuel du local encombrant • Réfection des plafonds salle de bain dû à l'humidité des emplacements : 2/50/55/80 • Reprise de plusieurs enduits par agent et entreprise (70% des emplacements env.) • Reprise en peinture des murs par agent et entreprise (70% des emplacements env.) • Reprise en peinture des portes des douches et wc par entreprise • Reprise en peinture de 4 claustras • Changement de 4 faïences crédence évier • Réparation d'un grand nombre de pvc d'évacuation des eaux sales effectuée par intérimaire plombier (trop fragile)

B. Régime financier

	2019	2020	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	492 907 (a)	567 592 (c)	15%	
Le montant total de la participation du TPA	83 490 (b)	125 549 (d)	50%	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	17% (b)/(a)	22% (d)/(c)		
Participation des usagers, produits activités, Cotisations	132 597 (e)	157 605 (f)	19%	
Soit en % du budget total	27% (e)/(a)	28% (f)/(c)		
Total autres participations publiques (DRDJSCS, CAF, CD13, REGION)	275 280 (g)	282 864 (h)	3%	
Soit en % du budget total	56% (g)/(a)	50% (h)/(c)		
DRDJSCS/ ALT2 + DRAC	189 935 (i)	196 533 (j)	3%	
Soit en % du budget total	38,53% (i)/(a)	34,63% (j)/(c)		
CAF	72 721 (k)	73 707 (l)	1%	
Soit en % du budget total	14,75% (k)/(a)	12,99% (l)/(c)		
CD13	7 774 (m)	7 774 (n)	0%	
Soit en % du budget total	1,58% (m)/(a)	1,37% (n)/(c)		
ALSH CEJ	4 850 (o)	4 850 (p)	0%	
Soit en % du budget total	0,98% (o)/(a)	0,85% (p)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	461 652	509 031	10%	
Montant déficitaire				
Montant excédentaire	31 255	58 561		

Commentaires :

Ce résultat reste positif, la hausse s'explique notamment par une augmentation plus importante de produits que de charges. Le recrutement des agents technique est difficile, les charges de personnel sont donc moins élevées que prévu dans la DSP. Les produits sont plus élevés de par l'augmentation du taux d'occupation et du droit de séjour et par la participation de la métropole qui est sur une année plein pour 2020.

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution en %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	98 568	112 607	14

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'Etablissement
- 1 travailleur social Animation
- 1 Gestionnaire Social
- 2 Agents Technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.

Un Responsable du Pôle de Gestion locative et un Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil de la Métropole sont nommés. Le Responsable du Pôle de Gestion locative a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP : Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

Le Responsable du Pôle Social Animation a pour mission d'organiser, animer et mettre en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP

B. Partenaires

Il y a 11 partenaires institutionnels et 26 partenaires associatifs

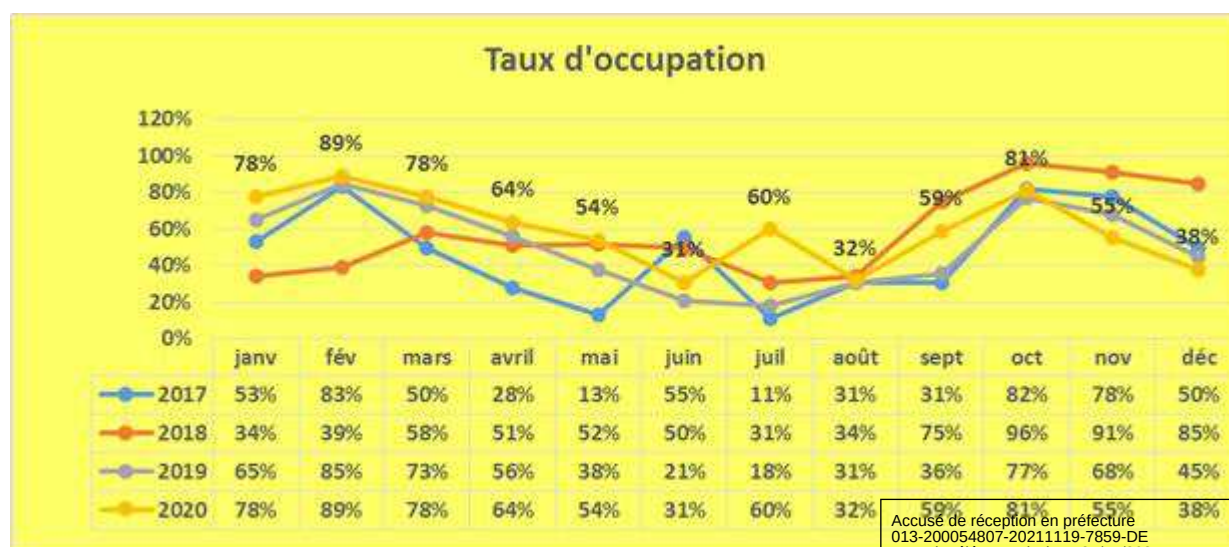
C. Services effectifs 2020

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution en %
Nombre de caravanes	497	438	-12
Nombre total de personnes accueillies	1210	952	-21
Nombre de familles accueillies	367	293	-20
Taux d'occupation annuel (%)	53%	60%	+ 7pts
Nombre moyen journalier de caravanes	42	36	-14
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	42	60	43



Commentaires :

- Nous observons une hausse du taux d'occupation par rapport à 2019 (+ 7 pts) mais avec un nombre total de personnes accueillies en baisse (258 familles de moins soit 20 % de moins)
- La durée moyenne annuelle de séjour par famille qui se fixe à 60 jours, voit une augmentation de 18 jours par rapport à l'année 2019. Cette progression se justifie également par la période de pandémie des mois de mars à mai.
En effet, de par la crise sanitaire, nous avons accueillis moins de familles mais les temps de séjour ont été plus important (confinements)
- Malgré l'éloignement de cet équipement public des principaux services et son environnement peu agréable (stationnements illicites et des dépôts sauvages des déchets), l'Aire d'Accueil fait néanmoins l'objet d'une forte demande et d'une réelle attente des usagers.
- La mise en place d'une équipe solidaire et compétente participe à ce bilan encourageant, sur un équipement particulièrement difficile par rapport à son gigantisme.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution en %
Nombre de journées caravanes	15 544	16 041	3
Droits d'usage encaissés en € (fluides inclus)	129 046	152 620	18

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Du 01/01 au 31/12/2020	2019	2020	Evolution en %
Dépassement des temps de séjour (en familles)	4	8	50
Nombre de procédures justice engagées	3	4	25

5. Services rendus

Pour la cantine, un tarif unique en 2020 correspondant à 1 repas (1.78€) est appliqué à toutes les familles

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La santé et la prévention
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- L'animation et l'accès à la culture

Accuse de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7859-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2019	2020	Evolution en %
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	1164	937	-20
Nombre de dossiers RSA	222	139	-37
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1164	937	-20

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2019	2020	Evolution en %
Elèves en maternelle (Sur site)	116	108	-7
Elèves en primaire (aux Milles)	44	29	-62
Elèves en autres établissements	4	4	0
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	29	19	-34
Elèves en soutien scolaire	55	10	-62

Au niveau de la santé et de sa prévention	2019	2020	Evolution en %
Nombre d'enfants visités	6	0	-100
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	6	0	-100
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	5	0	-100
Nombre d'enfants et adultes en information santé	74	93	26
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	4	10	150

Au niveau de l'accès à la culture	2019	2020	Evolution en %
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	89	109	22
Personnes en animation culture et découverte	262	336	28
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	919	682	-26

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire d'Accueil poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés.

CONCLUSION

Dans le cadre de Délégation de Service Public 2019/2026 Alotra a été retenue pour l'animation, l'entretien et la gestion des Aires d'accueil des gens du voyage, et des Terrains de Grands passages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A compter du 1^{er} juin 2019, cette nouvelle DSP a nécessité :

- une nouvelle organisation à l'échelle des 4 Aires d'accueil de la Métropole AMP, entraînant notamment la création de nouveaux postes et leur mutualisation.
- la mise en œuvre du projet social qui définit pour une durée de 7 ans (2019-2026) sa stratégie d'Animation et d'action socio-éducative sur les Aires d'accueil des Gens du Voyage métropolitaines.

Pour mener à bien ses missions, ALOTRA a souhaité avec le soutien du Cabinet Cap Méditerranée, associer au projet, un dispositif d'évaluation s'inspirant de la méthodologie de l'évaluation dynamique des organisations publiques. L'effectivité des opérations mises en œuvre (cohérence avec les intentions, efficience au regard des objectifs) et l'impact de ces actions sur les pratiques sociales et les conditions de vie des publics destinataires. (Efficacité, utilité sociale) seront ainsi analysés pour permettre un réajustement des actions proposées, si nécessaires.

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des Aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la Métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentif à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

La gestion des Aires d'Accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage de Rameilles, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des Aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
N° 2020-04-0004-01
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception : 25/11/2021